



Collection **POLITIQUE ET
ÉCHANGES CULTURELS**

JULIE **BÉVANT**
CLARISSE **REYNARD**
QUENTIN **SAVARY** (DIR.)

LE TEMPS RECOUVRÉ

Mémoire et oubli au Moyen Âge

LE TEMPS RECOUVRÉ
MÉMOIRE ET OUBLI AU MOYEN ÂGE

La collection *Politique et échanges culturels* publie des ouvrages scientifiques dans une perspective interdisciplinaire portant sur le Moyen Âge, les époques moderne et contemporaine.

Elle a pour objectif d'étudier les circulations des représentations, des pratiques, des personnes et des objets dans leurs contextes culturels, politiques, sociaux et économiques.

La collection *Politique et échanges culturels* est dirigée par Matthieu Gillabert, Noëlle-Laetitia Perret et Stéphanie Roulin.

DANS LA MÊME COLLECTION

1. KADELBACH Thomas, 'Swiss made'. *Pro Helvetia et l'image de la Suisse à l'étranger (1945-1990)*
2. MILANI Pauline, *Le diplomate et l'artiste. Construction d'une politique culturelle suisse à l'étranger (1938-1985)*
3. GILLABERT Matthieu, *Dans les coulisses de la diplomatie culturelle suisse. Objectifs, réseaux et réalisations (1938-1984)*
4. PERRET Noëlle-Laetitia, *L'Institut suisse de Rome. Entre culture, politique et diplomatie*
5. RUPPEN COUTAZ Raphaëlle, *La voix de la Suisse à l'étranger. Radio et relations culturelles internationales (1932-1949)*
6. HOFSTETTER Rita, CHRISTIAN Michel, DROUX Joëlle (dir.), *Construire la paix par l'éducation : réseaux et mouvements internationaux au xxe siècle. Genève au coeur d'une utopie*
7. CORDOBA Cyril, *Au-delà du rideau de bambou. Relations culturelles et amitiés politiques sino-suisse (1949-1989)*
8. MATUL Katarzyna, *De la résistance à l'autonomie.*
9. PERRET Noëlle-Laetitia, *Ermolao Barbaro (1454-1493). Le parcours d'un homme, humaniste et ambassadeur vénitien*

JULIE BÉVANT, CLARISSE REYNARD ET QUENTIN SAVARY (DIR.)

LE TEMPS RECOUVRÉ

MÉMOIRE ET OUBLI AU MOYEN ÂGE

ÉDITIONS ALPHIL-PRESSES UNIVERSITAIRES SUISSES

© Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2026
Rue du Tertre 10
2000 Neuchâtel
Suisse

www.alphil.ch

DOI: 10.33055/ALPHIL.00669

ISBN papier: 978-2-88930-733-3

ISBN PDF: 978-2-88930-734-0

ISBN epub: 978-2-88930-735-7

Les Éditions Alphil bénéficient d'un soutien structurel de l'Office fédéral de la culture pour les années 2026-2028.

Publié avec le soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique.

Couverture: maquette et réalisation: Nusbaumer-graphistes sarl, www.nusbaumer.ch

Illustration de couverture: *Le Pèlerin suivi de Mémoire* (détail), Guillaume de Digulleville, *Le pèlerinage de vie humaine*. Source: Aix-en-Provence, Bibliothèque Méjanès, Ms. 110, p. 58 (seconde moitié du xiv^e siècle). Crédits - Cliché - CNRS - IRHT.

Ce livre est sous licence :



Ce texte est sous licence Creative Commons: elle vous oblige, si vous utilisez cet écrit, à en citer l'auteur, la source et l'éditeur original, sans modifications du texte ou de l'extrait et sans utilisation commerciale.

*« Il est possible de vivre sans se souvenir [...], mais
il est absolument impossible de vivre sans oublier. »*

Friedrich Nietzsche, *Considérations inactuelles*¹

¹ NIETZSCHE Friedrich, *Considérations inactuelles*, trad. par ALBERT Henri, Paris, Société du Mercure de France, 1907, p. 127.

Avant-Propos

Julie Bévant, Clarisse Reynard et Quentin Savary

Cet ouvrage est le fruit de la collaboration entre trois doctorants de l'Université de Genève, respectivement en littérature française, philosophie et histoire médiévales. Ils ont bénéficié des inestimables conseils d'un comité scientifique et de leurs pairs. Les contributions qu'il contient sont dues à l'actuelle relève scientifique dans le domaine des études médiévales et ont fait l'objet d'une *peer review*. Nous tenons à remercier le comité scientifique ainsi que les relecteurs qui nous ont accompagnés tout au long de l'édition de cet ouvrage et qui nous ont prodigué des conseils aussi bienveillants qu'avisés.

Les directeurs de l'ouvrage expriment leur gratitude tout particulièrement à Noëlle-Laetitia Perret, qui leur a apporté un soutien sans faille dans les différentes étapes de l'élaboration de ce volume et leur a fait l'honneur de rédiger l'introduction.

La thématique choisie, celle de la mémoire et de l'oubli au Moyen Âge, reflète également une volonté d'interdisciplinarité et de dialogue entre les spécialités de chacun des contributeurs, dialogue qui, selon les éditeurs de ce volume, est indispensable à toute démarche scientifique sérieuse. La discussion s'est avérée très fructueuse et permet de dresser un panorama de la question sur une période et un espace étendus.

Cet ouvrage n'aurait pas pu voir le jour sans l'aide financière du Fonds national suisse, que nous remercions chaleureusement.

Les directeurs de l'ouvrage remercient enfin l'ensemble des interlocuteurs des Éditions Alphil et en particulier leur directeur Alain Cortat, leurs éditrices Anne-Caroline Le Coultre et Anne Berthelémy, ainsi que Matthieu Gillabert, Noëlle-Laetitia Perret et Stéphanie Roulin, directeurs de la collection *Politique et échanges culturels*, dans laquelle s'inscrit ce volume.

Introduction

Noëlle-Laetitia Perret

Cet ouvrage est le fruit des échanges riches et stimulants qui ont eu lieu lors de la rencontre intitulée *Le Temps recouvré. Mémoires, réminiscences et résurgences au Moyen Âge*. Les titres choisis pour le colloque ainsi que pour le présent volume font référence à l'œuvre du poète Pierre Chastellain (1408-† 1451), actif à la cour du roi René d'Anjou (1409-† 1480). Celui-ci nous a laissé deux poèmes en septains d'octosyllabes, intitulés *Le temps perdu* et *Le temps recouvré*.

Dans une visée à la fois didactique et exemplaire, le narrateur à la première personne y jette un regard sur sa vie passée¹. Cette démarche, qui n'est pas sans rappeler bien des siècles plus tard, la *Recherche du temps perdu* et le *Temps retrouvé* de Marcel Proust, met en lumière les différents aspects de la mémoire. Cette mémoire transforme la simple expérience du passage du temps en un outil de questionnement existentiel. Tenu sous la direction de Julie Bévant, Clarisse Reynard et Quentin Savary les 7 et 8 mars 2024 à l'Université de Genève, ce colloque a permis d'aborder sous de multiples angles la question de la mémoire et de l'oubli au Moyen Âge.

¹ Voir DESCHAUX Robert (éd.), *Les œuvres de Pierre Chastellain et de Vaillant, poètes du XV^e siècle*, Genève, Droz, 1982 et MÜHLETHALER Jean-Claude, « Introduction à la poétique de Pierre Chastellain : lecture du *Temps perdu* », *Vox romanica* 42, 1983, pp. 157-169.

En explorant les interactions riches et complexes entre ces phénomènes, et en intégrant pleinement leurs dimensions collective et sociale, cet ouvrage vient approfondir la réflexion sur les dynamiques mémorielles médiévales. Afin d'en apprécier le caractère innovant, il convient de l'inscrire dans la continuité d'une tradition historiographique riche et dense, qui a progressivement érigé la mémoire en objet d'étude central. Les études réunies dans cet ouvrage témoignent pleinement dans cet héritage intellectuel, riche des apports interdisciplinaires qui l'ont façonné.

La notion de mémoire, notamment dans sa dimension collective, a été conceptualisée pour la première fois dans les travaux pionniers du sociologue français Maurice Halbwachs (1877-† 1945). Formé par Henri Bergson et influencé par Émile Durkheim, il a posé les fondements de la sociologie de la mémoire, discipline qui a largement inspiré les historiens. Dans ses travaux majeurs, notamment *Les cadres sociaux de la mémoire* (1925) et *La mémoire collective* (publié à titre posthume en 1950)², Maurice Halbwachs a développé l'idée que la mémoire individuelle s'inscrit toujours dans des cadres sociaux qui orientent et structurent les souvenirs. Ces cadres, qu'ils soient familiaux, religieux, ou institutionnels, permettent aux individus et aux groupes de stabiliser leur identité en construisant un lien entre le passé et le présent. En plaçant la mémoire au cœur des dynamiques sociales, Maurice Halbwachs a également mis en lumière le rôle fondamental que jouent les lieux et les objets dans l'ancrage de la mémoire collective : ils servent de supports matériels aux souvenirs partagés par un groupe social, en matérialisant les cadres spatiaux dans lesquels s'inscrivent les représentations du passé. Cette approche a ouvert des perspectives nouvelles sur l'articulation entre mémoire et espace, en montrant que les souvenirs collectifs ne sont pas seulement transmis par le discours ou les rites, mais aussi par l'environnement bâti, les monuments, les objets quotidiens ou symboliques, qui permettent aux groupes de se reconnaître, de se souvenir, et d'inscrire leur histoire dans un territoire³.

² HALBWACHS Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994 [1925] ; HALBWACHS Maurice, *La mémoire collective*, Paris, PUF, 1950.

³ BROWN Steven D. et MIDDLETON David, « La mémoire et l'espace dans les travaux de Maurice Halbwachs », in: ARRUDA Angela (éd.), *Une approche engagée en psychologie sociale : l'œuvre de Denise Jodelet*, Toulouse, Éditions Érès, 2008, pp. 147-172.

Ses travaux, contemporains d'une montée des nationalismes et des débats sur l'identité collective, ont contribué à une réflexion fondamentale sur les mécanismes sociaux qui façonnent la mémoire et l'histoire, offrant un cadre théorique à d'innombrables études en sciences humaines et sociales.

Le philosophe Paul Ricoeur a, à son tour, profondément renouvelé la réflexion sur la mémoire dans ses articulations avec l'histoire et l'oubli, notamment dans son ouvrage majeur *La mémoire, l'histoire, l'oubli* (2000)⁴. À travers une approche phénoménologique et herméneutique, il explore la tension constitutive entre mémoire et oubli, non pas comme deux phénomènes opposés, mais comme les deux pôles d'une même expérience du temps. Dans cette perspective, la mémoire n'est jamais une restitution pure du passé, mais une refiguration de celui-ci, filtrée par les médiations du langage, des récits, des institutions et des traces. En s'inspirant notamment de la tradition augustinienne, Paul Ricoeur définit la mémoire comme un « présent du passé »⁵, selon une formule issue des *Confessions*, qui met en lumière le caractère actuel et vivant du souvenir, inscrit dans une temporalité subjective. Mais il insiste également sur la fragilité de la mémoire, sans cesse exposée à la sélection, à la déformation, voire à l'oubli compris comme une perte involontaire, comme une stratégie délibérée, symptôme ou mécanisme de défense. L'un des apports majeurs de Paul Ricoeur tient à la mise en évidence de cette tension fondatrice entre souvenir et oubli, entre fidélité au passé et relecture narrative. Ses analyses s'inscrivent à un carrefour disciplinaire essentiel, en éclairant les enjeux épistémologiques, éthiques et politiques liés à la mémoire.

Dans les années 1980, l'anthropologue allemand Jan Assmann a enrichi le champ des études sur la mémoire avec son ouvrage *Das kulturelle Gedächtnis*:

⁴ RICOEUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Éditions du Seuil, 2000. Voir également MÜLLER Bertrand, « Cheminer avec P. Ricoeur. À propos de la *Mémoire, l'histoire et l'oubli* », in : MÜLLER Bertrand (dir.), *L'Histoire entre mémoire et épistémologie. Autour de Paul Ricoeur*, Lausanne, Éditions Payot, 2005, pp. 15-35.

⁵ RICOEUR Paul, *Temps et récit*, t. 1, Paris, Éditions du Seuil, 1983. Voir aussi RICOEUR Paul, « Esquisse d'un parcours de l'oubli », in : FERENCZI Thomas (éd.), *Devoir de mémoire, droit à l'oubli?*, Paris, Éditions Complexes, 2002, pp. 21-32.

Schrift, Erinnerung und politische Identität in frühen Hochkulturen (1992)⁶, en introduisant le concept de « mémoire culturelle », qu'il considère comme une condition fondamentale des organisations politiques et de leur stabilisation. Contrairement à la « mémoire collective » de Maurice Halbwachs, qui repose sur l'expérience immédiate et partagée des individus au sein de cadres sociaux comme la famille ou la communauté, la mémoire culturelle s'appuie sur des supports matériels et symboliques – textes, monuments, rituels – capables de transcender les générations en assurant la transmission de savoirs sur le long terme. D'après Jan Assmann, la mémoire culturelle joue un rôle fondamental dans la consolidation et la légitimation des institutions politiques et sociales. Elle tisse des liens temporels et sociaux à travers ce qu'il nomme une *structure connective*, fondée sur des processus de répétition, qu'ils soient rituels ou textuels. Plus qu'un simple vecteur de transmission, cette mémoire culturelle constitue un puissant outil de transformation sociale et identitaire, constamment réinterprété au gré des pratiques et des contextes. En croisant des approches anthropologiques et historiques, Jan Assmann a montré comment cette mémoire contribue à légitimer le pouvoir tout en façonnant durablement les représentations collectives.

Les historiens et historiennes ont, à leur tour, intégré la mémoire dans leurs enquêtes. Jacques Le Goff⁷ et, plus particulièrement, Pierre Nora⁸ ont été les premiers à inscrire la notion de « mémoire collective » dans une perspective historique, en la définissant comme « ce qui reste du passé dans le vécu des groupes, ou ce que les groupes font du passé »⁹. Dès les années 1970, la mémoire s'est imposée comme une notion clé dans le

⁶ ASSMANN Jan, *Das kulturelle Gedächtnis. Schrift, Erinnerung und politische Identität in frühen Hochkulturen*, 6^e édition, München, Beck, 2007 ; ASSMANN Jan, « Kollektives Gedächtnis und kulturelle Identität », in : ASSMANN Jan et HÖLSCHER Tonio (éds.), *Kultur und Gedächtnis*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 1988, pp. 9-19. Voir également la traduction française : ASSMANN Jan, *La mémoire culturelle. Écriture, souvenir et imaginaire politique dans les civilisations antiques*, traduit de l'allemand par Diane Meur, Paris, Éditions Aubier, 2010.

⁷ LE GOFF Jacques, *Histoire et mémoire*, Paris, Éditions Gallimard, 1988.

⁸ NORA Pierre (éd.), *Les Lieux de mémoire*, 3 vols, Paris, Éditions Gallimard, 1997.

⁹ NORA Pierre, « La mémoire collective », in : CHARTIER Roger, LE GOFF Jacques et REVEL Jacques (éds.), *La Nouvelle histoire*, Paris, Éditions Retz, 1978, pp. 398-401, ici p. 398.

champ des études historiques, participant à une véritable « révolution mémorielle » qui a marqué toute la seconde moitié du ^{xx}^e siècle¹⁰. Dans un contexte impacté par la crise de 1968 et la fin des Trente Glorieuses, la notion de mémoire collective s'est affirmée comme un enjeu sociétal majeur, favorisant le développement des pratiques mémorielles et la patrimonialisation du passé. Depuis lors, le concept de mémoire, plus particulièrement de « mémoire collective », et la diversité des définitions qui lui sont associées, ont suscité de nombreuses discussions et analyses approfondies, soulignant son rôle fondamental dans la construction identitaire¹¹. La recherche en histoire a permis d'élargir les analyses des pratiques mémorielles en les abordant à travers le prisme des dynamiques sociales, culturelles et politiques. Les travaux récents sur la mémoire médiévale ont ainsi permis d'identifier des institutions, des textes, des objets et des lieux « mémoriels », mettant en lumière leur rôle, non seulement dans la préservation, mais également dans la transformation des récits collectifs. Les études réunies dans ce volume intègrent ces avancées récentes de la recherche tout en proposant de nouvelles perspectives, en explorant des dimensions encore marginales de la recherche historique, telles que la dialectique entre mémoire et oubli.

L'ouvrage s'ouvre sur une exploration théorique des fonctions de la mémoire médiévale par Clarisse Reynard qui analyse la mémoire sensitive et intellectuelle au tournant du ^{xiv}^e siècle. À travers son étude

¹⁰ JOUTARD Philippe, « L'apparition du phénomène mémoriel », in : JOUTARD Philippe (éd.), *Histoire et mémoires, conflits et alliances*, Paris, Éditions La Découverte, 2015, pp. 21-38.

¹¹ Parmi une vaste bibliographie, voir en particulier la contribution de CUBITT Geoffrey, « History of Memory » in : TAMM Marek et BURKE Peter (éds.), *Debating New Approaches to History*, London, Éditions Bloomsbury, 2018, pp. 127-158. L'auteur propose une analyse approfondie de l'évolution des études sur la mémoire au sein de la discipline historique. Il examine comment les historiens ont progressivement intégré les concepts de mémoire, dépassant les récits traditionnels pour explorer la manière dont les sociétés se souviennent et interprètent leur passé. Geoffrey Cubitt aborde l'interaction entre mémoire individuelle et collective, le rôle de la mémoire dans la formation des identités, ainsi que les défis méthodologiques auxquels sont confrontés les historiens lorsqu'ils intègrent les études mémorielles dans leurs recherches. Cet ouvrage est essentiel pour comprendre l'intégration des études sur la mémoire dans la recherche historique et son impact sur l'historiographie contemporaine.

des commentaires sur le *De memoria et reminiscentia* d'Aristote (385 av. J.-C.-† 322 av. J.-C.), elle met en avant les débats autour des fonctions de la mémoire par rapport à d'autres facultés telles que le sens commun, l'imagination et l'estimative. L'autrice s'intéresse à la manière dont la mémoire, perçue à la fois comme un processus sensoriel et intellectuel, devient une clé afin de comprendre la conscience humaine dans les textes médiévaux. Ce chapitre éclaire la mémoire médiévale comme un pilier fondamental de la conscience humaine et de l'identité, qu'elle soit individuelle ou collective. Il met en lumière comment les penseurs médiévaux interprètent et intègrent les thèses aristotéliennes dans leurs réflexions philosophiques, adaptant ces concepts pour répondre aux enjeux de leur époque. En s'appuyant sur des exemples tirés de commentaires philosophiques, Clarisse Reynard montre que, dans le cadre des commentaires au *De memoria et reminiscentia* rédigés vers 1300, la mémoire ne se limite pas à la rétention d'images du passé, mais joue un rôle actif dans la construction des jugements, le mouvement et la perception du temps, contribuant ainsi à la structuration de l'expérience humaine dans un cadre spirituel et intellectuel.

Après une exploration théorique des fondements philosophiques de la mémoire médiévale, l'ouvrage s'intéresse aux manifestations narratives de la mémoire individuelle. Ambre Bonte examine ainsi comment *Yvain, le Chevalier au Lion* de Chrétien de Troyes (vers 1135-† vers 1183), met en scène une mémoire introspective et romanesque, révélatrice des processus d'individualisation au sein de la littérature médiévale. Elle montre que la mémoire devient un vecteur d'individualité, jouant un rôle central dans l'introspection et la transformation personnelle du héros. Ambre Bonte analyse notamment, comment la mémoire du personnage d'Yvain devient un vecteur d'individualité et un observatoire privilégié de l'expérience subjective du temps. La mémoire, ici, dépasse la simple reminiscence pour devenir un lieu d'introspection et de transformation personnelle. Elle questionne l'identité du héros à travers un jeu de remémorations et d'oublis, révélant une dimension de la mémoire médiévale : celle d'un processus intérieur qui participe à la constitution du « Moi » dans la fiction.

Sur un registre narratif et mythologique, Charlotte Guionneau explore la mémoire féminine dans la première traduction vernaculaire médiévale

des *Héroïdes* d'Ovide (43 av. J.-C.-† vers 18 ap. J.-C.). La mise en prose des lettres au contenu mythologique fait resurgir les souvenirs de la guerre de Troie, intégrant des voix féminines dans une fresque mémorielle qui se joue des frontières entre fiction et histoire. Ce chapitre montre comment la mémoire personnelle et intime des personnages s'inscrit dans une mémoire collective plus vaste, où les réminiscences mythologiques dialoguent avec les événements historiques, donnant une profondeur nouvelle à la légende troyenne.

La mémoire collective s'incarne également dans les pratiques communautaires, notamment dans le *Liber memorialis* du monastère de San Salvatore / Santa Giulia à Brescia, analysé par Rosalie Grimard-Mongrain. Ce document éclaire un autre usage de la mémoire : celui de la préservation des relations sociales et de l'identité communautaire. En compilant au fil du temps, les noms des moniales et des bienfaiteurs, ce *Liber memorialis* devient un lien entre les vivants et les morts, inscrivant la mémoire au cœur de la continuité spirituelle et sociale de la communauté. Cela illustre comment, dans les sociétés monastiques médiévales, la mémoire transcende la simple préservation du passé pour devenir un processus de création collective, intégrant chaque individu dans un vaste réseau spirituel et identitaire.

La mémoire spirituelle et eschatologique est explorée par Flavie Simiz dans le cadre franciscain, où les souvenirs du paradis perdu, incarnés dans la figure de l'ange, jouent un rôle central dans la construction d'une mémoire spirituelle partagée. Ces représentations angéliques, à la fois symboles et vecteurs du divin, établissent un lien entre les individus et un idéal de vie chrétienne tout en rappelant la promesse du salut. Dans les sources franciscaines, la mémoire des anges et des hommes dépasse l'évocation d'un passé paradisiaque pour devenir un instrument de transformation spirituelle et morale. Dotée d'une dimension salvatrice, elle agit comme un catalyseur, incitant les croyants à s'engager dans une mission religieuse tournée vers la rédemption. Ce chapitre montre ainsi comment cette mémoire, conçue comme un lieu mental partagé selon la définition de Mary Carruthers, forge une communauté religieuse unie par l'aspiration commune au salut. À travers l'onomastique, les récits visionnaires et les pratiques liturgiques, cette mémoire participe à la

construction d'une identité franciscaine collective, qui inscrit les actions individuelles dans une dynamique eschatologique tournée vers l'avenir et le rétablissement d'un ordre divin. Cette mémoire collective devient par conséquent, un outil puissant pour guider les individus sur le chemin de la foi, les incitant à vivre en harmonie avec les enseignements chrétiens, tout en les ancrant dans une vision eschatologique qui transcende le présent.

Face aux catastrophes comme la peste, qui bouleversent les repères temporels et symboliques des sociétés médiévales, Timothée Sébert montre que la mémoire n'est pas simplement une survivance du passé, mais devient un véritable outil de reconstruction narrative et affective. Dans son analyse du *Jugement du Roi de Navarre* et du *Songe vert*, deux récits de l'après-peste, il met en lumière le rôle structurant du souvenir dans la recomposition du sujet et du sens. La mémoire y intervient non comme fixation d'un traumatisme, mais comme un processus dynamique : elle traverse une épreuve de transformation, où le deuil personnel – amoureux ou collectif – est reconfiguré grâce à l'intervention d'allégories et à la réactivation de récits courtois. Pour reconstruire une continuité temporelle et identitaire après la rupture épidémique, ces textes articulent la mémoire intime et la mémoire culturelle, l'individu et la communauté, la douleur et l'espérance. La mémoire devient ainsi le ressort d'un récit qui permet d'ouvrir à nouveau le temps, de ranimer le désir, et de réinscrire le sujet dans une histoire partagée. Cette contribution révèle ainsi comment la mémoire devient un outil de résilience collective, permettant non seulement de surmonter le traumatisme, mais aussi de réconcilier les communautés avec leur passé, en réaffirmant des valeurs partagées et des aspirations communes.

La mémoire devient également un outil institutionnel dans les contextes administratifs et politiques. Thimothée Guyon analyse la réapparition de l'assemblée de 1329 dans les récits parisiens du *xv^e* siècle, où le contexte du Grand Schisme d'Occident et de la soustraction d'obédience façonne sa reformulation. Réactivée par des figures telles que les cabuseurs, les crieurs et les universitaires, cette mémoire illustre comment des événements passés, initialement tombés dans l'oubli, peuvent être réinterprétés pour répondre aux besoins et aux valeurs d'une époque donnée. Réintégrée à travers des récits populaires et des débats académiques, l'assemblée

de 1329 devient un exemple de l'émergence de souvenirs remodelés en fonction des enjeux contemporains, témoignant de la manière dont le passé est mobilisé pour servir des finalités présentes.

Hippolyte Souvay analyse les livres de missives suisses entre 1400 et 1529 en tant qu'exemples éloquents de la mémoire institutionnelle. Ces documents, véritables archives de la gouvernance, révèlent une mémoire mobilisée non seulement pour consigner mais aussi pour guider les décisions politiques et administratives. Loin d'être de simples enregistrements figés, ces souvenirs institutionnels sont régulièrement exploités et réinterprétés, afin de répondre aux besoins changeants de l'époque. Ils témoignent ainsi d'une mémoire dynamique, où le passé devient un outil au service de la gestion du présent.

La mémoire politique est au centre des analyses de Tomasz Dalewski et José Manuel Simões. Le premier étudie les chartes produites à l'abbaye de Saint-Denis à l'époque capétienne, qui réécrivent l'histoire dynastique en omettant volontairement certains épisodes gênants, révélant ainsi la mémoire comme un instrument de légitimation identitaire. Tomasz Dalewski montre notamment comment les scribes de Saint-Denis effacent délibérément la mémoire de Robert de Neustrie († 923), roi élu mais non reconnu dans la continuité capétienne, afin de renforcer la narration d'une dynastie capétienne ininterrompue et sacrée. Il examine les procédés précis par lesquels ces documents chartaux disqualifient certains personnages ou lignages en les reléguant au silence ou à l'oubli, et comment cette manipulation du passé permet de reconfigurer la légitimité dynastique à travers les pratiques scripturaires de l'institution. L'étude met ainsi en lumière le rôle actif des scribes dans la fabrication d'un récit politique cohérent, épuré, des éléments considérés comme discordants ou menaçants.

José Manuel Simões, quant à lui, s'intéresse aux lieux de mémoire exemplaires dans la *Chronique du roi Pedro*, où se mêlent mémoire mythologique et politique pour consolider l'identité du pouvoir royal. L'auteur analyse cette chronique, produite autour de 1440, qui se distingue par sa complexité narrative, mêlant des éléments factuels et fictifs, comme par son usage stratégique des lieux de mémoire. Ces lieux,

soigneusement sélectionnés par le chroniqueur, jouent un rôle central dans le projet de propagande du texte en associant des espaces à des événements et des figures exemplaires du passé. Ce chapitre montre comment le chroniqueur portugais Fernão Lopes (1380-† 1459) mobilise ces lieux de mémoire comme des outils narratifs actifs, capables de légitimer la dynastie d'Avis tout en réhabilitant, excusant ou soulignant les actions du roi Pedro I^{er} (1320-† 1367). Ces lieux, loin d'être neutres, ancrent les récits dans une spatialité qui dialogue avec la mémoire collective, tout en projetant des messages politiques et sociaux adaptés au contexte de rédaction de la chronique.

Les contributions de ce volume explorent, par conséquent, la richesse des pratiques mémorielles médiévales, en soulignant leur rôle central dans la structuration des récits collectifs, la légitimation des institutions et la réinterprétation du passé. En examinant un éventail de pratiques, de l'introspection individuelle aux récits collectifs, des traditions mythologiques aux stratégies politiques, cet ouvrage éclaire la manière dont la mémoire médiévale se construit entre héritage et innovation.

Une perspective originale est également apportée dans cet ouvrage par l'intégration d'un domaine encore peu exploré dans le champ historique : la notion d'oubli, étudiée dans ses dimensions individuelles et collectives. La relation entre la mémoire et l'oubli est envisagée non seulement comme un fait individuel, mais également comme un phénomène social structurant. Loin d'être une simple lacune ou un défaut de la mémoire, l'oubli apparaît, au même titre que la mémoire, comme un processus dynamique, qu'il soit intentionnel ou accidentel, remplissant une fonction sociale et culturelle propre. En effet, l'oubli ne se limite pas à une absence de souvenir ; il intervient activement dans la construction des récits collectifs, permettant à la société de sélectionner, d'organiser et parfois de réinterpréter les éléments du passé qu'elle choisit de conserver ou de mettre en retrait. Si la mémoire participe à la formation de narrations communes, l'effacement intentionnel ou spontané peut jouer un rôle tout aussi crucial dans la structuration des représentations et des comportements sociaux. Parfois délibéré, parfois spontané, l'oubli permet de moduler la mémoire collective en occultant ou en réorganisant certains aspects du passé, ajustant ainsi ce dernier pour le rendre plus

compatible avec les besoins ou les valeurs du présent. En ce sens, l'oubli ne saurait être interprété comme un simple manque, mais bien comme une dimension productrice de sens et de cohérence sociale¹².

En s'intéressant aux multiples dimensions que la mémoire et l'oubli peuvent revêtir – individuelles, dynastiques, communautaires, mythologiques, intellectuelles et institutionnelles – ce volume offre, dès lors, un éclairage nouveau sur les interactions complexes entre la mémoire, les structures sociales et politiques. La mémoire médiévale, telle qu'elle est explorée dans cet ouvrage, apparaît ainsi non seulement comme un mécanisme de transmission et de préservation, mais aussi comme un puissant levier de transformation sociale et culturelle. À travers la lecture des différents chapitres, se dessine une mémoire en mouvement, à la croisée de l'expérience individuelle, de la construction collective, des pratiques spirituelles et des stratégies politiques, contribuant à façonner des continuités identitaires. En donnant un sens au présent, elle ouvre également des horizons d'action et de projection, révélant toute la complexité de ses articulations entre le passé, le présent et l'avenir.

¹² Nous avons précisément exploré la notion d'oubli collectif en la situant comme un phénomène social et culturel dans l'ouvrage suivant : PERRET Noëlle-Laetitia et SCHMIDT Hans-Joachim (éds.), *Memories Lost in the Middle Ages. Collective Forgetting as an Alternative Procedure of Social Cohesion*, Leiden, Éditions Brill, 2023.

PARTIE 1

LA MÉMOIRE ET L'OUBLI, ENTRE INDIVIDU ET COLLECTIVITÉ

1. MÉMOIRE INDIVIDUELLE

Fonctions de la mémoire dans les *Quaestiones de memoria et reminiscentia* (autour de 1300)

Clarisse Reynard

Résumé

L'analyse de la mémoire développée entre la fin du XIII^e siècle et le début du XIV^e siècle dans le contexte des commentaires au *De memoria et reminiscentia* consiste à relire et à relier différentes autorités – Aristote, mais aussi Avicenne – ainsi que les questionnements propres des maîtres. Cet article examine le travail des commentateurs en prenant appui sur la définition de la mémoire, d'abord sensitive, puis intellectuelle. Il s'interroge sur ses fonctions : qu'est-ce que la mémoire ? À quoi et à qui sert-elle ? Peut-il y avoir, en contexte aristotélicien, une mémoire relevant de l'intellect ? Comment la mémoire contribue-t-elle à l'identité individuelle ?

The analysis of memory, as set out in commentaries on Aristotle's De memoria et reminiscentia from the end of the thirteenth and the beginning of the fourteenth century, involves reading and connecting various authorities – notably Aristotle himself, but also Avicenna – and responding to contemporary questions deemed relevant by the Masters of Arts. This article explores the commentators' work in analysing the definitions of memory they give, may it be sensitive or intellectual. It looks at the functions of memory: what is memory? What purpose does it serve and to whom? In an Aristotelian context can there be an intellectual memory?

Imagination et mémoire semblent être deux facultés foncièrement distinctes : la première crée, innove ou encore combine, alors que la seconde, semblable à une bibliothèque, préserve des données. Faculté de représentation, l'imagination fait venir à l'esprit les images des objets pensés ; la mémoire en revanche est associée au souvenir, au retour fidèle d'une chose perçue, pensée ou d'un épisode vécu. Malgré cette première distinction, de nombreux cas semblent démentir la possibilité de délimiter aussi clairement ces deux facultés. Nos souvenirs, s'ils ne sont pas fidèles, peuvent être assimilés à des cas d'imagination. Par ailleurs, ils peuvent présenter un caractère composite. D'Aristote à la philosophie contemporaine, en passant par David Hume, distinguer précisément ces deux facultés s'avère une entreprise délicate – au point qu'on peut se demander s'il nous est effectivement possible d'avoir des souvenirs qui ne soient pas d'une certaine manière, des compositions imaginées. Qu'en est-il au Moyen Âge ? Pour qui s'intéresse aux conceptions médiévales de la mémoire, du souvenir et de l'oubli, plusieurs corpus de textes s'offrent à l'étude. Il y a d'une part la conception augustinienne, pour laquelle la distinction entre imagination et mémoire semble assez aisée : l'imagination doit être considérée avec circonspection, dans la mesure où, en brassant des images sensibles, elle est susceptible de nous éloigner de ce qui compte vraiment : la vie intérieure, l'esprit. La mémoire cependant nous permet de nous souvenir de notre véritable statut, celui d'être spirituel plutôt que corporel. Dans le *De Trinitate*, Augustin l'associe même à la triade qui, en l'homme, est l'image de la trinité divine. Elle correspond au Père. À ses côtés figurent l'intelligence, correspondant au Fils, et la volonté, l'image de l'Esprit. Cette tradition est très influente et se fait ressentir dans les siècles suivants dans de nombreux textes théologiques, voire littéraires¹. D'autre part, une tradition de commentaires naît de la lecture

¹ Les contributions de ce volume dédiées à la mémoire en contexte littéraire montrent que les conceptions que les poètes et écrivains dressent de la mémoire doivent plutôt à Augustin qu'à Aristote. Dans cette étude, nous nous concentrerons sur la mémoire aristotélicienne seulement, laissant de côté la tradition augustinienne. Celle-ci a donné lieu à de nombreux travaux et elle est nettement plus visible dans les textes théologiques. En effet, les commentaires au *De memoria* dont il sera question se laissent difficilement rattacher à cette tradition. Une autre tradition importante qui ne sera pas évoquée dans le présent travail est celle de la mémoire artificielle et des arts de la mémoire. Sur

du *De memoria et reminiscentia* (*De la mémoire et de la réminiscence*), un court traité d'Aristote intégré aux *Parva naturalia* (*Petits traités d'histoire naturelle*)². Partie de l'enseignement universitaire, le *De memoria* est commenté avec l'intégralité du corpus de philosophie naturelle dès le milieu du XIII^e siècle au moins³.

Cet article se concentrera sur cinq commentaires du tournant du XIV^e siècle. Il s'agit des commentaires de Pierre d'Auvergne († 1304), Raoul le Breton (vers 1270-† 1320), ainsi que des trois commentaires anonymes transmis par les manuscrits Oxford, ms. Oriel College 33, Biblioteca Apostolica Vaticana, ms. lat. 3061 et Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. lat. 16160⁴. Ces commentaires, qui ont fait l'objet de

ce thème, qui apparaît sporadiquement dans les commentaires au *De memoria*, nous renvoyons à l'étude célèbre de CARRUTHERS Mary, *The Book of Memory: A Study of Memory in Medieval Culture*, 2^e édition, Cambridge, Cambridge University Press, 2008 (Cambridge Studies in Medieval Literature 70). En ligne : <<https://doi.org/10.1017/CBO9781107051126>>, consulté le 08.07.2025.

² Aristote traite de la mémoire non dans son célèbre *De anima*, mais dans un traité séparé des *Parva naturalia*. Ceux-ci portent sur la sensation (*De sensu et sensato*), la mémoire (*De memoria et reminiscentia*), le sommeil (*De somno et vigilia*), les rêves (*De insomniis*) et la durée de la vie (*De longitudine et brevitae vitae*).

³ Les premiers commentaires au *De memoria* dont nous ayons connaissance sont ceux d'Adam de Bockenfield et des penseurs de son cercle académique. Voir BRUMBERG-CHAUMONT Julie et POIREL Dominique (éds.), *Adam of Bockenfield and his Circle on Aristotle's De memoria et reminiscentia*, Oxford, Oxford University Press, 2022.

⁴ La production universitaire au tournant du XIV^e siècle ne se limite certainement pas à ces commentaires. Ceux-ci ont l'avantage d'avoir été édités soit par Sten Ebbesen, soit par David Bloch. Un autre commentaire mériterait également de faire l'objet de cette étude. Il s'agit du commentaire de Jean de Jandun, dont une édition est en cours. Voir ANONYME D'OXFORD, *Quaestiones super librum De memoria et reminiscentia*, in : EBBESEN Sten, «Anonymus Oriensis 33 on De memoria. An Edition», *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge grec et latin* 85, 2016, pp. 135-171 ; ANONYME DE PARIS, *Quaestiones super librum De memoria et reminiscentia*, in : EBBESEN Sten, «Anonymus Parisini 16160 on Memory. An Edition», *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge grec et latin* 85, 2016, pp. 172-217 ; ANONYME DU VATICAN, *Quaestiones super librum de memoria et reminiscentia*, in : EBBESEN Sten, «Radulphus Brito on Memory and Dreams. An Edition», *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge grec et latin* 86, 2017, pp. 244-275 ; PIERRE D'Auvergne, *Quaestiones super librum De memoria et reminiscentia*, in : BLOCH David, «Peter of Auvergne on Memory. An Edition of the Quaestiones super De memoria et reminiscentia», *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge grec et latin* 78, 2008, pp. 58-110 ; RAOUL LE BRETON, *Quaestiones super librum De memoria et reminiscentia*, in : EBBESEN

quelques études⁵, témoignent de l'acculturation de l'aristotélisme en terre latine dans une période charnière. Alors qu'au début du siècle, les premiers commentateurs du *De memoria* s'attachent à clarifier le sens du texte d'Aristote en partant de la *translatio vetus* réalisée par Jacques de Venise au XII^e siècle⁶, les maîtres ès arts successifs ont la tâche plus aisée. Ils travaillent avec la *translatio nova* réalisée par Guillaume de Moerbeke (vers 1215-† 1286) autour de 1260. Une fois le sens du texte globalement éclairci, ils sélectionnent les points saillants du texte et disposent d'un certain recul vis-à-vis de la lettre d'Aristote.

Après un bref exposé de la conception aristotélienne de la mémoire et des fonctions de cette faculté – notamment par rapport à l'imagination – nous nous arrêterons sur la définition d'Avicenne, puis nous examinerons quelles sont les fonctions de la mémoire dans les commentaires précités. Nous répondrons à cette question en trois temps : quelles sont les fonctions de la mémoire par rapport à d'autres facultés relatives à la connaissance sensible, dont l'imagination ? Et en conséquence, qu'est-ce que la mémoire apporte aux êtres qui en sont dotés ? Enfin, y a-t-il une mémoire qui relève de l'intellect ?

Sten, « Radulphus Brito on Memory and Dreams. An Edition », *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge grec et latin* 85, 2016, pp. 24-51.

⁵ Trois travaux traitent de ces commentaires : BLOCH David, *Aristotle on Memory and Recollection*, Leiden, Brill, 2007 (*Philosophia Antiqua* 110), pp. 207-219 ; DECAIX Véronique, « Mémoire et mouvement. Pour une approche intentionnelle de la mémoire animale à la fin du XIII^e siècle », *Revue des sciences philosophiques et théologiques* 106 (3), 2022, pp. 421-442 ; EBBESEN Sten, « Memory is of the Past », in : DECAIX Véronique et THOMSEN-THÖRNQVIST Christina (éds.), *Memory and Recollection in the Aristotelian Tradition*, Turnhout, Brepols, 2021 (*Studia Artistarum* 47), pp. 169-183.

⁶ La *translatio vetus* présente plusieurs idiosyncrasies qui rendent difficile la compréhension du texte. Cette traduction altère en plusieurs endroits le sens du propos d'Aristote. Voir DONATI Silvia, « Albert der Grosse als Kommentator der Schrift *De memoria et reminiscencia* des Aristoteles » in : HONNEFELDER Ludger, MÖHLE Hannes et BULLIDO DEL BARRIO Susana (éds.), *Via Alberti. Texte – Quellen – Interpretationen*, Münster, Aschendorff Verlag, 2009, pp. 509-560, en particulier pp. 525-527.

1. Les antécédents

1.1. Aristote

Avant d'étudier les spécificités des questionnements sur la mémoire au tournant du xiv^e siècle, il est important d'évoquer les conceptions qui ont influencé les réflexions ultérieures, à savoir celles d'Aristote et Avicenne (980-† 1037), dont les corpus sont traduits conjointement en latin et lus par les penseurs du xiii^e siècle⁷.

Aristote avance que la mémoire relève en propre de la sensibilité : tous les animaux capables de percevoir le temps en sont dotés. La mémoire est définie comme une disposition (*habitus / hexis*) ou une affection (*passio / pathos*) présupposant le passage du temps⁸. Elle n'est pas une faculté séparée, mais une disposition ou une affection du sens commun, qu'Aristote nomme également le sensitif premier. Localisé au niveau du cœur, le sens commun compile les données des différents sens externes en un *phantasma*, une représentation, qui sera ensuite considéré par l'imagination ou la mémoire. Les autres fonctions du sens commun comprennent la saisie du passage du temps et des sensibles communs – qui, telle la vitesse ou la grandeur, ne sont pas directement perçus par l'un de nos cinq sens.

⁷ Il faudrait encore dire un mot au sujet d'Averroès, mais par souci de brièveté, s'agissant de son propos sur la mémoire, nous nous contentons de renvoyer à l'article de Deborah Black ; BLACK Deborah, « Memory, Individuals, and the Past in Averroes's Psychology », *Medieval Philosophy and Theology* 5, 1996, pp. 161-187. Pour une synthèse générale sur les enseignements d'Aristote, Avicenne et Augustin, voir BLOCH David, *Aristotle on Memory...*, pp. 135-169. À noter que, par souci de brièveté, il ne sera pas fait mention d'Averroès dans le présent travail, même si son influence est notoire.

⁸ Aristote écrit : « La mémoire n'est donc ni sensation, ni croyance, mais une disposition ou une affection se rapportant à l'une d'elles, lorsque du temps s'est écoulé. [...] Aussi les animaux qui perçoivent le temps sont-ils les seuls à se souvenir, et cela grâce à la [faculté] par laquelle ils exercent la sensation », tiré de ARISTOTE, *De la mémoire et de la réminiscence*, I, 449^b24-31, in : ARISTOTE, *Ceuvres complètes*, éd. par PELLEGRIN Pierre et trad. par MOREL Pierre-Marie, Paris, Éditions Flammarion, p. 1041. Pour la version latine traduite par Guillaume de Moerbeke au xiii^e siècle et lue ensuite par les auteurs qui nous intéressent, voir ARISTOTE, *De memoria et reminiscentia*, in : THOMAS D'AQUIN, *Sentencia libri de sensu et sensato cuius secundus tractatus est de memoria et reminiscentia*, éd. par GAUTHIER René-Antoine, Paris, Éditions Vrin, 1985, p. 103.

La mémoire a pour particularité de nous permettre de nous tourner vers le passé, c'est-à-dire d'utiliser ce que nous appellerions la trace mémorielle, autrement dit une image mentale, laquelle provient de la sensation d'un acte antérieur de perception⁹. Cette image mentale est le *phantasma*, formé par le sens commun à partir des données des sens externes. Aristote propose de distinguer le regard de l'imagination de celui de la mémoire sur le *phantasma*. L'imagination le considère en effet en tant qu'image¹⁰ ou représentation, tandis que la mémoire considère dans le *phantasma* non la simple image, mais l'objet dont on peut se souvenir. Le *phantasma* entretient un lien ténu avec l'objet qu'il représente dans la mesure où c'est l'objet représenté qui a causé le *phantasma* – que l'âme a reçu au moyen de la sensation. Ainsi, ayant présente en moi une certaine image mentale de rose, je peux soit la considérer par le biais de l'imagination et penser à une rose (indéterminée), soit la considérer par le biais de la mémoire, pensant alors à cette rose particulière, aperçue hier.

Aux êtres qui en ont l'usage, la mémoire permet ainsi de se rapporter au passé à travers une manière particulière de considérer le *phantasma*. Aristote n'élabore pas tant sur la façon dont la mémoire améliore la vie des êtres qui la possèdent. Sa conception finaliste de la nature l'incite à affirmer que la mémoire est importante pour leur survie. Chez les êtres humains, la mémoire est étroitement rattachée à la réminiscence, dont Aristote traite dans le second chapitre de son traité¹¹. Il s'agit de la capacité à récupérer un souvenir en partie occulté ou perdu, en faisant usage d'une stratégie pour le retrouver.

⁹ Selon Aristote, la sensibilité rime avec la réceptivité. Pour appréhender un objet, il est nécessaire d'être affecté par ce dernier. De ce contact entre sujet percevant et objet perçu demeure dans l'âme une représentation ou image mentale, un *phantasma*, qui peut être utilisée dans des phases ultérieures de cognition. L'imagination, la remémoration, mais aussi l'intellection présupposent l'existence de *phantasmata*.

¹⁰ Par « image », nous n'entendons pas renvoyer uniquement aux données visuelles, mais également aux autres données issues de la perception sensorielle.

¹¹ Il s'agit du chapitre « De la réminiscence », deuxième chapitre du *De memoria et reminiscentia*. Voir ARISTOTE, *Œuvres complètes*, éd. par PELLEGRIN Pierre et trad. par MOREL Pierre-Marie, Paris, Éditions Flammarion, pp. 1044-1048.

1.2. Avicenne

Médecin et philosophe, Avicenne est l'auteur d'un monumental *De anima*, dans lequel il entend rassembler les connaissances sur l'âme, nourries de la lecture des traités d'Aristote, plutôt que faire œuvre d'exégète. Concernant la mémoire, Avicenne l'insère dans son système des cinq sens internes – aux côtés du sens commun, de l'imagination, de l'imaginative et de l'estimative – localisés dans les ventricules cérébraux¹². Chacun de ces sens internes est localisé dans un ventricule cérébral. Au sein de ce système, mémoire et imagination se rapportent toutes deux à un sens distinct, immédiatement localisé à leurs côtés. Il s'agit respectivement de l'estimative et du sens commun. Ces deux facultés appréhendent des données distinctes : le sens commun compile les données des sens externes, comme c'était le cas chez Aristote, tandis que l'estimative, une faculté nouvelle, appréhende d'autres données, lesquelles ne se laissent pas reconduire à celles des cinq sens. Il s'agit notamment de l'impression de danger ou de tranquillité. Pour expliquer ce que sont ces données non sensibles, dénommées *intentiones* dans la traduction latine du texte, Avicenne a recours à un exemple demeuré célèbre :

« Pour ce qui n'est pas sensible dans sa nature, c'est comme l'inimitié, le caractère mauvais et l'aversion que le mouton perçoit dans la forme du loup et, en général, l'*intentio* qui en éloigne le mouton, comme la bonté qu'il perçoit de son ami et, en général, l'*intentio* qui le lui rend amical. Voilà des choses que l'âme animale perçoit, mais que la sensation n'indique pas. Ainsi, la faculté par laquelle ces choses sont perçues est autre. Appelons-la "estimative". »¹³

¹² Nous considérerons quatre des cinq sens internes et laisserons de côté l'imaginative, décrite comme une mémoire créative. Il s'agit de la faculté qui nous permet de nous imaginer des créatures jamais aperçues, comme les licornes par exemple.

¹³ « *Sed quae non sunt sensibiles ex natura sua, sunt sicut inimicitiae et malitia et quae a se diffugiunt quam apprehendit ovis de forma lupi et omnino intentio quae facit eam fugere ab illo, et concordia quam apprehendit de sua socia et omnino intentio qua gratulatur cum illa : sunt res quas apprehendit anima sensibilis ita quod sensus non doceat eam aliquid de his.* », tiré de AVICENNE, *De anima*, IV, 1, éd. par VAN RIET Suzanne, Leiden, Éditions Brill, 1968, p. 7, ll. 82-87. Sauf indication contraire, les traductions des textes latins sont les nôtres. Pour anticiper sur la suite de notre parcours, l'exemple du mouton et

Ces *intentiones* sont appréhendées par l'estimative, non à partir des données perçues par les cinq sens, mais directement de l'objet. Avicenne n'exclut pas que ces données puissent faire référence à une temporalité passée, même si son discours ne plaide pas nécessairement en faveur de cette lecture. Ces données semblent relever de l'ordre de l'affectivité. Leur conservation par le biais de la mémoire permet à l'animal de fuir en présence du danger et de rechercher ce qui lui est utile. Selon Avicenne, il faut donc prendre en compte deux catégories de représentations mentales : les représentations qui sont appréhendées par le sens commun et qui correspondent aux *phantasmata* aristotéliens et les *intentiones*, appréhendées par l'estimative. L'imagination et la mémoire sont associées à la conservation de ces deux types de données mentales distinctes : l'imagination préserve des représentations, alors que la mémoire conserve des *intentiones*. Ces deux types de représentations mentales sont associées dans le cadre du souvenir : l'estimative réassocie une *intentio* à une image, par exemple la visualisation du loup à l'impression de danger.

Ainsi, tant chez Avicenne que chez Aristote, la mémoire relève en propre de la sensibilité. Cela étant, elle est commune aux hommes et aux animaux. Cependant, ce point commun mis à part, les conceptions de la mémoire des deux auteurs divergent en plusieurs aspects. *Primo*, Avicenne fait de la mémoire une faculté à part entière, localisée dans le cerveau, et susceptible de connaître des dommages – notamment physiques – l'affectant en propre. Chez Aristote, elle relève du sens commun localisé dans le cœur. *Secundo*, il y a deux types de représentations mentales différentes chez Avicenne, tandis que chez Aristote, tout repose sur le seul *phantasma* reçu par le sens commun. *Tertio*, Avicenne fait de la mémoire et de l'imagination deux facultés de conservation, ce qui n'apparaît pas comme tel chez Aristote, où l'une et l'autre sont des façons de considérer une même représentation mentale. Selon Aristote, la mémoire, parce qu'elle porte sur le passé, relève par accident seulement de l'intellect¹⁴. Or, la connaissance intellectuelle

du loup sera repris tel quel par Raoul le Breton et l'Anonyme d'Oxford. Voir RAOUL LE BRETON, *Quaestiones super librum...*, q. 5, p. 35 et ANONYME D'OXFORD, *Quaestiones super librum...*, q. 5, p. 147.

¹⁴ L'interprétation de cette affirmation n'est pas aisée. Il peut s'agir du simple fait que l'intellect – comme la mémoire et l'imagination – requiert des *phantasmata* pour

est caractérisée par son universalité et, partant, son absence de référence temporelle. Toutefois, nous le verrons, la notion de mémoire intellectuelle est importante pour les théologiens, mais aussi pour les maîtres ès arts.

2. Les commentaires au *De memoria et reminiscentia* et leurs prolongements

Examinons maintenant les préoccupations des cinq maîtres ès arts parisiens à l'étude au tournant du ^{xiv}e siècle et la façon dont ils conçoivent le rôle de la mémoire¹⁵. Comme l'ont souligné leurs éditeurs respectifs et comme nous le verrons, ces commentaires révèlent une proximité non négligeable avec le commentaire de Thomas d'Aquin (1225-† 1274)¹⁶, la

penser. Certains interprètes dont des médiévaux, ont proposé cet exemple pour illustrer cet énoncé aristotélicien : la mémoire nous permet de nous souvenir des circonstances dans lesquelles nous avons appris le théorème de Pythagore. Elle ne nous permet pas en revanche de nous souvenir dudit théorème, lequel échappe par définition aux circonstances particulières. Nous verrons ci-dessous la façon dont certains penseurs médiévaux élargissent la définition de la mémoire pour y intégrer la mémoire intellectuelle.

¹⁵ Parmi les cinq commentaires, seul l'Anonyme d'Oxford pourrait provenir d'un environnement oxonien. Cela dit, Sten Ebbesen n'exclut pas qu'il puisse s'agir d'une œuvre parisienne ramenée à Oxford par un maître; EBBESEN Sten, «*Anonymus Oriensis...*», p. 130. Pour les autres commentaires, voir les introductions respectives par Sten Ebbesen et pour celui de Pierre d'Auvergne, voir BLOCH David, *Aristotle on Memory...*, pp. 207-219. Nous parlerons ici de commentaires dus à des maîtres ès arts dans la mesure où, même si Pierre d'Auvergne et Raoul le Breton deviendront théologiens, les textes étudiés ici sont des enseignements à destination de la faculté des arts. Par ailleurs, il est probable que le texte de Pierre d'Auvergne ait été écrit avant que celui-ci ne devienne théologien. Sur ce point, voir BLOCH David, *Aristotle on Memory...*, p. 179. Cela se peut également pour Raoul le Breton. À noter que, malgré la perspective d'abord naturaliste des commentateurs au *De memoria et reminiscentia*, ceux-ci peuvent adopter une visée plus proche de celle de la psychologie ou de la philosophie de l'esprit, notamment lorsqu'il est question de mémoire intellectuelle.

¹⁶ La conception thomasiennne telle qu'exposée dans la *Sententia* prend au sérieux la possibilité de concilier le *De memoria* d'Aristote et le *De anima* d'Avicenne. Thomas insère, par exemple, les sens internes au sein de la conception aristotélicienne. Il ajoute également à son commentaire certaines problématiques latines, comme la question de la mémoire intellectuelle. Pour ces exemples, voir notamment THOMAS D'AQUIN, *Sentencia de memoria et reminiscentia*, in : THOMAS D'AQUIN, *Sentencia libri de sensu...*, pp. 109-111. Pour un exposé de sa conception, voir : BLOCH David, *Aristotle on*

Sententia de memoria et reminiscentia, voire avec les questions consacrées à la mémoire dans la *Somme théologique*¹⁷.

2.1. Une mémoire, pour qui et pourquoi ? Quelques réponses autour de 1300

À quoi sert la mémoire ? Pourquoi certains êtres en sont-ils dotés et d'autres pas¹⁸ ? Existe-t-il différents types de mémoire ? Ces questions seront au centre de notre réflexion. Nous nous arrêterons sur plusieurs exemples tirés des cinq commentaires étudiés, où se manifeste une tension entre le devoir de commenter la lettre d'Aristote, celui de rendre compte de certaines expériences et celui d'envisager de possibles progrès en matière de médecine depuis Aristote, notamment en suivant Avicenne¹⁹.

2.1.1. Fonctions de la mémoire, fonctions de l'imagination

Pour qui commente Aristote, rendre compte de sa définition de la mémoire, tout en acceptant les innovations médicales proposées par Avicenne, et partant, une distinction plus nette entre imagination et

Memory..., pp. 195-207 ; DECAIX Véronique, « Matière et mémoire selon Thomas d'Aquin », *La pensée* 402, 2020, pp. 106-121.

¹⁷ Voir par exemple la proximité du propos de l'Anonyme d'Oxford (*quaestio* 1) et celle du début de la *Sententia* thomasienne ; ANONYME D'OXFORD, *Quaestiones super librum...*, q. 1, pp. 136-137 ; THOMAS D'AQUIN, *Sentencia de memoria et reminiscentia...*, pp. 103-104, ll. 1-43.

¹⁸ Cette question a fait l'objet de deux traitements succincts. Dans un article, Sten Ebbesen se demande comment ces commentateurs expliquent que la mémoire porte sur le passé et il mentionne la caractérisation des animaux parfaits en termes d'animaux capables de mouvement ; EBBESEN Sten, « Memory is of the Past... ». Véronique Decaix, quant à elle, a proposé une distinction entre la mémoire animale – qu'elle définit comme « *ce qui leur tient lieu d'intelligence* » – et la mémoire humaine. Après avoir analysé le lien entre mémoire et mouvement, elle montre que les auteurs de la fin du XIII^e siècle attribuent aux animaux une mémoire qui n'est ni volontaire, ni instinctive, mais intentionnelle ; DECAIX Véronique, « Mémoire et mouvement... », p. 442.

¹⁹ Par exemple : « *Differunt autem distinctae virtutes totius loco et subiecto operatione et organo* », tiré de ANONYME DU VATICAN, *Quaestiones super librum...*, p. 265.

mémoire, ne va pas de soi. Pierre d'Auvergne, proche de Thomas d'Aquin, propose la solution suivante, à cheval entre l'un et l'autre. Il écrit :

« [I]l convient que, dans l'âme, il y ait une autre faculté que le sens commun et les sens propres, [faculté] dans laquelle l'impression ou l'image [*pictura*] demeurent d'une certaine façon. Or, cette image demeure dans l'imagination et la mémoire selon des modes distincts, parce que l'imagination [*fantastica*] comprend cette image en tant qu'image [*fantasma*] de manière absolue, et non seulement qu'elle est l'image de quelque chose qui a été antérieurement vu, pensé ou entendu, mais [en tant qu'] image par soi ; et l'image est conservée sous ce mode dans l'imagination. Mais ce *fantasma* ou cette image est saisi par la faculté mémorative sous la raison par laquelle elle est une certaine image de quelque chose d'antérieurement perçu ou pensé. »²⁰

Comme Avicenne, Pierre propose ainsi de distinguer clairement les facultés que sont l'imagination, la mémoire et le sens commun. Cependant, à l'instar d'Aristote, il affirme que l'imagination et la mémoire constituent deux manières d'appréhender une même impression. Pierre suggère ainsi une solution médiane : la mémoire et l'imagination perçoivent l'image selon un mode particulier, et la conservent sous ce mode spécifique. Cela étant, il semble délicat de maintenir la définition aristotélicienne de la mémoire comme *passio* ou *habitus* du sens commun. Pierre propose de considérer le sens commun et les cinq sens comme « l'origine ou la racine des autres facultés »²¹. Les opérations des facultés subséquentes présupposent l'activité des sens externes et du sens commun. Ainsi, la définition aristotélicienne de la mémoire doit être comprise dégressivement.

²⁰ « [...] oportet quod in anima sit alia virtus a sensu communi et sensibus propriis in qua remaneat huiusmodi impressio vel pictura. Ista autem pictura remanet in virtute fantastica et memorativa diversimode, quia fantastica comprehendit illam picturam secundum quod est fantasma absolute, et non secundum quod est fantasma prius visi vel prius intellecti aut auditi, sed secundum se ; et ideo sub ista ratione in virtute fantastica conservatur. », tiré de PIERRE D'AUGERNE, *Quaestiones super librum ...*, q. 9, p. 87.

²¹ « *sensus communis et particularis sunt origo et radix istarum virtutum* », tiré de PIERRE D'AUGERNE, *Quaestiones super librum...*, q. 9, p. 88.

Elle signifie ainsi que la mémoire – et les autres facultés – présupposent le sens commun.

Parmi les autres commentaires à l'étude, celui de Raoul le Breton propose également une distinction intéressante entre l'imagination et la mémoire, laquelle repose sur la temporalité. Il écrit : « la mémoire conserve également la représentation [*species*] perçue [à partir des données des sens externes], mais elle la conserve non pas en tant que perçue [présentement], car la mémoire concerne les choses passées, lesquelles ne sont pas perçues [actuellement], mais furent perçues »²². Ainsi, pour Raoul le Breton comme pour Avicenne, la mémoire et l'imagination conservent. Toutefois, alors qu'Avicenne considèrerait que les objets mentaux conservés différeraient, dans la mesure où la mémoire conserve une *intentio*, tandis que l'imagination conserve une représentation synthétisant les données des sens externes, Raoul le Breton distingue les deux formes de conservation en fonction du mode temporel. Le propre de la mémoire est alors de conserver une donnée sous le mode du temps passé. Ainsi, tout en récupérant le schéma avicennien des sens internes, les commentaires du *De memoria* ont tendance à adopter une solution mixte, entre les propos aristotélicien et avicennien. Cette perspective concordiste ou mixte avait déjà été adoptée par Albert le Grand et Thomas d'Aquin²³. Cela dit, contrairement à Pierre d'Auvergne et Raoul le Breton, leurs solutions respectives articulaient moins clairement la distinction entre l'imagination et la mémoire.

²² « *memoria [et] si conservat [speciem] sensatam, tamen conservat eam ut non sensatam, quia memoria est praeteritorum, praeterita autem non sentiuntur, sed fuerunt sensata* », tiré de RAOUL LE BRETON, *Quaestiones super librum...*, q. 5, p. 36. Le terme de « *species* » qui apparaît ici est un synonyme de *phantasma*

²³ Dans son commentaire au *De memoria et reminiscentia*, Albert juxtapose une conception de la mémoire comme sens interne – en particulier dans le premier chapitre, où il expose les conceptions avicennienne et averroïste de la mémoire – à une conception plus aristotélicienne (notamment dans le deuxième chapitre). Voir ALBERT LE GRAND, *De sensu et sensato cuius secundus liber est de memoria et reminiscentia*, éd. par DONATI Silvia, Münster, Aschendorff, 2017, pp. 113 et 116. Thomas d'Aquin, dans sa *Sententia*, propose d'interpréter la définition aristotélicienne de la mémoire comme *passio* ou *habitus* du sensitif premier à l'aide du schéma avicennien des sens internes. Voir ci-dessus la note 16.

Tableau 1 - Tableau comparatif des rapports entre mémoire-imagination selon les différents auteurs.

	Rapport mémoire-imagination
Aristote	Deux façons de considérer le <i>phantasma</i> : – mémoire : le considère en tant qu’il renvoie à l’objet x perçu au temps t-1, – imagination : le considère en tant que tel.
Avicenne	Deux facultés conservatrices : – mémoire : conserve les <i>intentiones</i> , données saisies par l’estimative, – imagination : conserve les données sensibles saisies par le sens commun (les <i>phantasmata</i> / <i>species</i>).
Albert le Grand	I, 1 : <i>imaginatio</i> : faculté de conservation des données sensibles saisies par le sens commun, <i>virtus conservativa</i> et <i>virtus memorialis</i> : la faculté qui conserve (<i>custoditiva</i>) est distincte de celle qui se remémore (<i>virtus memorialis</i>), même si elles sont liées. I, 4 : deux façons de considérer le <i>phantasma</i> (cf. Aristote).
Thomas d’Aquin	La mémoire conserve ce que l’estimative a appréhendé et ceci permet de renvoyer au passé – selon l’explication d’Aristote. L’imagination conserve les <i>species</i> .
Pierre d’Auvergne	Deux facultés qui conservent et considèrent différemment le même <i>phantasma</i> .
Raoul le Breton	Deux facultés conservatrices qui conservent selon une temporalité différente.

2.1.2. À qui sert la mémoire ?

Dans le *De memoria*, Aristote affirme – comme nous l’avons mentionné – que seuls les animaux capables de percevoir le temps sont dotés de mémoire. Ses commentateurs latins transforment cette affirmation en disant que seuls les animaux parfaits sont mémorants²⁴. Dans la partie conclusive du *De anima*, consacrée à la faculté motrice et, partant, au

²⁴ Voir par exemple ANONYME DE PARIS, *Quaestiones super librum...*, p. 203.

mouvement des animaux, Aristote affirme que sont dits « animaux parfaits » les animaux capables de se déplacer, ce qui présuppose la possession de *phantasmata* et d'appétit²⁵, comme le rappelle Raoul le Breton²⁶. Autrement dit, la mémoire va de pair avec le mouvement et la capacité de former des représentations mentales (*phantasmata*). Tous les animaux n'en sont pas dotés, dont ceux qui ne se meuvent pas, mais également – et de manière plus opaque – ceux qui, comme le ver de terre, ne possèdent qu'un sens. Aristote ne développe pas davantage sa pensée. Ses commentateurs auront à charge de préciser ce point.

L'Anonyme du Vatican s'interroge, dans son commentaire, sur la nécessité d'une mémoire animale. La première objection qu'il formule à l'encontre de la thèse selon laquelle tous les animaux auraient une mémoire s'appuie sur l'exemple de la mouche²⁷ : celle-ci est un cas paradigmatique d'un animal privé de mémoire, car même après avoir été chassée, elle revient à son point de départ. Si la mémoire est liée au mouvement, peut-on dire que la mouche n'a pas de mémoire ? Dans la

²⁵ Voir ARISTOTE, *De anima*, III, 9, 432a15-434a10, trad. par BODÉÛS Richard, in : ARISTOTE, *Cœuvres complètes...*, pp. 1008-1012. Aristote se demande « *ce qui imprime à l'animal le mouvement de locomotion* » (432b14). Ayant exclu les facultés nutritive, sensitive et intellective, il affirme que l'appétit et l'intelligence au sens large – comprenant également la représentation, soit la capacité de former les *phantasmata* – sont responsables du mouvement local. Il remarque que : « c'est donc dans la mesure où il est capable d'appétit, que l'animal est apte à se mouvoir lui-même. Mais il n'est pas capable d'appétit sans représentation. Or toute représentation est ou bien calculatrice ou bien sensitive. Donc, les autres animaux en sont également doués », tiré de ARISTOTE, *De anima...*, III, 9, 433b27-31, p. 1012. Qu'en est-il ensuite des animaux qualifiés d'incomplets, en clair ceux qui n'ont pas les cinq sens externes, comme le ver de terre ? Aristote examine leur cas dans le *De anima* III, 11, sans le résoudre pour autant. Il reconnaît que ces animaux aussi semblent capables de souffrir, mais il s'arrête à ce stade, sans reconnaître chez eux l'existence de *phantasmata*.

²⁶ RAOUL LE BRETON, *Quaestiones super librum...*, q. 5, p. 35.

²⁷ « Albert dit, dans le proème de la *Métaphysique*, que certains animaux sont dépourvus de mémoire, comme les mouches par exemple. Le signe en est que même si elles sont chassées d'un certain lieu, où elles ont enduré quelque mauvais traitement [laesionis], elles y reviennent immédiatement. » « *Albertus vult prooemio Metaphysicae quod sunt quaedam animalia memoria carentia, sicut sunt muscae: cuius signum est quia si ab aliquo loco fvirtuoso f eiciuntur [qua] prioris laesionis oblitae statim ad locum praedictum redeunt. Et per hoc probatur quod memoria non insit animalibus omnibus.* », tiré de ANONYME DU VATICAN, *Quaestiones super librum...*, q. 5, pp. 253-254.

quaestio dévolue à la présence d'une mémoire chez tous les animaux, le commentateur anonyme ne répond pas directement à la question : il affirme que tous les animaux capables de se déplacer localement ont une mémoire²⁸. Cherchons ailleurs. Dans la question sur les sens internes, il précise l'utilité de la mémoire pour les hommes et les animaux. Il écrit :

« [...] la mémoire est nécessaire chez les hommes et les animaux dans la mesure où, grâce à elle, ils peuvent poursuivre leur mouvement vers un lieu éloigné en l'absence du sensible. Mais dans le cas contraire, ils ne le pourraient à moins d'avoir une mémoire. Aussi, il convient qu'ils saisissent une chose en tant qu'elle a été antérieurement appréhendée, de sorte qu'ensuite, ils puissent agir sur elle et le faire plus adéquatement. »²⁹

La mémoire joue ainsi un rôle crucial pour la survie de celui qui en est doté. Elle lui permet de dépasser le présent et de se projeter dans le passé, mais également dans le futur, assurant ainsi une certaine continuité du sujet à travers le temps. Celui-ci peut poursuivre son mouvement jusqu'à son terme. La mémoire offre, en outre, à celui qui la possède la possibilité de s'améliorer et d'agir de manière plus efficace grâce à son expérience du passé.

Selon l'Anonyme du Vatican, le lien entre la mémoire et le mouvement semble devoir être pensé en ces termes : parce qu'elle permet de se rapporter au passé, la mémoire garantit une certaine continuité temporelle dans l'action. Elle implique notamment de se souvenir que tel endroit permet de se ravitailler ou que telle plante est bonne à manger³⁰. Or, d'après l'Anonyme du Vatican, ces questions ne sont utiles que pour des êtres

²⁸ ANONYME DE PARIS, *Quaestiones super librum...*, q.5, p. 254.

²⁹ « *Memoria autem est necessaria in brutis et in hominibus ut possint continuare motum suum in absentia sensibilis ad locum distantem, sed aliter non possent continuare nisi haberent memoriam. Etiam oportet ut comprehendant aliquid ut prius apprehensum, ut fortius postea operentur et ut melius aliquid.* », tiré de ANONYME DU VATICAN, *Quaestiones super librum...*, q. 11, p. 267.

³⁰ Concernant l'attribution de la mémoire aux êtres ayant à chercher leur nourriture, voir également ANONYME DE PARIS, *Quaestiones super librum...*, q. 6, p. 182 et RAOUL LE BRETON, *Quaestiones super librum...*, q. 5, p. 35.

dotés de mouvement³¹. Une plante, statique, puisera ses nutriments dans le sol, sans avoir besoin de préserver l'information que l'azote, favorable à sa croissance, est plus répandu dans tel sous-bois. En effet, incapable de mouvement, cette connaissance ne lui servirait à rien. Toutefois, une telle connaissance est utile aux êtres autolocomoteurs et elle est disponible à ceux d'entre eux qui sont capables de représentation et d'un mouvement local progressif. Cela ne résout toutefois pas la question de la mouche. Si l'on suit le commentateur, la mouche doit avoir un certain niveau de mémoire. Cela dit, on pourrait soutenir que celui-ci est trop peu développé pour qu'elle évite de revenir à l'endroit qu'elle vient de quitter. Le mouvement n'explique sans doute pas tout : d'autres éléments doivent être ajoutés, qui expliqueraient que la mémoire d'un chat soit autrement plus performante que celle d'une mouche.

Si la mémoire est utile à la survie, pourquoi n'est-elle pas présente chez tous les êtres vivants avec un même degré de perfection ? Peut-être que la survie à envisager est celle de l'espèce plus que celle du sujet. Dans ce cas, seuls les êtres au processus de reproduction lent – comme les animaux dits parfaits – seraient dotés de mémoire, pour que leur vie ne soit pas inutilement raccourcie.

Ce lien ténu entre mémoire et mouvement se retrouve également chez nos autres commentateurs : Pierre d'Auvergne, l'Anonyme d'Oxford³², Raoul le Breton³³ et l'Anonyme de Paris³⁴. Le modèle implicite de nos cinq commentateurs est certainement le proème au *De sensu et sensato* de

³¹ Dans un contexte similaire, Pierre d'Auvergne adopte la même solution ; PIERRE D'AVERGNE, *Quaestiones super librum...*, q. 10, p. 91.

³² ANONYME D'OXFORD, *Quaestiones super librum...*, q. 8, p. 153.

³³ RAOUL LE BRETON, *Quaestiones super libros Metaphysicorum*, I.3 in : EBBESEN Sten, « Radulphus Brito... », p. 83 et RAOUL LE BRETON, *Quaestiones super librum De sensu et sensato*, q. 3, in : EBBESEN Sten, « Radulphus Brito... », p. 23.

³⁴ ANONYME DE PARIS, *Quaestiones super librum...*, q. 6, p. 182. À noter que ce commentateur fait clairement de la mémoire une faculté conservatrice des données saisies par l'estimative, comme l'utile ou le nuisible. En cela, il suit Avicenne avant lui, même s'il utilise le terme de *species* plutôt que celui d'*intentio* pour caractériser l'objet mental conservé par la mémoire. Voir ANONYME DE PARIS, *Quaestiones super librum...*, q. 6, p. 182.

Thomas d'Aquin³⁵. Cependant, aucun d'entre eux n'explique de manière satisfaisante les différents degrés de mémoire imparfaite chez les animaux.

À propos de cette même question de la nécessité animale de posséder une mémoire, l'Anonyme du Vatican soulève une autre question intéressante. Si la définition aristotélicienne de la mémoire – comme affection ou disposition – doit être prise au sérieux, tous les animaux dotés de sens commun ne devraient-ils pas être dotés de mémoire ? La réponse du commentateur est claire : non. La mémoire n'est qu'improprement dite affection (*passio*) du sens commun, en tant qu'elle conserve ce que le sens commun a appréhendé, c'est-à-dire une *species*. Mais, d'après lui, cela ne signifie nullement que la possession du sens commun implique la possession de la mémoire³⁶. Aristote aurait-il validé pareille thèse ? Il est délicat de l'affirmer, dans la mesure où, selon Aristote, le sens commun ne semble pas tout à fait être un terme technique³⁷. Toutefois, si celui-ci est responsable de la saisie du temps qui passe, les animaux qui en sont dotés devraient être à même de percevoir le temps. Cela dit, le sens commun ainsi compris n'est vraisemblablement pas présent chez tous les animaux. En effet, dans le *De anima* et le *De memoria et reminiscentia*, il est essentiellement associé au *phantasma*, raison pour

³⁵ Thomas d'Aquin retrace quatre niveaux d'êtres vivants. Ceux qui appartiennent au deuxième niveau « ont le sens sans mouvement progressif, comme les animaux imparfaits, à l'instar de la coccinelle ; d'autres encore [*i.e. ceux du troisième niveau*] ont en plus le mouvement local progressif, comme les animaux parfaits que sont le cheval et le bœuf ; enfin, certains ont en plus l'intellect, comme les hommes » ; « [...] *quedam autem sunt que cum hoc habent etiam sensum sine motu progressivo, sicut sunt animalia imperfecta, sicut coccilia ; quedam vero sunt que habent insuper motum localem progressivum, sicut animalia perfecta ut equus et bos ; quedam vero insuper habent intellectum, sicut homines* », tiré de THOMAS D'AQUIN, *Sentencia libri De sensu et sensato*..., p. 5.

³⁶ Dans le même contexte, l'Anonyme d'Oxford écrit que même si le sens commun est dit « origine » et « racine » des autres sens internes – dont la mémoire – la possession du sens commun n'implique pas celle de la mémoire. Cela signifie seulement qu'il est nécessaire, pour être doté de mémoire, d'être doté d'un sens commun. Voir ANONYME D'OXFORD, *Quaestiones super librum*..., q. 8, p. 153.

³⁷ Pavel Gregoric écrit : « [...] *I am inclined to think that the phrase 'common sense' has not yet crystallized into a technical term with Aristotle. Nevertheless, there can be little doubt that, owing to Aristotle, it became a technical term at some point between Theophrastus and Alexander* », tiré de GREGORIC Pavel, *Aristotle on the Common Sense*, Oxford, Oxford University Press, 2007, p. 125.

laquelle l'imagination et la mémoire sont deux manières de considérer les *phantasmata* qui lui sont attribuées.

2.1.3. Mémoire sensitive, jugement et réflexivité

Tout en attribuant une mémoire aux animaux parfaits à l'instar de l'Anonyme du Vatican, l'Anonyme de Paris enrichit cette faculté d'une fonction supplémentaire. Dans sa réflexion sur la nécessité animale de détenir une mémoire, il écrit : « [la mémoire] est nécessaire par rapport aux *species* [i.e. représentations mentales] conservées, et il est aussi nécessaire qu'elle juge qu'elle a antérieurement perçu ceci, et que telle perception porte sur telle chose [déterminée] »³⁸. Or, cette perspective ne recoupe que partiellement les propos d'Aristote. En effet, ce dernier ne mentionne une potentielle capacité réflexive de la mémoire qu'en un court passage non développé de son traité³⁹. Avicenne, pour sa part, limite la mémoire à une faculté de conservation et n'envisage pas non plus une telle perspective. L'association de la mémoire à la réflexivité et, pourrions-nous dire, à la conscience de soi vient plutôt des milieux théologiques, d'Augustin et de l'association de la mémoire aux plus hautes facultés humaines. Une mémoire partagée avec certains animaux, même les animaux dits parfaits, permet-elle cette réflexivité ? C'est la thèse délicate que propose l'Anonyme de Paris en juxtaposant ainsi les perspectives augustinienne et aristotélicienne. Ce commentateur n'associe nullement cette forme de réflexivité qui caractérise le jugement de la mémoire à une faculté de l'intellect. Et pour cause, sa conception de l'intellect est strictement aristotélicienne, celui-ci ne pouvant saisir que des réalités universelles, abstraites des conditions spatio-temporelles. La réflexivité qui caractérise la mémoire consiste à s'attribuer rétroactivement tel ou tel acte, opération ou perception particulière⁴⁰. C'est probablement cette conception qui conduit

³⁸ « [...] *verum est quod* [est] *necessaria etiam quia iudicat se prius sensisse hoc et quod talis sensatio est illius rei* [...] », tiré de ANONYME DE PARIS, *Quaestiones super librum...*, q. 6, p. 182.

³⁹ ARISTOTE, *De la mémoire et de la réminiscence...*, I, 449b19-23, p. 1041.

⁴⁰ Il écrit : « L'acte de la mémoire consiste à associer [*referre*] une *species* ou *intentio* présente d'une chose à cette même chose appréhendée dans le passé, et de juger que

ce commentateur à soutenir simultanément la réflexivité de la mémoire et sa dimension purement sensitive. Mais cette double perspective permet-elle d'attribuer une telle réflexivité à la mémoire animale ? Rien ne semble s'y opposer, dans la mesure où cette réflexivité ne relève pas de l'intellect. Ainsi, chez l'Anonyme de Paris, la mémoire devient une faculté apte à former un jugement réflexif particulier. Elle s'élève sur l'échelle des facultés sensibles, mais reste pleinement distincte de l'intellect, conçu comme une faculté purement abstraite.

Tableau 2 - Fonctions de la mémoire.

Fonctions générales :	Aristote	Thomas d'Aquin, Pierre d'Auvergne, Anonyme d'Oxford (Oriel College), Raoul le Breton	Anonyme de Paris
À qui sert la mémoire ?	Aux animaux capables de percevoir le temps (et dotés de sens commun).	Aux animaux parfaits capables d'un mouvement local progressif	Aux animaux dotés d'un mouvement progressif
À quoi sert la mémoire ?		À poursuivre une action, à rechercher de la nourriture, à survivre en tant qu'individu et en tant qu'espèce	
Fonctions additionnelles :	Anonyme de Paris		
Réflexivité de la mémoire	Capacité sensitive de s'attribuer telle ou telle perception <i>a posteriori</i>		

cette chose a été antérieurement appréhendée ; donc, la mémoire appréhende [les choses] sous un certain temps déterminé ; mais l'intellect n'appréhende pas sous un certain temps » ; « [...] *actus memoriae est referre speciem vel intentionem praesentem ipsius rei ad rem apprehensam in praeterito et iudicare illam rem esse prius apprehensam ; memoria ergo apprehendit sub aliquo tempore determinato ; sed intellectus non apprehendit sub aliquo tempore* », tiré de ANONYME DE PARIS, *Quaestiones super librum ...*, q. 11 p. 200.

2.2. Mémoire et intellect

Étrangère au *De memoria*, à l'aristotélisme et à l'avicennisme, la question de l'existence d'une mémoire intellectuelle se retrouve dans quatre de nos commentaires⁴¹. L'un des commentaires anglais du cercle d'Adam de Bockenfield⁴² évoquait cette question, également présente dans des textes s'adressant à des théologiens, comme la *Somme* de Thomas d'Aquin et le *De homine* d'Albert le Grand⁴³. En somme, une fois le propos d'Aristote clarifié, avec les commentaires respectifs d'Albert et de Thomas au *De memoria*, cette question disparaît des commentaires artiens pour reparaître au tournant du siècle.

Comment est-elle traitée par les maîtres parisiens? Nous recensons au moins trois stratégies. La première, aristotélienne, consiste à nier la possibilité d'une telle mémoire. La seconde, celle que Thomas avance dans la question 79 (article 6) de la *Somme théologique* (*prima pars*), consiste à admettre une mémoire intellectuelle – qui ne serait mémoire qu'au sens

⁴¹ Le commentaire de Raoul le Breton omet cette question, présente chez tous les autres. Il traite cependant de l'*habitus* intellectuel dans la question 6 de son commentaire, laquelle porte sur le rapport entre l'intellect et les *phantasmata*. Voir RAOUL LE BRETON, *Quaestiones super librum...*, pp. 38-43. La présence de cette question dans les quatre autres commentaires à l'étude ne signifie pas que tous les commentateurs y répondent affirmativement. L'Anonyme de Paris, dont il vient d'être question, refuse tout à fait une mémoire de ce type; ANONYME DE PARIS, *Quaestiones super librum...*, q. 11, pp. 200-201.

⁴² Voir le commentaire anonyme dont l'incipit est «*Quoniam ut complete*» éd. par BRUMBERG-CHAUMONT Julie et POIREL Dominique, in: BRUMBERG-CHAUMONT Julie et POIREL Dominique (éds.), *Adam of Bockenfield...*, pp. 337-396.

⁴³ Dans sa somme anthropologique, le *De homine*, Albert traite de la question de la mémoire en énumérant les différents sens de ce terme. Ayant cité une quantité impressionnante de références – parmi lesquelles Aristote, Avicenne, Averroès, mais aussi Al-Ghazali, Origène ou Grégoire de Nysse – il énumère trois sens principaux du terme «mémoire». Le premier, dit «philosophique», concerne la mémoire sensible; le second concerne la mémoire augustinienne, image de Dieu en l'homme, tandis que le troisième concerne l'intellect et les intelligibles, d'entente avec Platon et Jean Damascène. De tels textes font ressortir le caractère encyclopédique de l'œuvre d'Albert. Voir ALBERT LE GRAND, *De homine*, I, 40, éd. par ANZULEWICZ Henryk et SÖDER Joachim, Münster, Aschendorff, p. 300. Sur les multiples sens du terme «mémoire» chez Albert, voir également ANZULEWICZ Henryk, «*Memoria und Reminiscentia bei Albertus Magnus*», in: PARAVICINI-BAGLIANI Agostino (éd.), *La mémoire du temps au Moyen Âge*, Firenze, Edizioni del Galluzzo, 2005, pp. 163-200. Concernant Thomas d'Aquin, voir la note suivante.

large du terme comme nous le verrons ci-dessous. La troisième, celle de Pierre d'Auvergne prend note des deux premières en y ajoutant son propre enrichissement. Voyons le détail de ces trois propositions.

La solution aristotélicienne et la solution thomasienne refusent parentement la possibilité d'une mémoire intellectuelle qui permettrait à l'intellect de se souvenir d'une chose précise, localisée dans le temps. L'intellect, puisqu'il a pour objet l'universel, ne peut précisément pas se souvenir en ce sens-là. En conséquence, Aristote, nous l'avons vu, avance que la mémoire ne relève de l'intellect que par accident. Dans sa *Somme théologique*, Thomas d'Aquin propose d'assigner une forme de mémoire à l'intellect, mémoire correspondant à l'*habitus*. Dans ce contexte, la mémoire intellectuelle désigne la capacité de conservation des intelligibles que l'intellect agent a abstraits et qui ont ensuite été reçus par l'intellect en puissance. Cette faculté explique pourquoi l'intellect se rapporte différemment à un objet saisi antérieurement et à un objet jamais connu. Autrement dit, si l'on entend par « mémoire » la capacité de conservation, alors l'intellect peut être dit mémorant ; si, en revanche, la mémoire est comprise comme ayant la capacité à se rapporter au passé, alors il n'y a pas de mémoire intellectuelle⁴⁴. Cette solution est rapportée par l'Anonyme d'Oxford et l'Anonyme du Vatican⁴⁵ ; elle apparaît aussi, en d'autres termes, chez l'Anonyme de Paris qui, niant comme nous l'avons vu toute mémoire intellectuelle, recycle cependant la solution thomasienne en parlant d'*habitus* intellectif⁴⁶.

⁴⁴ « Donc, à ne concevoir la mémoire que comme la faculté de conserver des espèces intelligibles on doit admettre qu'elle existe dans l'intelligence. Mais si l'on entend par mémoire une faculté qui a pour objet le passé comme tel, il n'y aura pas de mémoire intellectuelle, mais seulement une mémoire sensitive, capable de saisir les faits particuliers. Car le passé comme tel, signifiant qu'une chose existe en un temps donné, participe de la nature du particulier », tiré de THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, I, q. 79, art. 6, trad. par ROGUET Aïmon-Marie, Paris, Cerf, 1984, p. 70.

⁴⁵ ANONYME D'OXFORD, *Quaestiones super librum...*, q. 4, pp. 144-145 ; ANONYME DU VATICAN, *Quaestiones super librum...*, q. 6, pp. 256-257.

⁴⁶ Il clarifie ainsi la conservation intellectuelle des *species* : « Ceci est vrai – il conserve les *species* abstraites des conditions actuelles [*hic et nunc*], mais l'intellect ne conserve pas ainsi les *species*, qui, non-abstraites, sont situées temporellement et localement » ; « [...] *verum est – conservat species abstractas ab hic et nunc, etc., sed intellectus non conservat huiusmodi species quae sunt hic et nunc non abstractae* », tiré de ANONYME DE PARIS, *Quaestiones super librum...*, q. 6, p. 183. En réponse à la question 10 de son commentaire

Que propose Pierre d'Auvergne? Dans son commentaire, après un exposé strict de la solution tirée de la *Somme théologique*, il écrit :

«Je crois cependant que même l'intellect peut bien comprendre [un objet] sous un mode temporel déterminé [et grâce au *phantasma*] ; toutefois, ce n'est pas l'objet propre de l'intellect, comme il est dit au livre III du *De anima*. De ceci, il advient que l'intellect saisisse quelque chose en tant que celle-ci a été précédemment intelligée, sous un mode temporel déterminé ; et il peut aussi arriver que l'intellect saisisse quelque chose sous le mode par lequel il a été intelligé, et la faculté mémorative saisit le mode temporel déterminé.»⁴⁷

Pierre d'Auvergne, bien qu'il suive Thomas d'Aquin sur de nombreux aspects dans ce commentaire, tient à attribuer à l'intellect la possibilité de se rapporter à un objet passé – même si, modère-t-il, ce n'est pas là son objet propre. Quel est l'intérêt de ce grand écart vis-à-vis de l'aristotélisme? Pour répondre à cette question, il convient de se pencher sur les théologiens franciscains contemporains. Pierre de Jean Olivi (1248-† 1298), par exemple, soutient l'existence d'une mémoire *post-mortem*, d'une capacité pour les démons de se souvenir de ce qui a mené à leur condition déchuée, de s'améliorer, de se repentir, d'apprendre et d'oublier⁴⁸. Dans le contexte intellectuel de l'époque, cette idée met en lumière l'importance d'une

(«*L'intellect peut-il penser sans phantasmata?*»), il défend cependant l'existence d'un *habitus* intellectuel, qu'il n'appelle cependant pas «mémoire» ; ANONYME DE PARIS, *Quaestiones super librum...*, q. 10, pp. 194-198. À noter que ce faisant, et comme Thomas, il s'oppose frontalement à ce que défendait Avicenne, qui niait toute possibilité d'*habitus* intellectif. Sur l'opposition Thomas-Avicenne concernant l'*habitus* intellectif, voir MÜLLER Jörn, «Memory as an Internal Sense: Avicenna and the Reception of his Psychology by Thomas Aquinas», *Quaestio* 15, 2 015, pp. 497-506.

⁴⁷ «*Credo tamen quod ipse intellectus bene potest comprehendere rationem temporis determinatam et proprium fantasma, sed hoc non est obiectum [eius] proprium, ut dictum est tertio De anima. Unde potest contingere quod intellectus accipit aliquid sub ratione qua prius intellectum, accipiendo rationem determinatam temporis ; et potest etiam contingere quod intellectus accipit aliquid sub ratione qua intellectum, et virtus memorativa accipit rationem temporis determinatam.*», tiré de PIERRE D'AUVERGNE, *Quaestiones super librum...*, q. 8, p. 84. À noter que dans une deuxième version de son commentaire, Pierre d'Auvergne supprime le «*credo quod*» pour affirmer sa position avec moins de réserve.

⁴⁸ Voir PIERRE DE JEAN OLIVI, *Traité des démons, Summa* II, q. 44, trad. par BOUREAU Alain, Paris, Éditions Les Belles Lettres, 2011, pp. 140-165.

mémoire non sensitive qui persiste après la mort du corps garantissant la continuité de l'identité. Il est probable que Pierre d'Auvergne ait une perspective similaire. Si tel est le cas, il anticipe, à sa manière et avec les outils du maître ès arts, la position que défendra, en théologien, Jean Duns Scot dans son commentaire des *Sentences*⁴⁹. En tout cas, il est partisan de la connaissance intellectuelle du singulier.

Tableau 3 - La mémoire intellectuelle envisagée selon les différents auteurs.

Inexistante	En tant que faculté conservatrice des intelligibles (i.e. concepts abstraits)	En tant que l'intellect peut se rapporter à un objet selon sa dimension temporelle (i.e. en tant que cet objet a été perçu dans le passé)
Aristote, Avicenne	Thomas d'Aquin, Anonyme d'Oriel College, Anonyme du Vatican (mémoire intellectuelle); Raoul le Breton et l'Anonyme de Paris (<i>habitus</i> intellectif)	Pierre d'Auvergne

Conclusion

Les commentaires ici étudiés témoignent de la créativité dont ont fait montre leurs auteurs dans la compréhension de la mémoire. Des solutions innovantes sont proposées pour lier deux modèles qui présentent chacun leur intérêt propre : d'une part, la théorie aristotélicienne de la perception au sens large, présentée dans le *De anima* et les *Parva naturalia* – dont le *De memoria*; d'autre part, la théorie avicennienne des sens internes. Cette

⁴⁹ Chez Jean Duns Scot, la mémoire au sens propre du terme est la mémoire que nous appellerions intellectuelle, laquelle permet de se rapporter à ses propres actes passés; JEAN DUNS SCOT, *Ordinatio IV, Distinctio 45*, in: JEAN DUNS SCOT, «A Treatise on Memory and Intuition», édité par WOLTER Alan, trad. par MCCORD ADAMS Marylin, *Franciscan Studies* 53, 1993, pp. 193-230.

dernière précise les contours de la connaissance sensible avec de plus amples détails – en distinguant notamment deux types de représentations mentales ; elle a également pour particularité de s'inscrire dans un discours médical. En proposant leurs synthèses, Pierre d'Auvergne, Raoul le Breton et les auteurs anonymes étudiés prennent pour ainsi dire le meilleur des deux sources. Ils harmonisent les définitions de la mémoire qu'elles proposent en analysant notamment l'opération spécifique de la mémoire et son rapport au temps.

En outre, les maîtres ès arts ici présentés élargissent la discussion autour de la mémoire, liant l'analyse de la mémoire sensitive, commune à tous les animaux capables de locomotion, à celle de la mémoire intellectuelle. La mémoire qui les intéresse est non seulement celle qui sert à la survie animale, mais aussi et peut-être surtout, ce qui fait la spécificité de la mémoire chez l'homme. Dans ce cas précis, la mémoire intellectuelle s'ajoute à la mémoire sensitive. Cette définition de deux mémoires est superposée à l'analyse du texte aristotélicien qu'il s'agit de commenter. Ainsi, venant après une solide tradition herméneutique, ces commentaires manifestent, en plus d'une meilleure connaissance du texte et de sa tradition, une certaine liberté de la part du maître. Celui-ci sélectionne les questions, les approfondissant avec plus ou moins de détails⁵⁰. Il peut encore traiter de sujets ouvertement peu aristotéliens, comme le cas de la mémoire intellectuelle, par exemple.

Les ajouts à la matière du propos aristotélicien, tels que la fonction judiciaire de la mémoire, tendent toutefois vers une même direction : sortir du cadre général de la philosophie de la nature – entendue ici comme la physique au sens large – pour explorer les particularités de la mémoire humaine et, plus particulièrement, sa contribution à l'identité individuelle. Qui dit mémoire dit également continuité temporelle. Pour la mémoire sensitive, cela passe par une réflexivité permettant de s'attribuer des actes antérieurs. Quant à la mémoire intellectuelle, selon Pierre d'Auvergne, elle se manifeste, ici-bas, dans la saisie du passé comme tel ; cette compétence est probablement aussi à envisager après la mort, garantissant ainsi l'identité personnelle du sujet doté de mémoire⁵¹.

⁵⁰ Une question importante dans ces cinq commentaires, peu abordée par Aristote dans le présent contexte, est celle qui concerne la connaissance des futurs contingents.

⁵¹ Nous tenons à remercier ici Julie Bévant, Quentin Savary, Virginie Bayet, ainsi que les relecteurs anonymes pour leurs précieuses remarques.

Mémoire, oubli et remembrance dans le *Chevalier au lion* de Chrétien de Troyes : un vecteur romanesque d'individualité ?

Ambre Bonte

Résumé

L'étude de la représentation du temps dans les premiers romans français, au XII^e siècle, a sanctionné l'apparition du « futur contingent » comme marqueur définitionnel du genre romanesque. Cette complexification temporelle consacre une attention nouvelle et proprement romanesque à la subjectivité, mais la temporalité passée pourrait également être analysée en ce sens. *Le Chevalier au lion* de Chrétien de Troyes constitue un cas d'étude pertinent, la mémoire y faisant l'objet d'une représentation et d'une problématisation remarquables. En permettant l'expression d'une durée intérieure, la mémoire d'Yvain donne à la temporalité romanesque une coloration « subjective ». Ce nouvel indice de l'attention que les premiers romans médiévaux portent à l'intériorité pourrait révéler un processus propre au genre pour signaler sa nouvelle conception du personnage comme individu.

The study of the representation of time in twelfth-century French novels has revealed the emergence of the « future contingent » as a generic marker of the romance. This complexification of temporality marks a new focus on subjectivity, characteristic of the romance, but past temporality could also be studied

in this way. Chrétien de Troyes' Chevalier au lion is a relevant example, in which memory is the object of a notable representation and problematization. By expressing an inner duration, Yvain's memory gives the novel's temporality a « subjective » coloration. This new hint of early medieval romances' focus on interiority may reveal a process specific to the genre, to indicate its new conception of the character as individual.

Dans la philosophie occidentale telle qu'elle s'est constituée depuis Platon, les notions de temporalité et de subjectivité sont invariablement envisagées l'une par rapport à l'autre. Ce lien participe à des « associations sémantiques de notre culture »¹, au même titre que l'équivalence qui s'est établie consécutivement entre la mémoire et le Moi dans la majorité des doctrines philosophiques, pourtant éclectiques. Qu'elle soit considérée comme le lieu originaire de l'ipséité par la cohérence intime qu'elle produit, comme l'auxiliaire de la volonté, ou encore comme un principe éthique qui fonde l'être comme sujet responsable, la mémoire a partie liée avec la « constitution du soi »². Cette équivalence établie par le champ philosophique entre la subjectivité et la mémoire semble donc judicieuse pour mener une réflexion sur la construction de l'individualité. Mais dans le champ littéraire qui nous intéresse ici, une telle équation s'avère-t-elle pertinente ? La représentation de la mémoire d'un personnage, de son inscription subjective dans le temps, peut-elle participer de son élaboration comme individu ?

L'attention considérable portée à la mémoire d'Yvain par Chrétien de Troyes (vers 1135-† vers 1183) dans *Le Chevalier au lion* invite à mettre cette hypothèse à l'épreuve. Composée dans le dernier quart du XII^e siècle, l'œuvre émerge à une époque où l'effervescence intellectuelle est à son comble, stimulée par la relecture que les théologiens proposent

¹ HAIDU Peter, « Temps, histoire, subjectivité aux XI^e et XII^e siècles », in : BAUMGARTNER Emmanuèle (éd.), *Le nombre du temps : en hommage à Paul Zumthor*, Paris, Champion, 1988, p. 106.

² Pour une synthèse sur cette question : HOUSSET Emmanuel, « La mémoire et la constitution du soi dans la phénoménologie de Husserl », *Questions de style* 6, 2009, pp. 31-40.

de la pensée augustinienne et les nouvelles doctrines qui en découlent³. La subjectivité, alors en pleine revalorisation, reste inscrite dans un cadre de référence chrétien, mais les premiers jalons de notre conception moderne de l'individu commencent à se dessiner⁴. Il est plausible que ces questionnements aient influencé Chrétien de Troyes⁵, et nous nous autoriserons même à penser que ce fût le cas, eu égard au genre littéraire dans lequel il choisit de s'inscrire⁶: le roman. Les théories modernes considèrent ce genre comme celui de l'individu par excellence, explorant les questions existentielles qui lui sont liées, notamment à travers les héros romanesques qu'il construit⁷. Ce choix générique encourage plus encore à mener l'enquête et à éprouver, dans le roman médiéval, l'association quasi-sémantique entre la mémoire et l'individualité. Ainsi, la mémoire dans *Le Chevalier au lion* constitue-t-elle un observatoire de l'individuation d'Yvain, et ce dès l'émergence du roman en langue française. La prégnance thématique des paradigmes de la mémoire, de l'oubli et de la remembrance

³ Nous pensons à l'influence sans précédent d'Abélard (1079-† 1142), de Bernard de Clairvaux (1090-† 1153), ou d'Hugues de Saint-Victor (vers 1096-† 1141), mais également aux écoles de pensées qui se multiplient à l'époque.

⁴ Voir à ce sujet IOGNA-PRAT Dominique et BEDOS-REZAK Brigitte (dirs.), *L'individu au Moyen Âge: individuation et individualisation avant la modernité*, Paris, Aubier, 2005; BYNUM Caroline Walker, « Did the Twelfth Century Discover the Individual? », *The Journal of Ecclesiastical History* 31, 1980, pp. 1-17.

⁵ Nous verrons aussi dans quelle mesure les références théologiques nourrissent les œuvres de Chrétien de Troyes. La problématique de la mémoire est en effet fortement imprégnée de la pensée augustinienne quand le romancier s'en saisit. Dans *Les confessions* (Livre X, XVII, 26) en particulier, Augustin envisage la mémoire et la subjectivité qui en découle dans une dimension transitive qui appelle à un dépassement: « j'irai au-delà de la mémoire, pour Te trouver », tiré de AUGUSTIN, *Cœuvres I, Les confessions; précédées de Dialogues philosophiques*, Paris, Gallimard, 1998, p. 999. Dans un contexte chrétien où la vie terrestre et l'humanité sont appréhendées comme une séparation de Dieu et une dissemblance peccamineuse, la *memoria sui* – permettant à l'âme de garder les traces de sa ressemblance à Dieu – est le lieu de conservation et de révélation de Dieu en nous. Elle ouvre donc à la *memoria Dei*, véritable fin et gloire de la mémoire humaine.

⁶ Sur le roman comme « genre littéraire » dès le Moyen Âge, voir GINGRAS Francis, *Le bâtard conquérant: essor et expansion du genre romanesque au Moyen Âge*, Paris, Champion, 2011.

⁷ Voir la thèse fondatrice de György Lukács; LUKÁCS György, *La Théorie du roman*, Paris, Gallimard, 1989. Voir également KÖHLER Erich, *L'Aventure chevaleresque: idéal et réalité dans le roman courtois*, Paris, Gallimard, 1974 et KUNDERA Milan, *L'art du roman: essai*, Paris, Gallimard, 1995.

révèle une perspective nettement subjective, porteuse d'expérimentations et d'interrogations existentielles résolument modernes.

1. Prégnance thématique et structurelle de la mémoire dans le *Chevalier au lion*

La sensibilité propre à Chrétien de Troyes pour l'expression du temps ne fait plus débat : comme Philippe Ménard ou Danièle James-Raoul l'ont montré, le romancier est attentif aux perspectives temporelles et les intègre, par l'esthétique romanesque, à sa création poétique⁸. Cependant, les études se sont jusqu'ici majoritairement concentrées sur la perspective, comme si la complexification temporelle dont font état les premiers romans médiévaux devait exclusivement résulter de l'apparition des paradigmes du possible ou du « futur contingent »⁹. La perspective est effectivement fondamentale, car le roman médiéval est indissociable d'une poétique de la quête, thématisée par l'aventure et l'errance. Cela entraîne la projection des personnages vers un avenir incertain, leur ouverture au champ des alternatives, ainsi que les notions de choix et de libre-arbitre qui en résultent.

Pour autant, la temporalité passée est également représentée dans les romans de Chrétien de Troyes. Ainsi, ils témoignent d'une sensibilité au vécu des personnages notamment par la thématisation de la trame mémorielle de ces derniers. La mémoire acquiert ainsi une place structurante dans le *Chevalier au lion*. Après une aventure qualifiante d'Yvain à la fontaine de Barenton et la consécration du héros devenu nouveau maître du domaine de Laudine en l'épousant, les membres du royaume de Landuc et ceux du royaume arthurien sont réunis dans la joie des festivités. Cette harmonie issue de l'intégration de l'histoire individuelle du chevalier errant à l'espace social, reflète la forme conventionnellement adoptée pour le dénouement

⁸ Voir MÉNARD Philippe, « Le temps et la durée dans les romans de Chrétien de Troyes », *Le Moyen Âge* 73, 1967, pp. 375-401 ; JAMES-RAOUL Danièle, *Chrétien de Troyes, la griffe d'un style*, Paris, Champion, 2007.

⁹ Nous reprenons l'expression à Yannick Mosset ; MOSSET Yannick, *La trame contingente : stylistique du possible aux origines du roman en vers (XII^e siècle)*, thèse de doctorat, Bordeaux, Université Bordeaux Montaigne, 2015.

des romans arthuriens¹⁰. Pourtant, Chrétien interrompt le mouvement de liesse en relançant l'intrigue autour d'un nouveau nœud, cette péripétie *senefiante* qu'est la difficile négociation entre l'amour et la chevalerie. Yvain est sommé de se positionner entre Laudine et Gauvain, mais *Le Chevalier au Lion* n'est pas une réécriture d'*Érec et Énide*, et le héros choisit donc de se détourner de la conjugalité au profit des tournois¹¹. Le roman se recentre alors autour de cette tension, essentielle dans les romans de Chrétien de Troyes, mais qui est ici envisagée sous le prisme particulier de la mémoire et de l'oubli, car si Yvain obtient de son épouse un congé, celui-ci ne sera que d'un an, sanctionné par un « *termine* » décisif dont le chevalier doit impérativement se souvenir :

« [...] *je vos créant
le congié jusqu'à un termine.
Mes l'amors devanra haïne,
Que j'ai en vos, toz an soiez
Seürs, se vos traspassiez
Le terme que je vos dirai.
[...]
Se vos volez m'amor avoir
Et de rien nule m'avez chiere,
Pansez de tost venir arriere,
A tot le moins jusqu'à un an,
.VIII. jorz après la Saint Johan
C'ui an cest jor sont les huitaves. »*¹²

¹⁰ Sur l'importance de la joie, voir KÖHLER Erich, *L'aventure chevaleresque...* et CHÊNERIE Marie-Luce, *Le chevalier errant dans les romans arthuriens en vers des XII^e et XIII^e siècles*, Genève, Droz, 1986. Tous deux en font le marqueur d'une harmonie sociale rétablie par la réintégration de l'errant.

¹¹ Nous entendons dans le discours de Gauvain une référence au précédent roman de Chrétien : le parangon de la chevalerie rappelle à Yvain que celui qui s'amollit dans les plaisirs conjugaux est menacé de *récréantise*. Mais nous y lisons aussi une allusion intradiégétique à Arthur, qui au début du roman s'oublie dans les bras de Guenièvre : « *mes cel jor ensi li avint | que la reine le detint, | si demora tant delez li | qu'il s'oblia et endormi* », tiré de CHRÉTIEN DE TROYES, *Le chevalier au lion*, éd. par PIERREVILLE Corinne, Paris, Champion, 2016, vv. 49-52 (désormais abrégé en : *Lion*).

¹² *Lion...*, vv. 2 564-2 577.

Qu'il oublie de «*panse[r] de tost venir arriere*», c'est-à-dire de se retourner vers ce qui est derrière, de se souvenir en somme, et il sera définitivement haï. Yvain, galvanisé par ses précédentes aventures, promet et s'en va, visiblement assuré de sa maîtrise des contingences. Mais guerroyant, il se retrouve à la fois absorbé par l'euphorie de l'instant et happé par la perspective de sa gloire future :

*« Et li anz passe tote voie,
 Sel fist tot l'an messire Yvains
 Si bien que messire Gauvains
 Se penoit de lui enorer.
 Et si le fist tant demorer
 Que toz li anz fu trespassez
 Et de tot l'autre encor assez,
 Tant que a la mi äost vint,
 Que li rois cort et feste tint. »*¹³

Yvain «*demeure*» dans le présent au lieu de «*venir arriere*» et, distrait par une immédiateté jubilatoire qui l'extraie du déroulé temporel, il s'oublie. La narration, cependant, ne légitime pas cet appétit de l'instant : elle prend le contre-pied du personnage ainsi que des codes du roman chevaleresque. Les exploits guerriers du héros font l'objet d'une «*ellipse explicite*»¹⁴ – une dizaine de vers tout au plus, réduisant la description à la mention vague de «*tornoiemanz*» sans la moindre évocation des actions qui s'y déroulent. Cela contraste fortement avec la pratique habituelle de Chrétien de Troyes, où les tournois sont souvent des morceaux de bravoure¹⁵. En opposition à cette réduction, la place accordée au processus mémoriel est

¹³ *Lion...*, vv. 2 674-2 682.

¹⁴ «*Ellipse*» et «*pause*» constituent les deux extrémités de l'échelle de la vitesse narrative théorisée par Gérard Genette. Voir GENETTE Gérard, *Figures III*, Paris, Seuil, 1972.

¹⁵ FERLAMPIN-ACHER Christine, «*Les tournois chez Chrétien de Troyes : l'art de l'esquive*», in : QUÉRUEL Daniel (éd.), *Amour et chevalerie dans les romans de Chrétien de Troyes, Actes du colloque de Troyes (27-29 mars 1992)*, Paris, Les Belles Lettres, 1995, pp. 161-190.

significative. Le retour de Laudine dans la mémoire d'Yvain fait ainsi l'objet d'une description détaillée :

*« Entr'ax seoit li rois Artus,
Quant Yvains tant encomança
A panser que des ors en ça
Que a sa dame ot congié pris,
Ne fu tant de panser surpris
Com de celui, car bien savoit
Que covant manti li avoit,
Et trespassez estoit li termes.
A grant poinne tenoit ses lermes,
Mes honte li fesoit tenir.
Tant pansa qu'il virent venir
Une dameisele a droiture [...] »*¹⁶

Le mot « *panser* » résonne par trois fois, pris en polyptote, pour souligner le processus de *remembrance* ici à l'œuvre. Ce choix lexical permet également d'associer Yvain moins à un chevalier qu'à un *pensif* : le héros, même assis auprès du roi, s'isole en lui-même, dans « l'immense palais de [s]a mémoire »¹⁷, selon les mots de saint Augustin. Contrairement à Arthur, figure topique du *pensif*, ici l'objet de ses réflexions et l'accès à son intériorité nous sont donnés et révèlent une psyché complexe, qui fait l'épreuve douloureuse du conflit entre vouloir, savoir et pouvoir¹⁸. S'ensuivent alors les accusations de la messagère de Laudine, qui formule distinctement ce qui demeurerait silencieusement pensé :

*« Yvain, molt fus or oblianz,
Quant il ne t'an pot sovenir*

¹⁶ *Lion...*, vv. 2 696-2 708.

¹⁷ AUGUSTIN, *Les confessions*, Livre X, VIII, 14-15, in : AUGUSTIN, *Œuvres...*, p. 990.

¹⁸ Imbrication conflictuelle spécifique à l'intériorité de l'être romanesque, et qui le rend plus « vivant », selon Vincent Jouve : « L'état de crise est sans doute le plus propice à cette imbrication du désir, du pouvoir et du savoir à l'intérieur de l'être romanesque. Le personnage le plus torturé est également le personnage le plus « vivant » », tiré de JOUVE Vincent, *L'effet-personnage dans le roman*, Paris, PUF, 1992, p. 112. Nous reviendrons sur cette question par la suite.

*Que tu devoies revenir
 A ma dame jusqu'a un an!
 Jusqu'a la feste Saint Jehan
 Te dona ele de respit,
 Et tu l'eüs an tel despit
 C'onques puis ne t'an remanbra!»¹⁹*

Ce discours offre à Chrétien l'occasion de déployer sa virtuosité par la répétition, enrichissant le lexique varié susceptible de saisir avec justesse les modalités de l'activité mémorielle. «*Sovenir*», «*remanbrer*» approfondissent le «*panser*» dont Yvain faisait l'expérience; «*revenir*» entre en écho avec le «*venir arriere*» qu'il avait promis à Laudine, et les mots brodent ainsi une isotopie riche que le roman file sur toute sa longueur. De l'instant où Laudine revient à l'esprit d'Yvain jusqu'aux accusations de la messagère de son épouse, une cinquantaine de vers sont déployés. La narration ménageant cette fois des «*pauses*»²⁰ dans le récit, favorise l'exploration des modalités mémorielles – oubli, souvenir, pensée active ou passive, engagement ou encore responsabilité éthique – qui constituent des étapes structurantes de la diégèse. L'épisode de la condamnation publique d'Yvain, qui court-circuite une deuxième fois les festivités arthuriennes, donne en effet au récit une direction nouvelle, fondée sur la faute que représente l'oubli. Parmi les injures proférées à l'encontre du mauvais amant, l'une se distingue particulièrement, placée en fin de vers: Yvain est qualifié d'«*oblianz*», simultanément oublieux et négligent. L'usage de ce participe adjectivé représente à notre connaissance, une occurrence unique de ce terme dans le corpus littéraire avant le xiv^e siècle, indice supplémentaire de la sensibilité de Chrétien sur cette question. Yvain l'oublieux, désormais identifié comme tel, ne répond rien à ces accusations: «*sans et parole li faut*»²¹, et il lui devient insupportable de rester en société. Il s'enfuit, la tête lui tourne, et le voilà qui sombre dans la folie; la faute mémorielle induit une crise, sous la forme d'une folie pour la première fois thématifiée dans le roman en langue française²². C'est à partir de ce

¹⁹ *Lion...*, vv. 2 747-2 754.

²⁰ GENETTE Gérard, *Figures III...*, p. 129.

²¹ *Lion...*, v. 2 777.

²² Première thématification mais non dernière, car l'épisode de la malédiction de Perceval par la *demoiselle hideuse* dans le *Conte du Graal* fonctionne sur un schéma similaire:

moment que le «chevalier au lion» peut véritablement commencer, comme un itinéraire réparateur: Yvain se redécouvre d'abord comme humain puis devient un Sauveur et un chevalier idéal pour être lui-même, sauvé et racheté de la faute originelle que représente l'oubli.

Ainsi, le romain s'articule autour des enjeux fondamentaux de la mémoire et de l'oubli, également présents dans *Érec et Énide* et le *Conte du Graal*, Perceval comme Érec étant de ces «chevaliers oubliés»²³ dont Michelle Szkilnik a fait l'une des constantes des romans arthuriens en vers. Ici toutefois, ils «constitue[nt] le point nodal d[u] *Chevalier au Lion*»²⁴, ce roman d'une aventure individuelle pour laquelle l'épreuve de la temporalité est primordiale.

2. La mémoire subjective : une perspective romanesque

Mais de quelle mémoire traite exactement le *Chevalier au lion*? Sous quels aspects Chrétien de Troyes appréhende-t-il cette notion et que développe-t-il à partir d'elle? Repartons des accusations de la messagère de Laudine:

*«Ma dame en sa chanbre poinz a
Trestoz les jorz et toz les tans,
Car qui ainme, il est en espans
N'onques ne peut panre boen some,
Mes tote nuit conte et asome
Les jorz qui viennent et qui vont.
Ensi li leal amant font
Contre le tans et la seison.»*²⁵

la réintégration du héros est également interrompue par l'arrivée d'une accusatrice dont les récriminations le font sombrer dans une folie temporaire.

²³ SZKILNIK Michelle, «Le chevalier "oubliés" dans le roman arthurien en vers», *Études de lettres* 1-2, 2007, pp. 77-97.

²⁴ RIBARD Jacques, «Amour et oubli dans les romans de Chrétien de Troyes», in: QUÉRUEL Daniel (éd.), *Amour et chevalerie...*, p. 84.

²⁵ *Lion...*, vv. 2 747-2 763.

La deuxième partie de l'extrait met en contraste l'oubli d'Yvain et l'obsession temporelle de Laudine. En distinguant ainsi deux modalités d'être-au-temps, Chrétien envisage donc le temps comme une expérience subjective et individuelle. Laudine consigne chaque instant qui la sépare du retour d'Yvain, l'amoureuse étant « *en espans* », consciente malgré elle du temps qui passe trop lentement, et dont elle compte et additionne les jours, car « *ensi li leal amant font | contre le tans [...]* ». Comme tout sujet amoureux, écartelé entre une attitude de recueillement dans la douceur des souvenirs, l'emprisonnement effectif dans un présent interminablement stérile et l'attente de la satisfaction future, Laudine incarne à sa manière, l'épreuve douloureuse du temps par son surplus de conscience et de mémoire. L'intériorité s'érige « contre » le temps physique, objectif, dont l'écoulement linéaire ininterrompu et invariable fait violence, ne correspondant pas à la perception intime qu'en a le sujet. Ici se manifeste implicitement le constat auquel parviendra Henri Bergson sept cents ans plus tard, celui de l'irréductible inadéquation entre le « temps objectif » et la « durée ». Cette dernière étant une dimension de la conscience vivante, elle présente une description de l'intensité de notre expérience vécue plus fidèle à la façon dont nous la vivons.

La trop consciente Laudine comme l'oublieux Yvain constituent pour Chrétien de Troyes un parfait terrain d'observation des subtilités de la conscience subjective. Yvain sombre dans la folie, noyé sous la culpabilité de la promesse manquée qui lui est revenue à la mémoire : « *Lors se li monte un torbeillons | El chief si grant que il forsane | Si se dessire et se depane | Et fuit par chans et par arees, [...]* »²⁶. Le texte établit ainsi une relation complexe entre subjectivité et mémoire : Yvain n'a pas pris assez vite conscience du temps qui passe et la mémoire, même si elle lui est revenue, surgit trop tard. L'oubli, impardonnable dans la société médiévale où la *fides* et la parole donnée sont essentielles²⁷, s'établit comme une faute aliénante, et le voilà pris d'un *torbeillons* dans la tête. Autrement dit, le voilà fou. Perdant la raison, il perd alors la mémoire

²⁶ *Lion...*, vv. 2 806-2 809.

²⁷ Voir AURELL Martin, AURELL I CARDONA Jaume et HERRERO LÓPEZ Montserrat (éds.), *Le sacré et la parole : le serment au Moyen Âge*, Paris, Classiques Garnier, 2018.

de tout ce qu'il a vécu jusqu'ici : « *porquant mes ne li sovenoit | De rien que onques eüst feite* »²⁸. Le voici de nouveau oublieux, mais cette fois de lui-même et de tout ce qui l'a constitué en tant qu'humain. L'oubli d'une promesse mène à l'oubli de soi²⁹, Chrétien tissant là un lien substantiel entre mémoire, identité et humanité, qu'il filera jusqu'à la guérison quasi-magique du héros³⁰ :

« *Derriers un grant chasne s'areste
Tant que cil ot dormi assez
Qui fu gariz et respassez,
Et tot son san et son mimoire.
Mes nuz se voit com un yvoire,
S'a grant honte [...]* »³¹

La coordination ici matérialisée par la conjonction « *et* » entre « *san* » et « *mimoire* » ne pourrait être plus explicite. Conformément à la tradition augustinienne, le retour à la raison est un retour de la mémoire, et réciproquement, une équivalence s'établit entre mémoire et conscience de soi. Comme Adam et Ève, Yvain prend subitement conscience de sa nudité. Il se voit, s'appréhende dans le monde, réalise qu'il est, qu'il existe, et partant, se réalise comme subjectivité. Saint Augustin, accordait en

²⁸ *Lion...*, vv. 2 824-2 825.

²⁹ La dimension transitive de la mémoire vers la transcendance, d'inspiration augustinienne, est donc ici laïcisée dans une perspective désormais intersubjective et courtoise : c'est l'oubli de l'autre, de la femme aimée qui constitue désormais l'égarement d'un pécheur dont l'erreur est d'être un mauvais amant.

³⁰ Le retour de la mémoire est présenté comme une guérison après l'application d'un onguent. La perte d'humanité ne peut vraisemblablement pas être traitée rationnellement, et la magie se substitue à la raison. Le contraste avec le traitement qui est fait de la remémoration dans le *Conte du Graal* est saisissant : elle fonctionne pour Perceval sur le mode de « la dynamique métonymique d'une chaîne mémorielle qui ne peut être qu'individuelle » qui révèle la cohérence de l'intériorité du personnage (tiré de KOBLE Nathalie et SÉGUY Mireille, « “Un nid pour quoi faire” à l'orée de Perceval : les inventions de Bliocadran », in : DOUCHET Sébastien (éd.), *De la pensée de l'histoire au jeu littéraire. Études médiévales en l'honneur de Dominique Boutet*, Paris, Champion, 2019, p. 719). Le *Chevalier au lion* est bien une étape intermédiaire dans l'observatoire de l'individu que met en place Chrétien de Troyes.

³¹ *Lion...*, vv. 3 012-3 017.

effet une place prééminente à la *memoria sui* comme puissance de l'esprit qui se révèle être le lieu d'une permanence du Moi :

« Tout cela, je l'accomplis au-dedans de moi, dans l'immense palais de ma mémoire [...]. C'est là aussi que je me rencontre moi-même : je me ressouviens de moi, de tel acte, du moment, du lieu, des impressions alors ressenties. C'est là que se trouvent tous mes souvenirs, données de l'expérience ou de la créance. De la même réserve, je tire d'autres et encore d'autres répliques de ces données de l'expérience ou de la créance (déduites elles-mêmes de l'expérience) ; je les relie à la trame du passé, et même, de là, je tisse celle de l'avenir – actes, événements, attentes –, et, de tout cela, je le compose comme du présent. »³²

Ce « trésor de la mémoire » est donc le moyen de se « rencontre[r] » soi-même, de découvrir la cohérence de son existence comme lien tissé entre le passé, le présent et le futur, si bien que « [...] sans elle, je ne pourrais même pas dire “moi” ! ». ³³

De fait, loin du personnage-type auquel les protagonistes de la littérature médiévale sont souvent assimilés, Yvain est ici enrichi par son expérience éprouvante du temps : son identité s'avère ambiguë, ni univoque, ni linéaire. Elle est le produit d'une somme d'événements temporels complexes, qui ont fondé une intériorité tout aussi complexe. Les mouvements de la mémoire d'Yvain, dans les oublis successifs et les éveils de la conscience qui la constituent, donnent au personnage une épaisseur et une consistance qui révèlent son « sérieux ontologique »³⁴, pour reprendre l'expression de Vincent Jouve. Par la somme de ses expériences mémorielles, Yvain répond en effet parfaitement à l'approche poéticienne du personnage de roman moderne comme effet-personne proposée par le théoricien, c'est-à-dire comme « illusion référentielle » d'une personne de par l'« effet-de-vie »³⁵ qui lui est conféré, notamment

³² AUGUSTIN, *Les confessions*, Livre X, VIII, 14-15, in : AUGUSTIN, *Œuvres...*, pp. 990-991.

³³ AUGUSTIN, *Les confessions*, Livre X, VIII, 14-15, in : AUGUSTIN, *Œuvres...*, p. 997.

³⁴ JOUVE Vincent, *L'effet-personnage...*, p. 67.

³⁵ JOUVE Vincent, *L'effet-personnage...*, pp. 108-149.

par la mise en scène de son intériorité. Ainsi, comme le constate très justement Philippe Ménard :

« [...] Chrétien ne manie pas seulement le temps avec habileté. Il sait aussi sentir et rendre finement les diverses façons dont les hommes vivent le temps. Quoi qu'on ait dit des attitudes temporelles du Moyen Âge, nombre d'entre elles n'ont rien d'archaïque ou d'élémentaire. Elles sont très proches des nôtres. Les notations du temps "vécu" ont souvent chez Chrétien une résonance moderne. Signe de la complexité des sensibilités médiévales. »³⁶

Ceci apparaît à partir du traitement que Chrétien propose de la mémoire, en effet, la nouveauté majeure qu'il apporte à la représentation romanesque de la temporalité, ce qui nous le rend si proche, c'est le choix d'une perspective résolument incarnée. De la toile de fond arthurienne, marquée par une atemporalité cyclique et monotone, où « l'Histoire [est] arrêtée, le "temps toujours présent, présentifié" »³⁷, ses héros se détachent, comme autant de vécus déchirant le voile de l'immobilité mythique d'un monde « qui n'a ni début ni fin, ni passé ni futur »³⁸ – déchirement sur lequel nous reviendrons. Avec ce « parti-pris de précision focale, qui est propre au roman »³⁹, Chrétien ancre ses récits dans un temps intériorisé, structuré par une temporalité à l'échelle individuelle. Ainsi, « chaque roman construit sa propre chronologie et instaure son tempo particulier. L'échelle temporelle y est donnée par les actions glorifiantes du héros [...] : la précision de la chronologie suggère indubitablement que l'action mérite d'être datée ; elle joue comme un signe avant-coureur

³⁶ MÉNARD Philippe, « Le temps et la durée... », p. 378.

³⁷ WOLFZETTEL Friedrich, « Temps et histoire dans la littérature arthurienne », in : BURRICHTER Brigitte, DIETL Cora et SCHANZE Christoph (éds.), *Probleme des Artusromans : Ausgewählte kleine Schriften*, Berlin, De Gruyter, 2021, p. 69. Il cite également Emmanuèle Baumgartner ; BAUMGARTNER Emmanuèle, « Temps linéaire, temps circulaire et écriture romanesque (XII^e-XIII^e siècles) », in : BELLENGER Yvonne (éd.), *Le temps et la durée dans la littérature au Moyen Âge et à la Renaissance*, Paris, A.-G. Nizet, 1986, p. 11.

³⁸ BAUMGARTNER Emmanuèle, « Temps linéaire... », p. 11.

³⁹ JAMES-RAOUL Danièle, *Chrétien de Troyes...*, p. 398.

de ce qui est à suivre avec attention »⁴⁰. Ce qui intéresse Chrétien de Troyes au premier plan, c'est l'expérience subjective que ses personnages font du temps. Philippe Ménard l'avait d'ailleurs déjà remarqué, « chez Chrétien il n'y a pas de signes des temps auxquels les hommes doivent être attentifs, et qui témoignent du sens de l'histoire. Nulle signification collective et universelle du temps. Le temps se découvre peu à peu pour chaque existence individuelle »⁴¹. En cela, le romancier champenois se différencie nettement de ses prédécesseurs, qui concevaient le passé comme une temporalité édifiante universelle, et des genres littéraires antérieurs, notamment la chanson de geste. Comme le souligne Danièle James-Raoul, l'échelle temporelle, désormais définie par les actions du protagoniste, s'oppose « [...] à celle qui étalonnait les œuvres littéraires précédentes. Dans celles-ci, l'individualité était encore considérée au sein d'une collectivité et s'illustrait face à un ennemi, non pas tant personnel que commun : de même, le temps y apparaissait sous forme d'une continuité englobante et floue »⁴². Le roman quant à lui « [...] relègue à l'arrière-plan la dimension publique et collective, celle qui dominait la chanson de geste et se suffisait d'un caractère relativement atemporel, propice à l'affirmation d'une vérité connue – celle du passé –, à sa commémoration affective et à la confusion de l'historique et du mythique »⁴³.

La mémoire à laquelle faisaient appel les jongleurs était en effet collective. Elle reposait sur la glorification d'un âge d'or et de valeurs universelles, produisant une identité exclusivement communautaire et sociale. C'est ce qu'a observé Yasmina Foehr-Janssens en relevant les occurrences de l'« oubli » et de la « remembrance » dans la *Chanson de Roland*. Celles-ci apparaissent presque toujours dans des locutions telles que « ne pas oublier l'enseigne Carle », qui rappellent « les exigences de l'ethos guerrier » et du « bon vasselage »⁴⁴. « Ne pas oublier son enseigne ou celle

⁴⁰ JAMES-RAOUL Danièle, *Chrétien de Troyes...*, pp. 407-408.

⁴¹ MÉNARD Philippe, « Le temps et la durée... », pp. 398-399.

⁴² JAMES-RAOUL Danièle, *Chrétien de Troyes...*, pp. 407-408.

⁴³ JAMES-RAOUL Danièle, *Chrétien de Troyes...*, pp. 396-397.

⁴⁴ La seule occurrence qui se distingue est celle de la remembrance de Roland au moment de mourir, mais alors c'est le modèle hagiographique qui est convoqué pour établir une mémoire qui mène vers Dieu, dans le sillage de saint Augustin.

de son roi, c'est donc ne pas s'oublier soi-même, c'est garder à l'esprit la définition de ce que l'on est, susciter en soi l'adhésion à l'identité héroïque du soldat.»⁴⁵ La mémoire commémorative dans la chanson de geste génère ainsi une identité exclusivement sociale : le Moi s'efface derrière la fonction et est absorbé par la communauté. En revanche, la mémoire subjective qui émerge dans le *Chevalier au lion* constitue une véritable nouveauté propre au roman tel qu'il se développe avec la matière bretonne. La temporalité passée contribue ainsi à l'élaboration d'une temporalité spécifiquement romanesque, et s'instaure comme un marqueur définitionnel pour le genre au même titre que le futur, le possible ou le contingent.

3. Les affres de la mémoire ou le temps de la crise : pour une herméneutique de la folie du héros

Un versant fondamental de la représentation de cette temporalité passée, dans le *Chevalier au lion*, réside dans l'échec de la mémoire. Mais pourquoi est-elle essentiellement traitée sur le mode de sa négation ? Pourquoi Chrétien de Troyes fait-il d'Yvain un *oblianz* ? Comme un élément de structuration diégétique, l'oubli est évidemment l'« occasion pour le roman de rebondir, de prendre une nouvelle direction »⁴⁶, comme l'a déjà montré Michelle Szkilnik. Du point de vue éthique, il permet à Yvain de faire l'apprentissage lucide des exigences de l'amour, et de devenir un fin amant, conformément aux codes de la courtoisie hérités des troubadours. Dans les thèses sociocritiques, qui font du roman breton un lieu de consignation de traditions orales et d'un idéal aristocratique qui s'affirme, les thèmes de la mémoire et du passé sont analysés comme un moyen d'auto-réflexion, par spécularité. L'oubli d'Yvain serait donc purement fonctionnel : outil narratif, ressort de casuistique amoureuse ou espace d'auto-légitimation sociale. Il serait dans tous les cas le support d'un discours dont le sens le dépasserait. L'oubli n'est-il donc que le

⁴⁵ FOEHR-JANSSENS Yasmina, « Entre amnésie et amnistie : une poétique de l'oubli au Moyen Âge ? », *Études de lettres* 1-2..., p. 36.

⁴⁶ SZKILNIK Michelle, « Le chevalier "oublieux"... », p. 77.

signe d'autre chose? Il semble pourtant pertinent de l'étudier dans une perspective herméneutique, pour faire émerger le sens qui lui est inhérent. L'oubli est avant tout une expérience subjective, à laquelle le romancier décide de soumettre son personnage: il induit ainsi chez Yvain cette expérience radicale qu'est la crise existentielle.

Damien de Carné a récemment étudié une crise qui apparaît dans *Érec et Énide* et qui s'avère tout aussi structurante. Selon lui, elle constitue l'aveu que le recommencement est « une possibilité en soi », et que les « stases euphoriques [puissent] toujours n'être que temporaires ». Il entrevoit ainsi chez Chrétien de Troyes une intuition pré-lukacsienne, car « ainsi apparaît le soupçon que la déchirure entre l'homme et le monde ne soit jamais résorbée »⁴⁷. La *Théorie du roman* de György Lukács se fonde en effet sur l'idée d'une confrontation entre le Moi et un monde problématique, une crise entre l'individu et la société, que le roman est le seul genre littéraire à pouvoir accueillir. En effet, il est « la forme de l'aventure, celle qui convient à la valeur propre de l'intériorité; le contenu en est l'histoire de cette âme qui va dans le monde pour apprendre à se connaître, cherche des aventures pour s'éprouver en elle et, par cette épreuve, donne sa mesure et découvre sa propre essence »⁴⁸. La crise, dans *Érec et Énide*, serait donc à l'origine de « la mise en scène d'une intériorité dynamique – d'où le thème de la quête »⁴⁹, de la mise en scène, en somme, de personnages-individus.

L'oubli d'Yvain provoque une crise encore plus intense, car le personnage perd le sens de son existence et sombre dans la folie. Cet état extrême de perte de la raison et de l'humanité correspond à l'expérience que décrit György Lukács lorsqu'il définit le héros romanesque comme

⁴⁷ Pour cette citation et les deux précédentes: DE CARNÉ Damien, « Appliquer *La Théorie du roman* avant *Don Quichotte*: le Moyen Âge et ses "vastes contes de fées" », *Romanesques* 8, 2016, p. 220. Désengagée de l'idéologie marxiste qui est la sienne et appliquée avec les précautions qu'exige l'altérité médiévale, cette théorie a beaucoup à nous apporter. Les concepts qu'elle pose, s'ils semblent *a priori* impropres parce qu'informulés au Moyen Âge, révèlent pourtant des proximités de pensée, des intuitions communes qui rappellent la part d'universel de la pensée humaine et invitent à expulser les traditionnelles inquiétudes d'anachronisme.

⁴⁸ LUKÁCS György, *La théorie...*, p. 85.

⁴⁹ DE CARNÉ Damien, « Appliquer *La Théorie du roman...* », p. 223.

un « individu problématique » dans un « monde contingent »⁵⁰ dont les voies ne sont ni données, ni inébranlables. Cette contingence est l'apanage du genre romanesque dès le XII^e siècle⁵¹ : le héros-individu, devant un monde désormais opaque, inintelligible, « peut ainsi éprouver des faits psychiques tels que le crime ou la folie – inaccessibles à la tragédie ou à l'épopée »⁵². La conséquence aliénante de la perte de mémoire d'Yvain rend ainsi visible le conflit irrésolu et irrésolvable entre l'individu et la société, un conflit que le roman thématise jusqu'ici de manière latente.

En réalité, avant même que le roman n'ait véritablement débuté, lorsque son cousin conte l'aventure de la fontaine de Barenton qu'il vient de vivre, Yvain s'établit en rupture avec la société arthurienne. Le roi prévoit de suivre sur les pas de Calogrenant, et voilà que le texte nous donne accès, pour la première fois, aux pensées d'Yvain : « *Mes qui qu'an soit liez et joianz, | messire Yvains an fu dolanz, | qu'il i cuidoit aller toz seus* »⁵³. Si cette déception découle en partie du fait qu'il espérait vivre cette aventure seul sans être devancé par Keu ou Gauvain⁵⁴, le narrateur établit clairement une relation causale entre la présence du roi et l'accablement d'Yvain : « *si fu destroiz et angoisseus | del roi qui aller devoit* »⁵⁵. Ce contraste symbolique entre la joie collective et l'affliction du héros n'est que le premier d'une longue série. Mais avant ce retour presque chronique de court-circuitage du motif de la joie, le romancier prépare à plusieurs reprises, la rupture entre son héros et la société. Ainsi, l'épisode de la séparation d'Yvain et Laudine, qui aurait pu se concentrer uniquement sur la douleur des époux, accorde néanmoins, une place significative à la figure du roi Arthur : « *Molt ont ploré au congié prendre ! | Et li rois ne vost plus attendre | por rien qu'an dire li seüst [...]* »⁵⁶. Yvain, encore une fois affligé, voit sa peine interrompue par l'impatience du roi, insensible à toute temporisation et ce, d'une manière péremptoire

⁵⁰ LUKÁCS György, *La théorie...*, p. 73.

⁵¹ Voir MOSSET Yannick, *La trame contingente...*

⁵² LUKÁCS György, *La théorie...*, p. 55.

⁵³ *Lion...*, vv. 675-677.

⁵⁴ Voir *Lion...*, vv. 680-686.

⁵⁵ *Lion...*, vv. 678-679.

⁵⁶ *Lion...*, vv. 2 617-2 619.

(«*por rien*») qui l'identifie implicitement comme un antagoniste du héros. Cette intuition se confirme quelques vers plus loin, lorsque Laudine, «[...] *por ce qu'ele plore, | prie li rois de remenoir | et de raler a son menoir. | Tant li prie qu'a molt grant poinne | s'an retorne [...]*»⁵⁷. En priant la dame de s'en retourner «*por ce qu'ele plore*», en repoussant la vision d'une femme dont la tristesse, en contradiction avec l'euphorie des tournois à venir, pourrait se constituer comme une critique, Arthur est bien désigné comme le garant d'une sociabilité chevaleresque violente pour l'individu⁵⁸. Les pleurs ne sont pas apaisés, mais niés et la souffrance individuelle que produit la société arthurienne est cachée par son plus grand représentant. Ainsi,

«*Li rois le cors mener an peut,
Mes del cuer n'en manra il point,
Car si se tient et si se joint
Au cuer celi qui se remaint
Qu'il n'a pooir que il l'en maint.*»⁵⁹

En empruntant à Ovide le *topos* de la séparation du corps et du cœur, Chrétien lui attribue une portée critique forte : Arthur a le pouvoir légal d'emmener le corps de son vassal, et ce, même contre son gré. Mais la contrainte est telle qu'Yvain se fragmente entre deux entités. L'emprise du roi sur son sujet, autrement dit la violence de la sociabilité féodale sur l'individu, est, littéralement, déchirante : «*Li rois*», posé comme sujet du déplacement d'Yvain, est ainsi responsable de cette expérience du morcellement du héros. Mais le texte précise qu'il «*n'a pooir que il [...]* *maint* [le cœur] »⁶⁰ : le roman, aussi «arthurien» soit-il, se positionne ici en faveur de l'individu, non seulement parce qu'il se pose comme un

⁵⁷ *Lion...*, vv. 2 636-2 640.

⁵⁸ Violence qui sera confirmée dans le *Conte du Graal*, à travers l'histoire familiale que sa mère conte à Perceval.

⁵⁹ *Lion...*, vv. 2 644-2 648.

⁶⁰ Car le cœur d'Yvain, lui, «*a boene remenance | et li cors vit en esperance | de revenir au cuer arriere*», tiré de *Lion...*, vv. 2 655-2 657). L'*espérance* mentionnée ici souligne la transformation que Chrétien impose au référent spirituel dont il s'inspire. Le salut n'est plus à chercher en Dieu, mais en l'amour et en la dame qui garde précieusement le cœur d'Yvain.

espace critique qui rend visible la détresse causée par la socialité, mais aussi parce qu'il revalorise l'intériorité comme une puissance inaliénable dont il accueille les tribulations. C'est le cas encore lorsqu'Yvain se souvient de Laudine, en plein milieu de festivités. En effet, le narrateur ne donne aucun indice sur les origines du retour de son épouse dans sa mémoire, contrairement aux *remembrances* qui apparaîtront dans le *Conte du Graal*. Le seul lien logique qui apparaît dans le texte à ce moment est temporel : « *Entr'ax seoit li rois Artus, | Quant Yvains tant encomança | A panser [...]* »⁶¹. Pourtant les situations précédentes invitent à déceler ici un rapport implicitement consécutif : Yvain s'isole en lui-même à l'instant où il est fait mention de la proximité d'Arthur ; le roi présent, Yvain s'absente, se détache d'une sociabilité résolument oppressante. Mais c'est lorsque les festivités battent leur plein que cette scission entre l'individu et la société se matérialise enfin sans réserve. Interrompant la liesse générale, la messagère de Laudine accuse publiquement le héros, et ce dernier :

« [...] *ses enuiz tot adés croist,
Que quanque il vit li angroist
Et quanque il ot li enuie.
Mis se voldroit estre a la fuie
Toz seus en si salvage terre
Que l'en ne le seüst ou querre,
Ne nus hom ne fame ne fust
Qui de lui noveles seüst
Ne plus que s'il fust en abisme.* »⁶²

Assis au cœur d'une fête joyeuse, Yvain contraste violemment, et ses émotions le séparent définitivement de la société qui l'entoure. Sa volonté s'exprime sans détour : il veut fuir et s'isoler. La rupture qui se matérialise dans ce moment de crise reviendra à la fin du récit, en dépit de la réintégration glorifiante du chevalier dans la cour arthurienne :

« [...] *Messire Yvains, qui sanz retor
Avoit son cuer mis en amor,*

⁶¹ *Lion...*, vv. 2 696-2 698.

⁶² *Lion...*, vv. 2 783-2 791.

*Vit bien que durer n'i porroit
 Et por amor an fin morroit,
 Se sa dame n'avoit merci
 De lui qui se moroit ensi.
 Et panse qu'il se partiroit
 Toz seus de cort et si iroit
 A sa fontainne guerrier.* »⁶³

Le roman, dont la clôture sur l'assimilation de son héros avec la société relève d'une impossibilité ontologique, se relance donc une énième fois au seuil du dénouement final. Yvain ne peut définitivement pas s'incorporer au collectif, au risque de « *se mor[ir]* », car il est un individu – la possibilité pour lui d'exister se joue ailleurs, hors du social, dans l'espace subjectif de sa volonté propre. « *Por amor* », il décide donc de s'arracher de la cour⁶⁴ pour rejoindre Laudine, ne se réintégrant pas, comme cela a pourtant toujours été répété, à l'espace arthurien⁶⁵, mais constituant ailleurs son propre centre, vers lequel le roman accepte de le suivre⁶⁶. Ce mouvement subordonne définitivement l'éthique guerrière à l'éthique courtoise ; mais plus essentiellement, au-delà de la promotion d'une réalité contemporaine par la littérature. Cette victoire de l'éthique courtoise révèle que le statut social de chevalier, le rôle de sauveur de la communauté arthurienne, les devoirs extérieurs qui lui incombent, sont abandonnés pour l'amour. Autrement dit, le roman revalorise les sentiments individuels, les désirs personnels, qu'il pose comme nécessaires et comme finalité. Alors seulement, en adéquation avec ses velléités intimes, Yvain « *s'esjot* »⁶⁷,

⁶³ *Lion...*, vv. 6 500-6 509.

⁶⁴ En effet, il « *avoit son cuer mis en amor* » est posé par le texte comme le sujet agissant de la suprématie qu'il accorde à l'amour dans la réalisation de soi et dans la fondation de son espace cognitif et émotionnel.

⁶⁵ Voir notamment les conclusions de KÖHLER Erich, *L'aventure chevaleresque...* et CHÊNERIE Marie-Luce, *Le chevalier errant...*

⁶⁶ La première venue d'Arthur vers Yvain laissait déjà présager ce déplacement du centre, en inversant le motif de la réintégration, le roi allant dans le royaume d'Yvain et non le contraire ; *Lion...*, vv. 2 304-2 308. Ici l'épisode prend une résonance théologique, en adoptant une phraséologie de la conversion une nouvelle fois laïcisée en faveur de l'amour.

⁶⁷ *Lion...*, v. 6 679.

peut « *conjoïr* »⁶⁸. Le roman, dans un ultime pied-de-nez à un motif de la réintégration sociale festive qui aura décidément été bien malmené, se clôt sur la liesse *incomparable* ressentie par le héros dans la plus grande intimité, et sur l'oubli, cette fois positif, des tourments du passé :

« *Or a messire Yvains sa pes,
Et poez croire c'onques mes
Ne fu de nule rien si liez,
Comant qu'il ait esté iriez.*

[...]

*Ne li sovient de nul enui,
Que par la joie l'antrobliie
Que il a de sa dolce amie.* »⁶⁹

La représentation de la mémoire et de l'oubli d'Yvain est le signe d'une attention portée par Chrétien de Troyes aux complexités de l'intériorité de l'individu. Le romancier, bien avant les philosophies du sujet, pressent la fécondité du lien entre la mémoire et la subjectivité. Il fait du roman un espace de réflexion sur l'expérience temporelle intériorisée, en s'appuyant notamment, sur un héritage théologique augustinien qu'il laïcise et acclimate à ses ambitions poétiques. Ce souci, que nous pouvons qualifier d'« humaniste »⁷⁰, marque, avec le *Chevalier au lion*, une étape intermédiaire. La structure du roman est très proche de celle d'*Érec et Énide*, mais la question de l'harmonie entre l'individu et la société y est davantage problématisée. Cette dernière ne trouve plus de résolution dans la traditionnelle restitution de l'harmonie arthurienne, mais dans le royaume merveilleux de Landuc, un monde fictionnel qui a pour toute société le héros et l'objet de son désir, Laudine. Nous sommes bien dans les prémices du grand roman de l'Individu qui adviendra plus tardivement. En effet, Chrétien réfléchit déjà à ce qui fonde la subjectivité,

⁶⁸ *Lion...*, v. 6 682.

⁶⁹ *Lion...*, vv. 6 789-6 798.

⁷⁰ Sur cette notion, voir : PAYEN Jean-Charles, « L'humanisme médiéval et la redécouverte de l'individu en Occident du XII^e siècle à la fin du XIII^e siècle », *Cahiers de Fontenay* 39, 1985, pp. 95-106 ; FOURRIER Anthime (éd.), *L'humanisme médiéval dans les littératures romanes du XI^e au XIV^e siècle*, Paris, Klincksieck, 1964.

l'intériorité, la conscience de soi et la place de l'individu dans le monde et met en débat le conflit devenu prégnant au XII^e siècle entre individualité et société, pour lesquels il admet – ce sera la dernière fois – une forme de conciliation. La radicalité du *Conte du Graal* reste encore à venir, cette œuvre « infinie », ouverte, dont le dénouement ne se donne jamais, comme pour concilier le constat sensible qu'aurait fait Chrétien de l'impossibilité de décrire l'existence humaine dans tout son mystère et son caractère irrésolu – peut-être la marque la plus sensible d'une rupture avec la discipline philosophique et sa tentation d'une vérité exprimable⁷¹.

⁷¹ Comme Paul Ricoeur le souligne, « la spéculation sur le temps est une rumination inconclusive à laquelle seule réplique l'activité narrative. Non que celle-ci résolve par suppléance les apories. Si elle les résout, c'est en un sens poétique et non théorique du terme. La mise en intrigue, dirons-nous plus loin, répond à l'aporie spéculative par un faire poétique capable certes d'éclaircir [...] l'aporie, mais non de la résoudre théoriquement », tiré de RICOEUR Paul, *Temps et récit I*, Paris, Seuil, 1983, p. 14.

« Toutes les fois que il me souvient de toi » : les Héroïdes et la mémoire dans la cinquième mise en prose du *Roman de Troie*

Charlotte Guionneau

Résumé

Si le souvenir intervient déjà comme un thème récurrent dans la version originelle des *Héroïdes* – l'absence de leurs amants poussant en effet les autrices fictives des épîtres à s'immerger dans le passé – la question de la mémoire trouve une place plus importante encore dans la première traduction en français du recueil. Treize épîtres sont en effet interpolées au ^{xiv}^e siècle dans la cinquième mise en prose du *Roman de Troie*, elle-même insérée dans la seconde rédaction de l'*Histoire ancienne jusqu'à César*. L'alliance de ce matériau fictionnel, hérité d'Ovide et du matériau pseudo-historique, permet de renouveler en profondeur la mémoire de la guerre de Troie, et nous invite à interroger le phénomène des résurgences mythologiques au Moyen Âge.

If memory is already a recurring theme in the original version of the Héroïdes – the absence of their lovers driving indeed the fictional authors of the letters to immerse themselves in the past – the question of memory plays an even more important role in the first French translation of the collection. Thirteen epistles were interpolated in the fifth prose version of the Roman de Troie in the 14th century, which was itself interpolated in the second

edition of the Histoire ancienne jusqu'à César. The combination of this fictional material, inherited from Ovid and the pseudo-historical material, allows us to thoroughly renew the memory of the Trojan War and invites us to question the phenomenon of mythological resurrections in the Middle Ages.

La question du temps traverse de part en part les *Héroïdes* d'Ovide. Ces lettres fictives, qui mettent en scène dix-huit des plus grands couples issus de la mythologie gréco-latine, prennent pour thème commun l'absence de l'être aimé, qu'il soit déjà parti, retenu ailleurs, ou hésitant à entretenir un rapport amoureux. Leurs autrices, et plus rarement leurs auteurs¹, y convoquent régulièrement l'âge d'or qu'ils et elles ont perdu, reconstituent le chemin qui les a menés là, et ponctuent leurs lettres d'injonctions au souvenir, actualisant par ce biais, et par-delà la distance temporelle et/ou géographique, l'existence d'une union fantasmée.

Dans la première traduction en français conservée de l'œuvre ovidienne, dont le témoin le plus ancien date des années 1330-1340², l'enjeu

¹ Il faut en effet distinguer les héroïdes « simples », qui sont exclusivement écrites par des femmes et sont constituées de quinze lettres isolées, et les héroïdes « doubles », qui sont trois échanges de deux lettres initiés chaque fois par un homme (Pâris, Léandre et Acontios). Il est généralement considéré que les premières ont été rédigées bien plus tôt que les secondes ; 9 épîtres simples (I, II, III, IV, V, VIII, X, XI, XIII) et 4 épîtres doubles (XVI-XVII / XVIII-XIX) sont reproduites dans *Prose 5*. À ce sujet, voir notamment l'introduction que fait Adrian Faure dans OVIDE, *Héroïdes*, éd. par BORNECQUE Henri, trad. par PREVOST Marcel, Éditions Les Belles Lettres, 2024, en particulier pp. XII-XIV. C'est d'ailleurs sur cette édition et traduction que nous nous appuyons tout au long de l'article pour le texte latin.

² S'il faut attendre le début du XIV^e siècle pour en trouver une traduction française, et si les *Héroïdes* ne faisaient pas partie des œuvres les plus diffusées du poète de Sulmone, elles ont tout de même bénéficié, dès le XII^e siècle, de la popularité nouvelle rencontrée par ce dernier – ainsi en trouvons-nous par exemple des traces dans le *Roman de Troie* de Benoît de Sainte-Maure. Pour plus de détails sur la diffusion de ce texte au Moyen Âge avant *Prose 5*, nous nous rapporterons notamment à MUNK OLSEN Birger, « Ovide au Moyen Âge (du IX^e au XII^e siècle) », in : MUNK OLSEN Birger, *La Réception de la littérature classique au Moyen Âge, IX^e-XII^e siècle*, Copenhague, Museum Tusculanum Press, 1995, pp. 71-94, et TILLIETTE Jean-Yves, « Savants et poètes du Moyen Âge face à Ovide », in : PICON Michelangelo et ZIMMERMANN Bernhard (éds.), *Ovidius redivivus: Von Ovid zu Dante*, Stuttgart, M. und P. Verlag für Wissenschaft und Forschung, 1994, pp. 63-104. Pour l'origine de la traduction des héroïdes de *Prose 5*, voir plutôt l'introduction de

mémoriel se trouve redoublé par le contexte extradiégétique. Treize des épîtres sont en effet interpolées au sein de la cinquième mise en prose du *Roman de Troie*³, qui se distingue dans la légende troyenne médiévale par sa quête d'exhaustivité et le fait qu'elle soit elle-même intégrée à un monumental projet d'histoire universelle et laïque – l'*Histoire ancienne jusqu'à César*, dans sa deuxième rédaction⁴. Les souvenirs de Phèdre, Cène ou Pénélope, qui sont autant de résurgences des grands mythes antiques, interrompent alors à une fréquence régulière le récit d'événements tenus pour vrais. Si ce contrepoint leur confère une portée nouvelle, notamment par la résonance toute particulière que trouvent ces voix essentiellement féminines au milieu des batailles, il contribue aussi à créer une vision nouvelle de l'histoire, où la fable se mêle à la chronique, et la mémoire intime à la mémoire collective.

Nous nous proposerons donc, dans le cadre de cet article, de réfléchir sur ces différentes variations autour des notions de mémoire et de résurgence, en nous intéressant d'abord à la façon dont le souvenir structure les épîtres ovidiennes – dans leur version latine comme dans leur version médiévale – puis en nous demandant comment l'interpolation⁵

l'édition qui leur est consacrée par Luca Barbieri ; *Le « Epistole delle dame di Grecia » nel Roman de Troie in prosa : la prima traduzione francese delle Eroïdi di Ovidio*, éd. par BARBIERI Luca, Basel / Tübingen, Francke, 2005, en particulier pp. 3-63.

³ Par commodité, nous l'appellerons désormais *Prose 5*, en nous appuyant sur le classement des proses troyennes établi par Marc-René Jung ; JUNG Marc-René, *La Légende de Troie en France au Moyen Âge : analyse des versions françaises et bibliographie raisonnée des manuscrits*, Basel / Tübingen, Francke, 1996. Nous nous appuierons, tout au long de cet article, sur l'édition d'Anne Rochebouet ; *Le Roman de Troie en prose : Prose 5*, éd. par ROCHEBOUET Anne, Paris, Éditions Classiques Garnier, 2021.

⁴ Pour plus de détails sur cet objet composite si particulier, voir l'introduction de Catherine Croizy-Naquet dans *L'Histoire ancienne jusqu'à César : deuxième rédaction*, éd. par CROIZY-NAQUET Catherine et OTAKA Yorio, Orléans, Éditions Paradigme, 2016, 2 vols ; voir aussi BARBIERI Luca, *Le « Epistole delle dame di Greci »...*, pp. 10-19.

⁵ Sur la notion d'interpolation, voir COMBES Annie et SZKILNIK Michelle (éds.), *Le texte dans le texte. L'interpolation médiévale*, Paris, Éditions Classiques Garnier, et en particulier l'article d'Anne Rochebouet, consacré précisément aux *Héroïdes* dans *Prose 5*, et sur lequel nous nous appuierons par la suite : ROCHEBOUET Anne, « L'interpolation, entre insertion et compilation. La traduction des *Héroïdes* dans la cinquième mise en prose du *Roman de Troie* », in : COMBES Annie et SZKILNIK Michelle (éds.), *Le texte...*, pp. 123-141.

de ces dernières au sein de *Prose 5* reconfigure la mémoire de la guerre de Troie, tenue à l'époque pour une réalité historique.

1. La thématique mémorielle au sein des *Héroïdes*

1.1. Le rôle structurant du souvenir chez Ovide

Commençons tout d'abord par rappeler combien l'évocation du passé tient une place importante au sein des *Héroïdes* latines : la présence des souvenirs, de fait, semble répondre à au moins trois enjeux, qui sont autant de déclinaisons du type de rapport entretenu par les épistoliers avec un temps révolu⁶.

1.1.1. Le souvenir au service de l'argumentation

Le premier de ces enjeux est d'ordre argumentatif. La critique a en effet souvent souligné la dimension rhétorique des épîtres ovidiennes, qui cherchent à produire un effet concret sur leurs destinataires fictifs et répondent à des buts variés, mais clairement énoncés dans la majorité des cas⁷. Ariane, que Thésée a cruellement abandonnée sur une île déserte, en proie aux bêtes sauvages et aux pirates, se donne, par exemple, pour but de faire revenir le fourbe, comme en témoigne la fin de sa lettre : « Je t'en prie, par ces larmes que font jaillir tes forfaits, vire de bord, tourne tes voiles et reviens »⁸. Pâris, quant à lui, multiplie les arguments pour s'assurer qu'Hélène, rencontrée chez Ménélas, partira avec lui, et acceptera à plus court terme de partager

⁶ Pour une étude détaillée du lien que peuvent entretenir les *Héroïdes* à la mémoire, en particulier dans le champ rhétorique, se reporter par exemple au travail consacré par Stella Alekou à l'épître de Médée, qui n'est cependant pas transcrite dans *Prose 5* ; ALEKOU Stella, *Médée et la rhétorique de la mémoire au féminin : Ovide, Héroïde XII*, Paris, Éditions L'Harmattan, 2018.

⁷ Leur lien avec deux exercices oratoires de l'Antiquité latine – la *suasoria* pour les épîtres simples et la *controversia* pour les épîtres doubles – a souvent été souligné.

⁸ « *per lacrimas oro, quas tua facta movent : | flecte ratem, Theseu, versoque relabere vento* », tiré de OVIDE, *Héroïdes*..., p. 153, vv. 148-149.

sa couche: «Certes, bien des choses me viennent à la pensée: pour nous en dire davantage face à face, reçois-moi dans ton lit, quand la nuit se tait»⁹.

Il ne fait aucun doute que l'évocation du passé, dans ce cadre, nourrit l'arsenal rhétorique que déploient les épistoliers pour parvenir à leurs fins. Cela est très flagrant, par exemple, dans la cinquième épître du recueil, que la nymphe CEnone écrit à Pâris pour le convaincre de revenir auprès d'elle après qu'il l'a abandonnée pour Hélène. Si l'amante délaissée argumente de façon particulièrement frontale dans la deuxième partie de sa lettre et démontre point par point sa supériorité face à sa rivale, elle commence dans les premiers vers par relater des souvenirs. Elle évoque longuement le bonheur qu'ils ont autrefois partagé, alors que Pâris n'était encore qu'un simple berger (vv. 9-32). Elle rappelle le départ funeste et larmoyant de son amant pour la Grèce, à la suite de l'épisode du Jugement où il a couronné la beauté de Vénus (vv. 33-60). Enfin, elle dépeint son retour et la douleur qu'elle a ressentie en apercevant Hélène à ses côtés pour la première fois (vv. 61-76). Ces trois épisodes se terminent sur un commentaire de l'épistolière au présent d'énonciation, qui accentue par contraste leur caractère révolu et souligne son malheur. Cependant, la démarcation des souvenirs intervient surtout par la force de l'univers visuel et générique qui se trouve chaque fois convoqué¹⁰: l'« humble cabane » pastorale où CEnone et Pâris ont vécu leurs premières amours, les « vieilles et vieux chargés par les ans » au « funeste présage », et enfin, consacrant un basculement déjà amorcé dans une atmosphère tragique, le « môle naturel »

⁹ « *multa quidem subeunt; sed coram ut plura loquamur, | excipe me lecto nocte silente tuo* », tiré de OVIDE, *Héroïdes*..., pp. 256-257, vv. 283-284.

¹⁰ Notons que l'hybridité générique des *Héroïdes*, qui nous semble participer ici activement à la segmentation du texte en unités marquantes, a très souvent été soulignée par la critique; nous pourrions nous reporter notamment aux travaux de Jacqueline Dangel, Bénédicte Delignon, Jean-Christophe Jolivet; DANGEL Jacqueline, « Élégie et tragédie en interface. Essai sur les frontières génériques », in: JOUTEUR Isabelle (éd.), *La Théâtralité de l'œuvre ovidienne*, Nancy, Éditions Adra, 2009, pp. 21-39; DELIGNON Bénédicte, « Genres nobles et genres mineurs dans les *Héroïdes* d'Ovide: la résolution d'un conflit », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé* 1, 2006, pp. 148-188; JOLIVET Jean-Christophe, *Allusion et fiction épistolaire dans les Héroïdes: recherches sur l'intertextualité ovidienne*, Roma, École française de Rome, 2001 (Publications de l'École française de Rome 289), pp. 3-10; DANGEL Jacqueline, « Élégie et tragédie en interface. Essai sur les frontières génériques », in: JOUTEUR Isabelle (éd.), *La Théâtralité de l'œuvre ovidienne*, Nancy, Éditions Adra, 2009, pp. 21-39.

fouetté par les eaux « face à l'immensité de l'abîme »¹¹, depuis lequel la nymphe assiste à l'arrivée de sa rivale. Tour à tour, Œnone fait revivre à Pâris leur bonheur passé, qu'il s'agit de restaurer, et essaie de s'attirer la pitié du Troyen, en contant les terribles heures vécues sans lui. Ainsi adjoint-elle à sa démonstration, *via* l'évocation du passé, une rhétorique du *movere* qui est une autre façon de convaincre son destinataire.

1.1.2. Dire la solitude

La ligne est trouble cependant entre les souvenirs maîtrisés et reconnus comme tels, invoqués au sein d'un argumentaire dont l'autre constitue la finalité, et les réminiscences qui, de façon plus ou moins consciente, excluent les épistoliers du monde, les enfermant dans une forme de solipsisme où le ressassement du passé, sous une forme traumatique ou fantasmée, se substitue à un présent insatisfaisant. Ainsi, si le récit par Ariane de son abandon, au début de la lettre X, souligne la lâcheté de Thésée pour mieux le faire revenir, il met surtout en avant le caractère indépassable d'un événement qui la laisse seule face à des dangers multiples :

« C'était le temps où le cristal des premiers givres parsème la terre et où les oiseaux murmurent à l'abri du feuillage. Dans une veille incertaine, me soulevant à demi, je remuai, languissante de sommeil, mes mains pour toucher Thésée. Personne n'était là. Mes mains se retirent, puis de nouveaux tâtonnent ; j'agite mes bras à travers la couche ; personne n'était là. La peur chasse le sommeil ; terrifiée, je me lève ; mon corps se précipite hors du lit solitaire. Aussitôt, ma poitrine résonne sous les coups de mes paumes et j'arrache mes cheveux dans le désordre où le soleil les a mis. Il faisait clair de lune. Je regarde si je découvre autre chose que le rivage ; mes yeux n'ont rien à voir que le rivage. »¹²

¹¹ Nous retrouverons les divers éléments évoqués aux vv. 16 (« *humili casa* »), 39 (« *anusque longaevoque senes* »), 40 (« *nefas* ») et 61 (« *moles nativa* ») de l'épître V, dans OVIDE, *Héroïdes*..., pp. 66-71.

¹² OVIDE, *Héroïdes*..., pp. 142-145, vv. 7-24.

Le départ de Thésée, avant de signifier la fin de leur relation amoureuse, met surtout – et très concrètement – la protagoniste dans une mauvaise posture : le surgissement du présent au sein de la narration dit alors l'absorption soudaine de cette dernière dans un souvenir qu'elle peine à dépasser.

Ce procédé, courant au sein du recueil, se retrouve par exemple dans l'épître XVIII, adressée par Léandre à Héro, dont il est tenu éloigné par une mer trop agitée :

«Cependant, puisque vents et mer me refusent tout, je revis en esprit les premiers temps de mes larcins. La nuit était commençante (car me souvenir est une volupté), quand ton amant franchissait le seuil paternel. Nul retard : déposant à la fois vêtements et peur, mes bras manœuvraient avec souplesse dans l'élément liquide. [...] Plus j'avance, plus les rives deviennent proches ; moins il reste à franchir et plus je veux avancer. Lorsque, enfin, je peux moi-même être vu, aussitôt tes regards ajoutent à mon courage et tu me fais plus vaillant. Alors, même en nageant je m'efforce de plaire à ma maîtresse et c'est pour tes yeux que s'agitent mes bras. Toi, ta nourrice à peine peut t'empêcher de descendre à la mer ; [...] Ton étreinte me reçoit ; tu m'accoles d'heureux baisers, baisers dignes, grands dieux ! d'être cherchés au-delà des mers !»¹³

Là où l'exemple précédent montrait un traumatisme, le souvenir est commandé ici consciemment par l'auteur de la lettre, et sa fonction compensatoire, qui est de pallier l'absence de l'être aimé, est ouvertement désignée. La traversée de la mer étant impossible au moment où il écrit, Léandre la revit en pensée et trouve ainsi le moyen d'invoquer la présence manquante d'Héro. Dans un cas comme dans l'autre, cependant, les résurgences ont pour point commun, avant de s'intégrer à un acte de communication, de mettre en lumière la solitude de sujets qui sont incapables de vivre au présent.

¹³ OVIDE, *Héroïdes*..., pp. 290-293, vv. 53-102.

1.1.3. La thématization de l'enjeu mémoriel

Cette incapacité se perçoit également dans la thématization de l'enjeu mémoriel par les épistolières à plusieurs endroits du recueil : celles-ci, impuissantes à changer le sort qui les attend, peuvent au moins tenter d'assurer la survivance de leur nom. Les graffitis qu'a laissés Pâris sur le bois des arbres parmi lesquels CEnone et lui ont longtemps vécu, seuls témoins des serments prêtés par le Troyen, soulignent à ce titre l'importance de l'écriture, qui permet de transformer les souvenirs en mémoire, et de faire exister le passé ailleurs que dans le seul esprit des épistolières : « Mon nom demeure dans les hêtres que tu as entaillés ; on y lit "CEnone" tracé par ton couteau, et à mesure que croissent les tiges, mon nom croît d'autant. Croissez et dressez-vous rigides pour attester mes titres ! »¹⁴ Ariane, quant à elle, exprime de façon beaucoup plus directe la différence du traitement qui lui est réservé par rapport à Thésée, dont elle entrevoit d'ores et déjà la renommée à venir :

« Toi, tu gagneras les ports de Cécrops ; reçu dans ta patrie, quand tu te dresseras, altier, sur la citadelle de la ville, et que tu auras bien raconté la mort de l'homme-taureau et ce palais de rochers divisé par des voies incertaines, raconte mon abandon sur une terre déserte ; je ne dois pas être omise parmi tes titres de gloire. »¹⁵

Elle se sait seule garante de sa propre postérité, alors même que sa voix est doublement entravée par sa situation géographique et sa condition de femme. C'est sa lettre qui doit rappeler son histoire et témoigner en sa faveur, dans un geste qui redouble l'un des enjeux littéraires de l'écriture des *Héroïdes* par Ovide : rassembler dans chaque épître, en un même texte, des trajectoires mythologiques habituellement éclatées entre plusieurs

¹⁴ « *Incisae servant a te mea nomina fagi | Et legor CEnone falce notata tua, | Et quantum trunci, tantum mea nomina crescunt. | Crescite et in titulos surgite recta meos* », tiré de OVIDE, *Héroïdes*..., pp. 68-69, vv. 21-24.

¹⁵ « *Ibis Cecropios portus patriaque receptus, | Cum steteris urbis celsus in arce tuae | Et bene narratis letum taurique virique | Sectaque per dubias saxea tecta vias, | Me quoque narrato sola in tellure relictam. | Non ego sum titulis subripienda tuis* », tiré de OVIDE, *Héroïdes*..., pp. 150-151, vv. 125-130. Rappelons toutefois que le personnage de Thésée entretient un rapport particulier à l'oubli, et que le cas d'Ariane reste donc assez spécifique au sein du recueil.

œuvres de genres différents, et leur donner, par-delà la diversité des motifs, une cohérence permettant de les livrer d'autant mieux à la postérité.

1.2. L'échec mémoriel des amants dans *Prose 5*

La translation des *Héroïdes* proposée par *Prose 5* étant dans les grandes lignes fidèle au texte originel, nous retrouvons sans surprise le rôle structurant qu'avaient les souvenirs au sein des épîtres latines dans leurs homologues médiévaux. Plus surprenante est cependant l'inflation que connaît le vocabulaire mémoriel dans la totalité des lettres: les verbes *re souvenir*, *re souvenance*, ou encore *se souvenance* affluent en effet dans le texte du *xiv^e* siècle, de façon peu différenciée et en des endroits où leurs équivalents latins étaient relativement absents.

Certaines de ces occurrences concernent les épistoliers, comme en témoignent les trois exemples suivants :

	Héroïdes latines	Épîtres médiévales
Ariane à Thésée	« <i>Crudeles somni, quid me tenuistis inertem?</i> » (X, v. 133)	« Quant il me recorde del bon dormir et del doulx repos, bien puis ore dire que il me sont cruel qui m'ont donné perpetuels tourments » (§184, l. 83)
Laodonia à Prothésilas	« <i>Sive latet Phebus seu terris altior exstat, Tu mihi luce dolor, tu mihi nocte venis</i> » (XIII, vv. 101-102)	« Toutes les fois que il me souvient de toi, soit au matin ou au soir, si me renouvelent mes douleurs » (§130, l. 75)
Héro à Léandre	« <i>Nam modo te videor prope iam spectare natantem, Brachia nunc umeris umida ferre meis, Nunc dare, quae soleo, madidis velamina membris, Pectora nunc iuncto nostra fovere sinu multaque prateora lingua reticenda modesta, quae fecisse iuvat, facta referre pudet</i> » (XIX, vv. 59-64)	« Et puis me semble en dormant que nos faisons aussi com nous solions faire et que nos sommes bras a bras, l'une poitrine nue encontre l'autre, et nous faisons maintes choses de quoi je me vergoigne du dire, mes mont me delite du fait quant il m'en souvient » (§306, l. 45 ss.)

Ces ajouts peuvent d’abord être attribués à la volonté du compilateur de présenter au sein des épîtres médiévales un récit plus organisé que son hypotexte latin, avec une chronologie clarifiée, à l’image du projet d’ensemble de *Prose 5*, où il veille à la cohérence globale de la trame narrative et de l’imbrication de ses différentes sources. Le souvenir est ainsi identifié comme tel, à des endroits où la version originelle des *Héroïdes* tendait à confondre les temps pour mieux souligner la fièvre passionnelle des épistolières. Cela a pour effet de préciser la structure des épîtres et d’y éliminer certaines ambiguïtés, en atténuant notamment le caractère surnaturel que pouvaient prendre les réminiscences – par exemple, chez Héro, où l’évocation de Léandre, plus qu’un souvenir, prend initialement des airs d’apparition.

Il est notable cependant que, dans bon nombre de cas, les verbes mémoriels introduits soient conjugués à la deuxième personne, le plus souvent sous une forme négative ou à l’impératif, comme le montre le tableau ci-dessous :

	Héroïdes latines	Épîtres médiévales
Briséis à Achille	« <i>Nec repeto</i> » (II, v. 22)	« <i>Tu as la remembrance de moi trespassee !</i> » (§263, l. 25)
Phyllis à Démophon	« <i>At tu lentus abes, nec te iurata reducant Numina, nec nostro motus amore redis</i> » (II., vv. 23-24)	« <i>Mes or puis je savoir de verité que riens ne te retient fors peresce, ne les seremens que tu m’as fais ne te muevent a retourner, ne te recordes de la bone amour de moi</i> » (§190, l. 29)
	« <i>Per mare, quod totum ventis agitur et undis, per quod saepe ieras, per quod iturus eras perque tuum mihi iurasti, nisi fictus et ille est, Concita qui ventis aequora mulcet, auum [...]</i> » (II, vv. 35-38)	« <i>Te membre il quant tu juras par la mer, par les vens et par le bois ou tu avoies souvent alé et par ou devoies aller que mau tourment te peüst prendre avant que tu fusses en ton pais [...]</i> que tu revendroies a moi ? » (§190, l. 35)

	Héroïdes latines	Épîtres médiévales
	« <i>Utque tibi excidimus, nullam, puto, Phyllida nosti</i> » (II, v. 105)	« <i>Mais je croi bien que Philis ne te revint puis en remembrance et ne seis mais qui je sui</i> » (§190)
Cénone à Pâris	« <i>Nondum tantus eras, cum te contenta marito Edita de magno flumine nympa fui</i> » (V, vv. 9-10)	« <i>Il ne te remembre mie que tu n'estoies mie si grant sires ne de si grant auctiruté quant je, nymphe, issi du flueve de Pegasi</i> » (§109, l. 15)
Ariane à Thésée	« <i>Cum mihi dicebas: "Per ego ipsa pericula iuro, Te fore, dum nostrum vivet uterque, meam"</i> » (X, vv. 73-74)	« <i>Et ne te recorde que tu me disoies quant nos estions nous Il sous une couverture? Tu me disoies et juroies par tous les perils que pueent avnir que je seroie toue et que je iroie avec toi se je le te voloie prometre</i> » (184, l. 53)
Laodomie à Prothesilas	« <i>Et facito ut dicas, quotiens pugnare parabis: "parecere me iussit Ladonamia sibi"</i> » (XIII, vv. 69-70)	« <i>Chier ami, remembre toi de ma prière! Garde toi, car se tu te gardes et mon sauvement est el tien</i> » (§130, l. 51)

Nous voyons ainsi se dessiner une bipartition entre les tournures affirmatives qui concernent les épistolières, et celles qui se rapportent à leurs destinataires. Les négations et injonctions tendent alors à souligner de nombreux manquements chez ces derniers, et ce d'autant plus que l'isotopie du serment revient également avec une grande fréquence au sein de ces mêmes exemples.

L'irruption des verbes mémoriels semble donc d'une part, mettre l'accent sur la médiocrité des destinataires et sur l'abandon dont les héroïnes sont victimes, et d'autre part, clarifier la ligne temporelle des épîtres. En creux, la mémoire se trouve ainsi désignée comme condition première de la pérennité d'un couple, et sa faillite souligne par contraste la déloyauté d'amants ou maris qui n'ont pas su rester fidèles à un vécu commun. Les voix féminines

en deviennent quant à elles plus lisibles, et perdent en fureur amoureuse ce qu'elles gagnent en clarté, ce qui tend peut-être aussi à leur accorder une plus grande crédibilité. Nous trouvons donc là un exemple éclairant de micro-changements qui, mis bout à bout, participent à la réorientation du texte ovidien par le compilateur de *Prose 5*¹⁶, visant à nourrir un projet de grande ampleur. C'est à ce rôle joué par les *Héroïdes* au sein de la réécriture du mythe troyen que nous nous intéresserons désormais.

2. Les héroïdes dans *Prose 5* : quelle mémoire de la guerre de Troie ?

2.1. La résurgence du matériau mythique

Il convient tout d'abord de redire quelques mots de la nature complexe de la cinquième mise en prose du *Roman de Troie* : de fait, si Benoît de Sainte-Maure affichait déjà une posture trouble entre historien et romancier, le rédacteur de *Prose 5* semble pousser plus loin que son prédécesseur l'ambiguïté générique qui caractérise son œuvre¹⁷. Il met en scène ses sources et démontre une vraie recherche d'exhaustivité dans la gestion de ses informations¹⁸, mais son récit se caractérise aussi par

¹⁶ Nous pouvons notamment lier ces transformations à l'exacerbation du thème de l'abandon dans la version médiévale des épîtres. Luca Barbieri explique ainsi, dans son édition des lettres de *Prose 5* : « *La complessità, l'ironia, la sensualità e l'abilità suasoria che Ovidio versa nei suoi testi vengono smantellate e il testo, semplificato e ridotto all'essenziale, è riscritto in modo da ribadire per successive accumulazioni l'idea guida che l'autore vuole far emergere e per la quale ha deciso di inserire questi testi nel suo racconto di storia troiana. In genere egli fa di queste epistole dei lamenti di donne abbandonate, o tradite, o sconvolte per la lontananza degli uomini amati, ma in alcuni casi introduce nei testi altre tematiche, solitamente desunte dalla letteratura cortese o dalla lirica* » ; BARBIERI LUCA, *Le « Epistole delle dame di Grecia »*..., p. 138.

¹⁷ Cette ambiguïté générique est d'ailleurs aussi une caractéristique interne à l'œuvre ovidienne ; sur ce sujet, voir note 10.

¹⁸ Pour une étude détaillée sur la composition de *Prose 5* et la pratique de la compilation en son sein, voir ROCHEBOUET ANNE, *Réécrire l'histoire de Troie : La cinquième prose du Roman de Troie, Compilation et création*, Paris, Éditions Classiques Garnier, 2022 ; voir également les pages qu'elle consacre à la question dans l'introduction de son édition ; *Le Roman de Troie en prose*..., pp. 13-22.

une inflation du matériau mythologique et par la très grande importance qu'y trouvent les histoires d'amour et de désir, d'inspiration souvent romanesque¹⁹. Enfin, si dans la plupart des manuscrits le texte s'inscrit au cœur de l'*Histoire ancienne jusqu'à César* – qui est un vaste projet d'histoire universelle – il s'agit à chaque fois de la deuxième rédaction de ce dernier texte, qui se distingue par une suppression du matériau biblique et des moralisations en vers présentes précédemment, ce qui témoigne d'une prise de distance du compilateur avec la posture classique de l'historien moraliste²⁰.

L'insertion des *Héroïdes* ovidiennes, dans ce cadre, participe assez nettement de la résurgence de la *fabula* antique au sein de *Prose 5*, ce qui n'est pas sans effet sur l'univers diégétique de *Prose 5*. Bornons-nous à constater, par exemple, la multiplication des noms issus de la mythologie grecque, dans une trame narrative pourtant héritée d'une tradition médiévale, et qui s'est toujours distinguée de la perspective adoptée par Homère²¹. Les épîtres, malgré les coupes opérées par le compilateur pour faciliter leur intégration, restent ainsi saturées de références aux dieux antiques et aux mythes qui leur sont associés. Nombre des héros évoqués par les lettres sont par ailleurs insérés par le compilateur au sein du récit principal, de façon à créer des ponts entre le contenu des épîtres et l'histoire de la guerre de Troie. Ces ajouts vont parfois de soi, comme c'est le cas pour Cénone, appelée désormais Cénone. Sa lettre est ainsi interpolée par le rédacteur juste après le mariage de Pâris et d'Hélène (§109), ce qu'il prépare par ailleurs en la mentionnant en amont dans le texte comme la première femme du Troyen lorsqu'il en fait le portrait : «*Et quant il fu grant et pacreüs, si prist a fame la deesce Cenona qui li*

¹⁹ Les héroïdes médiévales intègrent d'ailleurs elles aussi des éléments de la littérature courtoise. À ce sujet, voir BARBIERI Luca, « Les *Héroïdes* d'Ovide en langue d'oïl et les correspondances amoureuses dans la littérature courtoise », in : LEFÈVRE Sylvie (éd.), *La lettre dans la littérature romane du Moyen Âge*, Orléans, Éditions Paradigme, 2008, pp. 103-139 ; BARBIERI Luca, *Le « Epistole delle dame di Grecia »...*, pp. 135-172.

²⁰ Sur le sujet, voir l'introduction de Catherine Croizy-Naquet dans *L'Histoire ancienne jusqu'à César...*, en particulier pp. 15-21.

²¹ Voir par exemple le célèbre prologue de Benoît de Sainte-Maure, où Homère, bien que désigné comme un clerc de grand prix, est aussi désavoué pour avoir fait combattre les dieux parmi les hommes : BENOÎT DE SAINTE-MAURE, *Le Roman de Troie*, éd. par CONSTANS Leopold, Paris, Éditions F. Didot, 1904, pp. 3-5, vv. 45-74.

donna de nobles dons et de gratieus»²². Bon nombre de personnages viennent cependant grossir les rangs des protagonistes de Troie, alors même qu'ils n'ont initialement aucun lien avec le conflit raconté. Ainsi, Thésée, Hippolyte et Léandre, respectivement destinataires et auteur de lettres retranscrites, sont-ils, par exemple, ajoutés aux nombreuses listes qui énumèrent les guerriers grecs et troyens dans la trame principale²³. Nous trouvons déjà des allusions à Ovide chez Benoît de Sainte-Maure; mais alors que ces dernières restaient principalement matière à comparaison – ainsi de l'écho fourni à l'amour d'Achille pour Polyxène par l'histoire d'Héro et Léandre – le rédacteur de *Prose 5* fait quant à lui pleinement entrer dans la matière troyenne des éléments qui en étaient distincts.

Aux côtés de ces nouveaux personnages, il faut aussi compter l'apport des lettres ovidiennes au traitement de certains protagonistes de la guerre. Pâris en constitue un bel exemple: il voit son importance décuplée par la présence des épîtres V (§109), XVI (§202) et XVII (§210), ce que le rédacteur amplifie encore par l'ajout d'une «nativité» (§46) puis d'un long récit du Jugement, emprunté à *Prose 3* (§48). De plus, son caractère est modifié par certaines des transformations que subit le texte latin. Ainsi, s'il échangeait originellement avec Hélène dans les lettres XVI et XVII, il a désormais affaire dans *Prose 5* à un curieux double de cette dernière, comme en témoignent les lignes suivantes:

*«Je te prie que de Helaine n'aies cure ne penser, ne qué chose les diex aient ordené pour sa biauté, mes pense a toi et regarde comment les diex te pourront estre favorable. Assés de choses te pourroie je requerre, mes je ne desir autre se non d'estre avec toi bras a bras, ma poitrine contre la toue par nuit en ton lit. Ou par aventure tu te vergoignes, ou par aventure tu ne voudroies pas courroucier Helaine ne vituperer par ta conscience loial mariage. Certes, Helane est simple et ydiote, ne de li ne dois tu fere raison ne cure, ne de lié ne te vuil je autre vilanie mander.»*²⁴

²² *Le Roman de Troie en prose...*, p. 190, §46.

²³ Pour une étude plus détaillée des modifications effectuées pour permettre l'intégration des *Héroïdes* au sein de *Prose 5*, voir le bel article qu'y a consacré Anne Rochebouet; ROCHEBOUET Anne, «L'interpolation...», pp. 123-141.

²⁴ *Le Roman de Troie en prose...*, p. 371.

La rhétorique de l'*amator* élégiaque, que le personnage épousait déjà – et non sans ironie – dans le texte latin²⁵, devient ici une tentative de séduction discourtoise, qui s'inscrit dans la continuité de l'abandon de Cénone, mentionné au-dessus. Pâris, globalement valorisé chez un Benoît de Sainte-Maure²⁶, s'en retrouve entaché, de même que le couple qu'il forme avec Hélène. Nous voyons comment l'introduction des épîtres dans la trame devient un support pour approfondir, mais aussi reconfigurer les données héritées par le compilateur de ses principaux hypotextes.

Enfin, les lieux évoqués par les *Héroïdes* viennent aussi compléter l'imaginaire spatial jusque-là globalement réduit à la cité de Troie, à ses environs, et à quelques destinations plus exotiques comme la Colchide ou l'Amazonie. Les forêts d'Enone ou la mer qui sépare Héro et Léandre ajoutent ainsi quelques couleurs à la carte mentale des lecteurs, modelée par les descriptions essentiellement urbaines, héritées du roman en vers²⁷. L'univers diégétique se trouve donc considérablement enrichi par l'interpolation des pièces ovidiennes. Nous pouvons estimer en retour, que ce tissage d'éléments textuels hétérogènes contribue à la sauvegarde de chacun d'entre eux. Leur réunion en un même objet littéraire tend en effet, à créer un système cohérent d'après le legs antique, et par-là d'autant plus à même d'être mémorisé par le public de cour à qui il a pour vocation d'être transmis.

2.2. Complémentarité de l'histoire et de la fable

De fait, si la présence des *Héroïdes* va de pair avec la résurgence du mythe au sein de la cinquième mise en prose, elle ne semble pas contredire la perspective historique que présuppose l'intégration de cette dernière

²⁵ Voir notamment LANGLOIS-PEZERET Catherine, « Pâris dans les Héroïdes, exemple d'hybridité générique ou *alter ego* d'Ovide? », *Euphrosyne* 36, 2008, pp. 225-235.

²⁶ Voir notamment BAUMGARTNER Emmanuèle, « Benoît de Sainte-Maure et le modèle troyen », in : BAUMGARTNER Emmanuèle, *De l'histoire de Troie au livre du Graal: le temps, le récit (XII^e-XIII^e siècles)*, Orléans, Éditions Paradigme, 1994, pp. 209-220.

²⁷ Sur l'importance de la ville dans le roman en vers, voir notamment CROIZY-NAQUET Catherine, *Thèbes, Troie et Carthage: poétique de la ville dans le roman antique au XII^e siècle*, Paris, Éditions Champion, 1994 (Nouvelle bibliothèque du Moyen Âge 30).

dans l'*Histoire ancienne jusqu'à César*²⁸. Le rédacteur de *Prose 5* semble avoir pour but de créer une œuvre totale qui, comme l'a montré Catherine Croizy-Naquet²⁹, transcende les frontières génériques et cherche finalement davantage sa vérité dans l'exploration de l'âme humaine que dans l'exactitude des faits racontés. Il puise alors dans la fable – dont la provenance ovidienne devait être perçue par ses lecteurs, les *Héroïdes* faisant alors partie des textes scolaires de référence³⁰ – de quoi combler les lacunes de la matière pseudo-historique qu'il hérite lointainement de Darès le Phrygien et de Dictys de Crète³¹. Nous voudrions à ce titre, avant de conclure, évoquer brièvement deux points sur lesquels ces différents matériaux se complètent.

2.2.1. *Mémoire collective, mémoire intime*

Tout d'abord, face à la mémoire officielle et collective de la geste troyenne, les *Héroïdes* permettent de mettre en avant une autre version des événements racontés, qui passe par la sphère intime. En effet – et il faut sans doute y voir la permanence d'un trait épique – la quasi-totalité de la trame empruntée à Benoît de Sainte-Maure et aux premières mises en prose relève du collectif, tant par les enjeux du récit, l'avenir d'une cité,

²⁸ Anne Rochebouet rappelle d'ailleurs que de façon contre-intuitive les épîtres ovidiennes étaient parfois « lues comme des témoignages d'individus ayant participé à des événements majeurs du passé occidental », et ont été sollicitées par plusieurs autres compilations historiques, comme la *General Estoria* en Espagne ; ROCHEBOUET Anne, *Réécrire l'histoire de Troie...*, pp. 403-409, en particulier p. 405.

²⁹ Voir l'introduction de Catherine Croizy-Naquet dans *L'Histoire ancienne jusqu'à César* ..., pp. 40-51.

³⁰ Voir ROCHEBOUET Anne, *Réécrire l'histoire de Troie...*, p. 403.

³¹ Le *De excidio Troiae* de Darès le Phrygien et l'*Ephemeridos belli Troiae* de Dictys de Crète sont en effet les deux œuvres dont se réclame Benoît de Sainte-Maure. Ils ont connu, surtout pour le premier, une grande fortune au Moyen Âge, notamment parce qu'ils étaient considérés comme des témoins oculaires de la guerre, ce qui leur conférait une crédibilité bien plus grande que celle accordée à Homère. Voir l'introduction que fait Gérard Fry à ces textes dans *Récits inédits sur la guerre de Troie*, éd. par FRY Gérard, Paris, Éditions Les Belles Lettres, 1998 (La roue à livres 33) ; voir aussi FAIVRE D'ARCIER Louis, *Histoire et géographie d'un mythe : la circulation des manuscrits du De excidio Troiae de Darès le Phrygien, VIII^e-XV^e siècles*, Paris, École des Chartes, 2006.

que par la façon dont les personnages interagissent entre eux ou évoluent dans l'espace, y compris – à quelques exceptions près – pour ce qui touche aux histoires d'amour. Les épîtres au contraire permettent d'introduire une mémoire intime du conflit, d'aborder l'histoire de la guerre par le sensible, presque à la manière de témoignages. Le rédacteur prend soin en effet d'ajouter dans le corps des lettres des références à la guerre de Troie, qui devient, plus encore que chez Ovide, un obstacle récurrent pour les couples d'épistoliers, y compris lorsqu'ils n'y étaient pas liés initialement. Ainsi, Ariane nous apprend-elle que Thésée est «*alés a Troie combatre pour estranges amour*» (§184), et Léandre espère-t-il «*que il ne fust seü en l'ost et en mon païs que je me seroie partis et laissié la chevalerie*»³². (§286)

La façon dont il insère les épîtres dans la trame principale invite à considérer ces dernières comme des documents complémentaires. Si l'on met à part les lettres adressées par Cénone à Pâris et par Laodonia à Prothesilas, pour lesquelles il ménage une forme de transition avec la trame principale, les héroïdes ne sont en effet introduites que par une brève rubrique, construite chaque fois sur le modèle suivant : «*Ceste epystre envvoia Briseïs a Achillés*» (§263), ou «*Ceste epistre manda Leander a Hero*» (§286). La brièveté de la phrase, l'utilisation du déterminant démonstratif évoquent un geste de présentation, comme s'il s'agissait de fournir au lecteur des preuves permettant d'étayer l'histoire racontée, et dont le rédacteur assumerait l'hétérogénéité par rapport au récit dont il a la charge³³. Tout se passe alors comme si la fable venait s'insérer dans l'histoire pour pallier ses insuffisances. Par son intermédiaire, le rédacteur montre que si l'issue de la guerre répond à un enjeu collectif – la chute d'un modèle de civilisation – les combats perturbent aussi les trajectoires individuelles, ce qui alimente la dénonciation de la guerre à laquelle il se livre en sous-texte³⁴.

³² Nous empruntons ces deux exemples à ROCHEBOUET Anne, «L'interpolation...», p. 133.

³³ Anne Rochebouet parle notamment d'un «*montage en médailles*»; ROCHEBOUET Anne, «L'interpolation...», p. 130.

³⁴ Pour une étude plus détaillée de la vision de la guerre de Troie dans *Prose 5*, voir l'introduction de Catherine Croizy-Naquet dans *L'Histoire ancienne jusqu'à César ...*, pp. 54-56.

2.2.2. Mémoire masculine, mémoire féminine

À cette complémentarité entre la mémoire collective et la mémoire intime du conflit, il faut aussi ajouter celle des points de vue liés au genre, qui découle naturellement de la première³⁵. Sur les treize épîtres ovidiennes introduites dans *Prose 5*, onze sont en effet écrites par des héroïnes – une proportion à l'image de la répartition des lettres dans la version originelle et intégrale du recueil – ce qui accroît de beaucoup le nombre de voix féminines à l'échelle de l'œuvre. Si Benoît de Sainte-Maure accordait déjà aux personnages féminins, dans son roman en vers, une place beaucoup plus importante que ses deux hypotextes antiques Darès et Dictys³⁶, ils y restaient pour autant relégués dans des espaces textuels bien délimités et étaient absents de la très grande majorité de la narration, n'ayant pas leur place sur le champ de bataille. L'introduction des épîtres ovidiennes par *Prose 5*, dans une certaine mesure, change la donne et relativise le partage du texte entre les combats – exclusivement masculins – et les scènes de trêve, où les femmes avaient droit de cité. Les lettres sont désormais insérées pour la plupart entre les batailles, et le récit épique est ainsi rythmé par l'irruption de voix féminines qui disent leur désespoir, offrant une sorte de « contrepoint lyrique »³⁷ à la narration des combats.

³⁵ Pour une étude des *Héroïdes* sous l'angle du genre dans leur version latine, se reporter par exemple à SPENTZOU Efrossini, *Readers and Writers in Ovid's Heroides: Transgressions of Genre and Gender*, Oxford, Oxford University Press, 2003.

³⁶ Sur le sujet des femmes dans le *Roman de Troie*, notamment en lien avec la construction d'un modèle de civilisation, voir CROIZY-NAQUET Catherine, *Thèbes, Troie et Carthage...*, pp. 325-351.

³⁷ Ainsi Catherine Croizy-Naquet qualifie-t-elle la présence des *Héroïdes* dans son introduction pour *L'Histoire ancienne jusqu'à César ...*, p. 55. Anne Rochebouet, qui adopte une perspective plus formelle, et étudie les modalités d'intégration du texte ovidien au sein de la prose, déclare pour sa part que « bien délimitées, elles se démarquent du reste du récit par leur modalité d'énonciation, essentiellement lyrique, comme par la mise en page des manuscrits, et présentent ainsi un statut intermédiaire en marge du récit, tout en restant liées à ce dernier ». Nous retiendrons en particulier son analyse de la « discontinuité et dilatation du temps » dans *Prose 5* : « [...] ce n'est pas l'arrêt momentané ou le ralentissement du récit qui crée un interstice favorable à l'insertion d'un élément hétérogène : l'effet de pause est au contraire créé par la lecture de l'épître. Dans la moitié des cas en effet, le passage d'une bataille à une autre ne se traduit pas par une trêve, et la reprise des combats a donc lieu dès le lendemain. Il n'y a pas, chronologiquement parlant, de pause ; c'est l'insertion de la lettre qui permet de dilater le temps et de créer un arrêt tout à fait fictif », tiré de ROCHEBOUET Anne, « L'interpolation... », pp. 125 et 135.

L'épître de Laodamie (Laodonia) à Protésilas (Protheselao) est placée par exemple entre le dénombrement des alliés troyens (§128-129), particulièrement impressionnant, et l'arrivée de Palamède à Ténédon, qui déclenche la première bataille. Or, Protésilas a quitté son amante afin de rejoindre les troupes grecques, comme nous l'apprend, avant l'héroïde, le paragraphe 118, qui liste les alliés de Ménélas. Son nom, dont la première mention est quelque peu noyée par la très longue énumération de ceux de ses compagnons, est donc remis en lumière *a posteriori* par l'épître, qui souligne par ailleurs ce qu'il représente pour sa compagne³⁸. Laodamie le conjure en effet longuement de lui revenir sain et sauf, ce qui passe par une remise en cause de la nécessité de la guerre :

*« Laisse combattre Menelaus contre ses ennemis. Et que appartient a toi se Paris li a fait tort et injure ? Laisse requerre le mari a sa fame ! Ta cause et la sue ne sont pas per, car a toi n'appartient de combattre pour autrui amie, car tu l'as bone. »*³⁹

La parole féminine, qui expose les conséquences privées du conflit, et le discours que Palamède tient immédiatement après aux guerriers grecs, pour les exhorter à prendre les armes, se font alors concurrence :

*« Seigneurs, [...] grant honte poués avoir du grant sejour que vous avés ici fet : bien a un an que vous venistes ici ne encore n'avés Troie veüe, ne ne savés quels gens il i a ! Et si devés savoir que grant loisir leur avés donné d'euls garnir et enforcier leur vile ! Et mostrons grant signe de couardise, et me semble que cil qui dona conseil de ci demorer ne fu pas sages car, selonc ce qu'i me semble, qui fut alés tout droit a la vile o toute la navie, je croi que vous n'eüssiés trouvé contredit. Mes soions demain apareilliés sans plus attendre et alons vers la vile et faisons nostre pooir que que il nous en doie avenir, car enseint le nos couvient il faire. Et faisons si que le los et le pris que nos tenons de nos ancestres ne soit par nous abaisiés. »*⁴⁰

³⁸ Notons cependant qu'il s'agit là d'un cas un peu particulier : les épîtres sont généralement moins bien intégrées à la trame principale, et si elles permettent le surgissement des voix féminines au milieu des combats, elles offrent un regard critique plus indirect sur l'action.

³⁹ *Le Roman de Troie en prose...*, p. 280.

⁴⁰ *Le Roman de Troie en prose...*, pp. 283-284.

À l'expression lyrique de Laodamie, qui fait primer l'amour, la relation intime, sur l'alliance politique, s'oppose la harangue de Palamède, qui met en avant le collectif guerrier, et fait de la honte le pire des maux. Les deux discours aboutissent à des injonctions contradictoires, qui se justifient à chaque fois ; c'est cependant Laodamie qui se montre la plus avisée. La quête de l'honneur, chez Palamède, s'apparente en effet à un moteur qui tourne à vide. L'offense faite à Ménélas n'est effectivement pas même rappelée, et le début du conflit semble trouver sa source dans un scénario stéréotypique : si les troupes sont rassemblées, il n'y a pas de retour en arrière possible. De plus, le personnage se distingue dans le reste du récit par son orgueil⁴¹, et Protésilas finit – exactement comme le craignait son amante – par être tué brutalement par Hector dès la première bataille⁴². Les deux démonstrations se situent certes sur des plans différents, et fonctionnent indépendamment l'une de l'autre ; il n'empêche que leur contiguïté invite à les relire l'une par rapport à l'autre, et que cette comparaison tend à faire surgir – voire triompher – pour son propre malheur le point de vue féminin sur la guerre. Le souffle épique qui devrait commander le début des combats, sous l'impulsion de Palamède, est ainsi bridé par l'exposition préalable des craintes de Laodamie ; et, inversement, la mort de Protésilas devient d'autant plus émouvante qu'elle a été préparée en amont par l'héroïde, s'assimilant ainsi à une fatalité tragique.

Ajoutons par ailleurs que les épistolaires acquièrent une dimension exemplaire, amplifiée par leur nombre et la diversité de leurs situations, et que leurs lettres font naître en creux l'idée que chaque guerrier laisse derrière lui une femme seule, et livrée à son sort. De fait, les *Héroïdes* ne racontent pas seulement le désespoir amoureux de femmes trahies par leurs amants, mais aussi la détresse sociale de personnages qui, souvent, devaient leur statut social à leur relation amoureuse ou à leur situation maritale. Elles sont ainsi rappelées à la mémoire du lecteur comme les victimes collatérales d'un conflit dont elles ne tirent – contrairement aux hommes – aucun profit, ce qu'elles rappellent d'ailleurs de façon

⁴¹ Il cherche par exemple à supplanter Agamemnon à la tête des troupes grecques ; *Le Roman de Troie en prose...*, p. 337.

⁴² *Le Roman de Troie en prose...*, p. 191, § 137.

récurrente: ainsi de Pénélope⁴³ ou d'Hermione⁴⁴ qui, tout en faisant état d'un malheur individuel, s'incluent dans une communauté féminine subissant pleinement la guerre.

En assumant de mélanger une trame historique et le matériau largement fictionnel et mythologique des épîtres ovidiennes, le compilateur multiplie donc les points de vue sur le conflit. Il opère ainsi, pour reprendre l'expression de Jacques Rancière, un nouveau partage du sensible⁴⁵: un certain nombre de personnages, féminins notamment, sont dotés d'une histoire, d'un nom et parfois d'une voix, et viennent gonfler les rangs des personnages identifiables dans le récit. Par métonymie, c'est toute la masse silencieuse des Grecs et des Troyens qui semble virtuellement sortir de l'anonymat, puisque les épîtres rappellent qu'il y a derrière chaque camp, une somme d'individus qui ne se dissolvent pas dans le multiple. En complément, les souvenirs convoqués au sein des lettres par les épistoliers font exister un espace-temps alternatif à la guerre, mais rejeté dans le passé, ce qui renforce la place dévorante occupée par les scènes de violence. Le compilateur renouvelle ainsi en profondeur le récit de la guerre de Troie, tout en livrant un objet textuel dont l'ambiguïté générique ne cesse de décontenancer le lecteur d'aujourd'hui.

⁴³ «*Ja est la cité de Troies destruite que tant heent les puceles de Grece*».

⁴⁴ «*Je te fu livree et fui avec toi, et ores m'a Pyrrus ravie et dit que ceste part veult pour soi. Ceste avons-nous pour la destruction de Troies!*».

⁴⁵ Nous empruntons l'expression à RANCIERE Jacques, *Le Partage du sensible: Esthétique et politique*, Paris, La Fabrique Éditions, 2015.

2. MÉMOIRE COLLECTIVE

Le *Liber memorialis* du monastère de femmes San Salvatore / Santa Giulia à Brescia comme reflet de la mémoire de la communauté (VIII^e-X^e siècle)

Rosalie Grimard-Mongrain

Résumé

Les *Libri memoriales*, qui contiennent des listes de noms des moines et des moniales en confraternité de prière ainsi que ceux des bienfaiteurs d'un monastère, témoignent de l'importance accordée à la mémoire dans la société médiévale. Les moniales de San Salvatore / Santa Giulia à Brescia, monastère fondé au milieu du VIII^e siècle, ont créé un *Liber memorialis* en 856 qui présente la particularité de regrouper à la fois des listes de noms et des textes liturgiques. L'étude de ce manuscrit révèle comment le *Liber memorialis* de Brescia témoigne de pratiques liées à la mémoire et à sa conservation, notamment les liens entre les vivants et les défunts comme composantes essentielles de la mémoire ainsi que la manière dont ce manuscrit reflète le passé, le présent et le futur de la communauté.

Libri memoriales, which contain lists of the names of monks and nuns in confraternity of prayer, as well as those of a monastery's patrons, bear witness to the importance attached to memory in medieval society. The nuns of San

Salvatore / Santa Giulia in Brescia, a monastery founded in the mid-8th century, created a Liber memorialis in 856, which is distinctive in that it contains both lists of names and liturgical texts. The study of this manuscript reveals how the Liber memorialis of Brescia puts in light practices linked to memory and its preservation, in particular the links between the living and the deceased as essential components of memory, and the way in which this manuscript illustrates the past, present, and future of the community.

Dans la société médiévale où l'écrit était moins répandu que dans le monde contemporain, les hommes et les femmes devaient s'appuyer davantage sur leurs capacités mémorielles, développées durant des années d'apprentissage grâce à diverses techniques. Parmi celles-ci, la compartimentation de la mémoire, qui consiste à mémoriser le chemin le plus efficace pour accéder à une information, occupait une place essentielle. L'apprentissage des techniques de mémorisation s'accomplissait entre autres dans les monastères¹. Ces institutions, en tant que lieux de conservation de documents et d'objets, étaient garantes de la mémoire et de l'histoire de leur communauté. Les *Libri memoriales* illustrent parfaitement ce phénomène, puisqu'ils contiennent des listes de noms des moines et des moniales engagés dans une confraternité de prière, ainsi que ceux des bienfaiteurs d'un monastère. Nous illustrerons ici comment le *Liber memorialis* de Brescia, daté de 856 et composé de listes de noms et de textes liturgiques, témoigne de pratiques liées à la mémoire et à sa conservation au sein de la communauté monastique. Tout d'abord, il convient de présenter brièvement l'histoire du monastère de femmes San Salvatore / Santa Giulia à Brescia, ainsi que le *Liber memorialis*. Ensuite, une analyse des listes de noms et des textes liturgiques mettra en évidence que la mémoire ne se rattache pas uniquement à la commémoration du souvenir des défunts, mais qu'elle tisse des liens entre les vivants et ces derniers. Enfin, nous examinerons comment les moniales ont utilisé le *Liber memorialis* pour façonner le passé, le présent et le futur de leur communauté à travers le choix des personnes inscrites dans le manuscrit et des textes liturgiques, notamment les formulaires de messe.

¹ CARRUTHERS Mary, *The Book of Memory: A Study of Memory in Medieval Culture*, 2^e édition, Cambridge, Cambridge University Press, 2008 (Cambridge Studies in Medieval Literature 70). En ligne : <<https://doi.org/10.1017/CBO9781107051126>>, consulté le 18.06.2024.

1. Le monastère de femmes San Salvatore / Santa Giulia à Brescia

Le monastère San Salvatore / Santa Giulia est fondé dans la décennie 750 par la nouvelle souveraine lombarde Ansa avec l'aide de son mari Didier (757-774)². Le premier document attestant l'existence de ce monastère de femmes est un diplôme daté de 759 mentionnant que la première abbesse est Anselperge (759-772)³, la fille de Didier et Ansa⁴. Dès l'époque lombarde, il s'agit d'un monastère prospère qui possède des terres et dont dépend un réseau de monastères répartis à travers la péninsule italienne⁵. La communauté compte au départ quarante moniales, un nombre élevé en comparaison des autres monastères italiens contemporains⁶.

Après le bref interlude lié à la conquête de l'Italie lombarde par les Carolingiens en 774, le monastère San Salvatore / Santa Giulia retrouve son immunité royale et ses biens, octroyés à l'origine par Didier, Ansa et Adalgise grâce à un diplôme émis par Charlemagne en 781⁷. À partir du règne de Louis le Pieux (814-840), le monastère renforce encore ses liens avec la famille impériale, puisque le souverain fait de sa femme, Judith,

² Les dates correspondent aux dates de règne des personnages historiques dans le royaume d'Italie.

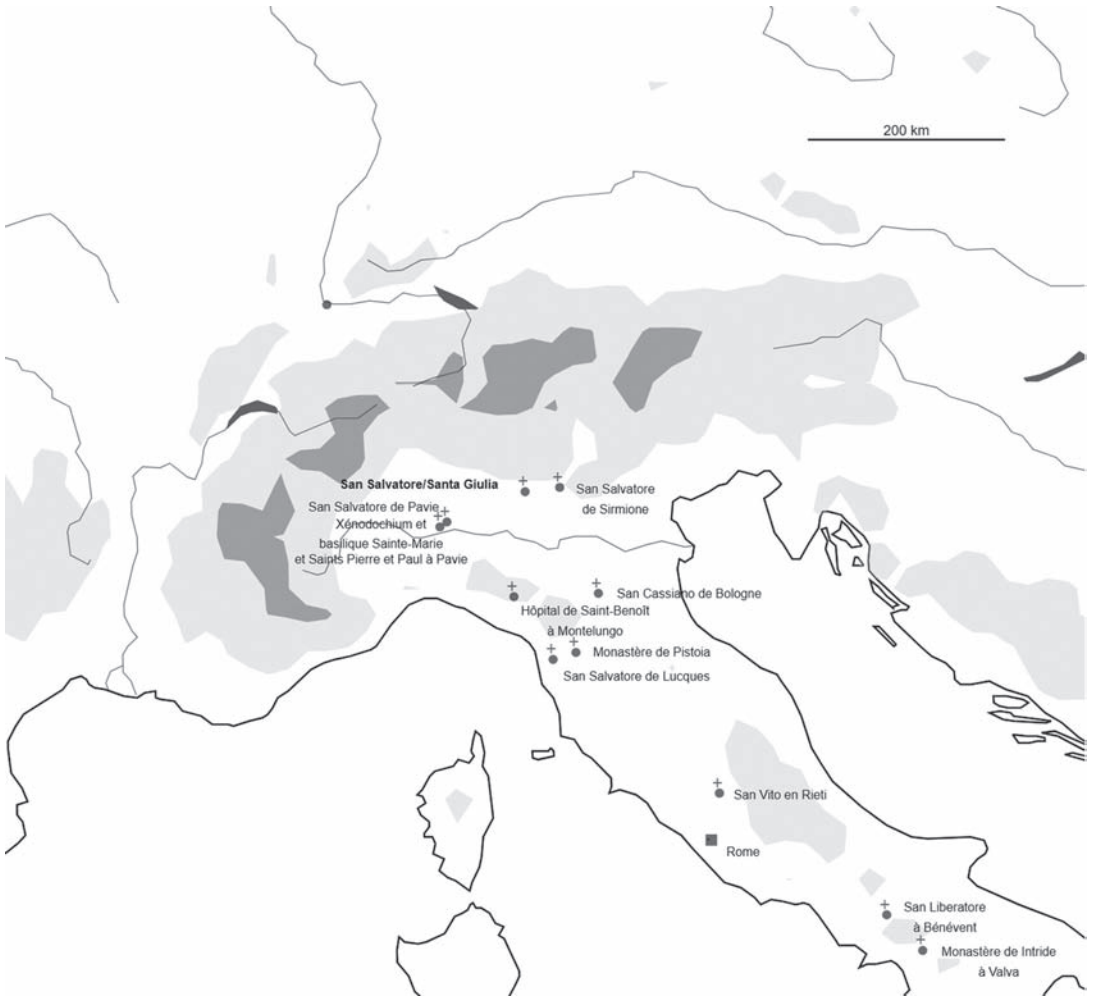
³ Les dates d'abbatiat correspondent à la première et à la dernière mention dans les actes diplomatiques.

⁴ COSSANDI Gianmarco (éd.), « 1. Desiderii regis et Ansa reginae diploma. 759 janvier, [Pavie] », in: *Le carte del monastero di San Salvatore e Santa Giulia di Brescia: I. (759-1170)*, Spoleto, Fondazione Centro Italiano di Studi Sull'Alto Medioevo (CISAM), 2020 (Fonti storico-giuridiche 4), pp. 3-7.

⁵ GRIMARD-MONGRAIN Rosalie, *San Salvatore / Santa Giulia à Brescia. Un monastère de femmes et sa liturgie (VIII^e-X^e siècles)*, thèse de doctorat, Montréal, Paris, Université de Montréal, Université Paris 8, 2024, pp. L-LI. Voir *infra* carte 1.

⁶ VERONESE Alessandra Maria, « Monasteri femminili in Italia settentrionale nell'alto Medioevo. Confronto con i monasteri maschili attraverso un tentativo di analisi "statistica" », *Benedictina* 34, 1987, pp. 355-416. Cette étude montre que la majorité des monastères de femmes de l'Italie lombarde comprenait de dix à vingt moniales tout au plus.

⁷ COSSANDI Gianmarco (éd.), « 23. Carolis regis diploma < 781 juin 1 - octobre > », in: *Le carte del monastero...*, pp. 111-114.



Carte 1 - Monastères dépendants de San Salvatore / Santa Giulia à Brescia en Italie.
Crédits photographiques: Natural Earth; European Commission, JRC, GHS, 2019; Terrain Tiles, Nextzen. Réalisé avec Graticule par Rosalie Grimard-Mongrain.

la *rectrix* du monastère⁸. Les diplômes émis par Lothaire I^{er} (817-855) et son fils Louis II (840-875) en 837, 848 et 851 témoignent de leur intention de faire du monastère un centre important de culture, de vie religieuse, de pouvoir politique et économique. Ces diplômes font état des terres octroyées par les souverains au monastère, de même que l'utilisation de la Règle de saint Benoît par les moniales. Le diplôme de 848 précise que le rôle de *rectrix* est transmis à Ermengarde, épouse de Lothaire I^{er}, puis à leur fille Gisèle I^{re}, après le décès de sa mère⁹. C'est durant cette période que le monastère atteint son apogée en termes de rayonnement et de relations avec divers groupes de la société extérieure. La communauté comprend alors entre 135 et 142 moniales, un nombre élevé en comparaison d'autres monastères contemporains. À titre d'exemple, le monastère de Remiremont, la seule autre communauté féminine à avoir produit un *Liber memorialis*, compte entre 80 et 90 moniales vers 850. À ce nombre, s'ajoutent les novices et possiblement des oblates, ainsi que la petite communauté masculine¹⁰. Cette phase de prospérité est également marquée par la création du *Liber memorialis*, sous le règne de l'empereur Louis II.

Le monastère San Salvatore / Santa Giulia maintient ses liens avec le pouvoir impérial jusqu'au règne de Bérenger I^{er} (898-900 / 905-924), roi d'Italie puis empereur à partir de 915¹¹. Durant cette époque, sa fille Berte devient l'abbesse de San Salvatore / Santa Giulia de 915 à 942, jouant un rôle important dans la gestion de la communauté, notamment dans la construction de fortifications pour protéger le monastère durant une

⁸ COSSANDI Gianmarco (éd.), « 25. Lodoici imperatoris diploma <819 - 825> », in: *Le carte del monastero...*, pp. 117-120.

⁹ COSSANDI Gianmarco (éd.), « 26. Lotharii I imperatoris diploma 837 décembre 15, Marengo », in: *Le carte del monastero...*, pp. 120-127; COSSANDI Gianmarco (éd.), « 28. Lotharii I imperatoris diploma 848 mars 16, Aquisgrana », in: *Le carte del monastero...*, pp. 131-133 et COSSANDI Gianmarco (éd.), « 29. Lotharii I et Lodoici II imperatorum diploma 851 septembre 8, Gondreville », in: *Le carte del monastero...*, pp. 134-138.

¹⁰ GAILLARD Michèle, *D'une réforme à l'autre (816-934): les communautés religieuses en Lorraine à l'époque carolingienne*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006 (Histoire ancienne et médiévale 82), pp. 217-218.

¹¹ COSSANDI Gianmarco (éd.), « 47. Berengarii I regis diploma 915 mars 4, Vérone », in: *Le carte del monastero...*, pp. 224-227.

période d'instabilité politique liée aux affrontements entre les prétendants au trône du royaume d'Italie¹².

L'histoire de San Salvatore / Santa Giulia atteste donc de la proximité du monastère avec le pouvoir en place dans le royaume d'Italie, depuis sa fondation à l'époque lombarde jusqu'au règne de Bérenger I^{er}.

2. Le *Liber memorialis*

2.1. Type de source

Le *Liber memorialis* de Brescia fait partie d'un groupe de six ou huit *Libri memoriales*, selon les listes établies par les spécialistes, tous datés de la période carolingienne. Les monastères de Salzbourg et de Reichenau en ont chacun produit deux, ce qui explique la différence de calcul au sein de la catégorie des *Libri memoriales*. Ces manuscrits constituent une association entre les *Libri confraternitatum*, dédiés à la commémoration des moines et des moniales avec lesquels un monastère était en confraternité de prière, et les *Libri vitae*, dédiés à la commémoration des bienfaiteurs d'un monastère, vivants ou morts¹³.

Ce groupe de sources partage plusieurs caractéristiques communes qui ont conduit les chercheurs à les regrouper en une même appellation. Tout

¹² SERENO Christina, « Bertilla e Berta: il ruolo di Santa Giulia di Brescia e di San Sisto di Piacenza nel regno di Berengario I », *Reti Medievali Rivista* 13, 2012, pp. 187-202. En ligne : <<https://doi.org/10.6092/1593-2214/367>>, consulté le 18.06.2024 ; ROSENWEIN Barbara H., « Friends and Family, Politics and Privilege in the Kingship of Berengar I. », in : COHN Samuel Kline (Jr), EPSTEIN Steven A. et HERLIHY David (éds.), *Portraits of Medieval and Renaissance Living: Essays in Memory of David Herlihy*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1996, pp. 91-106 et ROSENWEIN Barbara H., « The Family Politics of Berengar I, King of Italy (888-924) », *Speculum* 71 (2), 1996, pp. 247-289.

¹³ LE JAN Régine, « *Nomina viventium, nomina defunctorum*: les interactions entre vivants et morts dans les *libri memoriales* carolingiens », in : *Les vivants et les morts dans les sociétés médiévales*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2018, pp. 121-134 et GEUENICH Dieter, « A Survey of the Early Medieval Confraternity Books from the Continent », in : ROLLASON David, PIPER A. J., HARVEY Margaret et al. (éds.), *The Durham Liber Vitae and its Context*, Woodbridge, Boydell & Brewer, 2004, pp. 141-147.

d'abord, ils contiennent tous des listes de noms regroupées en colonnes plus ou moins organisées et, parfois, les groupes sont identifiés par leurs liens ou selon leur institution d'origine. C'est sur la base de ces listes que leur classification a été établie. Ensuite, une majorité de ces manuscrits provient de la région du lac de Constance, proche des Alpes, connue comme un centre particulièrement actif de commémoration des défunts au début du Moyen Âge¹⁴. Les *Libri memoriales* sont également constitués de différents feuillets ou cahiers dont l'assemblage s'est fait avec le temps. Enfin, la réunion des morts et des vivants au sein d'un même espace : le livre de mémoire, constitue l'une des caractéristiques des *Libri memoriales*. Dans d'autres sources similaires, comme les rouleaux des morts, les nécrologes et les annales nécrologiques, seuls les noms des défunts étaient inscrits. Dans les *Libri memoriales*, les noms des personnes étaient inscrits en groupe, pouvant parfois atteindre une très grande taille, et non individuellement comme dans les ouvrages semblables¹⁵. Deux *Libri memoriales* contiennent également des textes liturgiques. Il s'agit d'exemplaires provenant de monastères de femmes, soit ceux de Remiremont et de Brescia. Toutefois, le manuscrit de Brescia se distingue par l'ampleur et la variété des textes liturgiques qu'il comprend, tandis que celui de Remiremont ne contient que trois messes¹⁶.

2.2. Le manuscrit de Brescia et son contexte de création

Le *Liber memorialis* de San Salvatore / Santa Giulia est conservé dans un unique manuscrit, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Queriniana de Brescia¹⁷. Dans son état actuel, le manuscrit comporte

¹⁴ GEUENICH Dieter, LUDWIG Uwe et ANGENENDT Arnold (éds.), *Der Memorial- und Liturgiecodex von San Salvatore / Santa Giulia in Brescia*, Hannover, Hahnsche Buchhandlung, 2000, p. 12.

¹⁵ LE JAN Régine, « *Nomina viventium, nomina defunctorum...* », pp. 122-123 et 133.

¹⁶ GEUENICH Dieter, LUDWIG Uwe et ANGENENDT Arnold (éds.), *Der Memorial- und Liturgiecodex...*, p. 12.

¹⁷ Brescia, Biblioteca Civica Queriniana., ms. G VI. 7. En ligne : <<https://brixiana.medialibrary.it/media/schedadl.aspx?id=a3a69876-d160-434e-9e31-78b073c5b43f>>, consulté le 18.06.2024.

quatre-vingt-quatre feuillets foliotés de 5 à 88, mesurant 25,5 par 17,5 cm. La première section, dédiée aux listes de noms, occupe les folios 5r à 51r. La deuxième partie comprend l'*ordo* de la consécration des vierges, vingt-trois formulaires de messe, le canon de la messe, la *Passion du Christ* selon Marc et selon Jean, ainsi que neuf oraisons. Le *Liber memorialis* de Brescia comprend le commun des saints (formulaires indéterminés, puis adaptés localement) et des messes votives, mais il ne contient pas de calendrier, comme c'était parfois le cas de certains sacramentaires¹⁸, ni de temporal¹⁹. Cette section couvre les folios 51v à 88r. Au sein de la section liturgique, les folios 62r à 87r forment une unité en termes de contenu et de paléographie du fait qu'ils contiennent le canon et les formulaires de messe et qu'ils ont été copiés par la même main²⁰.

Le manuscrit a été initié en mai 856, à l'occasion de la visite de l'empereur Louis II, de l'impératrice Angilberge et de leur cour au monastère²¹. Après la constitution du noyau originel, en 856, plusieurs autres listes de noms ont été ajoutées successivement au manuscrit. Elles illustrent les relations des moniales avec divers groupes de la société extérieure, à savoir les parents des moniales, les nobles, les clercs, les évêques, les moines, les moniales et enfin, les pèlerins. Le nombre de noms nouvellement inscrits dans le *Liber memorialis* diminue après le règne de Bérenger I^{er} en 924, pour cesser complètement après 1366²².

¹⁸ PALAZZO Éric, *Le Moyen Âge: des origines au XIII^e siècle, Histoire des livres liturgiques*, Paris, Éditions Beauchesne, cop., 1993, pp. 49-51.

¹⁹ GRIMARD-MONGRAIN Rosalie, *San Salvatore / Santa Giulia à Brescia...*, p. 252. Pour une liste complète des textes liturgiques du *Liber memorialis* de Brescia, consulter le tableau 6.1 dans GRIMARD-MONGRAIN Rosalie, *San Salvatore / Santa Giulia à Brescia...*, pp. 253-255.

²⁰ GEUENICH Dieter, LUDWIG Uwe et ANGENENDT Arnold (éds.), *Der Memorial- und Liturgiecodex...*, p. 227.

²¹ GRIMARD-MONGRAIN Rosalie, *San Salvatore / Santa Giulia à Brescia...*, pp. 128-136.

²² GEUENICH Dieter, LUDWIG Uwe et ANGENENDT Arnold (éds.), *Der Memorial- und Liturgiecodex...*, p. 125.

3. Les liens entre les morts et les vivants dans le *Liber memorialis*

3.1. L'exemple de la liste du folio 8r

Le *Liber memorialis* comprend de nombreuses listes qui illustrent les liens entre les vivants et les défunts, mais aucune ne représente mieux ce phénomène que celle du folio 8r. Elle contient, en effet, les noms de Louis II et d'Angilberge, des membres de leur cour, des évêques, des membres importants de communautés monastiques et des défunts. Elle commence par le nom de l'empereur Louis II en onciales rouges «*Domnus loduicus imperator*», suivi par celui de l'impératrice Angilberge, aussi en onciales rouges, mais écrit par une autre main «*Domna ingelberga imperatrix*» et ajouté à une date inconnue²³. Le scribe responsable de l'inscription du nom de l'empereur inscrit également 54 autres noms, répartis en deux colonnes. Les premiers noms de la colonne de gauche correspondent, dans l'ordre, au marquis Évrard de Frioul, aux comtes Liutfrid de Trente, oncle maternel de Louis II, Adelgis de Parme, père d'Angilberge et beau-père de l'empereur, Bernard de Vérone et Adalbert de Toscane²⁴. Leurs noms, ainsi que celui de Louis II, figurent également dans la liste des notices d'oblation du *Liber memorialis*, car ils avaient confié une parente au monastère San Salvatore / Santa Giulia²⁵. Les noms suivant celui d'Adalbert, jusqu'à la onzième position, sont probablement ceux des compagnons de Louis II présents à Brescia en mai 856²⁶.

De plus, certains évêques d'Italie sont mentionnés au folio 8r, notamment Joseph, évêque d'Ivrée (844-855), abbé de Novalaise, archichapelain de Louis II et l'une des personnalités ecclésiastiques les plus influentes du

²³ GEUENICH Dieter, LUDWIG Uwe et ANGENENDT Arnold (éds.), *Der Memorial- und Liturgiecodex...*, p. 148.

²⁴ GRIMARD-MONGRAIN Rosalie, *San Salvatore / Santa Giulia à Brescia...*, p. 212.

²⁵ GEUENICH Dieter, LUDWIG Uwe et ANGENENDT Arnold (éds.), *Der Memorial- und Liturgiecodex...*, pp. 182-183.

²⁶ GRIMARD-MONGRAIN Rosalie, *San Salvatore / Santa Giulia à Brescia...*, pp. 232-233.

royaume d'Italie²⁷. En plus des personnes directement liées au pouvoir politique, des membres importants de communautés monastiques sont inclus dans la liste du folio 8r. Badulfus, mentionné en quinzième position, peut être identifié à l'abbé homonyme de Leno, un monastère situé à proximité de Brescia. La liste du folio 8r contient également les noms de personnes décédées. C'est le cas de l'abbé Rotechild de Nonantola, car il est mentionné dans les sources pour la dernière fois en 845 et son successeur est attesté en 853 et 854²⁸. Ainsi, la liste ayant été créée en même temps que le *Liber memorialis*, il est déjà décédé lorsque son nom y est inscrit.

La liste du folio 8r constitue une représentation mémorielle de la cour de Louis II et d'Angilberge, en ce sens qu'elle illustre les relations étroites entretenues par les moniales avec les membres influents de la cour royale carolingienne. Cette liste permet de réunir les vivants et les morts dans la mémoire des moniales de Brescia²⁹. Les noms mentionnés reflètent ce mélange entre les défunts et les vivants dès sa création, mais cette cohabitation entre les deux groupes se poursuit au fil du temps. En effet, les personnes inscrites alors qu'elles étaient encore vivantes finissent inmanquablement par mourir, rejoignant ainsi le groupe des noms de défunts. Suivent de nombreux ajouts qui perpétuent la mise en relation des morts et des vivants. Compte tenu de l'importance de cette liste dans la mémoire de la communauté de San Salvatore / Santa Giulia, il n'est guère étonnant d'y trouver des ajouts peu de temps après sa création. À titre d'exemple, les noms de la famille d'Évrard de Frioul, personnage influent de la cour d'Italie sous le règne de Louis II, sont inscrits à droite de la colonne contenant le nom du marquis : sa femme Gisèle, le fils aîné du couple et son épouse, Unroch II et Ava, suivis des noms des autres enfants d'Évrard et Gisèle : Beringeri, Adalard, Engiltrud, Iudid et Elluic. Un peu plus loin dans la même liste se trouve le nom de Gisèle la Mineure, fille d'Évrard et de Gisèle, moniale à San Salvatore / Santa Giulia³⁰.

²⁷ SAVIO Fedele, *Gli antichi vescovi d'Italia dalle origini al 1300 descritti per regioni.*, vol. 1 : Il Piemonte, Turin, Fratelli Bocca, 1899, pp. 184-185.

²⁸ GRIMARD-MONGRAIN Rosalie, *San Salvatore / Santa Giulia à Brescia...*, pp. 215-216.

²⁹ LE JAN Régine, « *Nomina viventium, nomina defunctorum...* », pp. 129-130.

³⁰ GEUENICH Dieter, LUDWIG Uwe et ANGENENDT Arnold (éds.), *Der Memorial- und Liturgiecodex...*, p. 148 et PAZIENZA Annamaria et WEST-HARLING Veronica,

Les ajouts de personnes influentes au folio 8r illustrent l'importance de cette liste pour les moniales de San Salvatore / Santa Giulia, qui souhaitaient ainsi représenter leurs relations les plus prestigieuses. Il ne faut pas non plus écarter la volonté propre à ces différentes personnes de s'associer aux figures influentes de la cour de Louis II, ecclésiastiques et séculiers, déjà mentionnés lorsque la liste a été créée en 856³¹.

3.2. L'exemple de la messe pour le salut des morts et des vivants

Quant à la section liturgique du *Liber memorialis*, elle se compose de nombreux textes, mais la messe pour le salut des morts et des vivants constitue un exemple clé pour analyser les liens entre ces deux groupes. Le formulaire du *Liber memorialis* comprend trois oraisons. Il s'agit d'une messe pour les bienfaiteurs ayant la particularité de regrouper les vivants et les morts. Ce phénomène, bien que surprenant à première vue, s'explique par le rôle des vivants qui pouvaient apporter une aide spirituelle aux défunts par la prière et la célébration d'une messe votive³².

Dans la première oraison du formulaire de messe, trois groupes sont évoqués, à savoir les frères et les sœurs, les bienfaiteurs et ceux qui ont confessé leurs crimes et leurs fautes³³. Il est fort probable que

«Networking Nuns: Imperial Power and Family Alliances at S. Salvatore di Brescia (c. 837-61)», *Journal of Medieval Monastic Studies* 10 (2), 2021, pp. 9-39. En ligne: <<https://doi.org/10.1484/J.JMMS.5.125357>>, consulté le 18.06.2024.

³¹ GRIMARD-MONGRAIN Rosalie, *San Salvatore / Santa Giulia à Brescia...*, p. 220.

³² GEUENICH Dieter, LUDWIG Uwe et ANGENENDT Arnold (éds.), *Der Memorial- und Liturgiecodex...*, p. 36 et GRIMARD-MONGRAIN Rosalie, *San Salvatore / Santa Giulia à Brescia...*, p. 273.

³³ «Nous implorons humblement ta majesté, père très clément, et nous demandons, par esprit dévot, pour nos frères et nos sœurs et tous nos bienfaiteurs et aussi [ceux] qui se sont confessés devant ta majesté au sujet de leurs propres crimes et fautes et [ceux] qui se sont recommandés dans nos prières, autant pour les vivants que [ceux] [qui] [ont] payé la dette de la mort et [ceux] dont nous avons reçu les aumônes données et [ceux] dont les noms sont vus avoir été inscrits sur ton saint autel»; «*Maiestatem tuam, clementissime pater, suppliciter exoramus et mente devota postulamus pro fratribus et sororibus nostris seu omnibus benefactoribus nostris, nec non qui nobis de propriis criminibus vel facinoribus*

les frères et les sœurs représentent les moines et les moniales avec lesquels la communauté de Brescia est en confraternité de prière. En ce qui concerne les bienfaiteurs, selon le formulaire de messe, il s'agit de ceux dont la communauté religieuse a reçu les aumônes. Dans le cas de San Salvatore / Santa Giulia, ce groupe est constitué de la parenté des moniales, ainsi que des empereurs qui ont garanti l'indépendance et la protection du monastère en lui octroyant l'immunité. Le groupe de personnes ayant confessé leurs crimes et leurs fautes évoque celles qui se sont mises au service de la communauté monastique. Dans le *Liber memorialis*, ce groupe est mentionné à un autre endroit, au folio 37v, dans un court texte accompagné d'une liste de noms³⁴.

La première oraison du formulaire de la messe pour le salut des morts et des vivants contient également une référence aux noms présents sur l'autel majeur lors de la célébration de la messe : « [ceux] dont les noms sont vus avoir été inscrits sur ton saint autel »³⁵. Les fidèles espéraient ainsi que leur nom soit inscrit dans le *Liber vitae* céleste. Un passage de cette oraison, « [qu'elle] serve au pardon des morts et pour qu'elle soit utile à la guérison des vivants »³⁶, est directement inspiré par la liturgie de type

coram tuas maiestate confessi fuerunt atque qui se in nostris orationibus commendaverunt, tam pro vivis quam et solutis debitum mortis vel quorum elemosinas erogandas suscepimus et quorum nomina super sanctum altare tuum ascripta esse videntur», tiré de GEUENICH Dieter, LUDWIG Uwe et ANGENENDT Arnold (éds.), *Der Memorial- und Liturgiecodex...*, p. 215.

³⁴ « Ici sont les noms des vivants qui se sont rassemblés au nom de Dieu et en l'honneur de sainte Julie, vierge et martyre. À cet effet, chaque année, le premier jour du mois précédant le début du jeûne, pour le remède de leurs âmes et pour la rémission de leurs péchés ils doivent travailler dans le verger du Seigneur » ; « *Hec sunt nomina virorum que sunt congregati in nomine Domini ad honorem Sancte Iulie virginis et martyris. Ad hoc ut omni anno die lunis ante caput ieiunii pro remedio suarum animarum et pro suorum remissione peccatorum debent laborare in pomerio domnico* », tiré de GEUENICH Dieter, LUDWIG Uwe et ANGENENDT Arnold (éds.), *Der Memorial- und Liturgiecodex...*, p. 178 et GRIMARD-MONGRAIN Rosalie, *San Salvatore / Santa Giulia à Brescia...*, pp. 273-274.

³⁵ « *quorum nomina super sanctum altare tuum ascripta esse videntur* », tiré de GEUENICH Dieter, LUDWIG Uwe et ANGENENDT Arnold (éds.), *Der Memorial- und Liturgiecodex...*, p. 215.

³⁶ « *mortuis prosit ad veniam et vivis proficiat ad medelam* », tiré de GEUENICH Dieter, LUDWIG Uwe et ANGENENDT Arnold (éds.), *Der Memorial- und Liturgiecodex...*, p. 215.

gallican supposant la présence d'une pratique de récitation des noms à la fin de la célébration de cette messe, à San Salvatore / Santa Giulia³⁷.

La célébration de cette messe est intimement liée à la présence des noms des bienfaiteurs et des bienfaitrices dans le *Liber memorialis*. Ce groupe représentait la majorité des entrées de noms entre 856, date de création du manuscrit et le décès de Louis II en 875. Il continue d'être un groupe important dans les listes de noms de 875 à 1000. La présence d'un formulaire de messe leur étant spécifiquement dédié n'est donc pas étonnante compte tenu de leur importance pour les moniales de Brescia. Dans leur activité liturgique, elles sont appelées à entretenir des liens avec les bienfaiteurs de la communauté, que ce soit par la prière ou encore par la récitation des noms³⁸.

4. Le *Liber memorialis* comme instrument des moniales pour façonner le passé, le présent et le futur de leur communauté

En plus de témoigner des liens entre les morts et les vivants, le *Liber memorialis* reflète la conception de l'histoire de la communauté. Tout d'abord, la réflexion sur le passé de la communauté apparaît à travers les absences remarquables dans les listes de noms. Bien que le monastère ait été fondé à l'époque lombarde par Ansa et son mari le roi Didier, les noms des personnes avec lesquelles les moniales avaient été en contact à cette époque n'apparaissent pas dans le *Liber memorialis*. Deux absences sont particulièrement surprenantes : la reine Ansa, fondatrice du monastère, et Anselperge, la première abbesse. Ces absences pourraient s'expliquer par trois facteurs. Premièrement, la création du *Liber memorialis* s'inscrit dans un contexte particulier : la présence de l'empereur Louis II, de l'impératrice Angilberge et de leur

³⁷ GEUENICH Dieter, LUDWIG Uwe et ANGENENDT Arnold (éds.), *Der Memorial- und Liturgiecodex...*, p. 38 et GRIMARD-MONGRAIN Rosalie, *San Salvatore / Santa Giulia à Brescia...*, p. 274.

³⁸ GRIMARD-MONGRAIN Rosalie, *San Salvatore / Santa Giulia à Brescia...*, p. 275.

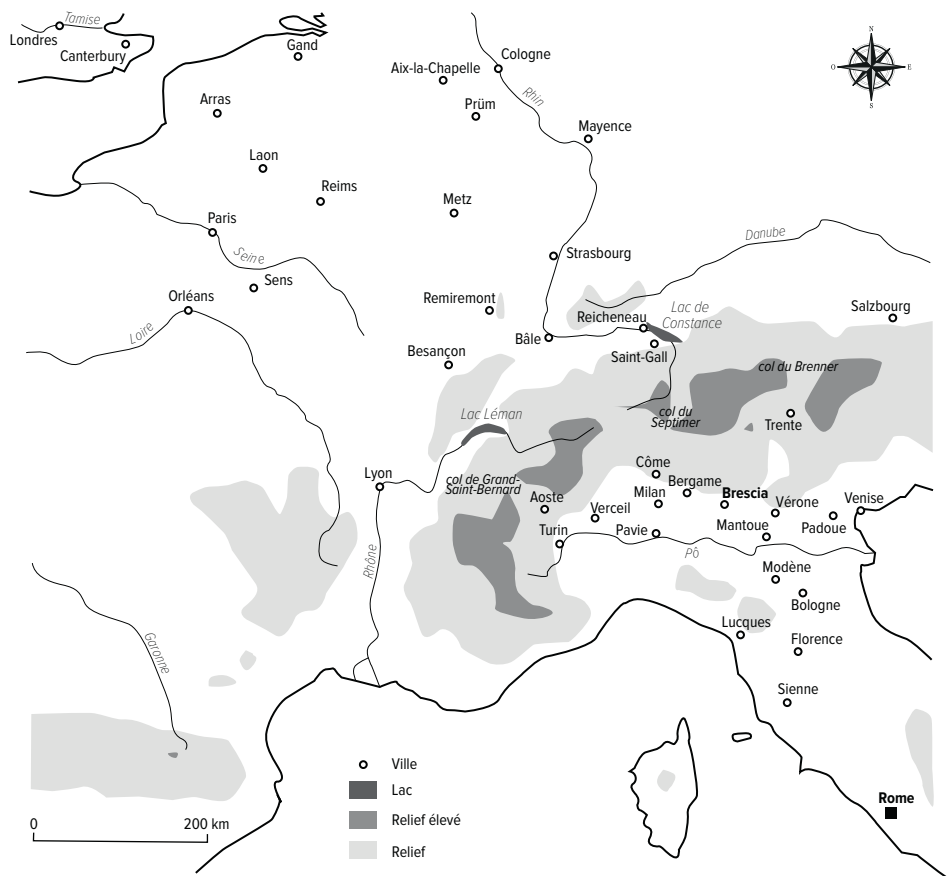
cour au monastère San Salvatore / Santa Giulia. Cette influence est visible à travers l'inscription de leurs noms dans la liste des grands du royaume d'Italie au folio 8r du *Liber memorialis*. Ainsi, les souverains carolingiens ne cherchent pas à mettre en avant le passé lombard de l'institution monastique. Deuxièmement, l'absence des noms d'Ansa et d'Anselperge pourrait s'expliquer par la nature des *Libri memoriales*. Les personnes dont les noms figurent dans ce type d'ouvrages souhaitaient généralement être commémorées à travers les prières de la communauté responsable du *Liber memorialis*. Elles prennent cette disposition de leur vivant, c'est pourquoi les noms de personnes déjà décédées sont rarement ajoutés dans les *Libri memoriales*. Troisièmement, ces absences pourraient résulter du fait que les moniales de la période lombarde et du début de la période carolingienne ne suivaient pas la Règle de saint Benoît, contrairement à celles de la période de la création du *Liber memorialis*. Ainsi, elles ne sont peut-être pas de « vraies moniales » aux yeux des moniales ayant produit le manuscrit³⁹.

Ensuite, le *Liber memorialis* reflète également le présent de la communauté, particulièrement le contexte de sa création, à travers la liste du folio 8r qui contient les noms de Louis II et d'Angilberge ainsi que les membres de leur cour, présents au monastère de Brescia lors de la production du manuscrit.

Le *Liber memorialis* comprend aussi d'autres entrées en présence, c'est-à-dire les noms de personnes physiquement présentes dans le monastère au moment où leur nom est inscrit dans une liste. Il s'agit de trois groupes de pèlerins qui s'arrêtent à Brescia, alors qu'ils sont en route vers Rome. La position géographique du monastère, situé à l'intersection de deux routes empruntées par les pèlerins ou les marchands, en fait une halte idéale. Il s'agit du chemin passant par le col du Septimer depuis la Germanie et la Rhétie vers le lac de Côme de même que celui du col du Brenner à travers le lac de Garde⁴⁰.

³⁹ GRIMARD-MONGRAIN Rosalie, *San Salvatore / Santa Giulia à Brescia...*, pp. 208-209.

⁴⁰ GRIMARD-MONGRAIN Rosalie, *San Salvatore / Santa Giulia à Brescia...*, p. LIV.



Carte 2 - Itinéraires des voyageurs et pèlerins à travers les cols des Alpes.

Crédits photographiques : Natural Earth; European Commission, JRC, GHS, 2019; Terrain Tiles, Nextzen. Réalisé avec Graticule par Rosalie Grimard-Mongrain.

© Sylvie Coffre

Le premier groupe est constitué de l'évêque Rothalde II de Soissons et de son entourage qui auraient fait étape à San Salvatore / Santa Giulia en 864-865⁴¹. Leurs noms sont inscrits aux folios 30r à 31v⁴². Ensuite, deux groupes de pèlerins anglo-saxons figurent également dans le manuscrit. Le premier groupe comprend le roi du Wessex Æthewulf (839-858), ses deux fils Æthelred (Ederath) et Alfred (Elfreth), et leur entourage. Leurs noms apparaissent au folio 27v⁴³. Ils se seraient arrêtés au monastère de Brescia lors d'un voyage vers Rome de l'été 855 à l'automne 856⁴⁴. Le second groupe est composé du roi de Mercie, Burgred (852-874), de sa femme, Æthelsuith, et de leurs compagnons de voyage, dont les noms sont inscrits au folio 31v⁴⁵. Burgred séjourne au monastère de Brescia alors qu'il est en route vers Rome en 874⁴⁶.

Ces diverses entrées en présence illustrent la manière dont le *Liber memorialis* est façonné par le présent. Le lien entre le manuscrit et le temps s'observe également dans les textes liturgiques. Parmi tous les textes liturgiques, la messe pour la dédicace du temple est celle qui illustre le mieux la conscience du passé, du présent et du futur de la communauté.

La basilique principale du complexe monastique est dédiée au Sauveur (San Salvatore), depuis la première mention dans un diplôme de Didier et Ansa, daté de 760⁴⁷. À travers le rituel de la dédicace du temple, les moniales de San Salvatore / Santa Giulia ont offert leur église au Christ. La messe pour la dédicace du temple se différencie des autres messes du

⁴¹ DAVIS Raymond, *The Lives of the Ninth-Century Popes (Liber Pontificalis): the Ancient Biographies of Ten Popes from A.D. 817-891*, Liverpool, Liverpool University Press, 1995, pp. 235-236 et AUBRUN Michel (éd.), *Le livre des papes. Liber Pontificalis*, Turnhout, Brepols, 2007, pp. 237-238.

⁴² GEUENICH Dieter, LUDWIG Uwe et ANGENENDT Arnold (éds.), *Der Memorial- und Liturgiecodex...*, pp. 170-171.

⁴³ GEUENICH Dieter, LUDWIG Uwe et ANGENENDT Arnold (éds.), *Der Memorial- und Liturgiecodex...*, p. 167.

⁴⁴ KEYNES Simon, «Anglo-Saxon Entries in the *Liber Vitae* of Brescia», in: *Alfred the Wise: Studies in Honour of Janet Batley on the Occasion of her Sixty-Fifth Birthday*, Woodbridge / Rochester, D.S. Brewer, 1997, pp. 99-119.

⁴⁵ GEUENICH Dieter, LUDWIG Uwe et ANGENENDT Arnold (éds.), *Der Memorial- und Liturgiecodex...*, p. 171.

⁴⁶ KEYNES Simon, «Anglo-Saxon Entries in the *Liber Vitae* of Brescia...», pp. 115-116.

⁴⁷ COSSANDI Gianmarco (éd.), «3. Desiderii et Adelchis regum et Ansa reginae diploma. 760 octobre 4, Pavie», in: *Le carte del monastero...*, pp. 16-22.

Liber memorialis, puisque la conceptualisation des lieux, le vocabulaire royal et la participation des fidèles ne sont pas abordés dans les autres messes.

La conceptualisation des lieux dans cette messe se distingue selon trois caractéristiques. Premièrement, les lieux sont toujours qualifiés de saints, jamais de sacrés. Les choses sacrées sont consacrées publiquement tandis que les lieux saints renvoient à quelque chose qui fait l'objet d'une sanction. Dans la messe pour la dédicace du temple, l'emploi du mot *sanctus* se constate à plusieurs moments, comme dans l'alléluia où il est question de se prosterner devant le saint temple⁴⁸. Deuxièmement, le lieu évoqué dans la messe est dit privé et non public, ce qui s'observe à travers l'histoire de Zacchée tirée de l'Évangile selon Luc, l'une des lectures de la messe pour la dédicace du temple⁴⁹. Dernièrement, le lieu présenté dans cette messe évoque également la richesse, comme en témoigne un extrait de la première lecture tiré de l'Apocalypse où la Jérusalem céleste est comparée à une épouse qui s'est parée pour son époux⁵⁰.

Dans la messe pour la dédicace du temple, le vocabulaire royal est utilisé pour qualifier les personnes et les lieux, par exemple dans la préface où il est question de l'oblation de Melchisédech, roi-prêtre par excellence⁵¹.

⁴⁸ «*Adorabo ad templum sanctum tuum*», tiré de GEUENICH Dieter, LUDWIG Uwe et ANGENENDT Arnold (éds.), *Der Memorial- und Liturgiecodex...*, p. 212.

⁴⁹ «Alors Jésus lui dit: le salut est entré aujourd'hui dans cette maison, parce que celui-ci est aussi un fils d'Abraham. Car le Fils de l'homme est venu chercher et sauver ce qui était perdu»; «*Ait autem Ihesus ad eum: Quia hodie salus domui huic facta est, eo quod et ipse filius esset Abrahe. Venit enim filius hominis querere, et saluum facere quod perierat.*», tiré de GEUENICH Dieter, LUDWIG Uwe et ANGENENDT Arnold (éds.), *Der Memorial- und Liturgiecodex...*, p. 212.

⁵⁰ «Et je vis descendre du ciel, d'auprès de Dieu, la ville sainte, la nouvelle Jérusalem, préparée comme une épouse qui s'est parée pour son époux»; «*Vidi civitatem sanctam Hierusalem novam descendentem de caelo, a Deo paratam, sicut sponsam ornatam viro suo.*», tiré de GEUENICH Dieter, LUDWIG Uwe et ANGENENDT Arnold (éds.), *Der Memorial- und Liturgiecodex...*, p. 212.

⁵¹ «de sorte que, comme tu as accueilli l'oblation du prêtre principal Melchisédech avec une estime admirable, ainsi tu daignes offrir tes dons toujours reçus posés sur ce nouvel autel»; «*ut sicut Melchisedech sacerdotis precipui oblationem dignatione mirabili suscepisti, ita imposita novo huic altari munera semper accepta offerre digneris*», tiré de GEUENICH Dieter, LUDWIG Uwe et ANGENENDT Arnold (éds.), *Der Memorial- und Liturgiecodex...*, p. 213.

La participation des fidèles est illustrée – notamment dans la préface – par les nombreuses références aux fidèles rassemblés dans l'église⁵².

Ce constat sur les différences entre la messe pour la dédicace du temple et les autres messes amène à s'interroger sur la place d'un tel formulaire au sein du *Liber memorialis*. Cette messe ne paraît pas avoir été célébrée couramment, puisqu'elle devait impérativement être célébrée par un évêque⁵³. La célébration de la dédicace était parfois réactualisée dans une messe pour l'anniversaire de la consécration d'une église. Ce phénomène se reflète dans certains sacramentaires qui contiennent une messe anniversaire, à savoir le *Sacramentarium Hadrianum*, dans ses textes complémentaires – antérieurs au *Liber memorialis* de Brescia – et dans deux sacramentaires postérieurs, le Biasca et le Triplex⁵⁴. Toutefois, la messe du formulaire de Brescia comporte de nombreuses différences par rapport à celles tirées de ces exemplaires : les chants (l'antienne, le répons et le verset), l'alléluia, l'offertoire et la communion sont propres au manuscrit de Brescia⁵⁵. Ces différentes adaptations du formulaire dans le *Liber memorialis* pourraient indiquer que le manuscrit ne sert pas uniquement à la pratique liturgique, mais peut également contenir une réflexion plus globale sur la liturgie et l'identité de la communauté. Cela s'observe également à travers d'autres adaptations réalisées par les moniales, comme le choix des lectures de certaines messes qui sont propres au *Liber memorialis* de Brescia et qui ne se trouvent pas dans les

⁵² « pour que le peuple qui se rassemble dans cette sainte maison d'assemblée » ; « *ut populus, qui in hac ecclesie domum sanctam convenit* », tiré de GEUENICH Dieter, LUDWIG Uwe et ANGENENDT Arnold (éds.), *Der Memorial- und Liturgiecodex...*, p. 213.

⁵³ CZOCK Miriam, *Gottes Haus: Untersuchungen zur Kirche als heiligem Raum von der Spätantike bis ins Frühmittelalter*, Berlin, de Gruyter, 2012 (Millennium-Studien 38), p. 178.

⁵⁴ DESHUSSES Jean (éd.), *Le sacramentaire grégorien: ses principales formes d'après les plus anciens manuscrits*, Fribourg, Editions Universitaires, 1971, vol. 1, pp. 197, 304-305, n° 817, 820 et 822 et vol. 3, pp. 208-209, 455, n° 4151, 4154 et 4156 ; HEIMING Odilo et FREI Judith (éds.), *Das Sacramentarium triplex. Die Handschrift C 43 der Zentralbibliothek Zürich*, Münster, Aschendorff, 1968, p. 299, CCCXLVIII, n° 3155, 3158 et 3160 ; HEIMING Odilo, *Das ambrosianische Sakramentar von Biasca: die Handschrift Mailand Ambrosiana A 24 bis inf.*, Münster, Aschendorff, 1969 (Corpus ambrosiano liturgicum 2), Heiming, p. 167, CXLVIII, n° 1154.

⁵⁵ GRIMARD-MONGRAIN Rosalie, *San Salvatore / Santa Giulia à Brescia...*, p. 303.

autres sacramentaires ou encore par la rédaction des deux prières pour la bénédiction du voile par les moniales elles-mêmes⁵⁶. La messe pour la dédicace du temple constitue ainsi un objet mémoriel pour les moniales. Elle a été insérée dans le *Liber memorialis* pour qu'elles se souviennent de cet événement créant ainsi un lien entre le passé, le présent et le futur, puisqu'elles lèguent en quelque sorte le manuscrit aux futures moniales, manuscrit qui sera conservé très longtemps dans le monastère⁵⁷.

Conclusion

Nous avons cherché à montrer comment le *Liber memorialis* de Brescia illustre des pratiques liées à la mémoire et à sa conservation, devenant ainsi un témoignage de la mémoire de la communauté monastique de San Salvatore / Santa Giulia.

La mémoire, telle qu'elle est conçue dans le *Liber memorialis*, se présente comme un outil permettant de créer des liens entre les morts et les vivants. Cela est visible à travers la liste du folio 8r qui contient les noms des membres de la cour de Louis II et d'Angilberge, des évêques, des membres importants de communautés monastiques et des défunts. Cette liste, créée en 856 lors d'un séjour de l'empereur, de l'impératrice et de leur entourage au monastère, constitue en quelque sorte, une représentation mémorielle figée de cet événement. Les nombreux ajouts à cette liste reflètent les liens entre les morts et les vivants, puisque les gens dont les noms ont été inscrits auparavant à titre de vivants rejoignent le groupe des défunts avec le temps. Les vivants souhaitent s'associer à eux en inscrivant leur nom dans une même liste ou, plus largement, dans le reste du manuscrit. Les liens entre ces deux groupes sont également perceptibles à travers la messe pour le salut des morts et des vivants, qui a la particularité de les regrouper, comme les listes de noms du *Liber memorialis*.

Ce dernier constitue un instrument utile aux moniales pour façonner le passé, le présent et le futur de leur communauté en fonction du choix des

⁵⁶ GRIMARD-MONGRAIN Rosalie, *San Salvatore / Santa Giulia à Brescia...*, p. 308.

⁵⁷ GRIMARD-MONGRAIN Rosalie, *San Salvatore / Santa Giulia à Brescia...*, p. 307.

personnes inscrites dans le manuscrit et des textes liturgiques. L'absence de certaines personnes permet de comprendre la place du passé, notamment associé à la période lombarde, pour la communauté. Certaines listes, comme celle du folio 8r et les autres entrées en présence liées aux pèlerins, reflètent un moment précis dans le temps, alors que la messe pour la dédicace du temple exprime la commémoration de la consécration de l'église au sein de la communauté monastique, reliant ainsi le passé, le présent et le futur.

En conclusion, il est souhaitable de mener une réflexion plus large sur la conservation et la transmission relative à la mémoire de la communauté de San Salvatore / Santa Giulia grâce au *Liber memorialis*. Le choix des moniales de Brescia de conserver le *Liber memorialis* même après les dernières inscriptions datées de 1366 témoigne de l'importance du document pour la communauté, gardé comme symbole de leur propre histoire. Ce manuscrit représente aussi ceux et celles qui faisaient partie de la communauté dans un sens large, ceux et celles dont les moniales souhaitaient se souvenir⁵⁸.

⁵⁸ GRIMARD-MONGRAIN Rosalie, *San Salvatore / Santa Giulia à Brescia...*, pp. 316-317.

Mémoire des hommes, mémoire des anges : la construction d'une mémoire collective du paradis au Moyen Âge dans les sources franciscaines

Flavie Simiz

Résumé

Chez les Franciscains, la mémoire et le regret du paradis perdu prennent une place prépondérante et deviennent un instrument d'affirmation politique de l'ordre à l'échelle de l'Église. Pour ce faire, ses membres font le choix de faire des anges les principaux « aide-mémoires » de ce paradis, en raison de leur double-statut : d'abord de créature vivant encore dans une perfection infralapsaire, et ensuite d'*alter ego* et de soutien religieux particulier des frères mineurs. La politique franciscaine concernant les anges est donc triple : dans un premier temps, les frères mineurs utilisent les figures angéliques comme souvenir du paradis, puis comme modèle à imiter si l'on veut retrouver ce paradis. Enfin, ils s'appliquent à devenir eux-mêmes l'incarnation terrestre des anges encore présents en paradis.

Among the Franciscans, the memory and regret of paradise lost took on a predominant role and became an instrument for the political affirmation of the order on a Church-wide scale. To this end, its members chose to make angels the main « reminders » of this paradise, because of their dual status – firstly as creatures still

living in sublapsarian perfection, and secondly as alter egos and special religious support for the Friars Minor. The Franciscan policy on angels is therefore threefold: firstly, the Friars Minor use angelic figures to remember paradise; secondly, as models to be imitated if paradise is to be rediscovered; and thirdly, they themselves endeavour to become the earthly incarnation of the angels still present in paradise.

En 1667, inspiré par la patristique antique, par les écrits d'Augustin puis de Thomas d'Aquin¹, le britannique John Milton publie son célèbre poème épique *Paradis perdu*², dans lequel Adam, après avoir commis la faute originelle, écoute le double récit de sa chute: d'abord celui de la vie au paradis et de la trahison de Satan – raconté par la voix de l'archange Raphaël – puis celui du bannissement d'Adam et Ève du paradis narré par la voix de l'archange Michel. Le texte, au ton fortement nostalgique, donne aux deux archanges le rôle de « mémoire » du passé puis du futur, ce pourquoi Raphaël et Michel sont qualifiés par le critique littéraire Gilles Mathis d'« aide[s]-mémoire » du paradis pour les hommes³. Ce récit entérine une rhétorique qui s'est construite sur un temps long – des thématiques similaires se retrouvent déjà dans les poèmes épiques d'Avit de Vienne (vers 450-† vers 525), puis surtout chez Dante (1265-† 1321) – et qui repose sur le choix de confier aux anges et aux figures angéliques la mission de transmettre cette mémoire perdue aux êtres humains, et de cultiver chez eux la souffrance d'une perte irrémédiable.

Au Moyen Âge déjà, la vie chrétienne, par l'idéal qu'elle propose, fait office de « réponse » à cette mémoire tronquée de la vie d'autrefois. Dans ce cas, la « mémoire » évoquée prend le sens premier de « souvenir », celui de la vie pleine et parfaite, autrement dit angélique, d'avant la chute. Ce « Paradis perdu », pour reprendre l'expression de John Milton, existe alors exclusivement comme une anamnèse, soit un passé qu'il faut réactiver.

¹ DUNCAN Joseph E., *Milton's Earthly Paradise*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1972.

² JOHN MILTON, *Paradis perdu. Paradis reconquis*, éd. et trad. par MESSIAEN Pierre, Paris, Éditions Les Belles Lettres, 2022.

³ MATHIS Gilles, « Mémoire et création dans *Le Paradis perdu* », in : Société d'études anglo-américaines des XVII^e et XVIII^e siècles (éd.), *Mémoire et création dans le monde anglo-américain aux XVII^e et XVIII^e siècles. Actes du Colloque tenu à Paris les 21 et 22 octobre 1983*, Strasbourg, Université de Strasbourg II, 1983, p. 155.

C'est là tout l'enjeu de la deuxième définition du mot de « *memoria* », dans son sens platonicien : la *memoria* se définit comme l'outil qui permet d'accéder à la connaissance vraie ou, pour Augustin, une « conscience de soi, du monde et de Dieu »⁴. À ce titre, la mémoire se trouve alors conçue non plus seulement comme un souvenir, mais comme un « miroir de vie » de chaque homme qui devient une injonction à corriger ses fautes dans l'attente des temps derniers. Elle se détache d'une conception passive, ou close sur elle-même, pour devenir active, c'est-à-dire pour pousser une communauté à l'action – cette interprétation se retrouve notamment dans les sources franciscaines. Une troisième signification s'ajoute : la mémoire médiévale, en plus d'être un souvenir et une conscience, se définit selon Mary Carruthers comme la formation d'un « lieu » mental qui rassemble (*collocare*) la communauté, dans lequel puiser (*tractare*) des éléments capables de fonder une société⁵. Ces éléments sont une foi commune, collectivement commémorée, et un passé lui aussi conjointement assumé⁶. La mémoire joue alors un rôle crucial : elle assure la cohésion de la communauté, légitime l'ordre social et instaure des valeurs et des idéaux communs – dans une certaine mesure, la mémoire contribue à édifier une société.

De son côté, l'ange désigne dans la Chrétienté une créature spirituelle intermédiaire entre Dieu et l'homme ; quant au paradis perdu, il peut être compris comme le lieu de vie d'Adam et Ève avant la faute originelle. Ces trois définitions font apparaître un jeu mémoriel nécessaire pour fixer un terreau religieux commun, que nous pouvons dès lors désigner comme une *memoria* à la fois passée, présente, et – puisqu'elle vise à instruire le chrétien pour qu'il atteigne le salut – future. À ce titre, la mémoire du paradis « enjoint l'individu, non pas à préserver, mais à agir – dans le présent, pour l'avenir »⁷.

Dans un tel contexte où l'ange et son existence s'avèrent indispensables à la société, cette figure céleste semble ambivalente : elle est seule à pouvoir

⁴ DECK Patrice, « Mémoire » in : GAUVARD Claude (éd.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, DE LIBERA Alain et ZINK Michel, Paris, Éditions Gallimard, 2004, pp. 900-901. La citation résume le livre X des *Confessions* de saint Augustin.

⁵ CARRUTHERS Mary, *Machina memorialis, Méditation, rhétorique et fabrication des images au Moyen Âge*, trad. par DURAND-BOGAERT Fabienne, Paris, Éditions Gallimard, 2002, p. 35.

⁶ DECK Patrice, « Mémoire »..., p. 900.

⁷ CARRUTHERS Mary, *Machina memorialis*..., p. 92.

réactiver la mémoire de l'harmonie passée et perdue d'un monde qu'elle n'a jamais déserté. L'ange sans tache incarne un bonheur originel révolu, face à l'homme, image des temps présents et souillés par la faute. Cette profonde dichotomie mémorielle est entretenue et réactivée par la littérature hagiographique, de même que les sermons et prédications, qui rendent ces souvenirs prégnants dans l'imaginaire social. Chaque individu apprend donc à pleurer ce passé et à espérer le reconquérir à travers une vie exemplaire et le choix d'un chemin de sainteté.

Mais comment la mémoire et le regret de ce que personne n'a connu se construisent-ils ? Ce travail se propose d'explorer la construction de la mémoire collective du salut à travers l'étude du rapport aux figures angéliques dans l'ordre des frères mineurs. Notre objectif sera de démontrer que cette mémoire perdue s'avère cruciale pour l'ensemble de l'édifice religieux qu'est la société médiévale car elle s'intègre dans une rhétorique de salvation, à travers une tradition franciscaine particulièrement préoccupée de la question des mondes spirituels. Nous chercherons à analyser le rôle des anges dans ce système de pensée, en nous appuyant sur un corpus textuel et iconographique majoritairement issu de la nébuleuse franciscaine, en raison de l'importance augustinienne du thème des anges et de la Jérusalem céleste dans l'Ordre entre les ^{xiii}^e et ^{xv}^e siècles. Pour ce faire, nous commenterons l'opposition entre l'homme du passé (*ante lapsum*) et l'homme du présent (*post lapsum*), qui construit un apprentissage du regret de cette humanité parfaite ; ensuite, nous nous intéresserons à l'établissement de l'ange comme figure mémorielle d'une perfection perdue ; et enfin, nous traiterons de l'instauration et de la diffusion de cette mémoire collective du salut.

1. L'apprentissage du regret mémoriel d'une humanité parfaite infralapsaire

Dans cette optique, nous adoptons ici le premier sens de « mémoire » que nous avons proposé, c'est-à-dire celui de « souvenir ».

Jusqu'au ^{xii}^e siècle, l'iconographie et l'enjeu mémoriel se concentrent surtout sur la tentation et la chute, sans accorder d'attention

particulière à la vie d'Adam et Ève *avant* l'arrivée du serpent – s'il y a indéniablement une mémoire du paradis, elle se concentre surtout sur le moment précis de sa perte et sur la faute originelle qui ternit l'ensemble de l'humanité. Or, le ^{xii}^e siècle marque un tournant, alors que la légende du royaume paradisiaque du prêtre Jean se diffuse massivement, et que l'intérêt se porte davantage sur la vie qu'aurait pu connaître une humanité parfaite et indemne du péché⁸. Renaît alors une préoccupation héritée de la *Cité de Dieu* d'Augustin, particulièrement mise en avant sous la plume de la moniale bénédictine Hildegarde de Bingen (1098-† 1179) : qui était l'Adam d'avant la chute ? Et surtout, qu'était-il ? Un homme au sens contemporain du terme, c'est-à-dire une créature ternie par le péché, ou une créature spirituelle, sans corps, détachée d'une conception charnelle de l'existence ? Qu'étaient les hommes avant la chute ? Pour Hildegarde, reprenant une rhétorique augustinienne, l'homme pourrait être une créature apparentée aux anges. C'est cette conception qu'elle défend dans l'une de ses lettres, alors qu'elle précise que la voix d'Adam devait, en raison de sa pureté et de la condition parfaite de l'humanité, ressembler à celle des anges : « Ainsi, cette similitude d'avec la voix angélique, qu'Adam avait en paradis, il la perdit »⁹. Cette « voix paradisiaque » s'est immédiatement évanouie au moment où il a croqué le fruit défendu. Par ce geste, Adam a renoncé à ses caractéristiques « angéliques » pour devenir pleinement humain – il s'éloigne alors de sa perfection des premiers temps, désormais à la fois souvenir hésitant et idéal spirituel à atteindre.

Pourquoi donc s'intéresse-t-on progressivement au paradis lui-même, et à son douloureux souvenir ? Quelques hypothèses peuvent être avancées. Nous pouvons notamment retenir la suivante : le paradis « mémoriel » serait consolidé par la réforme grégorienne, en raison de mutations d'abord juridiques puis dévotionnelles. L'Église, investie du *for*, c'est-à-dire dotée

⁸ DELUMEAU Jean, *Le péché et la peur. La culpabilisation en Occident (XIII^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Éditions Fayard, 1983, p. 286.

⁹ « *Similitudinem ergo vocis angelice, quam in paradiso habebat, Adam perdidit* », tiré de HILDEGARDE DE BINGEN, *Epistolarium Hildegardis Bingensis*, éd. par VAN ACKER Lieven, vol. 1, Turnhout, Brepols, 1991 (CCM 91), p. 63.

du pouvoir juridique sur les défunts, s'emploie à mettre en place une mémoire collective de la mort, qui doit reposer sur des acteurs bien désignés. Très vite, cette responsabilité est particulièrement assumée par les ordres mendiants, spécialistes par excellence de la prière pour les défunts, en raison de leur efficacité pastorale – comme l'observe Michel Lauwers pour le diocèse de Liège, dès la seconde moitié du XIII^e siècle¹⁰. Dans cette optique, les franciscains convoquent régulièrement les anges dans leurs discours liés à la mort, à la chute, au péché, et à la grâce qui sauve les hommes ; à l'image, par exemple, d'un Jean de Caulibus faisant de « l'intercession compatissante des anges pour nous » la conséquence directe de la faute d'Adam qui sépare l'humanité de sa véritable « patrie d'en-haut »¹¹ – littéralement, la terre du père.

En raison de la puissance mémorielle qu'il dégage, ce thème augustinien de la « patrie céleste »¹² est récupéré entre autres, par la rhétorique franciscaine qui insiste sur l'espérance de retrouver ce foyer perdu – notamment à travers le succès du thème de la légende de Seth dans l'iconographie des frères mineurs, comme l'a observé en particulier Barbara Baert¹³. Il apparaît par exemple, sous le pinceau d'Agnolo Gaddi (vers 1350-† 1396), dans la basilique de la Santa Croce de Florence à la fin du XIV^e siècle ou chez Piero della Francesca († 1492), sur les murs de San Francesco d'Arezzo, entre 1452 et 1466, fresque étudiée par Jean Delumeau¹⁴. Ce récit, tiré d'un évangile apocryphe grec du IV^e siècle, l'Évangile de Nicodème, se déroule de la façon suivante : à l'aube de sa mort, Adam envoie son fils Seth aux portes du paradis terrestre pour

¹⁰ LAUWERS Michel, *La mémoire des ancêtres, le souci des morts : morts, rites et société au Moyen Âge, diocèse de Liège, XI^e-XIII^e siècles*, Paris, Éditions Beauchesne, 1997.

¹¹ PSEUDO-BONAVENTURE DE BAGNOREGIO, assimilé à JEAN DE CAULIBUS, *Méditations de la vie du Christ*, éd. et trad. par DE RIANCEY Henry, vol. 1, Paris, Librairie de Poussielgue-Rusand, 1847, p. 11.

¹² AUGUSTIN, *La cité de Dieu*, 5^e édition, éd. par DOMBART Bernhard et KALB Alfons et trad. par COMBÈS Gustave, Paris, Institut d'études augustinienes, 2014, vol. 1, livre 5, p. 719.

¹³ BAERT Barbara, « Adam, Seth and Jerusalem. The Legend of the Wood of the Cross in Medieval Literature and Iconography », in : PARAVICINI BAGLIANI Agostino (éd.), *Adam, le premier homme*, Firenze, Sismel – Edizioni del Galluzzo, 2012, pp. 69-99.

¹⁴ DELUMEAU Jean, *Une histoire du paradis*, vol. 1, Paris, Éditions Fayard, 1992, pp. 71-72.

demander une huile miraculeuse qui restaurerait sa santé et le rendrait à son état originel, dans lequel il ne connaîtrait ni souffrance ni mort. L'ange aux portes du paradis – dans la tradition, l'archange saint Michel – refuse de lui donner cette huile et lui offre à la place un autre cadeau. Là, deux versions se distinguent et proposent deux cadeaux différents : si chez Nicodème, Michel offre à Seth une « huile de la miséricorde »¹⁵, nous retiendrons l'alternative d'un « rameau de la miséricorde » issu du jardin d'Eden, en raison de sa grande postérité dans la tradition des frères mineurs, par le truchement de la *Légende dorée*¹⁶. Le rameau est donné par l'ange avec une prédiction : planté en terre, il deviendra un arbre vigoureux et, un jour, donnera des fruits ; ce jour-là, la race d'Adam sera guérie. L'arbre est effectivement planté, devient grand et fort, et est choisi pour la construction du temple de Jérusalem. Une fois coupé, l'arbre ne convient finalement pas. Il est alors transformé en mât et jeté au travers d'un lac comme pont de fortune, avant d'être réutilisé, bien plus tard, pour devenir la croix du Christ. Cet épisode revêt, sur un plan symbolique, une importance cruciale : si l'ange refuse de restaurer l'état originel d'Adam, il lui donne en compensation, un rameau tiré du paradis perdu qui fait alors office de « mémoire » vivante de cet autrefois. À ce titre, il s'agit d'une représentation directe de l'espoir de retrouver cette condition d'autrefois, accordée à l'homme par un ange interprète des volontés divines. Cette représentation prend encore une dimension supplémentaire à travers le récit de l'utilisation de cet arbre comme un « pont » symbolique entre les mondes, que nous supposons être le monde terrestre et le monde spirituel, puis à travers la transformation de l'arbre en croix du Christ. L'historiette se conclut donc par la crucifixion du fils de Dieu sur le dernier témoignage légué par un ange du paradis perdu, c'est-à-dire, littéralement, sur la mémoire de ce paradis perdu¹⁷.

¹⁵ NICODÈME, *L'évangile de Nicodème*, éd. et trad. par GOUNELLE Rémi et IZYDORCZYK Zbigniew, Turnhout, Brepols, 1997, 19, 1-2, pp. 186-187.

¹⁶ JACQUES DE VORAGINE, *Légende dorée*, trad. par DE WYSEWA Teodor, Paris, Édition du Seuil, 2014, pp. 310-318.

¹⁷ Nous noterons l'importance d'une iconographie franciscaine représentant le Christ directement crucifié sur l'arbre de vie, dans la droite ligne du *Lignum vitae* de Bonaventure, observée et commentée par Barbara BAERT ; BAERT Barbara, « Adam, Seth and Jerusalem... », p. 87.

Le thème du « paradis perdu » et l'importance de la figure d'Adam dans l'art franciscain s'esquissent comme le reflet parfait de cette nostalgie volontairement entretenue. En effet, comme l'observe Jean Lacroix, « Nommer une chose, c'est d'une certaine manière la réifier, faire qu'elle soit »¹⁸, ce que nous pouvons comprendre comme suit : donner à cette chose une réalité propre, l'inscrire dans le quotidien concret de ceux qui la mentionnent et de ceux qui l'entendent évoquer. Par conséquent, quiconque parle du paradis le rend réel ; et quiconque évoque sa mémoire en fabrique une nostalgie tout aussi réelle et concrète. De ce fait, l'apprentissage du regret mémoriel de cette humanité angélique prend son origine dans sa représentation, par laquelle ce souvenir perdu devient tangible. Ce faisant, elle interroge également le rapport de la nature angélique à cette perfection oubliée.

2. L'ange, principale figure mémorielle de cette perfection perdue

Cette fois, nous nous fondons sur le deuxième sens de « mémoire », c'est-à-dire en tant qu'instrument permettant d'accéder à la conscience de soi, du monde et de Dieu.

L'origine de cet ange mémoriel remonte au commencement-même de l'ange, considéré comme un lointain descendant des sirènes et des démons familiers, et assumant à leur suite une fonction dite « psychagogue » : celle de guide des morts vers le paradis, voire celle de psychopompe, ou encore peseur des âmes à l'entrée du paradis¹⁹. Très vite, l'archange saint Michel se voit attribuer ce rôle en particulier – par exemple dans la laisse 176 de la *Chanson de Roland*, quand, ayant rendu l'âme, Roland se trouve

¹⁸ LACROIX Jean, « Dire et prédire le ciel dans la littérature hagiographique médiévale italienne », in : RIBÉMONT Bernard (éd.), *Observer, lire, écrire le ciel au Moyen Âge, Actes du colloque d'Orléans des 22 et 23 avril 1989*, Paris, Éditions Klincksieck, 1991, p. 156.

¹⁹ LECLERCQ Henri, « Anges » in : CABROL Ferdinand et LECLERCQ Henri (éds.), *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, vol. 1, fasc. 2, Paris, Letouzey et Ané, 1907, pp. 2121-2141.

escorté en paradis par les archanges Michel et Gabriel²⁰ ; ou dans les récits liés à l'Assomption dans les textes franciscains des ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles. La première fonction donnée à l'ange n'est donc pas forcément une fonction purement mémorielle, cette dernière se développant petit à petit, en fonction des espaces et des époques convoqués. Par un phénomène de métonymie cependant, l'ange psychagogue qui mène vers le paradis en devient progressivement l'incarnation vivante. Il suffit de représenter des anges dans un jardin pour que le spectateur comprenne aussitôt qu'il s'agit du paradis : l'ange devient ainsi le « lieu de mémoire » indiquant le paradis.

Or, l'ordre franciscain, qualifié d'« ordre séraphique », se construit autour d'un cas unique d'ange mémoriel qui, tout en incarnant cet idéal, le dévoie dans un paradoxe qui explique en partie sa grande postérité. Suivant la tradition de Thomas de Celano (vers 1200-† vers 1263), en 1224, François (vers 1182-† 1226), en prière sur le Mont-Alverne, a la vision d'un séraphin anonyme et reçoit les stigmates. À cet instant, l'élection de François est totale ; un privilège qui semble s'étendre également à ses disciples, puisque Bonaventure (vers 1217-† 1274) rencontre également ce séraphin au cours d'une expédition au Mont-Alverne en 1259, sans recevoir cependant les stigmates²¹. Abondamment représenté, et régulièrement étudié dans l'historiographie²², il est indéniablement difficile de donner une interprétation claire de cet événement, en raison du caractère énigmatique de ce séraphin. Chez Giotto (1266 / 1267-† 1337), en particulier²³, il apparaît comme un ange portant les stigmates, une sorte d'« ange-Christ »²⁴. Or, il s'agit d'une complète contradiction, d'un véritable oxymore angélique : un ange, créature par excellence épargnée par le péché et de la mémoire

²⁰ ANONYME, *La chanson de Roland*, éd. et trad. par GABAUDAN Paulette, Paris, Éditions Les Belles Lettres, 2020, p. 157.

²¹ BONAVENTURE DE BAGNOREGIO, *Itinéraire de l'esprit jusqu'en Dieu*, éd. par SOLIGNAC Laure et trad. par MÉNARD André, Paris, Éditions Vrin, 2019, p. 33.

²² FAURE Philippe, « Vie et mort du Séraphin de saint François d'Assise », *Revue Mabillon* 1, 1991, pp. 143-177 ; FRUGONI Chiara, *Francesco e l'invenzione delle stimmate*, Torino, Giulio Einaudi, 1993.

²³ GIOTTO, « Saint François d'Assise recevant les stigmates », Louvre, 1300-1325, *Les collections du Louvre*. En ligne : <<https://collections.louvre.fr/ark:/53355/cl010064459>>, consulté le 29.06.2024. © 2013 GrandPalaisRmn (musée du Louvre) / Michel Urtado.

²⁴ FRUGONI Chiara, *Francesco...*, p 112.

vivante des temps avant la faute, porte les signes du péché originel dans les stigmates – des marques qui évoquent la mise en croix du Christ. Cette contradiction conditionne toute description du séraphin. En est témoin le récit de l'apparition dans la *Vie* de Thomas de Celano :

« Sa joie aussi était extrême et il était rempli d'une très vive allégresse devant le regard de bonté et de grâce par lequel il se voyait considéré par le séraphin dont la beauté était absolument incroyable. Mais le fixement à la croix et la violence de ce qu'il souffrait le détournaient de terreur. Ainsi se leva-t-il, pour ainsi dire triste et gai ; la joie et la douleur alternaient en lui. Troublé, il réfléchissait à ce que cette vision pouvait désigner et son esprit se tourmentait beaucoup à tenter d'en saisir la signification. »²⁵

Le séraphin est décrit par Thomas de Celano à la fois comme un motif merveilleux et comme un objet terrible et insoutenable, qui rompt l'ordre naturel et l'équilibre des choses. Ces points sont repris ensuite, par l'ensemble de la tradition hagiographique puis iconographique autour de saint François, comme dans l'exemple unique de la « croix séraphique » du couvent Sainte-Croix de Nice – sculptée en 1477 – où le Christ est remplacé par un séraphin en croix. Cette iconographie illustre une stratégie particulière pour les franciscains. L'ordre peut ainsi se réclamer d'un héritage mémoriel double – d'un côté, une mémoire angélique incarnée par la présence d'un séraphin : placé au sommet de la hiérarchie angélique, il est donc le symbole suprême de la perfection de la cité céleste ; de l'autre, une mémoire humaine, symbolisée par les stigmates, qui rappellent la souillure du péché originel. Grâce au séraphin, figure-support de l'enjeu mémoriel du paradis, François stigmatisé devient à son tour, le réceptacle de la mémoire des temps perdus et des souffrances engendrées par sa perte. Cela inaugure une tradition caractéristique de l'ordre des frères mineurs à la fin du Moyen Âge, à savoir la réactivation d'une ambiguïté linguistique présente chez Augustin (354-† 430) ou chez Grégoire le Grand (vers 540-† 604), utilisant indifféremment les termes

²⁵ THOMAS DE CELANO, *Vie de François*, éd. par DALARUN Jacques et trad. par POIREL Dominique, in : DALARUN Jacques (éd.), *François d'Assise. Écrits, Vies, témoignages*, vol. 1, Paris, Cerf-Éditions franciscaines, 2010, pp. 584-585.

« ange » et « prédicateur » ou « prophète »²⁶ pour mettre en place un modèle de « saints angéliques », à mi-chemin entre l'ange jugé trop éloigné des hommes et le saint dont le culte ne s'organise qu'après la mort. À l'image d'Angèle de Foligno († 1309), tertiaire franciscaine qualifiée, par le frère mineur Arnaud, d'ange terrestre dans le prologue du *Livre des visions et des instructions*²⁷, ces saints angéliques, plus proches des sociétés humaines et donc plus efficaces qu'un ange traditionnel, concurrencent directement ce dernier en tant que figure de transmission du paradis perdu.

Par ailleurs, l'ange comme « mémoire » du paradis se personnalise progressivement pour s'adapter à une foi désormais de plus en plus individuelle et perçue comme un dialogue intime entre l'homme et les mondes spirituels. Cette évolution est rendue visible dans la branche de l'Observance franciscaine, courant religieux caractérisé par la volonté d'un retour à une observation stricte de la Règle de saint François, notamment portée par un frère mineur portugais et prophète à ses heures perdues, souvent à tort assimilé au réformateur Amédée da Silva (1420-† 1482). Avant de développer cet exemple, il convient de l'inscrire dans son contexte particulier : il s'agit d'un temps de forte promotion de l'Annonciation de Gabriel à Marie. Nous mesurons la notoriété de ce sujet à l'abondance de ce thème iconographique dès le XIII^e siècle, surtout en Italie²⁸, et par l'institution de l'*Angelus* comme prière fondamentale de tout chrétien par le pape franciscain Sixte IV (1414-† 1484) en 1476. Elle se manifeste également par l'apparition d'un véritable culte à l'archange Gabriel dans la péninsule ibérique, né des contacts réguliers avec les mondes orientaux²⁹.

²⁶ « Mais puisque souvent l'Écriture sainte désigne les prédicateurs de l'Église sous le nom d'anges, parce qu'ils annoncent la gloire de la patrie céleste, nous pouvons dans ce passage interpréter les anges comme de saints prédicateurs », tiré de GRÉGOIRE LE GRAND, *Morales sur Job, Livres XXXIII-XXXV*, trad. par les Moniales de Wisques, Paris, Éditions du Cerf, 2010, (Sources chrétiennes 538), p. 203.

²⁷ ANGÈLE DE FOLIGNO, *Le Livre des Visions ou des Instructions*, trad. par HELLO Ernest, Paris, Éditions du Seuil, 1991, p. 27.

²⁸ ARASSE Daniel, *L'Annonciation italienne. Une histoire de perspective*, Paris, Éditions Hazan, 1999.

²⁹ MAZUREK Antoine, « Le culte liturgique de Gabriel aux XV^e-XVII^e siècles : la contribution de l'Espagne » in : VERCRUYSE Jean-Marc (éd.), *L'ange Gabriel, interprète et messenger*, Arras, Artois Presse université, 2019, pp. 65-80.

Dans l'ordre des frères mineurs, l'archange Gabriel est mis en avant notamment par l'apparition de son prénom – totalement absent des sources jusque-là – dans les registres et chroniques : 29 frères mineurs, dont 21 de tendance observante, choisissent entre 1385 et le début du xvi^e siècle de prendre le nom de Gabriel. C'est donc dans ce contexte que le pseudo-Amédée rédige, avant 1482, son *Apocalypsis nova*, livre prophétique aux accents millénaristes, dans lequel il se place à la fois comme héritier de saint Jean, premier auteur du livre de l'Apocalypse, et comme héritier de la Vierge elle-même, puisque ces mêmes visions lui sont délivrées par l'archange Gabriel en personne³⁰. Au cours du dialogue entre Amédée et l'archange émerge la question suivante : pourquoi les créatures angéliques en sont-elles venues à incarner la mémoire vivante des temps perdus, alors que le véritable témoin mémoriel de la Création et de la chute devrait être d'abord et avant tout l'Écriture ? Gabriel répond d'abord que ces souvenirs sont trop douloureux pour les êtres humains, qui ont préféré les oublier en raison de leur violence intrinsèque³¹. Plus loin, il assume son rôle de « messager de Dieu le père »³². Enfin, il narre que ce rôle lui est confié, en raison de ses souvenirs personnels de l'événement, par la Vierge Marie elle-même, comme une mission qu'il a acceptée :

« Alors Marie dit : “bienheureux êtes-vous, vous les anges : vous qui humbles vous soumettez à la volonté de votre créateur. Mais j'aurais voulu savoir de quelle manière nos premiers parents ont glissé si misérablement dans le péché.” Alors moi, j'ai raconté toutes ces choses que je t'ai déjà dites et que tu as retranscrites [...] »³³

Puisqu'il conserve un souvenir vivant, il se trouve plus à même de narrer ces événements de façon directe et, surtout, *personnalisée* – se

³⁰ LE CUFF Gwladys, « Gabriel énonciateur. Voix prophétique, voies doctrinales et visions de l'*Apocalypsis nova* », in : VERCURYSSE Jean-Marc (éd.), *L'ange Gabriel, interprète et messager*, Arras, Artois Presse université, 2019, pp. 81-111.

³¹ AMÉDÉE DA SILVA, *Apocalypsis nova*, entre 1501-1600, Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. Lat. 9587. En ligne : <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90658787/f1.item>>, consulté le 18.06.2024, fol. 34v.

³² « *nuncius Dei patris* », tiré de AMÉDÉE DA SILVA, *Apocalypsis nova*..., fol. 50r. Sauf indication contraire, les traductions sont les nôtres.

³³ AMÉDÉE DA SILVA, *Apocalypsis nova*..., fol. 54v.

posant ainsi en témoin fiable des événements à plusieurs reprises³⁴. L'ange mémoriel remplace donc – sans l'effacer – le simple texte biblique afin d'offrir à chaque individu un salut personnalisé et de rendre ainsi, dans une certaine mesure, le paradis perdu plus « vivant », en permettant à l'homme d'interagir avec quelqu'un qui en conserve un souvenir vif. Cet intermédiaire n'a cependant vocation qu'à être temporaire et attend d'être remplacé par le véritable vicaire du pape, lequel aura directement, grâce à sa vertu, la possibilité de retrouver ces souvenirs perdus³⁵; tandis que Gabriel confie à la plume d'Amédée, et plus largement à l'ensemble de l'Observance franciscaine, la mission d'entretenir la mémoire des temps perdus qu'il leur a transmise oralement. Ce lien est d'ailleurs renforcé par l'apparition du nom « Gabriel » dans la branche observante de l'ordre : porter un tel nom permet la mise en place d'un « aide-mémoire » à la conscience douloureuse du péché. Finalement, l'ange « mémoriel » prend forme dans la personne de l'archange Gabriel, en raison de son rôle traditionnel de messenger biblique et de la plus grande puissance mémorielle que confère une figure individuelle bien connue plutôt qu'un collectif d'anges anonymes.

Nous concluons donc qu'en raison de sa position intermédiaire, à mi-chemin entre Dieu et l'homme, l'ange, et en particulier l'archange, s'est imposé comme la figure mémorielle par excellence du paradis perdu, puisqu'il incarne une iconographie familière pour les mondes chrétiens. Quant à l'accent mis sur la figure de l'archange, il s'explique par la chronologie, marquée par une époque où l'archange devient la principale figure angélique autorisée dans la Chrétienté.

³⁴ « Nous, anges, avons vu toutes ces choses » ; « *Nos Angeli omnia videbamus [...]* », tiré de AMÉDÉE DA SILVA, *Apocalypsis nova...*, fol. 91v.

³⁵ « Ainsi il l'imitera par le verbe, et par l'exemple, il a purgé le monde de toutes ses erreurs et enseignera tout ce qui jusque-là était caché. La création et le chemin des anges. Combien de temps s'est écoulé de leur création à leur bénédiction et chute. En quel jour et en quel mont, ou en quel lieu Adam a été formé. En quel jour il a été transporté en paradis » ; « *Imitabitur enim eum verbo, et exemplo, purgavit mundum cunctis erroribus docebit omnes : quae sunt adhuc abscondita. De angelorum creatione, & via. Quantum fluxit temporis ab eorum creatione usque ad benedictionem et casum. Qua die et quo monticulo, vel loco Adam fuerit formatus. Qua die in paradisum translatus* », tiré de AMÉDÉE DA SILVA, *Apocalypsis nova...*, fol. 27v.

3. Instauration et diffusion de la mémoire collective du salut dans l'ordre des frères mineurs

Il convient d'achever cette démonstration par un dernier axe, traitant de l'instauration et de la diffusion de cette mémoire collective du salut dans l'ordre des frères mineurs. Pour ce faire, nous nous appuyons cette fois sur le troisième sens de « mémoire », comme instauration d'un « lieu » mental assimilé au paradis qui rassemble la communauté et assure la cohésion sociale³⁶.

La diffusion de la mémoire angélique s'intègre pleinement dans le quotidien du croyant, en particulier dans la dimension rituelle de sa vie de foi. Dans la liturgie, le *gloria* et le *sanctus* sont présentés comme des moments de communion avec les anges ; des moments privilégiés puisqu'en permettant un chant à l'unisson entre créatures terrestres et créatures spirituelles, ces instants font revivre et restaurent la condition humaine et angélique d'avant la chute³⁷. À ce titre, ces deux hymnes apparaissent comme le principal pilier sur lequel repose le système mémoriel du paradis perdu. Elles justifient, en effet, la forte assimilation du cloître et du paradis. Puisque le chœur est un lieu de chants liturgiques, il devient par assimilation une « *memoria* » terrestre de la vie au paradis. Le moine, mû par une « âme de désir »³⁸ – désir comparé au désir sexuel – cherche ardemment le paradis et s'applique à devenir à son tour un citoyen de la Jérusalem céleste³⁹. Ainsi, si le cloître est un paradis à l'image de celui qui a été perdu, alors ses habitants – moines ou religieux, ayant donc fait le choix de la chasteté – deviennent des avatars des citoyens du paradis, autrement dit, des anges terrestres. C'est dans cette perspective que la vie monastique est conçue dès ses balbutiements : cet état est même revendiqué comme l'accomplissement de la volonté angélique.

³⁶ CARRUTHERS Mary, *Le Livre de la Mémoire. Une étude de la mémoire dans la culture médiévale*, trad. par MEUR Diane, Paris, Éditions Macula, 2002, pp. 38-39.

³⁷ IVERSEN Gunilla, *Chanter avec les anges : poésie dans la messe médiévale, interprétations et commentaires*, Paris, Éditions du Cerf, 2001, p. 142.

³⁸ IVERSEN Gunilla, *Chanter avec les anges...*, p. 142.

³⁹ LECLERCQ Jean, *La spiritualité de Pierre de Celle*, Paris, Éditions Vrin, 1946, pp. 78-79.

Selon l'*Histoire lausiaque* de Pallade d'Hélénopolis (vers 363-† vers 431) rédigée vers 418, saint Pacôme († vers 348), le fondateur du cénobitisme, reçoit la visite d'un ange qui lui transmet la toute première règle monastique connue⁴⁰ à l'origine des règles basiliennes en Orient puis bénédictines en Occident et donc de l'ensemble des communautés monastiques ou mendiante de la Chrétienté. Cette transmission symbolique est limpide : les chœurs angéliques révèlent à l'homme le chemin qui pourra le conduire à sa propre existence de béatitude. Vivre ainsi permettrait, à terme, de retrouver ce paradis oublié, à l'image de François d'Assise dont la récompense doit être un siège auprès des séraphins à son décès en 1226⁴¹, ou, chez le dominicain Jacques de Voragine (vers 1228-† 1298), le privilège de remplacer l'un des archanges déchus sur son trône⁴². De nouveau, citons la *Vita* de Thomas de Celano :

« Assurément, tant qu'il a vécu dans la chair, lui qui plus que tous aimait les choses d'en haut, il n'a rien accepté en propriété dans le monde, afin de posséder plus pleinement et plus agréablement le bien universel. Il lui est donc advenu d'être totalement, lui qui n'a pas voulu être partiellement, et il a troqué le temps pour l'éternité. »⁴³

En refusant toute propriété, François rejette ses caractéristiques humaines héritées du péché, source de cupidité et de désir de possession, et adopte un mode de vie « angélique ». Ainsi, François ne se limite pas au modèle de *conformitas* et d'*imitatio Christi*, attendu de tout saint, mais il adjoint à cet idéal une *conformitas angelorum* qui le fait littéralement « vivre comme un ange ». Il réactive en cela une tradition déjà attestée par Isidore de Séville (vers 560-† 636) dans ses *Étymologies*, mettant en place une forte correspondance entre le Christ et un ange⁴⁴. Cette articulation se concrétise particulièrement dans le séraphin, créature au sommet de la hiérarchie angélique, plus proche du Christ que de tout autre, bien que

⁴⁰ PALLADE D'HÉLÉNOPOLIS, *Histoire lausiaque : vies d'ascètes de Pères du désert*, trad. par LUCOT Arthur, Paris, Éditions Picard et fils, 1912, pp. 211-219.

⁴¹ THOMAS DE CELANO, *Vie...*, pp. 612-614.

⁴² JACQUES DE VORAGINE, *Légende dorée...*, p. 639.

⁴³ THOMAS DE CELANO, *Vie...*, pp. 624-625.

⁴⁴ ISIDORE DE SÉVILLE, *Étymologies*, éd. par GUILLAUMIN Jean-Yves et trad. par GUILLAUMIN Jean-Yves et MONAT Pierre, vol. 7, Paris, Éditions Les Belles Lettres, p. 35.

demeurant un modèle de type angélique, conforme donc à la tradition assimilant la vie religieuse à la *vita angelorum*. Avec François d'Assise naît ainsi un idéal particulier de vie cénobitique, que nous qualifierons d'« anthropologie séraphique » franciscaine, sur le modèle de Robert Bultot et de son « anthropologie angélique » médiévale⁴⁵.

En effet, cette assimilation entre l'ange et le religieux devient progressivement une véritable revendication d'ordre quasi politique. Suivant l'exemple de François lui-même, assimilé régulièrement à « l'ange du sixième sceau » de l'Apocalypse et considéré de son vivant comme un ange terrestre, les franciscains conservent cette habitude de devenir les représentants du paradis sur Terre en prenant directement des noms d'anges. Cette stratégie permet d'incarner à la fois la mémoire vivante de ce passé perdu et l'attente du paradis reconquis – puisque, rappelons-le, dans une logique augustinienne la mémoire médiévale n'est pas cantonnée au passé, mais se trouve être la condition nécessaire à l'établissement de l'intuition, c'est-à-dire le présent, l'attente, à savoir le futur. Pour observer ce phénomène, il faut s'intéresser à l'onomastique des religieux dans l'ordre franciscain⁴⁶, laquelle agit comme un lieu de mémoire onomastique du paradis perdu, s'inscrivant dans la revendication du souvenir d'un ordre perdu. Ainsi jusqu'en 1525, au moins 351 membres de l'ordre des frères mineurs portent un nom d'ange, dont 309 attestés entre le ^{xiv}^e et le début du ^{xvi}^e siècle. Parmi ces 351 membres recensés, il y a seulement 29 femmes, dont 12 clarisses et 16 membres du Tiers-Ordre franciscain. En tout, 9 membres de l'ordre des frères mineurs sont connus pour leur proximité avec les milieux dissidents qualifiés de Spirituels, et 110 se réclament de l'Observance – ces derniers constituant le courant le plus largement représenté de l'ensemble du corpus. Parmi les frères aux noms angéliques, une part importante (116 sur les 351) a choisi de s'appeler par une déclinaison du mot *angelus*, que ce soit Ange, Angèle, Angélique, Angelot ou Angeline. Ce nom gagne en popularité à

⁴⁵ BULTOT Robert, *Christianisme et valeurs humaines. La doctrine du mépris du monde, en Occident, d'Ambroise à Innocent III*, vol. 4, fasc. 1, Leuven / Paris, Édition Nauwelaerts, 1963.

⁴⁶ Une précision cependant : ces chiffres sont encore approximatifs, puisqu'il nous reste encore beaucoup d'archives à dépouiller.

partir de la fin du XIII^e siècle, surtout dès la moitié du XIV^e siècle, période marquée par le triomphe de l'ange de l'Apocalypse dans les milieux franciscains, et par l'essor des angoisses eschatologiques – nées des démêlés avignonnnais puis de la grande peste – soit alors que la mort, le paradis et sa représentation deviennent des composantes majeures de l'expérience religieuse de chacun. Cependant, la majorité des frères choisissent une onomastique archangélique : nous décomptons ainsi 11 « Archange », ayant tous vécu au XV^e siècle, dont 8 Observants. L'Église militante, composée des soldats de la foi qui combattent pour conquérir le paradis, s'incarne cependant, entre 1230 et 1389, dans 59 « Michel » et une « Micheline », dont 2 d'obédience spirituelle et 3 appartenant au Tiers-Ordre franciscain. Elle est ensuite concurrencée par une Église triomphante, orientée vers le salut et la vision béatifique offerte par les anges à partir de la toute fin du XIV^e siècle. Si nous comptabilisons 91 « Michel » entre 1389 et 1525, dont 52 Observants, ils coexistent désormais avec un nom auparavant peu commun dans les registres franciscains : Gabriel. Alors qu'on ne dénombre que 3 « Gabriel » entre 1230 et 1350, ce chiffre passe à 38 entre 1385 et 1525, dont 21 officiellement rattachés à l'Observance. Cette évolution reflète l'importance croissante du thème de l'Annonciation et donc de la salvation promise chez les frères de cette obédience.

L'omniprésence de l'onomastique angélique, encore renforcée à partir du XV^e siècle, devient progressivement une caractéristique observante, marquant ainsi une politique mémorielle spécifique de cette branche. Cette dernière est particulièrement visible dans la cohabitation de l'archange Michel, figure de l'Église militante chassant Adam du paradis, avec Gabriel, symbole de la promesse du paradis et de l'Église triomphante sauvée par la grâce divine si chère aux franciscains. La promesse et la mémoire d'un paradis céleste futur prend le pas sur la mémoire passée, incarnée par l'archange Michel chassant Adam du paradis terrestre et lui refusant son retour. Dès lors, l'espérance et la salvation prennent le pas sur les thématiques de regret, de pénitence, ou sur une mémoire doloriste du paradis que nous observons parfois dans le modèle monastique⁴⁷. Nous assistons donc à un phénomène – présent également, bien que de manière

⁴⁷ CARRUTHERS Mary, *Machina memorialis...*, pp. 146-147.

plus discrète, chez les autres ordres mendiants – d'appropriation explicite de l'ange mémoriel par l'ordre, à travers une tradition onomastique angélique qui, une fois léguée aux capucins, reste une constante tout au long de l'époque moderne. Ainsi, ces derniers poursuivent l'appropriation du statut d'aide-mémoire attribué à l'ange, parachevant ainsi une particularité franciscaine. En ce sens, les frères mineurs ne se contentent pas de concevoir et de diffuser un programme mémoriel angélique du paradis: ils deviennent eux-mêmes une partie intégrante de ce programme mémoriel. Cela pourrait refléter un choix délibéré lié à l'approche franciscaine de la vision béatifique, dans son acceptation volontariste – puisque la vision béatifique et le salut sont considérés comme accessibles à ceux qui le désirent avec le plus de ferveur. Pour les frères mineurs, devenir métaphoriquement un ange en adoptant une onomastique angélique serait une manière tangible de manifester leur désir d'atteindre la Jérusalem céleste⁴⁸. Progressivement, les franciscains s'affirment comme l'incarnation vivante du paradis, que Bonaventure associe à l'Église triomphante⁴⁹, et comme un chemin privilégié pour revenir à la perfection perdue d'autrefois.

Le déploiement de cette rhétorique angélique particulière semble s'inscrire dans une dynamique propre: elle met en lumière l'aspect collectif inhérent à toute *memoria* médiévale. En d'autres termes, la mémoire individuelle est destinée à s'inscrire dans la mémoire d'un groupe au sens horizontal, qu'il s'agisse de sa famille directe, de son groupe communautaire, ou de la communauté chrétienne au sens plus large, et enfin dans celle d'un groupe au sens vertical, en lien avec sa propre lignée mémorielle. Ainsi, insister sur le paradis, son souvenir, sur les liens entre les hommes et les anges permet de relier les individus passés et les individus présents, en créant une certaine continuité entre les hommes de tout temps. L'essor de l'ange mémoriel illustre également un changement notable: nous passons d'une Église militante, composée de «soldats» de la foi luttant contre le péché pour reconquérir le ciel, à une Église triomphante, qui exalte le religieux et se place du côté de ceux qui

⁴⁸ TROTTMANN Christian, *La vision béatifique. Des disputes scolastiques à sa définition par Benoît XII*, Roma, École française de Rome, 1995.

⁴⁹ DELUMEAU Jean, *Une histoire...*, p. 71.

se trouvent déjà aux cieux recevant la vision béatifique, c'est-à-dire les anges. Ce passage coïncide avec l'âge d'or de la « religion flamboyante » observée par Jacques Chiffolleau⁵⁰.

L'ange mémoriel franciscain remplit ainsi une fonction d'anamnèse, c'est-à-dire de rappel et d'actualisation du souvenir, d'une manière comparable à celle de l'eucharistie qui convoque et actualise la mémoire de la Cène et de la salvation. De façon paradoxale, cependant, cette approche mémorielle du paradis coexiste avec un phénomène d'insistance sur les menaces infernales. À contresens de l'espérance offerte par la mémoire angélique, l'Enfer se trouve alors défini comme le lieu par excellence où se déploie le souvenir terrible du paradis perdu où, pour conclure par les mots de Dante en personne : « Il n'est pas de plus grande douleur que de se souvenir des temps heureux dans la misère »⁵¹.

⁵⁰ CHIFFOLEAU Jacques, *La religion flamboyante*, Paris, Éditions du Seuil, 2011.

⁵¹ DANTE ALIGHIERI, *La Divine comédie*, éd. par OSSOLA Carlo et trad. par RISSET Jacqueline, Paris, Éditions Gallimard, 2021, Bibliothèque de la Pléiade, pp. 42-43.

Mémoire d'après peste (XIV^e siècle). Le souvenir comme enjeu et structure narrative du *Songe vert* et du *Jugement du Roi de Navarre*

Timothée Sébert

Résumé

Que se rappellent les poètes après la peste ? Le *Jugement du Roi de Navarre* et le *Songe vert* interrogent l'impact de l'épidémie sur la représentation du temps dans la tradition littéraire. En effet, l'enjeu de la mémoire structure les deux récits, où une rencontre allégorique invite l'auteur-narrateur à dépasser l'expérience de la grande mortalité pour renouer avec la sphère courtoise. Les deux protagonistes sont amenés à se délivrer de leur passé traumatique par le biais d'une mort symbolique : le souvenir morbide, source de mélancolie, se voit ainsi substitué par un souvenir concurrentiel qui ouvre la possibilité d'un avenir, celui de l'écriture.

What do poets remember after the plague ? The Jugement du Roi de Navarre and the Songe vert examine the impact of the epidemic on the representation of time in the literary tradition. Indeed, the issue of memory structures both stories, in which an allegorical encounter invites the author-narrator to move beyond the experience of great mortality to return to the courtly sphere. The two protagonists are led to free themselves from their traumatic past by

means of a symbolic death: the morbid recollection, a source of melancholy, is thus replaced by a competitive recollection that opens up the possibility of a future, that of writing.

Évoquer les rapports entre la peste et la mémoire consiste souvent à décrire comment l'apparition de l'une a pu défaire l'autre. Cette idée se décline à travers plusieurs motifs littéraires. Face à cette maladie nouvelle, le savoir médical s'est trouvé démuné, confronté au silence des autorités livresques. Les registres paroissiaux ont perdu le compte des décès et l'image de la fosse commune a momentanément supplanté celle du cimetière où les tombes, personnelles et bien agencées, préservent habituellement le souvenir des défunts¹. La première vague de l'épidémie a été perçue comme un événement catastrophique, brisant le cours régulier du temps et créant un monde d'avant et un monde d'après².

Dans cette étude, notre propos consistera à comparer le rôle du souvenir au lendemain de la peste dans deux récits littéraires du xiv^e siècle. Les deux textes dont il sera question ont connu une réception contrastée : si le célèbre *Jugement du Roi de Navarre*, rédigé par Guillaume de Machaut (vers 1300-† 1377) vers 1350, a fait l'objet de nombreuses études critiques, *Le Songe vert*, texte anonyme, a certainement rencontré

¹ Comme le souligne Jacques Chiffolleau, l'image de l'impossible sépulture est elle-même une réminiscence biblique ; CHIFFOLEAU Jacques, *La comptabilité de l'au-delà. Les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge*, Paris, Éditions Albin Michel, 2011, pp. 206-207. À propos du cimetière comme lieu littéraire de mémoire, voir CERQUIGLINI-TOULET Jacqueline, « Portraits d'auteurs à la fin du Moyen Âge : tombeaux en majesté et épitaphes carnavalesques », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* 146 (2), 2002, pp. 785-796, mais aussi QUÉRUEL Danielle, « Le cimetière de Fresche Mémoire dans *Le Chevalier délibéré* d'Olivier de La Marche », in : COATIVY Yves, HANS-COLLAS Ilona, JUGAN Didier et al. (éds.), « Hirie dime, varchoas dide » : *la Mort et ses représentations. Actes du XX^e congrès de l'association Danses macabres d'Europe*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 2023, pp. 325-337.

² Pour une discussion sur les notions de désastre et de catastrophe – appliquées de façon anachronique à l'apparition de la peste – et de la reconfiguration des représentations qu'elles impliquent, voir BERNOUSSI Mohamed (éd.), *Cahiers de narratologie* 44 : *Raconter le désastre*, 2023. En ligne : <<https://journals.openedition.org/narratologie/14626>>, consulté le 13.05.24, et tout particulièrement l'introduction de STANO Simona, « Désastres apocalyptiques : réflexions sémiotiques sur la représentation cinématographique de la fin du monde ».

un succès moindre³. Leur trame partage une structure similaire : les deux récits mettent en scène un personnage mélancolique qui, au sortir de l'épidémie, doit renégocier une part de son passé à travers une rencontre allégorique ; ce faisant, il réintègre la sphère courtoise dont il s'était écarté. Ainsi, les enjeux de mémoire apparaissent comme un marqueur et un moteur de la progression narrative. Cette progression est rythmée en trois étapes : d'abord, le sujet empreint de souvenirs morbides rejette le temps d'après l'épidémie et s'enferme dans sa solitude ; ensuite, la figure allégorique qu'il rencontre le confronte à une mémoire concurrentielle, ce qui provoque chez lui une mort symbolique ; enfin, le sujet parvient à renouer avec sa mémoire retrouvée. À travers ces destinées individuelles, les récits interrogent la robustesse de la littérature courtoise traditionnelle et

³ Les œuvres de Guillaume de Machaut sont éditées dans GUILLAUME DE MACHAUT, *The Complete Poetry and Music. Volume 1: The Debate Poems*, édité et traduit. par BARTON PALMER Robert, Kalamazoo, Medieval Institute Publications, 2016 (Middle English Texts). En ligne : <<https://d.lib.rochester.edu/teams/text/palmer-machaut-the-debate-series-navarre>>, consulté le 10.11.2023 (cité après : GUILLAUME DE MACHAUT, *Jugement du Roi de Bohême...* et GUILLAUME DE MACHAUT, *Jugement du Roi de Navarre...*). À propos de l'étude du *Jugement du Roi de Navarre*, voir par exemple : KOROLEVA Elena, « Le mythe d'Ariane de l'Ovide moralisé à la Bouquechardière : femme abandonnée, femme heureuse? », in : GAULIER-BOUGASSAS Catherine et POSSAMAÏ-PÉREZ Marylène (dirs.), *Réécritures et adaptations de l'Ovide moralisé (XIV^e-XVII^e siècle)*, Turnhout, Brepols, 2022, pp. 159-172 ; McGRADY Deborah, « Textual Bodies, the Digital Surrogate, and Desire: Guillaume de Machaut's *Judgment Cycle* and his Protean Corpus », *Digital Philology* 5 (1), 2016, pp. 8-27. Le *Songe vert* a été édité dans CONSTANS Léopold, « *Le Songe vert* », *Romania* 33, 1904, pp. 490-539. Sa réception critique est assez limitée au XX^e siècle : hormis la note succincte que lui a consacrée Owen W. Sypherd, nous pouvons signaler l'étude prudente d'Ethel Seaton qui en décrit la courte tradition manuscrite et émet quelques hypothèses quant à son auteur ; SEATON Ethel, « *Le Songe vert* : its Occasion of Writing and its Author », *Medium Ævum* 19, 1950, pp. 1-16 ; SYPHERD W. Owen, « *Le Songe vert* and Chaucer's Dream-Poems », *Modern Language Notes* 24 (2), 1909, pp. 46-47. Toutefois, le texte a récemment joui d'un regain d'intérêt. Voir POMEL Fabienne, « Chapitre II. Avatars allégoriques du *locus amoenus* : paysage et subjectivité dans quelques récits de songe du *Roman de la Rose* à Froissart », in : IMBERT Christophe et MAUPEU Philippe (éds.), *Le paysage allégorique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, pp. 51-69. Voir également de la même autrice « Une luminothérapie allégorique. Métaphores et expérience de pensée spéculaire et analogique dans *Le Songe vert* », in : GEDIGK Katharina P., GISSELBAEK Robert et WETZEL René (éds.), *Réflexion & Illumination. Facetten analogischer Bedeutungsbildung in der Vormoderne. / Facettes de la production de sens par analogie dans l'époque prémoderne*, Bâle, Schwabe, 2025 (Significatio 2), pp. 391-416.

mettent en scène sa capacité à se perpétuer au-delà d'un épisode historique marqué par la mort de masse.

En guise de remarque liminaire, il convient d'insister sur la nature différente des souvenirs en jeu. Le *Jugement du Roi de Navarre* reprend une question de casuistique amoureuse que Guillaume de Machaut avait déjà traitée dans le *Jugement du Roi de Bohême* : qui, de l'amant dont l'amie est infidèle ou de l'amante dont l'ami est mort, souffre le plus ? Le roi de Bohême tranche en faveur de l'amant délaissé, convaincu par Raison qui évoque le caractère apaisant de l'oubli⁴. En réaction à une lectrice insatisfaite par l'issue du premier *Jugement*, le débat reprend, et la palinodie que constitue le deuxième *Jugement* se lit comme une invitation à rouvrir les possibilités de lecture et d'écriture de la matière courtoise. *In fine*, Guillaume reçoit une « amende poétique » qui l'invite à poursuivre son œuvre. Cette ouverture donne une réponse apaisée à la description de la peste ouvrant le récit, dans laquelle le temps présent apparaît univoque et fermé puisqu'exclusivement orienté par un Jugement Dernier tout proche⁵. Il s'agit donc pour le poète de renouer avec les conditions du chant lyrique qui rendent manifeste l'ouverture du temps et du sens.

Dans le cas du *Songe vert*, ce n'est pas une poétique qui est convoquée, mais une éthique courtoise. L'auteur-narrateur incarne un cas non couvert par les *Jugements* de Machaut, à savoir celui de l'amant dont la dame est morte. Le deuil de celui-ci est pris en mauvaise part par Reine d'Amour qui l'exhorte à oublier son chagrin et à ne garder en mémoire que le plaisir qu'il a ressenti à ses côtés, ce qui le conduirait à réintégrer le rang des

⁴ Voir GUILLAUME DE MACHAUT, *Jugement du Roi de Bohême...*, vv. 1 941-1 956 : l'amour ne survivant pas à l'absence, la dame voit sa peine raisonnablement décliner peu à peu (« *Je ferai tant qu'elle l'oubliera* », v. 1 678), tandis que l'amant est toujours rappelé à sa douleur, l'amie infidèle demeurant physiquement présente. D'autres auteurs reprendront à leur compte le débat. Voir à ce propos l'introduction des *Œuvres de Guillaume de Machaut*, éd. par HOEPPFNER ERNEST, t. 1, Paris, Société des anciens textes français, 1908, pp. VI-VII.

⁵ Nous suivons ici la lecture du *Jugement du Roi de Navarre* qui est donnée par MOREAU John, *Eschatological Subjects Divine and Literary Judgment in Fourteenth-Century French Poetry*, Thèse, Princeton, Princeton University, 2012, pp. 193-259.

sujets courtois et à se disposer à accueillir un nouvel amour⁶. Dépasser le deuil grâce à une mémoire joyeuse mène également l'auteur-narrateur vers l'écriture: il rédige son songe et l'adresse à un pair « *qui se travaille nuit et jor | por venir a haute valor, | en honor et en loiauté* »⁷ en guise de consolation courtoise.

Au vu de ces considérations, il nous paraît intéressant de reporter et de superposer les enjeux narratifs de ces deux récits au tableau que Paul Zumthor dresse à propos du chant lyrique dans son *Essai de poétique médiévale*⁸. À supposer l'axe horizontal figurant le temps grammatical (du chant), l'axe vertical de référence situe l'énonciation, constituée par l'*ego* et le *nunc*. Les perspectives de cet axe sont déterminées par « un *hic*, commutable avec le bien innommé dont procède la joie s'il est possédé, l'espoir s'il doit l'être dans l'avenir, la tristesse si on ne l'a pas, et la crainte si l'avenir semble devoir le refuser »⁹. Le discours porté sur l'objet du chant (bien innommé) s'actualise dans un présent déployé constamment à partir d'une connaissance, puisée dans la mémoire, et à travers un affect conditionné par l'avenir. Dans ces deux textes, nous assistons en situation initiale à la fermeture de l'avenir, réduit à un désespoir en raison de la perte irrémédiable du bien, à savoir un ordre cosmique pour l'un et une dame pour l'autre. Cette perte se manifeste clairement par la mélancolie que revendiquent les auteurs-narrateurs: ceux-ci rejettent par là même l'environnement qu'ils occupent¹⁰. Dans ce contexte, les enjeux de la rencontre allégorique apparaissent comme suit: qu'il s'agisse de renouer avec une mémoire plus ancienne, comme dans le *Jugement*, ou de transformer la tonalité d'un souvenir amoureux, comme dans le *Songe*, l'intervention porte d'abord sur l'état émotionnel du sujet. Cette transformation permet de rouvrir en

⁶ L'interaction entre mémoire et songe a déjà été soulignée dans l'étude de Francesca Braida; BRAIDA Francesca, « Le songe et la vision, véhicules de l'au-delà et prescience de la mort chez Grégoire le Grand et Pierre le Vénérable », in: DOUDET Estelle (réuni par), *La mort écrite, Rites et rhéoriques du trépas au Moyen Âge*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2005, pp. 103-117.

⁷ CONSTANS Léopold, « *Le Songe vert...* », vv. 1 787-1 789.

⁸ ZUMTHOR Paul, *Essai de poétique médiévale*, Paris, Éditions du Seuil, 1972, p. 242.

⁹ ZUMTHOR Paul, *Essai de poétique médiévale...*, p. 243.

¹⁰ L'environnement printanier rejeté peut ainsi être qualifié de *hic narratif*, par opposition au *hic lyrique* mentionné par Paul Zumthor, qui, lui, reste non actualisé dans le récit.

lui l'espace du désir et, par conséquent, de réintroduire la perspective d'un avenir¹¹. Dès lors, le temps du récit, celui d'un après-peste, apparaît comme celui de l'avant-chant.

1. Reverdie et mémoire mélancolique

Les effets de la peste sur le psychisme de l'auteur-narrateur sont marqués, dans les deux textes, par un contraste qui s'opère entre son humeur mélancolique et le décor post-épidémique dans lequel il évolue. Dans les deux cas, le récit adopte les traits d'une reverdie, ce retour printanier dont la dynamique est tournée vers la vie, tandis que le protagoniste erre parmi les vestiges d'une épidémie dont le souvenir l'empêche de participer pleinement à l'allégresse générale.

1.1. Le Jugement du Roi de Navarre : reverdie historique

Dans son premier *Jugement du Roi de Bohême*, Guillaume de Machaut se représentait agissant selon les attendus de la tradition courtoise : au temps « *pasour* »¹², l'auteur-narrateur s'habille à la manière de « *cils qui tres parfaitement amay* »¹³, et sort de chez lui, empruntant le chemin que

¹¹ Outre le célèbre problème XXX.1 attribué à Aristote et dédié aux effets de la mélancolie (pour sa réception au Moyen Âge, voir KLIBANSKY Raymond, PANOFKY Erwin, SAXL Fritz et al. (éds.), *Saturne et la mélancolie. Études historiques et philosophiques : nature, religion, médecine et art*, Paris, Éditions Gallimard, 1990, pp. 124-129), nous pouvons renvoyer à la tournure synthétique que propose Isidore de Séville dans ses *Étymologies* : « La mélancolie est appelée ainsi en raison de la bile noire. En effet, les Grecs disent μέλαν (mélan) pour noir, et χολήν (cholēn) pour la bile : l'épilepsie se produit dans l'imagination, la mélancolie dans la raison, et le trouble dans la mémoire » ; « *Melancholia dicta est a nigro felle. Graeci enim nigrum μέλαν vocant, fel autem χολήν appellant. Epilem[p]sia autem in phantasia fit; melancholia in ratione; mania in memoria* », tiré de ISIDORE DE SÉVILLE, *Isidori Hispalensis episcopi Etymologiarum sive originum libri XX*, éd. par LINDSAY Wallace Martin, Oxford, E Typographeo Clarendoniano, 1985, vol. 1, IV, 7, 9. Les traductions sont de l'auteur, sauf mention contraire.

¹² GUILLAUME DE MACHAUT, *Jugement du Roi de Bohême...*, v. 1.

¹³ GUILLAUME DE MACHAUT, *Jugement du Roi de Bohême...*, v. 11.

trace pour lui un oiseau dont le chant semble particulièrement gracieux. Ce comportement l'amène à rencontrer la dame endeuillée et le chevalier trompé, rencontre qui mène à son tour au débat amoureux porté à la cour du roi de Bohême.

Dans le *Jugement du Roi de Navarre*, le temps de peste est placé sous le signe de l'hiver et celui qui lui succède, naturellement, sous celui du printemps¹⁴. En effet, lorsqu'un ami du poète l'avertit que l'épidémie est passée, celui-ci remarque que l'air pestilentiel a bel et bien cédé la place à un air doux et clair, ce qui l'amène à quitter la chambre où il s'était enfermé¹⁵. L'heure est aux réjouissances et aux mariages, et Guillaume est invité à se laisser guider, non par le chant d'un oiseau, mais par les mélodies qu'il entend depuis sa chambre témoignant de la joie des survivants, fêtant « *tout aussi joliment | Com s'il n'eüssent riens perdu* »¹⁶. Le charme n'opère pourtant pas : Guillaume choisit de s'écarter de la communauté en liesse sous prétexte de vouloir s'en aller chasser seul, prolongeant ainsi l'isolement dont il se plaignait déjà durant l'épidémie¹⁷.

La scène de chasse constitue, dans le *Jugement*, un espace tampon entre l'ouverture du texte sur l'épidémie et le débat courtois. Elle représente une première mise à distance et une introduction à un espace tiers, celui de l'allégorie. Au-delà de la prétendue quête de gloire prétextée par l'auteur-narrateur, la scène se comprend par un vœu formulé au pic de la maladie :

¹⁴ Pour un commentaire de ce passage, voir notamment BOUTET Dominique, « L'éloge du prince et l'expérience de la mélancolie. Réflexions sur les facteurs de cohérence du *Jugement du Roi de Navarre* de Guillaume de Machaut », in : BOUTET Dominique et VERGER Jacques (éds.), *Penser le pouvoir au Moyen Âge (VIII^e-XV^e siècle), Études offertes à Françoise Autrand*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 2000, pp. 33-46, particulièrement p. 37 ; CERQUIGLINI-TOULET Jacqueline, *La couleur de la mélancolie. La fréquentation des livres au XIV^e siècle (1300-1415)*, Paris, Éditions Hatier, 1993, pp. 93-95.

¹⁵ GUILLAUME DE MACHAUT, *Jugement du Roi de Navarre*..., vv. 483-486.

¹⁶ GUILLAUME DE MACHAUT, *Jugement du Roi de Navarre*..., vv. 478-479.

¹⁷ ZINK Michel, « The Time of the Plague and the Other of Writing: Jean le Bel, Froissart, Machaut », *Yale French Studies* hors série : *Contexts: Style and Values in Medieval Art and Literature*, 1991, pp. 275-277.

« Si qu'en doubtance et en cremeur
 Dedens ma maison m'enfermay
 Et en ma pensee fermay
 Fermement que n'en partiroie
 Jusques a tant que je saroie
 A quel fin ce porroit venir;
 Si lairoie Dieu couvenir. »¹⁸

Au vers 444, Guillaume déclare « fermer sa pensée » à un seul objectif, comprendre la cause finale du temps épidémique¹⁹. Le récit des événements historiques, faisant office de prologue, dépeint un monde en déclin, un *mundus senescens* voué à une décrépitude, mais aussi l'avènement d'un temps résolument nouveau, qu'il s'agit de déchiffrer. Selon cette perspective, il paraît impossible au poète de s'inscrire dans un renouveau saisonnier, de le fêter « comme s'il n'eût rien perdu »²⁰, et d'effacer ainsi la précédente saison mortifère, qui semblait annoncer – manifestement à tort – la fin du monde.

Guillaume ne suit donc pas l'invitation de ses congénères à reprendre le chant. Il s'entête dans une quête du savoir, une chasse visant à élucider un temps passé dépourvu de sens²¹. Ainsi, il est loin des préoccupations courtoises qui l'animaient avant la peste. La matière du *Jugement du Roi de Bohême*, incarnée par une lectrice allégorique offusquée, est alors envoyée par Machaut à son *alter ego* pour le forcer à reprendre le débat d'amour.

¹⁸ GUILLAUME DE MACHAUT, *Jugement du Roi de Navarre...*, vv. 442-448.

¹⁹ Nous notons en guise de simple coïncidence la congruence entre la finitude que représente le numéro du vers (444) et son contenu. L'attention accordée par Guillaume de Machaut à la symbolique des nombres a déjà été relevée ailleurs par Françoise Ferrand; FERRAND Françoise, «Au-delà de l'idée de progrès: la pensée musicale de Guillaume de Machaut. Le renouvellement de l'écriture littéraire dans le *Voir Dit*», in: BAUMGARTNER Emmanuèle et HARF-LANCNER Laurence (éds.), *Progrès, réaction, décadence dans l'Occident médiéval*, Genève, Droz, 2003, pp. 247-248.

²⁰ GUILLAUME DE MACHAUT, *Jugement du Roi de Navarre...*, v. 479.

²¹ Pour une réflexion sur les rapports entre mélancolie et idée de Providence, voir PIGEAUD Jackie, «Prolégomènes à une histoire de la mélancolie», *Histoire, économie et santé* 4: *Santé, médecine et politique de santé*, 1984, pp. 505-510.

1.2. Le *Songe vert* : un deuil sensoriel

Bien qu'isolé dans son aventure, l'auteur-narrateur du *Songe vert* présente d'emblée le caractère partagé de son triste sort. Voici l'ouverture du récit :

« *Après lonc tens que j'avoie
Pris congié de trestote joie,
Sanz espoir d'avoir nul retor
Jamais en joie n'en baudor,
Sur toz pleins d'ire tenebrose,
Par fortune maleürose,
Que m'ot rendu son faus merite,
En l'annee de Dieu maudite
Que fu la grant mortalité
Que maint cuer a desconforté
Afflite, pleine de tristor,
Dont maint plaint et sospir et plor
Covient faire a maint pucele,
S'en font grief complainte cruële
Maint bon chevalier orphelin
Por la Mort, que met al declin
Tote lor joie et lor amor,
Après cel tens plein de tristor,
Droitement en temps de pascor,
Un matin, dès le point del jor [...]. »²²*

La période de *grant mortalité* qui a précédé le *temps de pascor* laisse son empreinte et imprègne le ton de la narration : les verbes relatifs aux plaintes des jeunes filles et aux complaints des chevaliers orphelins sont conjugués à l'indicatif présent. Le printemps, explicitement présenté « *après cel tens plein de tristor* »²³, apparaît comme second. L'état de Nature, mue par une traditionnelle gaité

²² CONSTANS Léopold, « *Le Songe vert...* », vv. 1-20.

²³ CONSTANS Léopold, « *Le Songe vert...* », v. 18.

et un foisonnement de couleurs, paraît incompatible avec le temps personnel du deuil. L'inadéquation entre, d'une part, la saison printanière peu soucieuse de l'hiver et, d'autre part, les aspirations du protagoniste transparaît également dans la rage que celui-ci éprouve face au chant des oiseaux²⁴ :

« *Lors me comença la grant rage [...]
Quant jo vi que si grant baudor
Et si grant noise demenoient
Les besteletes, que n'avoient
En eus reison n'entendement,
N'onques en nul jor nulement
N'avoient chose deservie,
Por quoi si tres joiose vie
Deüssent tel joie mener.* »²⁵

L'absence de *raison* et d'*entendement* qu'impute l'auteur-narrateur aux oiseaux, dont le chant est dicté par l'instinct, rejoue la distinction augustinienne entre l'animal et l'humain. Ce dernier, élevé par la mémoire, régit son comportement par un discernement moral qui lui est propre²⁶. La disposition d'esprit du narrateur le pousse à chercher dans le monde extérieur des signes susceptibles de le renvoyer au souvenir de sa dame défunte. Trois éléments attirent son attention au sein de l'environnement printanier. En premier lieu, si le décor fleuri confine les oiseaux à la joie,

²⁴ Ce jeu de distanciation avec le motif de la *reverdie* n'est pas isolé. Pour d'autres exemples de détachement entre la voix du poète et le chant des oiseaux, voir BASSO Hélène, « Entre nostalgie du chant et jeu de plumes, le lyrisme et l'oiseau au XIV^e siècle », in : CONNOCHIE-BOURGNE Chantal (dir.), *Déduits d'oiseaux au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2010 (Senefiance 54), pp. 47-58.

²⁵ CONSTANS Léopold, « *Le Songe vert...* », vv. 64, 68-75.

²⁶ Voir ZINK Michel, *Les voix de la conscience. Parole du poète et parole de Dieu dans la littérature médiévale*, Caen, Paradigme, 1992, pp. 309-311. Le critique développe son propos en s'appuyant sur un sermon qui emprunte au *De Trinitate*, au *De spiritu et anima*, ainsi qu'au *De quantitate animae*. L'idée se retrouve également formulée dans les *Confessions* (X, 21-26).

l'amant mélancolique, rétif aux teintes joyeuses, arbore une tunique noire, indice matériel de son deuil²⁷ :

*« Et si tost com fui levez sus
Et de mon habit noir vestuz,
Einsi come il m'apartenoit,
Com cil en qui del tot estoit
Tote joliveté faillie,
Sur toz pleins de melancolie
M'en alai [...] »*²⁸

Endosser pareil habit revient aussi, des mots mêmes du narrateur, à se réclamer d'une communauté en qui toute *joliveté*, attitude courtoise, a disparu²⁹. Le deuxième élément que le poète perçoit est un son qui pour lui, contrairement au chant des oiseaux, est porteur de sens :

*« Car li doleros sovenirs
de ma tres damajose perte
me faisoit, c'est bien chose aperte,
languir en si tres mortel vie.
Einsi plein de melancolie
Trop assez plus que jo ne di,*

²⁷ À propos du deuil comme *tempus mortis*, voir CHIFFOLEAU Jacques, *La comptabilité de l'au-delà ...*, p. 404.

²⁸ CONSTANS Léopold, « *Le Songe vert...* », vv. 27-33.

²⁹ Le sens généralement accordé à la *joliveté* renvoie à la loyauté et au dévouement, ce qui s'inscrit en parfaite contradiction avec le contexte ; s. N., « jolieté », in : *Dictionnaire du Moyen Français*, version 2023 (DMF 2023), Nancy, ATILF-CNRS, Université de Lorraine, 2023. En ligne : <<http://zeus.atilf.fr/dmf/>>, consulté le 15.03.2024. Il peut aussi se comprendre comme un terme caractéristique du printemps courtois, duquel l'auteur-narrateur se détache ; VIGNERON Fleur, *Les saisons dans la poésie française des XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Éditions Honoré Champion, 2002, pp. 333-343. L'habit de deuil est au contraire la marque d'une dévotion à la dame défunte. À propos de la corrélation entre le noir et le deuil au XIV^e siècle, voir DE MÉRINDOL Christian, « Signes de hiérarchie sociale à la fin de Moyen Âge d'après le vêtement. Méthodes et recherches », in : *Le vêtement. Histoire, archéologie et symbolique vestimentaires au Moyen Âge*, Paris, Éditions Le Léopard d'or, 1989 (Cahiers du Léopard d'or 1), pp. 200-201 ; PASTOUREAU Michel, *Noir : histoire d'une couleur*, Paris, Éditions du Seuil, 2008, pp. 95-96.

*M'avint que jo me tressailli
 en seant, si vois escouter;
 s'oï une cloche soner.
 Si fui auques apercevanz
 qu'en un ordre mendianz
 la cloche que jo di sonoit,
 la ou li gentilz cors gisoit
 de ma tres douce chiere dame. »³⁰*

La cloche qui retentit est immédiatement interprétée comme un rappel sonore de la dame défunte, ou comme un signe funeste de la proximité de sa dépouille. L'écho religieux entre en résonance avec le passé couvrant le bruit des oiseaux censés ouvrir au futur amoureux. À l'instar des vêtements noirs, le son de cloche pourrait s'entendre comme un signe refoulé, au sens où durant la première vague de peste de nombreux pouvoirs politiques européens ont pris des mesures afin d'épargner à la population le rappel incessant d'une mort omniprésente : porter le deuil et sonner les cloches en cas de trépas font partie des pratiques régulièrement interdites³¹.

L'auteur-narrateur ne tarde pas à apercevoir le clocher qui, en guise de troisième élément, lui offre un point de repère visuel spatialisant son errance et surplombant le paysage printanier étranger à sa peine³². Ethel Seaton a lu dans cette scène un peu macabre un effet *du* réel³³. Selon lui, la mention du clocher se comprend comme un indice référentiel précis au sein d'une pièce de circonstance destinée à un public averti. Sans

³⁰ CONSTANS Léopold, « *Le Songe vert...* », vv. 126-139.

³¹ Voir d'IRSAÏ Stephen, « Defense Reactions During the Black Death, 1348-1349 », *Annals of Medical History* 9, 1927, pp. 169-179.

³² « *et j'aperçui ou ço estoit* », tiré de CONSTANS Léopold, « *Le Songe vert...* », v. 145.

³³ Nous reprenons ici la notion que déploie Nancy Regalado par opposition à l'effet de réel qu'avait développé Roland Barthes. La formule a depuis fait florès : voir JORIS Pierre-Marie et PIGNATELLI Cinzia (éds.), *Effet de réel, effet du réel : la littérature médiévale au miroir des histoires*, Genève, Éditions Droz, 2025 (Société de Langues et Littératures médiévales d'Oc et d'Oïl 25) ; BARTHES Roland, « L'effet de réel », *Communication 11 : Recherches sémiologiques. Le vraisemblable*, 1968, pp. 84-89 ; REGALADO Nancy, *L'art poétique de François Villon : effet de réel*, Orléans, Éditions Paradigme, 2018, (Medievalia 86), p. 19.

les nommer explicitement, le texte ferait écho au deuil de Richard II (1367-† 1400) et à la mort d'Anne de Bohême (1366-† 1394), décédée lors d'une nouvelle vague de peste survenue localement dans l'Essex, et enterrée à Westminster³⁴. Toutefois, l'apparition sonore puis visuelle du clocher peut aussi être interprétée comme un effet de réel, employé à contretemps dans une reverdie. Ce détail réaliste accentue l'incapacité de l'auteur-narrateur à inscrire son discours dans un cadre topique, effaçant les particularités de son temps présent.

2. Mourir pour changer de point de vue

Les sujets trop peu oublieux n'abordent le présent qu'au prisme de ce qui n'est plus, ce qui les condamne à considérer comme une cacophonie les pulsions de vie – qu'il s'agisse des réjouissances ou du chant des oiseaux – qui animent la saison. Avant que les deux auteurs-narrateurs puissent dépasser cette perspective – et qu'un autre regard sur le temps puisse s'ouvrir – les récits répondent à la pulsion de mort qui rythme leur errance mélancolique. Tant le *Jugement du Roi de Navarre* que le *Songe vert* mettent en scène une mort symbolique, au-delà de laquelle les auteurs-narrateurs s'ouvrent enfin à une perspective nouvelle. Dans les deux cas, une attention particulière est portée au regard et à la symbolique des yeux, tandis que le rire émerge en contre-pied du sentiment mélancolique. Ces éléments résonnent avec la description savante de l'humeur noire, telle qu'on peut la trouver, par exemple, dans le *De medicina animae*³⁵:

³⁴ Voir SEATON Ethel, « *Le Songe vert*: its Occasion of Writing ... », pp. 4-5. La composition daterait selon son hypothèse du projet de remariage du souverain avec Isabelle de France. Si cette lecture historique ne manque pas d'arguments stimulants, le critique admet qu'elle ne rencontre pas tous les éléments du récit avec la même compatibilité.

³⁵ À propos du rire comme thérapie, voir aussi FRITZ Jean-Marie, « Émotions sanguines ? Portraits de sanguin dans les textes latins et vernaculaires », in : BAKER Craig, CAVAGNA Mattia et CLESSE Grégory (éds.), *Entre le cœur et le diaphragme. (D)écrire les émotions dans la littérature narrative et scientifique du Moyen Âge*, Louvain-la-Neuve, Institut d'études médiévales de l'Université catholique de Louvain, 2018, pp. 12-13.

« CAP VI. De cholera nigra, atra bili, et melancholicis. [...] Restat nunc ut de natura cholerae nigrae aliquid sub brevitate dicamus. Ipsa enim dominatur in sinistro latere. Habet autem sedem in splene, frigida est et sicca, facit homines iracundos, timidos, somnulosos, aliquando vigilantes. Purgationem habet per oculos. [...] In splene sedem habet, quia quamvis de dilatione coelestis patriae contristetur, tamen in splene quasi in spe gaudet. Ut enim legisse me recolo, testantur physici in splene generari risum. Ex hac igitur vicinitate satis congruum esse reor ut melancholici quandoque rideant, quandoque fleant. »³⁶

Hugues de Fouilloy y note d'une part que l'humeur noire se purge par l'intermédiaire des yeux et, d'autre part que la mélancolie est produite par la rate, qui est aussi responsable du rire. Quelles que soient leurs influences, nos deux textes insistent sur des yeux embrumés de mélancolie et présentent le rire comme un moyen de contrer l'abattement qui affecte le personnage mélancolique.

2.1. Le Jugement du Roi de Navarre : une mauvaise blague

Dans le *Jugement du Roi de Navarre*, si Guillaume manifeste une certaine joie devant le spectacle humain d'après peste, il ne cherche néanmoins pas à rejoindre la communauté en liesse, mais préfère s'isoler sous prétexte de vouloir chasser le lièvre. Perdu dans ses pensées, il ne prête aucune attention à la dame qui passe non loin de lui. Celle-ci envoie donc un valet qui, après un premier essai infructueux, parvient finalement à tirer le poète de sa rêverie et lui demande s'il est disposé à rejoindre sa maîtresse. Guillaume semble reconnaître le valet – et à travers lui, la

³⁶ *Patrologia latina*, éd. par MIGNE Jacques-Paul, Paris, Migne, 1872, t. 176, col. 1 190 ; « Il nous faut maintenant évoquer brièvement la nature de la bile noire. Elle gouverne la partie gauche du corps ; son siège est la rate ; elle est froide et sèche. Elle rend les hommes irascibles, timides, somnolents ou parfois insomniaques. Elle s'écoule par les yeux. [...] Elle a siège dans la rate parce que, triste de voir retarder son retour à la demeure céleste, elle trouve dans la rate une source de joie semblable à l'espoir. Comme il me semble l'avoir lu, les médecins affirment que le rire émane de la rate ; cette proximité justifie pour moi que les mélancoliques rient et pleurent en même temps. » ; KLIBANSKY Raymond, PANOFSKY Erwin et SAXL Fritz et al. (éds.), *Saturne et la mélancolie...*, p. 177.

dame qui l'envoie – et consent à la retrouver, sans savoir précisément où elle se trouve. Suivant les instructions qui lui avaient été données, le valet prétend qu'il leur faudra voyager pendant trois jours³⁷. Le poète l'enjoint à partir sur le champ, mais le valet lui révèle qu'il lui a fait une plaisanterie et lui montre que sa dame l'attend en réalité à deux pas de là :

« [...] *Or ne soit point vestres cuers teins
De paour pour trop loing aler;
Car la porrez a li parler.* »
*A ces mos ma chiere dressay,
Et puis mon regart adressay
D'icelle part ou cils disoit.
Et quant je vi qu'einsi gisoit,
Que mes chemins yert acourciez,
Je n'en fui mie courreciez,
Eins en fui liez; s'en pris a rire,
Et puis a celui pris a dire :*
*"Biaus amis, par merencolie
M'avez tenté de moquerie,
De bourde, et de parole voire,
Quant vous me donnastes a croire
Ma dame long par bel mentir [...]. »*³⁸

Ce passage, où le récit semble piétiner et retarder à l'envi le débat amoureux, a déjà attiré l'attention de bon nombre de critiques. Laëtitia Tabard a notamment relié la scène à l'expression *Hic iacet lepus*, expression employée pour indiquer où se trouve le cœur d'une question, le nœud d'une affaire. Selon la critique, il s'agirait d'une chasse inversée – ce que corrobore l'illustration du Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 1 587, fol. 79 – où la dame-lectrice s'amuse de l'auteur-chasseur et le réduit à l'état de lièvre, le faisant tourner en rond par l'entremise de son valet. Ainsi, le récit chercherait « à corriger la figure d'auteur construite autour de Guillaume de Machaut, à nuancer l'image du poète subtil en le

³⁷ GUILLAUME DE MACHAUT, *Jugement du Roi de Navarre...*, v. 685.

³⁸ GUILLAUME DE MACHAUT, *Jugement du Roi de Navarre...*, vv. 704-719.

confrontant à ce fantasme de la lectrice admirative, devenu une menace »³⁹. Sans contredire nullement cette analyse de la contre-enquête, dont nous partageons d'ailleurs les conclusions, nous souhaitons aborder la scène sous un autre regard. Il nous paraît en effet nécessaire de l'envisager à partir de l'effet qu'elle produit, à savoir le rire du poète.

Les conditions de la plaisanterie, qualifiée de *bel mentir*, méritent d'être détaillées d'autant plus finement que Guillaume de Machaut ne les présente pas d'emblée dans leur totalité⁴⁰. Lors de leur rencontre, le personnage Guillaume semble reconnaître son interlocutrice, sans la nommer pour autant : cette tâche est prise en charge à la fin du *Jugement par Raison* qui, à sa demande, lui révèle « *De la dame la vérité | D'un petit de sa poësté* »⁴¹. Il apprend alors, au même titre que le lecteur, qu'il s'agissait depuis le début d'une allégorie, Bonneürté, dont la vertu première est de protéger contre les malheurs de Fortune⁴². Dans les premières paroles échangées, la dame reproche à Guillaume de ne pas l'avoir remarquée plus tôt⁴³ : l'auteur-narrateur, enfermé dans un entêtement mélancolique qui conditionne sa perception du

³⁹ TABARD Laëtitia, « Contre-enquête au Moyen Âge : (re)faire le procès de Guillaume de Machaut », in : JULLIOT Caroline (éd.), *Premier symposium de critique policière. Autour de Pierre Bayard*, 2017, §20. En ligne : <<https://www.fabula.org/colloques/document4854.php>>, consulté le 02.03.2024.

⁴⁰ L'expression *bel mentir* se comprend comme l'évocation d'un jeu de dissimulation et de révélation, déjà instauré par le v. 717 qui mettait sur le même rang la *bourde* et la *parole voire*. En tant qu'écho intertextuel au *Roman de Tristan* de Bérout, elle invite le lecteur à ne lire le passage que comme une demi-vérité et à attendre sa résolution future dans la suite du récit. Pour les jeux de vérité dans la matière courtoise, voir GRODET Mathilde, « "Par bel mentir". Mensonges et vérités ambiguës en amour dans les récits courtois des XII^e et XIII^e siècles », *Perspectives médiévales* 35, 2014, §13. En ligne : <<https://journals.openedition.org/peme/7122>>, consulté le 06.03.2024.

⁴¹ GUILLAUME DE MACHAUT, *Jugement du Roi de Navarre...*, vv. 3 837-3 838.

⁴² Dans sa longue réponse (vv. 3 839-3 964), Raison expose en premier lieu la supériorité de Bonneürté sur Fortune : « *La dame a nom Bonneürté, | Qui tient en sa main Seürté | En la partie de Fortune. | Car il n'est personne nesune | Cui Fortune peüst abatre, | Se la dame le vuet debatre* », tiré de GUILLAUME DE MACHAUT, *Jugement du Roi de Navarre...*, vv. 3 851-3 856. Voir à ce propos LUCKEN Christopher, « Les Muses de Fortune. Boèce, le *Roman de la Rose* et Charles d'Orléans », in : FOEHR-JANSSENS Yasmina et MÉTRY Emmanuelle (éds.), *La Fortune. Thèmes, représentations, discours*, Genève, Éditions Droz, 2003, pp. 163-175.

⁴³ GUILLAUME DE MACHAUT, *Jugement du Roi de Navarre...*, vv. 760-784.

monde, réduisant la matière de son livre à la poursuite d'un lièvre. L'état de l'auteur-narrateur reflète celui du récit : à défaut de parvenir à trouver un(e) *lieure* – c'est-à-dire une manière d'investir le temps post-épidémique – ils sont tous deux confrontés à une impasse, impasse d'où la dame-lectrice les extirpe⁴⁴.

Guillaume de Machaut expose son *alter ego* à une allégorie qu'il reconnaît mal, bien qu'il la traite en figure familière : reste à déterminer avec qui il la confond. Le nom de Bonneürté n'est pas sans rappeler le patronage de Bonne de Luxembourg (1315-† 1349), fille de Jean de Luxembourg (1296-† 1346), le roi de Bohême sollicité dans le premier *Jugement*⁴⁵. Ce rapprochement prend assurément une teinte macabre lorsque nous savons que Bonne est morte de la peste en septembre 1349, soit deux mois avant la date où le récit prétend commencer⁴⁶. Le mélancolique Guillaume, saturé d'images de mort, penserait-il voir le fantôme de son ancienne protectrice ? La rencontre prendrait alors la forme d'un *Memento mori*, inscrit dans la veine de la rencontre des *Trois Morts et des trois Vifs*⁴⁷. Une telle interprétation expliquerait le soulagement exprimé par Guillaume, sous la forme d'un rire, lorsqu'il découvre que son voyage pour rejoindre la dame en question ne prendra pas la durée fatidique de trois jours, temps que la

⁴⁴ Voir s. N., « liure », in : *Dictionnaire du Moyen Français*, version 2023 (DMF 2023), Nancy, ATILF-CNRS, Université de Lorraine, 2023. En ligne : <<http://zeus.atilf.fr/dmf/>>, consulté le 15.03.2024. Le mot connaît également un sens particulier qui désigne une amulette magique censée repousser les maladies.

⁴⁵ Outre les notes explicatives de l'édition employée, voir notamment LANOUE David G., « History as Apocalypse: the "Prologue" of Machaut's "*Jugement dou roy de Navarre*" », *Philological Quarterly* 60 (1), 1981, p. 4.

⁴⁶ GUILLAUME DE MACHAUT, *Jugement du Roi de Navarre*..., vv. 24-25. Pour une discussion à propos du rapport entre Bonne de Luxembourg et l'œuvre du poète, voir l'édition GUILLAUME DE MACHAUT, "*Le Jugement du roy de Behaigne*" and "*Remede de Fortune*", édité par WIMSATT James I. et KIBLER William W., Athína / London, Université de Georgia Press, 1988 (The Chaucer Library).

⁴⁷ MOREAU John, *Eschatological Subjects: Divine and Literary Judgment*..., pp. 223-225. Contrairement au thème des *Trois Morts et des trois Vifs*, l'invitation à la mort est ici beaucoup plus immédiate. Voir à ce propos DOISNEAU Pascal, « L'expression poétique de la mort au Moyen Âge », in : KOSTA-THÉFAINE Jean-François (dir.), *La mort dans la littérature française du Moyen Âge*, Villers-Cotterêts, Éditions Ressouvenance, 2013, pp. 230-231.

peste met généralement pour emporter ceux et celles qui l'ont contractée :
*« Et ne gisoient que .iii. jours | Ou meins ; c'estoit petis sejours »*⁴⁸.

Si nous pouvons juger la plaisanterie servie par le valet de mauvais goût, elle extirpe, par le rire, le poète mélancolique de son rapport morbide au monde, rapport conditionné par ses souvenirs récents. Faire miroiter la mort au poète par de l'humour noir déjoue son horizon d'attente : Guillaume est forcé de mettre à distance sa mémoire traumatique, et se dispose ainsi à renouer avec une autre mémoire, enfouie, celle de l'écriture poétique.

2.2. Le *Songe vert* : de bons remèdes

Dans le cas du *Songe vert*, l'amant endeuillé expérimente une mort symbolique non pas à travers un quiproquo, mais en raison d'un véritable choc émotionnel. Lors de leur discussion, Reine d'Amour se dédouane de la mort de la dame, reportant la faute sur Fortune⁴⁹, puis expose frontalement le but de son apparition :

*« Mais, mes douz filz, tres chers amez,
 Soviegne toi que c'est amors,
 Et pense as tres grantz douçors
 Que vrais amanz prent en amer,
 [...]
 Oblie tot ton desconfort
 et pense de recevoir joie.
 Atant m'avint que jo pensoie,
 Einsi come ele m'avoit dit,
 Al tres douz et plaisant delit
 Qu'avoie receü jadis
 De ma dame, guardant toz dis
 Son honor tres parfitement
 Mais jo ne fui pas longement*

⁴⁸ GUILLAUME DE MACHAUT, *Jugement du Roi de Navarre...*, vv. 385-386.

⁴⁹ CONSTANS Léopold, « *Le Songe vert...* », vv. 325-337.

*En tel pensee demorez
 Qu'il me covint cheoir pasmez;
 Car la tres douce sovenance
 de la souveraine plaisance
 Que jo soloie recevoir
 M'avint, par dolent desespoir,
 En si tres amere dolor
 Que jo perdi force et vigor
 Ensemble de cuer et de cors.»⁵⁰*

Le désaxement mémoriel que propose Reine d'Amour s'opère explicitement au détriment de la dame aimée et en faveur de l'amour, entendu comme une éthique de vie avec laquelle il convient de renouer⁵¹. La réaction de l'auteur-narrateur, qui perd connaissance après s'être fugacement remémoré le plaisir qu'il avait tiré de sa précédente relation, dépasse toutefois les attentes. L'effet « pâmant » du souvenir est explicitement souligné par le rapport causal établi entre les actions – le souvenir et la perte de conscience. Par ailleurs, la répétition de la formule « m'advint que »⁵² réduit l'auteur-narrateur à un état de passivité, suggérant ainsi son impuissance face à sa propre mémoire.

Reine d'Amour emploiera deux remèdes pour ranimer son interlocuteur. D'abord, elle fait venir Plaisance et lui confie son couvrechef, lui ordonnant de l'imbiber d'eau à la rivière, puis de l'essorer sur le visage du malheureux évanoui. Ensuite, elle donne à l'amant un électuaire à manger, appelé *restaurant*, soit « réconfort ». Si le deuxième remède appartient sans ambiguïté à l'appareillage allégorique, le premier, plus pragmatique, offre une résolution intéressante :

⁵⁰ CONSTANS Léopold, « *Le Songe vert...* », vv. 674-677, 690-707.

⁵¹ Nos deux récits sur ce point s'opposent : *Le Songe vert* suit ici la tradition courtoise, dans laquelle la dame n'existe qu'à travers l'amour qu'elle permet de célébrer, tandis que *Le Jugement du Roi de Navarre* consiste, comme le souligne Laetitia Tabard, à ramener à l'avant-scène la voix féminine, qui avait été mise en oubli dans le *Jugement du Roi de Bohême*; TABARD Laetitia, « Contre-enquête au Moyen Âge ... », §33.

⁵² CONSTANS Léopold, « *Le Songe vert...* », vv. 692, 704.

« Lors m'aroserent le visage
 Amors et Plaisance ensement
 Mais j'aperçui, tot erramment
 Qu'eles m'orent les ieuz moilliez,
 Que li cors m'estoit esforciez
 Trop assez plus que ne soloit;
 Car si tres grant odor isoit
 Del toret, qui estoit moilliez,
 Que j'estoie toz merveilliez
 Dont tel odor pooit partir;
 Car ele me venoit ferir
 Al cuer jusques al plus parfont. »⁵³

Revenant à lui, le narrateur remarque davantage la douce odeur qui émane du couvre-chef que l'eau qui inonde son visage. Il souligne la portée pénétrante de celle-ci et son effet interne. Si la mélancolie se manifestait précédemment par les sens de l'ouïe et de la vue – le son de cloche, l'habit noir et le clocher – les remèdes employés pour ranimer l'auteur-narrateur mobilisent l'odorat, via le couvre-chef, et le goût, via l'électuaire⁵⁴.

La scène se résout sur un rire presque général :

« Atant jo vois torner ma chiere
 Si que, par un douz sovenir,
 Jo fiz un trop parfont sospir.
 Lors Desirs m'esgarde en la face,
 Et puis a dit: "Grant bien vos face
 Et bien soiez vos revenuz!
 Jo croi que ne plorerez plus,
 Car trop avez eü bon mire."
 Adonc tuit comencerent a rire,
 Chescun de bone volonté. »⁵⁵

⁵³ CONSTANS Léopold, « *Le Songe vert...* », vv. 736-747.

⁵⁴ À propos des liens privilégiés qui unissent l'ouïe et la vue à la mémoire dans la littérature du Bas Moyen Âge, voir FRITZ Jean-Marie, « Les cinq sens au prisme de la littérature : allégorie et sérialité », in DUHL Olga Anna et FRITZ Jean-Marie (dirs.), *Les cinq sens entre Moyen Âge et Renaissance. Enjeux épistémologiques et esthétiques*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2016, pp. 12-18.

⁵⁵ CONSTANS Léopold, « *Le Songe vert...* », vv. 843-851.

Le couplet *douz sovenir – parfont sospir* traduit l'état mental du sujet qui « ne pleurera plus », puisque ses yeux ont été « mouillés » par une bonne médecine. À cette étape, le doux souvenir devient envisageable, bien que son intégration au champ des possibles ait failli coûter la vie au mélancolique. Le rétablissement de l'auteur-narrateur semble toutefois plus limité que celui de Guillaume qui riait de bon cœur. Reine d'Amour l'accusera d'ailleurs de s'entêter dans sa mélancolie par orgueil⁵⁶, et devra employer contre lui des moyens coercitifs pour le faire changer d'avis. Avec l'aide de ses acolytes allégoriques, elle le dépouillera en effet *manu militari* de son habit noir, et le vêtira en vert, couleur d'espoir qui donne son nom au *Songe*⁵⁷. Ce n'est qu'au moyen de ce nouvel atout que l'auteur-narrateur, transformé de l'intérieur par son apparence extérieure, consentira à concevoir un nouvel amour.

Conclusion : souvenir et temps à venir

Les deux œuvres que nous avons parcourues interrogent chacune à sa manière la période d'après peste, soit la difficulté de retrouver un temps coutumier. L'auteur-narrateur est confronté à un environnement désireux d'oublier un passé récent, qui fait figure d'exception dans le rythme d'un monde ritualisé. Pour que le protagoniste renoue avec la sphère courtoise, il est nécessaire que son souvenir du passé traumatique soit réinscrit dans une perspective large qui l'articule à un désir et à un espoir des temps à venir. Guillaume, sous la contrainte de Bonneürté, retourne au débat courtois où il est amené, du fait de ses contradictrices allégoriques, à renouer avec la malléabilité des histoires et avec leur élasticité interprétative⁵⁸. En perdant le jugement, il est condamné à rédiger le *Lay de Plour* qui adopte la perspective

⁵⁶ CONSTANS Léopold, « *Le Songe vert...* », v. 908.

⁵⁷ CONSTANS Léopold, « *Le Songe vert...* », vv. 944-964.

⁵⁸ PICHERIT Jean-Louis, « Les *Exemples* dans le *Jugement dou Roy de Navarre* de Guillaume de Machaut », *Lettres Romanes* 36 (2), 1982, pp. 103-116. Voir également DEMAULES Mireilles, « Une œuvre ouverte en forme de diptyque. *Le Jugement du Roi de Bohême* et le *Jugement du Roi de Navarre* de Guillaume de Machaut », in : GRIMALDI Marco, LEFÈVRE Sylvie et PHILIPPOWSKI Katharina (éds.), *Beiträge zur Mediävistischen Erzählforschung* hors-série 14: *Medieval Forms of First-Person Narration. Narrativity*

de la dame endeuillée⁵⁹ : le changement de focalisation l'affranchit de l'univocité mortifère dans laquelle il s'était laissé enfermer, à la suite d'une épidémie qu'il ne comprenait pas. Le narrateur anonyme du *Songe vert* se voit quant à lui offrir une magnifique fleur, présage admirable de la dame qu'il aimera dans un futur proche. Son espoir renouvelé, représenté par la robe verte qu'il a endossée malgré lui, dépasse la frontière du songe, car le dormeur se réveille vêtu de ce même habit aux couleurs printanières.

Il ne nous paraît pas anodin que les deux textes présentent une allégorie différente pour traiter le cours du temps. Ces allégories sont à l'image de la quête menée par l'auteur-narrateur. D'une part, Guillaume, en quête de sens, rencontre Bonneürté qui « enseigne à Machaut à dépasser la limitation de son point de vue pour prendre conscience qu'un ordre plus grand est à l'œuvre dans le monde »⁶⁰. D'autre part, le narrateur du *Songe vert*, préoccupé par son propre sort, accuse à plusieurs occasions Fortune d'avoir causé son malheur, sans qu'une autre entité vienne contrebalancer son pouvoir. Le tour de sa Roue, réinterprété grâce à Reine d'Amour, se transforme toutefois peu à peu en un moteur d'espoir. Il s'agit là d'une sorte de *translatio amoris* : afin de dépasser le désespoir du *regnaui*, il convient de se souvenir du *regno* et d'y voir la promesse d'un *regnabo*. Le conseil de faire contre mauvaise fortune bon cœur ne réduit pas pour autant l'auteur-narrateur à l'amnésie. En atteste l'ironie douce-amère dont il fait preuve lorsqu'il se surprend à promettre de ne jamais aimer une autre dame que celle qui lui est promise :

« [...] *Car a li tient tot a delivre
De moi faire morir o vivre,
Si que dès or mais en avant
Face de moi tot son talant
Et tot son voloir, que siens sui
Tres ligement, si que autrui*

and Discursivity (Villa Vigoni Talks, II), 2022, pp. 58-61. En ligne : <https://doi.org/10.25619/BmE_H20225>, consulté le 02.11.2023.

⁵⁹ Ainsi, le *Lay de Plour*, dont l'incipit est « *Qui bien aime a tart oublie* », se conçoit comme une réponse à l'argument que Raison avait développé dans le *Jugement du Roi de Bohême* (voir note 4).

⁶⁰ TABARD Laëtitia, « Contre-enquête au Moyen Âge... », §43.

Jamais par amor n'amerai.”

[...]

Lors m'avint que jo tressailli,

Et si començai a sozrire :

“Di,” fait ele [Amors], “que vueus tu dire,

Ne de quoi ris tu maintenant?”

“Ma dame,” fais jo, “de neent.”»⁶¹

Le désespoir mélancolique fait place à un sourire nostalgique, et le souvenir de la dame défunte, oublié le temps d'une promesse rhétorique, se transforme en un doux secret. Ce dernier passage, dans lequel émerge subtilement un écart ludique entre trope courtois et parole personnelle, nous semble bien illustrer le propos que nous avons souhaité développer. Les deux textes que nous avons examinés mettent en scène un souvenir jugé insurmontable qui, obnubilant le personnage narrateur, paralyse temporairement sa maîtrise même du discours. L'imaginaire courtois est pris en défaut et la tradition littéraire paraît désuète, voire prête à tomber dans l'oubli. Toutefois, le trouble qui caractérise le protagoniste contraste avec le soin déployé par l'auteur pour retracer les étapes le conduisant au moment – final – de l'écriture, temps où il importe de ne dire et de ne retenir que ce qui était signifiant. Si les textes racontent l'errance d'un personnage, ils témoignent tout autant d'une faculté de parole retrouvée. Cela traduit une reconfiguration entre le *nunc*, l'*ego*, le *hic* et le bien, reconfiguration qui implique à son tour une nouvelle manière de concevoir le passé et l'avenir. L'allégorie, figure motrice de ce processus, redéfinit ce qu'est la mémoire d'après peste qui, d'une réception mélancolique d'un événement désastreux, se mute en la capacité d'en faire récit, et, à travers ce récit, de redonner du sens au temps.

⁶¹ CONSTANS Léopold, « *Le Songe vert...* », vv. 1 339-1 360.

PARTIE 2

LA MÉMOIRE ET L'OUBLI COMME OUTILS INSTITUTIONNELS

1. MÉMOIRE ADMINISTRATIVE

Les mémoires de l'assemblée de 1329 dans le premier xv^e siècle à Paris : entre cabuseurs, crieurs et universitaires

Thimothée Guyon

Résumé

En 1329, le roi de France Philippe VI réunit une assemblée pour tenter de mettre fin aux conflits de juridiction dans le royaume. Cette assemblée ne permet pas de résoudre ces conflits et laisse peu de traces politiques malgré les interventions véhémentes du conseiller du roi, Pierre de Cugnières. Elle est rapidement oubliée. Pourtant, elle ressurgit, ainsi que Pierre de Cugnières, comme objet mémoriel à la fin du xiv^e siècle et au xv^e siècle à Paris dans trois espaces sociaux distincts, la rue, la cathédrale et l'Université. Elle s'insère dans des enjeux contextuels, intellectuels et sociaux qui, malgré leurs différences, participent à la constitution d'une mémoire collective de l'événement à la fin du Moyen Âge. Pierre de Cugnières, ou ce qu'il devient, est une figure déterminante dans la construction de cette mémoire collective.

In 1329, King Philip VI of France convened an assembly to try to put an end to jurisdictional conflicts in the kingdom. The assembly failed to resolve the conflicts, leaving little political traces despite the vehement interventions of the king's advisor, Pierre de Cugnières. It was quickly forgotten. However,

the assembly and Pierre de Cugnières re-emerge as memorial objects in late 14th and 15th century Paris, in three distinct social spaces: the street, the cathedral and the University. It is part of contextual, intellectual and social issues which, despite their differences, contribute to the constitution of a collective memory of the event at the end of the Middle Ages. Pierre de Cugnières, or what became of him, was a key figure in the construction of this collective memory.

À partir de la fin des années 1380 à Paris, bruisse dans les rues, dans la cathédrale de Notre-Dame ou encore à l'Université, un curieux murmure. Cris, racontars et débats se mettent à mentionner un événement du passé, qui jusqu'alors n'intéressait quasiment personne : une assemblée royale ayant eu lieu en 1329 et l'un de ses acteurs majeurs, Pierre de Cugnières (1297-† 1345). De quoi s'agit-il ? Le roi de France Philippe VI de Valois (1293-† 1350) convoque des évêques, barons et officiers du royaume pour tenter de mettre fin aux conflits entre les juridictions séculières et ecclésiastiques¹. Après plusieurs discours, l'assemblée est clôturée sans résultat probant. La démarche paraît d'autant plus vaine qu'aucune ordonnance n'est promulguée à l'issue de l'événement². À la veille de la guerre de Cent Ans (1337-1453), les tensions toujours plus grandes avec l'Angleterre en font un objet secondaire pour le roi de France. Cette assemblée tombe rapidement dans l'oubli après sa tenue. Pourquoi, alors, ressurgit-elle à la fin des années 1380 ? Le phénomène n'est pas éphémère et même au xvi^e siècle, cette assemblée demeure entourée de légendes et d'histoires³. Pourquoi cet événement, en apparence inutile, réapparaît-il

¹ Le travail ancien mais qui reste encore de référence sur ce sujet est OLIVIER-MARTIN François, *L'assemblée de Vincennes de 1329 et ses conséquences. Étude sur les conflits entre la juridiction laïque et la juridiction ecclésiastique au XIV^e siècle*, Rennes, Bibliothèque Universitaire de Rennes, 1909.

² OLIVIER-MARTIN François, *L'assemblée de Vincennes de 1329...*, pp. 196-202.

³ Nous pouvons citer comme exemple les contes d'Eutrapel ; « *mais il faut toujours forger un soubriquet à la pauvre verité, tesmoin la statue ignominieuse de maistre Pierre de Cugnieres estant en l'Église nostre Dame de Paris, vulgairement appellé maistre Pierre du Coignet ; à laquelle par gaudisserie on porte des chandelles, le paillard estant lors Advocat general soutint que le Roy Philippe de Valois, son maistre, se devoit ressaisir du temporel Ecclesiastic, pour estre le fondement d'iceluy mal executé, et seule cause de la dissolution des gens d'Église, et empeschement du vray service de Dieu.* », tiré de NOËL DU FAIL, *Les contes*

une soixantaine d'années après son déroulement ? Cette résurgence prend plusieurs formes. Nous en trouvons des mentions dans des débats et des notes de travail des maîtres de l'Université de Paris⁴. Les rues de Paris deviennent l'écho de cette assemblée du début du XIV^e siècle par la voix des crieurs publics⁵. À partir de cette résurgence, émergent, de façon concomitante, des mémoires collectives⁶ de cet objet au sein de trois espaces sociaux parisiens⁷ : la rue, la cathédrale et l'Université, au cours du XV^e siècle.

L'enjeu ici n'est pas de détailler toutes les modalités de ces mémoires tout au long du XV^e siècle, période s'étendant de la fin des années 1380 à la fin des années 1510, mais plutôt de comprendre et de décrire le phénomène de résurgence à l'œuvre entre la fin du XIV^e siècle et le milieu du XV^e siècle. En suivant Maurice Halbwachs dans *La mémoire collective*, il ne s'agit pas tant de savoir comment les acteurs du XV^e siècle ont reconstitué, à partir de leur présent, l'assemblée de 1329, et l'action des personnes qui y ont participé, mais de comprendre plutôt l'emprise

et discours d'Eutrapel par le feu Seigneur de la Herissaye, gentilhomme breton, Rennes, Noël Glamet de Quimper-Corentin, 1585, p. 40.

⁴ JEAN GERSON, *De jurisdictione spirituali et temporalis*, Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. lat. 14905, fol. 334v. Sur le sujet, voir POSTHUMUS MEYJES Guillaume, *Jean Gerson et l'assemblée de Vincennes (1329) : ses conceptions de la juridiction temporelle de l'Église. Accompagné d'une édition critique du De jurisdictione spirituali et temporalis*, Leiden, Éditions Brill, 1978.

⁵ Un chant des crieurs de Paris est une référence directe à Pierre de Cugnières. Le manuscrit qui contient ce chant est daté de 1525, mais rassemble des cris de Paris du XV^e siècle selon Peter Christoffersen ; CHRISTOFFERSEN Peter W., *French Music in the Early Sixteenth Century, Studies in the music collection of a copyist of Lyons. The Manuscript Ny KGL Samling 1848 2° in the Royal library, Copenhagen*, København, Museum Tusculanum Press, 1994. ANONYMES, *Venez, venez, venez tretous...veoir Maistre Pierre du Cogniet*, Copenhagen, Kongelige Bibliotek, ms. Thott.NKS1848 Éditionsfolio, pp.200-201. En ligne : <<http://www5.kb.dk/manus/vmanus/2011/dec/ha/object117429/da?id=%2Fmanus%2Fvmanus%2F2011%2Fdec%2Fha%2Fobject117429#kbOSD-0=page:213>>, consulté le 23.08.24.

⁶ Sur cette question, voir HALBWACHS Maurice, *La mémoire collective*, éd. par NAMER Gérard, Paris, Éditions Albin Michel, 1997.

⁷ Sur cette question, voir HALBWACHS Maurice, *Morphologie sociale*, Paris, Éditions Armand Colin, 1970 [1938] et JAISON Marie, « Temps et espace chez Maurice Halbwachs (1925-1945) », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines* 1, 1999, pp. 163-178.

de cet événement ancien sur la perception de leur propre présent⁸. Quelles sont les interactions socio-mémorielles entre ces trois espaces et comment se coconstruisent les mémoires de l'assemblée et celles de l'un des participants, Pierre de Cugnières ?

La mémoire de cet acteur, représentant et conseiller de Philippe VI en 1329, est en effet essentielle dans la résurgence de l'assemblée. Les mécanismes de l'oubli entre les années 1330 et 1380, s'ils ont été intenses, n'empêchent pas la redécouverte de Pierre de Cugnières, préfigurant et accompagnant la lente construction mémorielle de l'assemblée de 1329 dans la première moitié du xv^e siècle.

1. L'assemblée de 1329, de l'oubli à la redécouverte

Revenons tout d'abord sur l'événement en lui-même. En 1329, le roi de France Philippe VI convoque à Paris une vingtaine d'évêques, ainsi que des barons et des officiers pour tenter de résoudre les conflits de compétence entre les juridictions ecclésiastiques et séculières au sein du royaume de France. Les débats se tiennent entre le 15 décembre et le 7 janvier⁹. Lors des cinq séances, trois acteurs prennent la parole. D'abord, le représentant et conseiller du roi, Pierre de Cugnières, avocat au Parlement de Paris, qui défend une remise en cause des compétences temporelles des juridictions épiscopales. Son discours, sur le thème *Reddite quae sunt Caesaris Caesaribus et Dei Deo*, vise notamment à démontrer la distinction radicale – et même l'opposition – entre le temporel et le spirituel en matière juridictionnelle. Il rejette d'une part l'idée de cause mixte, et d'autre part la possibilité pour les évêques d'exercer des compétences sur le temporel. Pour cela, il s'appuie sur une conception extensive de l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité du fisc selon laquelle l'inaliénabilité de la couronne inclut un droit exclusif de juger les causes

⁸ HALBWACHS Maurice, *La mémoire collective*... pp. 143-192.

⁹ L'édition la plus récente du compte rendu de l'assemblée de 1329 se trouve dans DURAND DE MAILLANE Pierre-Toussaint, *Les Libertez de l'Eglise Gallicane, prouvées et commentées*, Lyon, Pierre Bruyset Ponthus, 1771, t. 3, pp. 444-503.

temporelles, perçu comme un droit essentiel¹⁰. En ce sens, Pierre de Cugnières approfondit les thèses régaliennes qu'avaient développées au début du XIV^e siècle les légistes et théologiens autour de Philippe le Bel (1268-† 1314)¹¹. Parmi ceux-ci, Pierre Dubois (1255-† 1312), dans un mémoire intitulé *De abbrevatione guerrarum et litium regni Francorum*, dénonce spécifiquement les abus des juges ecclésiastiques à l'encontre des juges laïcs¹². Pierre Dubois développe notamment l'idée que la coutume invoquée par les évêques pour justifier leurs compétences juridictionnelles, constitue en réalité une usurpation. Une enquête sur l'origine de cette « coutume » permettrait de montrer que les droits des officiaux sont abusifs. Il appelle ainsi le roi à exercer une forte pression par l'intermédiaire de différents officiers pour récupérer ces droits¹³. Les autres œuvres produites à l'époque de Philippe le Bel sont beaucoup plus théoriques et visent à interpréter la Bible pour justifier la supériorité du prince sur le pape¹⁴. Un exemple marquant, réemployé par Pierre de Cugnières, est l'interprétation du passage biblique où le Christ paie l'impôt aux Romains, montrant, dans l'hypothèse la plus favorable, la reconnaissance par le Christ que les choses temporelles appartiennent aux princes temporels, et dans l'hypothèse la plus défavorable, la sujétion du pape envers l'empereur, et plus largement envers les princes, concernant le temporel¹⁵. Ces œuvres

¹⁰ Voir un résumé de son discours dans DURAND DE MAILLANE Pierre-Toussaint, *Les Libertez de l'Église Gallicane...*, p. 445. Une analyse est proposée dans OLIVIER-MARTIN François, *L'assemblée de Vincennes de 1329...*, pp. 102-124.

¹¹ François Olivier-Martin considère qu'il y a quatre textes qui ont pu influencer Pierre de Cugnières : deux traités anonymes – le *Quaestio in utramque partem* et le *Rex pacificus* – le traité de Jean de Paris – le *De potestate regia et papali* – et le mémoire de Pierre Dubois, le *De abbreviationis guerrarum et litium regni francorum*; OLIVIER-MARTIN François, *L'assemblée de Vincennes de 1329...*, pp. 103-107.

¹² PIERRE DUBOIS, *De la reconquête de la Terre sainte. De l'abrègement des guerres et procès du royaume des Francs*, éd. et trad. par FORCADET Pierre-Anne, LEONAS Alexis et SAGHY Marianne, Paris, Éditions Les Belles Lettres, 2019, pp. 329-519.

¹³ PIERRE DUBOIS, *De la reconquête de la Terre sainte...*, pp. 341-347, 411-519; KRYNEN Jacques, *L'empire du roi. Idées et croyances politiques en France, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Éditions Gallimard, 1993, pp. 252-260.

¹⁴ BRIGUGLIA Gianluca, *Le pouvoir mis à la question : théologiens et théorie politique à l'époque du conflit entre Boniface VIII et Philippe le Bel*, Paris, Éditions Les Belles Lettres, 2016, pp. 73-101; KRYNEN Jacques, *L'empire du roi...*, pp. 85-109.

¹⁵ DURAND DE MAILLANE Pierre-Toussaint, *Les Libertez de l'Église Gallicane...*, p. 456 et OLIVIER-MARTIN François, *L'assemblée de Vincennes de 1329...*, p. 112.

entendent démontrer les limites du pouvoir pontifical. Jean de Paris (vers 1255-† 1306), dans son *De potestate regia et papali*, considère que le pape, en tant que vicaire du Christ, ne possède pas la *plenitudo potestatis*, puisque le vicariat est considéré comme un instrument et non une puissance. Le pape est simplement l'administrateur des sacrements et de la prédication, ne pouvant nommer son successeur. Par conséquent, la juridiction pontificale, et plus largement ecclésiastique, ne peut pas intervenir dans la sphère temporelle¹⁶. Pierre de Cugnières compile également une liste de 66 cas d'empiètements de l'officialité à l'encontre de la juridiction royale¹⁷. Du côté épiscopal, deux orateurs interviennent. En premier lieu, Pierre Roger (1291-† 1352), théologien, archevêque de Sens, l'un des plus grands prédicateurs de son temps et futur pape Clément VI, prononce un discours sous forme de sermon où il déconstruit l'argumentaire de Pierre de Cugnières¹⁸. Sa position hiéocratique affirme la supériorité hiérarchique de l'Église et plus particulièrement du pape sur les princes temporels, développée au cours du XIII^e siècle, puis autour de Boniface VIII (vers 1217-† 1303) au début du XIV^e siècle¹⁹. Ensuite, c'est au tour de Pierre Bertrand (1280-† 1349), docteur *in utroque*, évêque d'Autun et proche du pape Jean XXII (1244-† 1334) d'intervenir pour réfuter les arguments juridiques de Pierre de Cugnières et discuter ses soixante-six griefs. Cela donne lieu à un débat casuistique qui tente de définir les deux sphères juridictionnelles et de déterminer une clarification des causes mixtes.

Enfin, une cédule de vingt propositions de réforme est présentée par les évêques pour limiter les conflits de compétence²⁰. Finalement, le roi ne prend aucune initiative, puisqu'il signale lors de la séance de clôture, qu'aucune atteinte aux droits et aux coutumes de l'Église ne serait faite

¹⁶ BRIGUGLIA Gianluca, *Le pouvoir mis à la question...*, pp. 81-88.

¹⁷ DURAND DE MAILLANE Pierre-Toussaint, *Les Libertez de l'Église Gallicane...*, pp. 446-456.

¹⁸ ANHEIM Étienne, *Clément VI au travail. Lire, écrire, prêcher au XIV^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014, pp. 259-271.

¹⁹ ANHEIM Étienne, *Clément VI au travail...*, pp. 259-271.

²⁰ DURAND DE MAILLANE Pierre-Toussaint, *Les Libertez de l'Église Gallicane...*, pp. 499-501.

sous son règne et que les prélats ont un an pour corriger les abus signalés²¹. De même, aucune ordonnance n'est promulguée à l'issue de l'assemblée et aucune autre trace ne montre qu'il s'y intéresse à nouveau durant son règne.

L'un des participants majeurs que nous avons déjà évoqués, Pierre Bertrand, compile dans un dossier un ensemble de pièces produites dans le cadre de cet événement : la lettre de convocation ; des discours, certains résumés, d'autres semblant complets ; les griefs et les propositions de réforme. Outre cette compilation, il relie ces éléments par des sortes de récits, contextualisant les sessions, les acteurs, le déroulé, ou encore l'ordre des prises de parole. Du point de vue des prélats, l'ensemble donne l'impression d'un véritable compte rendu de l'événement. Ce dossier, auquel nous donnons le nom traditionnel de *Libellus Petri Bertrandi de jurisdictione ecclesiastica*²², semble rejoindre la bibliothèque du collège universitaire d'Autun à Paris. Cela se situe entre sa fondation en 1343 par Pierre Bertrand et la mort de ce dernier en 1349²³.

Entre la conclusion de l'assemblée en 1330 et la fin des années 1380, il n'existe que très peu de traces ou de mentions de cette assemblée. Elle semble quasiment tombée dans l'oubli. Les raisons en sont diverses et tiennent d'abord à la nature même de l'évènement et de ses conséquences. Aucun statut ou ordonnance n'a été produit à l'issue de l'assemblée. Il est impossible de faire remonter l'origine d'un texte normatif à cette occasion. Les conflits de compétences juridictionnelles abordés étaient purement théoriques et ne portaient pas sur des affaires ayant donné lieu à des procès. Par ailleurs, aucun des conflits débattus ne semble avoir été véritablement

²¹ DURAND DE MAILLANE Pierre-Toussaint, *Les Libertez de l'Église Gallicane...*, p. 503.

²² DURAND DE MAILLANE Pierre-Toussaint, *Les Libertez de l'Église Gallicane...*, pp. 444-503. Cette dernière édition servira de référence sauf mention contraire.

²³ L'inventaire de la bibliothèque du collège d'Autun de 1462 fait mention d'un *Tractatus de jurisdictione temporalis et ecclesiastica Petri Bertrandi*, dénomination parfois utilisée pour le *Libellus Petri Bertrandi*. Voir FRANKLIN Alfred, *Anciennes bibliothèques de Paris. Églises, Monastères Collèges, etc.*, Paris, Imprimerie impériale, 1870, t. 2, p. 72. Une note marginale indique sa présence dans le manuscrit Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 23143, fol. 15 v : « [...] de ce qui fut fait [...] en ce conseil par [...] docteur Pierre de Congniere [...] fu fait un livre [...] par messire Pierre [...] docteur en loiz le [...] livre est en la [...] du college [...] n à Paris ».

tranché. Le Parlement de Paris ou les autres cours de justice n'ont pas directement tiré parti de cette assemblée pour promulguer des arrêts²⁴.

De cette assemblée, nous ne trouvons qu'une courte mention dans les continuations de la Chronique latine de Nangis²⁵. De même, le *Libellus Petri Bertrandi* semble avoir été très peu copié. Outre le manuscrit, probablement original, conservé au collège d'Autun, nous trouvons mention du *Libellus* dans le testament du cardinal français Guillaume de Chanac (1320-† 1384)²⁶. Il existe également un manuscrit aujourd'hui

²⁴ OLIVIER-MARTIN François, *L'assemblée de Vincennes de 1329...*, pp. 196-220.

²⁵ « Autour de cette époque, le roi de France Philippe a convoqué à Paris tous les prélats du royaume de France, sur la correction des excès des prélats et de leurs officiaux. Et donc furent produits de multiples cas dans ledit conseil contre les prélats présents, de la part du roi et de multiples seigneurs nobles temporels, dont plusieurs semblaient toucher de près leur juridiction, quelques-uns se sont probablement doutés que le roi avait l'intention de retirer la juridiction temporelle aux églises. Sitôt que le roi put y réfléchir, il leur fit répondre que les droits et libertés que l'Église avait depuis des temps anciens, et que ses prédécesseurs eux-mêmes avaient conférés par leur libéralité et magnificence, il n'avait en aucune façon l'intention de les diminuer ou de les enlever, mais plutôt de les augmenter; mais il avait appelé ce conseil à cause de cela, pour que les excès des officiers, non seulement ceux de l'Église, mais aussi ceux royaux, soient corrigés. Et sur plusieurs excès et aussi des erreurs qui avaient été nommés, il les avertit qu'ils devaient être corrigés, il congédia le conseil et les laissa partir »; « *Circa ista tempora rex Franciae Philippus convocavit Parisius omnes praelatos regni Franciae, super corrigendis excessibus praelatorum et officialium eorumdem. Cumque multi casus in praedicto concilio ex parte regis et multorum dominorum nobilium temporalium contra praelatos in medio producerentur, qui jurisdictionem eorumdem multum prope tangere viderentur, verisimiliter a nonnullis ambigebatur ut rex ab ecclesiis jurisdictionem intenderet amovere temporalem. Quod rex quam citius perpendere potuit, fecit eis responderi, quod jura et libertates quae Ecclesiae ab antiquo habuerat, et quae praedecessores sui ex sua liberalitate et magnificencia eidem contulerant, non intendeat quoquomodo minuire vel auferre, sed potius augmentare; sed ob hoc concilium vocaverat, ut officialium non solum Ecclesiae sed etiam regalium corrigerentur excessus, et nominatis pluribus excessibus et etiam erroribus, monitione praemissa ut corrigerentur, solvit concilium abire.* », tiré de GÉRAUD Hercule (éd.), *Chronique latine de Guillaume de Nangis de 1113 à 1300 avec les continuations de cette chronique de 1300 à 1368*, Paris, Jules Renouard, 1843, t. 2, p. 114. Les traductions, sauf indication, sont de l'auteur.

²⁶ « De même, un certain petit livre traduit par Maître Pierre Bertrand du français vers le latin qui commence à la deuxième page par le mot *repugnantia* »; « *Item quidam parvus liber translatus per Dominum Petrum Bertrandi de Gallico in latinum qui incipit secundo folio repugnantia.* », tiré de BALUZE Étienne, *Vitae paparum Avenionensium*, Paris, François Muguet, 1693, t. 2, p. 966.

conservé à la Bibliothèque nationale de France, le Latin 2622. Datant de la seconde moitié du XIV^e siècle, il s'agit du plus ancien manuscrit conservé contenant le *Libellus*. Ainsi, il semble que nous soyons face à un événement oublié jusqu'aux années 1370. Cependant, à partir de cette période, diverses mentions, dans des textes judiciaires, épistolaires ou politiques, attestent d'une première réception. Évrard de Trémaugon († 1386), auteur du traité politique, le *Somnium Viridarii*, en 1376, s'appuie sur le *Libellus Petri Bertrandi* pour développer certaines théories sur les rapports entre l'Église et l'État, sans pour autant mentionner directement l'événement²⁷. Une première forme de résurgence, marquant un retour de la conscience de cet événement, apparaît au même moment. Une bulle du pape Grégoire XI (1329-† 1378) du 28 novembre 1372 adressée au roi de France Charles V (1338-† 1380) y fait une allusion implicite²⁸. Le pape rappelle que Philippe VI avait permis aux prélats, malgré les plaintes, de

²⁷ ROYER, Jean-Pierre, *L'Église et le Royaume de France au XIV^e siècle, d'après le « Songe du Vergier » et la jurisprudence du Parlement*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1969, pp. 74-92.

²⁸ « Nous donc, illustre prince, considérant que plusieurs prélats et autres personnes ecclésiastiques de ton dit royaume ont été en possession de telles juridictions depuis un temps dont il n'existe aucune mémoire contraire, et que Charlemagne de claire mémoire, de qui tu as la distinction d'être un descendant non seulement en France mais aussi dans l'empire, a concédé de telles juridictions aux prélats des églises, qui ont aussi en commun l'usufruit de ces juridictions dans l'empire. Et lorsque de mémoire illustre, Philippe, roi des Francs, ton grand-père, voulut faire ou concéder des interdictions similaires ou des lettres contre les prélats et autres personnes ecclésiastiques dudit royaume pour les empêcher d'avoir l'usufruit desdits juridictions, les prélats eux-mêmes et les personnes ecclésiastiques se rendirent en sa présence et à ces prélats et personnes ecclésiastiques qui se sont plaints de cela, il leur permit de jouir et d'exercer ces juridictions et leur possession » ; « *Nos igitur, princeps inclite proinde attendentes quod plures prelatos et alias personas ecclesiasticas predicti tui regni in possessione jurisdictionum hujusmodi a tempore de cujus contrarii memoria non existit extitisse et quod clare memorie Karolus magnus a quo dignosceris descendisse non solum in Francia sed etiam in imperio jurisdictiones hujusmodi prelati ecclesiarum concessit qui etiam hujusmodi imperio communiter hujusmodi jurisdictionibus nunc utuntur. Quodque cum inclite memorie Philippus rex Francorum avus tuus similes inhibitiones seu litteras contra prelatos et alias personas ecclesiasticas predicti regni ne dictis jurisdictionibus uterentur facere seu concedere vellet prelati ipsis et personis ecclesiasticis ad ejus presentiam venientibus et de hoc conquerentibus ipsos prelatos et personas ecclesiasticas jurisdictionibus hujusmodi et eorum possessione uti et gaudere permisit.* », tiré de *Bulle de Grégoire XI, adressée à Charles V, 1372*, Paris, Archives Nationales, série X, cote: X^{1a} 8602, fol. 65 v.

continuer à jouir de leur juridiction. Cette réception participe à une forme d'invisibilisation de l'événement, puisque le *Somnium Viridarii* reprend les arguments développés dans les débats, sans pour autant mentionner explicitement l'assemblée de 1329. De même, Grégoire XI n'identifie pas clairement l'événement auquel il fait référence, qu'il réinterprète à son avantage. Cette forme d'invisibilisation dans les années 1370 n'est pas une absence complète, mais plutôt une « non-présence », une préfiguration du retour d'un objet oublié. Ce processus montre une évolution : de l'oubli presque total des années 1340-1360, nous passons à un souvenir lointain, indistinct et diffus dans les années 1370, avant une résurgence dans les années 1380.

2. Des chroniques aux universitaires : la résurgence d'un événement

La résurgence de cet événement repose sur divers mécanismes historiques. Tout d'abord, à partir du règne de Charles V et, plus encore, sous le règne de Charles VI (1368-† 1422), les *Grandes Chroniques de France* connaissent une large diffusion. Destinées principalement aux nobles et aux princes, elles visent à idéaliser leurs fonctions féodales et guerrières²⁹. La description de l'assemblée de 1329 dans les *Grandes Chroniques de France* semble relativement fidèle à la version dans la continuation de la Chronique latine de Nangis³⁰. Un aspect

²⁹ BRIX Antoine, « Aux origines des *Grandes Chroniques de France* : Nouveaux regards sur un succès littéraire », *Revue historique* 694, 2020, pp. 3-39.

³⁰ « En ce temps appella le roy Philippe en la ville de Paris tous les prélats du royaume sur les excès de eulz et de leurs officiaux corrigier. Adonques furent produis moult de cas devant tous contre les prelats de par le roy et des seigneurs temporels les quiels sembloient moult de pres touchier la juridiction des prelats. Et yot grand doubte de plusieurs que le roy ne voulist mettre son entente à oster la juridiction temporelle des eglises. Mais si tost que le roy sceut que l'en parloit de ceste chose et que l'en en murmuroit il leur fist respondre que les droitz et les libertés que les prédecesseurs avoient données aus églises il n'entendoit pas à en riens oster ne amenuisier. Ains estoit son entente de les avant accroitre. Mais il avoit fait ce conseil assamblar pour cause que les excès tant des officiers du roy comme des prelats fussent amendés et corrigés. », tiré d'ANONYME, *Grandes Chroniques de France*, Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 2813, fol. 359 v.

particulièrement intéressant est le rubriquage du paragraphe consacré à cette assemblée dans certains manuscrits de la fin du xiv^e siècle³¹. Dans d'autres manuscrits, la description de l'assemblée de 1329 figure au chapitre 8 du règne de Philippe VI qui commence par le récit des miracles d'un enfant à Pomponne³². Au contraire, le rubriquage du récit de l'assemblée permet de l'identifier clairement dans ce chapitre grâce à l'indication suivante : « *Et dit du grant parlement que le roy Philippe assembla sur les officiers du royaume* ». L'utilisation du terme « Parlement » – vraisemblablement pour la première fois, remplaçant le terme latin *concilium*³³ – ouvre la voie à plusieurs interprétations de l'événement. À la fin du xiv^e siècle, cette qualification de « Parlement » semble refléter une évolution dans la perception de l'événement : il n'est plus vu comme un cadre de réforme des compétences juridictionnelles, mais comme une instance destinée à juger les empiètements des uns et des autres. Cette évolution active pleinement la fonction judiciaire du Parlement³⁴.

Cette transformation apparaît clairement dans la chronique qui rapporte que « *furent produis moult de cas devant tous contre les prelates de par le roy et des seigneurs temporels* » et que le roi souhaitait que « *les excès tant des officiers du roy comme des prelates fussent amendés et corrigés* »³⁵. Ces cas semblent constituer autant d'affaires contentieuses portées devant le Parlement pour être jugées. Bien que leurs noms n'apparaissent pas dans la chronique, Pierre de Cugnières et Pierre Bertrand jouent un

³¹ C'est le cas dans les manuscrits Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 2608, fol. 416 v ; Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 17270, fol. 383 v ; Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 23140, fol. 396 v.

³² ANONYME, *Grandes Chroniques de France*, Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 2813, fol. 358 v.

³³ GÉRAUD Hercule (éd.), *Chronique latine de Guillaume de Nangis de 1113 à 1300...*, p. 114.

³⁴ Sur le rôle du Parlement, voir HILDESHEIMER Françoise et MORGAT-BONNET Monique, *Le Parlement de Paris. Histoire d'un grand corps de l'État monarchique : XIII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2018 ; PETIT-RENAUD Sophie, « *Faire loy* » au royaume de France. De Philippe VI à Charles V (1328-1380), Paris, Éditions de Boccard, 2001 ; TELLIEZ Romain, « *Per potentiam officii* ». *Les officiers devant la justice dans le royaume de France au XIV^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2005.

³⁵ ANONYME, *Grandes Chroniques de France*, Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 2813, fol. 359 v.

rôle clé au Parlement : le premier y siège dès 1329 et en devient l'un des présidents en 1336³⁶, tandis que le second y occupe également des fonctions importantes³⁷. Enfin, si, à la fin du xiv^e siècle, les fonctions judiciaires et législatives du Parlement sont partiellement clarifiées, ses rôles représentatif et délibératif entre le roi, la noblesse et le clergé demeurent ambigus³⁸. Identifier l'assemblée comme un Parlement permet de mieux la caractériser tout en renforçant sa portée symbolique. Dans la rubrique, la question des conflits de juridiction, pourtant centrale dans le récit, est remplacée par une formule plus neutre portant sur les officiers. Ainsi, à partir de la fin du xiv^e siècle, l'identification explicite de l'évènement dans les chroniques traduit une volonté claire de le faire ressurgir dans la mémoire des lecteurs.

Cette résurgence est d'autant plus manifeste que certains lecteurs ont laissé des annotations témoignant de leur intérêt. Un exemple notable se trouve dans le Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 23143, où un lecteur laisse cette note marginale à côté du récit de l'assemblée : « [...] *de ce qui fut fait [...] en ce conseil par [...] docteur Pierre de Congniere [...] fu fait un livre [...] par messire Pierre [...] docteur en loiz le [...] livre est en la [...] du college [...] n à Paris* ». Ici, « messire Pierre » désigne Pierre Bertrand, tandis que la mention « *livre est en la [...] du college [...] n à Paris* » fait référence au *Libellus Petri Bertrandi*, conservé au collège d'Autun à Paris. Les détails précis de cette note reflètent un véritable intérêt mémoriel pour l'évènement. Cette annotation est attribuée à Jean

³⁶ CANTEAUT Olivier, *Gouvernement et hommes de gouvernement sous les derniers Capétiens (1313-1328)*, thèse, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2005, p. 410.

³⁷ CANTEAUT Olivier, *Gouvernement et hommes de gouvernement...*, p. 381.

³⁸ HÉBERT Michel, *Parlementer. Assemblées représentatives et échange politique en Europe occidentale à la fin du Moyen Âge*, Paris, Éditions du Boccard, 2014, pp. 515-516; KRYNEN Jacques, « Qu'est-ce qu'un Parlement qui représente le roi? », in : DURAND Bernard et MAYALI Laurent (éds.), *Excerptiones juris. Studies in Honor of André Gouron*, Berkley, Robbins Collection, 2000, pp. 353-366; KRYNEN Jacques, « Une assimilation fondamentale : le Parlement « Sénat de France » », in : MAFFEI Domenico (dir.), *A Ennio Cortese. Scritti promossi da Domenico Maffei e raccolti a cura di Italo Baiocchi, Mario Caravalle, Emanuele Conte, Ugo Petronio*, Roma, Il Cigno Galielo Galieli, 2001, t. 2, pp. 208-223.

ou Pierre de Longueil, figures marquantes ayant étudié à l'Université de Paris et exercé des fonctions au sein du Parlement au cours du xv^e siècle³⁹.

Cette résurgence apparaît également chez les universitaires parisiens, mais elle se manifeste sous une forme nettement plus militante. Cette dynamique s'inscrit dans le rôle central des universitaires parisiens pendant le Grand Schisme d'Occident (1378-1417)⁴⁰. Entre 1395 et 1408, ils jouent une part essentielle dans la préparation et la participation à de nombreuses assemblées du clergé de France organisées à l'initiative du gouvernement de Charles VI pour tenter de résoudre le Schisme. Comme le signale Hélène Millet, l'assemblée de 1329 constitue le seul exemple historique antérieur à ces assemblées du clergé⁴¹, ce qui en justifie la remémoration. Cette dernière se manifeste chez les universitaires, principalement par la diffusion du *Libellus Petri Bertrandi*. Avant le début du Grand Schisme, seuls deux manuscrits sont attestés, soit conservés, soit mentionnés dans les inventaires, dont l'original⁴². Entre 1380 à 1420, ce nombre passe à neuf manuscrits conservés contenant le *Libellus Petri Bertrandi*⁴³. Parmi eux, trois manuscrits ont

³⁹ BRIX Antoine, « Aux marges des manuscrits. Éléments pour une étude de la réception des *Grandes Chroniques de France* », *Questes* 36, 2017, pp. 59-83.

⁴⁰ MILLET Hélène, *L'Église du Grand Schisme, 1378-1417*, Paris, Éditions Picard, 2009 ; MILLET Hélène, « La construction d'un consensus dans les assemblées du clergé, en France, à l'époque du Grand Schisme d'Occident (1395-1408) », in : GENET Jean-Philippe, LE PAGE Dominique et MATTÉONI Olivier (dirs.), *Consensus et représentation. Actes du colloque tenu à Dijon en 2013*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2017, pp. 135-161.

⁴¹ MILLET Hélène, « La construction d'un consensus dans les assemblées du clergé... », p. 140.

⁴² Le Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. lat. 2622 date du milieu du xiv^e siècle et le manuscrit original serait dans la bibliothèque du collège d'Autun, comme le montre son catalogue, voir FRANKLIN Alfred, *Anciennes bibliothèques de Paris...*, p. 72.

⁴³ Il s'agit des manuscrits Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. lat. 3205 ; Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. lat. 4227 a ; Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. lat. 4357 ; Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. lat. 4358 ; Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. lat. 12184 ; Paris, Bibliothèque Interuniversitaire de la Sorbonne, MS 1233 ; Roma, Biblioteca Apostolica Vaticana, Reg. Lat. 1123 ; Torino, Biblioteca Reale, Fondi Manoscritti Vari, Varia 8 ; Wolfenbüttel, Herzog August Bibliothek, Helmstedter Handschriftensammlung, Cod. Guelf, 527. En ligne : <<https://diglib.hab.de/?db=mss&list=ms&id=527-helmst&catalog=Lesser>>, consulté le 23.08.24.

appartenu à des étudiants ou à des maîtres de l'Université de Paris⁴⁴, témoignant de l'intérêt particulier de ce groupe social pour ce texte pendant la période du schisme. Par ailleurs, cinq manuscrits sont des recueils de textes constitués dès cette période. L'association du *Libellus Petri Bertrandi* avec d'autres textes, révèle les interprétations qui en étaient faites, chaque regroupement suivant une logique propre⁴⁵. Quatre de ces manuscrits présentent des compilations quasi-identiques associant le dossier sur l'assemblée de 1329 avec celui de l'assemblée des trois états de 1302⁴⁶ qui concernait le conflit entre Philippe le Bel et Boniface

⁴⁴ Henry Wardlaw posséda le Wolfenbüttel, Herzog August Bibliothek, Helmstedter Handschriftensammlung, Cod. Guelf, 527 en 1402 lorsqu'il était étudiant à l'Université de Paris. Yvo Francesci, étudiant à l'Université de Paris est le copiste du Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. lat. 3205, réalisé en 1417. Un certain Jean Barronus, qui se décrit comme maître parisien, possède le Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. lat. 4357.

⁴⁵ Sur la question de la logique interprétative dans la constitution des recueils, voir l'introduction de GIOANNI Stéphane et GRÉVIN Benoît (réunis par), *Antiquité tardive dans les collections médiévales. Textes et représentations, VI^e-XIV^e siècle*, Roma, École française de Rome, 2008, pp. 1-10.

⁴⁶ Le Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. lat. 4358 contient : 1) *Libellus Petri Bertrandi* (fol. 1r-42r) – 2) *De origine jurisdictionum* de Durand de Saint-Pourçain (fol. 42r-55r) – 3) Pseudo-bulle de Boniface VIII *Deum Time*, adressée à Philippe le Bel et produite pour l'assemblée des trois états de 1302 (fol. 55r) – 4) Lettre de réponse de Philippe le Bel *Sciat tua maxima fatuitas* à cette pseudo-bulle produite pour l'assemblée des trois états de 1302 (fol. 55r-55v) – 5) *Quaestio in utramque partem* (fol. 55v-63r) – 6) Lettre des prélats du royaume de France au pape Boniface VIII pour lui signifier leur soutien à Philippe le Bel à la suite de l'assemblée de 1302 (fol. 63r-66v). Le Roma, Biblioteca Apostolica Vaticana, Reg. Lat. 1123 contient : 1) *De potestate regia et papali* de Jean de Paris (fol. 1r-28r) – 2) Pseudo-bulle de Boniface VIII *Deum Time* adressée à Philippe le Bel et produite pour l'assemblée des trois états de 1302 (fol. 28r) – 3) Lettre de réponse de Philippe le Bel *Sciat tua maxima fatuitas* à cette pseudo-bulle produite pour l'assemblée des trois états de 1302 (fol. 28r) – 4) *Quaestio in utramque partem* (fol. 28r-36r) – 5) Lettre des prélats du royaume de France au pape Boniface VIII pour lui signifier leur soutien à Philippe le Bel à la suite de l'assemblée de 1302 (fol. 36r-37v) – 6) *Rex pacificus* (fol. 37v-46v) – 7) *Octo quaestiones super potestate ac dignitate papali* de Guillaume d'Ockham (fol. 47r-98r) – 8) *Libellus Petri Bertrandi* (fol. 98r-114v). Le Torino, Biblioteca Reale, Fondi Manoscritti Vari, Varia 8 contient : 1) *Libellus Petri Bertrandi* (fol. 1r-34v) – 2) *De origine jurisdictionum* de Durand de Saint-Pourçain (fol. 35r-66r). Le Wolfenbüttel, Herzog August Bibliothek, Helmstedter Handschriftensammlung, Cod. Guelf, 527 contient : 1) *Libellus Petri Bertrandi* (fol. 1r-35v) – 2) *De potestate regia et papali* de Jean de Paris (fol. 36r-110v).

VIII⁴⁷. Cela s'inscrit dans ce que Nicole Pons appelle des dossiers polémiques : des ensembles de documents réunis pour servir de pièces justificatives, de supports de travail ou de manuel d'argumentaires⁴⁸. Selon Nicole Pons, les recueils polémiques rassemblent des traités théoriques, des documents diplomatiques et des pièces pratiques, tous centrés autour d'un objet polémique. Les compilations contenant le *Libellus Petri Bertrandi* semblent ressembler au modèle des dossiers polémiques, regroupant des lettres diplomatiques, des documents de la pratique, des traités et des discours. Ces dossiers témoignent de la volonté de se remémorer l'assemblée de 1329 pour éclairer et justifier les enjeux contemporains.

Jean Gerson (1363-† 1429), alors chancelier de l'Université de Paris, mobilise également l'assemblée de 1329 comme une référence clé dans ses discours devant le Parlement et au concile de Bâle⁴⁹. Ainsi, l'assemblée de 1329 connaît une véritable résurgence chez les universitaires parisiens pendant le Grand Schisme d'Occident s'inscrivant durablement dans la mémoire collective de ce groupe social.

⁴⁷ Sur le sujet, voir BRIGUGLIA Gianluca, *Le pouvoir mis à la question...* ; COSTE Jean, *Boniface VIII en procès. Articles d'accusation et dépositions des témoins*, Roma, L'Erma di Bretschneider, 1995 ; SCHMIDT Tilmann, « La condamnation de Pierre Flote par le pape Boniface VIII », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, 118, 2006, pp. 109-121.

⁴⁸ PONS Nicole, « À l'origine des dossiers polémiques : une initiative publique ou une démarche privée ? », in : ORNATO Monique et PONS Nicole (dir.), *Pratiques de la culture écrite en France au XV^e siècle : Actes du colloque international du CNRS. Paris, 16-18 mai 1992*, Turnhout, Brepols, 1995, pp. 361-377 ; SÈRE Bénédicte, « Exhumer les dossiers polémiques à l'époque de Charles VI : une intuition, un chantier », in : BOZZOLO Carla, GAUVARD Claude et MILLET Hélène (dirs.), *Humanisme et politique en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2018, pp. 29-37.

⁴⁹ « Il est à noter, comment, en 1329, le maître Bertrand l'a proposé à l'époque de Philippe de Valois. Et finalement la réponse fut oui. » ; « Notetur, quomodo anno domini 1329 dominus Bertrandus proposuit tempore Philippi de Valesio. Et finaliter tum sic responsum sit. », tiré de JEAN GERSON, *De jurisdictione spirituali...*, fol. 334 v. Sur le sujet, voir POSTHUMUS MEYJES Guillaume, *Jean Gerson et l'assemblée de Vincennes (1329)...*, pp. 54-67.

3. Les espaces sociaux parisiens de la mémoire souillée de Pierre de Cugnières

Comme l'a montré Bénédicte Sère, les universitaires parisiens, en particulier Jean Gerson, entretiennent des liens étroits avec les chanoines de la cathédrale Notre-Dame de Paris⁵⁰. La mémoire de l'assemblée de 1329 est aussi présente dans la cathédrale, sous une forme plus implicite. Dans un arrêt du Parlement de Paris, daté du 7 septembre 1389, cette référence apparaît pour la première fois :

« Le procureur du roy dit que l'un des prisonniers appelé Perrin Courtaut est mariez et ne scet lire et est boulier, cabuseur, mal renommez et appellé l'en tels gens qu'il est joncheus, c'est à dire cabuseur de gens, comme sont compaignon oiseux qui monstrent aux simples gens maistre Pierre du Cugnet et après les mènent en la taverne et se partent des tavernes en donnant à entendre trufes et mansonges et lessent les simples gens ès tavernes et convient qui payent l'escot. »⁵¹

Un certain Perrin Courtaut, cabuseur – c'est-à-dire voleur, tricheur, escroc – montre aux badauds la figure de « Pierre du Cugnet » dans la cathédrale de Notre-Dame. Ensuite, il les emmène à la taverne avant de disparaître, les laissant régler la note. Cette anecdote révèle la présence dans la cathédrale d'une sculpture de Pierre de Cugnières, l'un des principaux participants de l'assemblée de 1329. Pierre de Cugnières, comme le montre François Olivier-Martin, est un personnage indissociable de l'assemblée de 1329, qu'il incarne symboliquement⁵². Cette sculpture n'est pas seulement un objet de la culture populaire : elle sert également de repère pour les chanoines, comme en témoigne un arrêt du Parlement

⁵⁰ SÈRE Bénédicte, « Chancelier, chanoine et réformateur : Jean Gerson à Notre-Dame de Paris (1395-1414) », in : GIRAUD Cédric (dir.), *Notre-Dame de Paris, 1163-2013. Actes du colloque scientifique tenu au Collège des Bernardins à Paris, 12-15 décembre 2012*, Turnhout, Brepols, 2013, pp. 125-256.

⁵¹ *Conseils et Plaidoiries du 12 novembre 1386 au 7 septembre 1389*, 1389, Paris, Archives Nationales, série X, cote : X^{1a} 1474, fol. 362 v.

⁵² OLIVIER-MARTIN François, *L'assemblée de Vincennes de 1329...*, pp. 83-90.

enregistrant une transaction avec eux en 1399⁵³. Cette figure est également mentionnée par Guillebert de Mets (1390-† 1436) dans sa *Description de Paris* datée de 1407 :

« La place qui est ou milieu de l'église, c'est entre le cuer et l'entrée, contient autant d'espace comme de douze colombes, et y a six chappelles. Entour le cuer sont entailliés de pierre les fais des apostres, et l'istoire de Joseph le patriarche, de plaisant ouvrage, et maistre Pierre du Coingnet. »⁵⁴

La figure de Pierre de Cugnières est ainsi devenue un objet remarquable dans l'espace parisien, et plus particulièrement dans la cathédrale, populaire dès la fin du xiv^e siècle. Guillebert de Mets fit la description de la sculpture, la plaçant sur une colonne à côté du cœur de la cathédrale. Cette figure est donc entrée dans la mémoire collective par sa dimension spatiale⁵⁵. Cependant, Pierre de Cugnières devient, dans la mémoire collective et populaire, une figure sculptée, sous les noms de Pierre du Cugnet ou du Coingnet, presque entièrement dissociée de son identité historique et de l'assemblée de 1329. Lorsqu'elle est mentionnée, toute référence à ce dernier évènement disparaît.

Cela est encore plus évident lorsque nous examinons la présence de Pierre du Cugnet dans les chants et les cris de Paris. Tellement ancré dans la mémoire collective, il finit par devenir un sujet de chant⁵⁶.

⁵³ « seront mis et offerts en et sur ladicte place et range estans dessus ledit ymage de Nostre-Dame, à l'entrée du cuer, où l'en a accoustumé de mettre les chemises, comme dit est, c'est assavoir depuis icellui crucifix jusques à icellui gros pillier qui est au bout du cuer d'icelle renga, ouquel est maistre Pierre du Cugnet, par-devers l'ostel épiscopal. », tiré de GUÉRAUD Benjamin (éd.), *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, Paris, Éditions Crapelet, 1850, t. 3, pp. 284-285.

⁵⁴ GUILLEBERT DE METS, *Description de la ville de Paris au xv^e siècle*, éd. par LE ROUX DE RINCY Antoine, Paris, Auguste Aubry, 1855, p. 50.

⁵⁵ HALBWACHS Maurice, *La Topographie légendaire des Évangiles en Terre Sainte : étude de mémoire collective*, Paris, Éditions Albin Michel, 1941.

⁵⁶ DOTTIN Georges, « De l'histoire au folklore : quelques chansons satiriques sur maître Pierre du Quignet », *Mélanges sur la littérature de la Renaissance à la mémoire de V.-L. Saulnier*, Genève, Éditions Droz, 1984, pp. 693-695.

Cette popularité s'observe d'abord dans les chants rustiques⁵⁷, comme en témoigne une chanson intitulée *Maistre Piere du Cugnet* conservée dans un manuscrit daté des années 1470 :

« *Maistre Pière du Cugnet,
Donne boire à mon varlet,
De celle bonne [vendang]e formentée,
Qui sera en ceste année en Avignon.
Vous estes un grant trompère, frère Pière,
Vous estes un grant trompère, ceste mon!* »⁵⁸

Ce chant rustique montre que Pierre de Cugnières est devenu une figure paillard et burlesque. Le lien avec l'assemblée de 1329 semble s'être complètement effacé, bien que la mention d'Avignon, terre pontificale où résidait le pape lors de l'assemblée de 1329, puisse être perçue comme un écho lointain. C'est en Avignon que Pierre Roger, futur pape Clément VI, principal opposant de Pierre de Cugnières lors de l'assemblée, exerçait son pontificat.

La figure de Pierre de Cugnières se retrouve également dans les cris de Paris⁵⁹. Un manuscrit des années 1520 reprenant des cris parisiens datant du xv^e siècle, conserve une trace de Pierre du Cugnet. L'un de ces cris, intitulé « *Venez, venez, venez tretous... veoir Maistre Pierre du Cogniet* », fait directement référence à la sculpture dans Notre-Dame⁶⁰. Là encore, toute

⁵⁷ BROWN Howard M. (éd.), *Theatrical Chansons of the fifteenth and early sixteenth centuries*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1963, pp. 170-171 ; MANIATES Maria Rika (éd.), *The Combinative Chanson, An Anthology, Recent Researches in the Music of the Renaissance*, Madison, A-R Editions Inc., 1989, vol. 77, pp. 27-28.

⁵⁸ San Lorenzo de El Escorial, Biblioteca y Archivo de Música, ms. IV .a. 24, fol. 66 v-67 r.

⁵⁹ NOVÁK Veronika, « L'espace du cri à Paris aux xiv^e-xvi^e siècles : recherches sur les « lieux accoutumés », *Revue historique* 4, 2020, pp. 61-86.

⁶⁰ Le texte du cri étant particulièrement long, nous n'avons reproduit ici que la deuxième strophe qui est la plus intéressante : « *Voyr maistre Pierre du Cogniet. | Sans cause il n'a p[as] regnom, | C'est ung gracieulx image, | Doulx, amoureux et mignon, | Et a ung souverain visage, | Il a ung peu faulte de nez, | Mais seurement, le vous promez, | Que vous ne cogneutes jamais | Ung si affeté roucelet | Le plus [mignon] de tous les letz, | C'est maistre Pierre du Cugnet.* », tiré de ANONYMES, *Venez, venez, venez tretous...*, p. 200. Voir aussi CHRISTOFFERSEN Peter W., *French Music in the Early Sixteenth Century...*

allusion explicite à l'assemblée de 1329 est absente, bien qu'un vers puisse être interprété comme un renvoi implicite : « *Le plus [mignon] de tous les letz* ». Le terme « letz » est la forme ancienne de laïc. Cette identification de Pierre du Cogniet comme un laïc semble le mettre en opposition avec les ecclésiastiques, comme lors de l'assemblée de 1329. Un autre vers est intéressant : « *Il a ung peu faulte de nez* ». Cette mention du nez peut être mise en relation avec une description plus tardive de la sculpture réalisée par Henri de Sponde (1568-† 1643) en 1639 :

« XIV. La récompense de Pierre de Cunieres pour avoir attaqué l'Église et de Pierre Bertrand pour l'avoir défendu.

En premier lieu Pierre de Cunieres receut pour la recompense de sa contradiction, une infamie perpetuelle, tant en son nom, qu'en sa representation. Car quand on veut parler de quelqu'un qui ne sachant rien, veut faire l'entendu, on l'appelle d'ordinaire Maistre Pierre du Cuignet, & il y a une certaine teste de pierre entre deux pilliers, dans l'Eglise de Nostre-Dame, à l'entour du Chœur au dehors du costé du midy, que les Architectes ont mise justement au dessous de la representation de l'enfer, que les passans ont accoustumé de piquer ou de noircir avec des chandelles, & de s'entre-dire par mocquerie, voila Pierre du Cuignet, à cause que cette teste est dans l'angle qu'on appelle un coin. »⁶¹

Cet extrait montre que les fidèles avaient pour habitude de moucher les cierges dans le nez de la figure de Pierre du Cogniet, ce qui le noircissait et l'abîmait. Le cri atteste que cette pratique existait déjà au xv^e siècle, suffisamment connue, tant des chanoines que des *passans*. La souillure de la mémoire de Pierre de Cugnieres est donc totale : il est réduit à une figure humiliante, laide, ridicule voire diabolique. Ses faits d'armes à l'assemblée de 1329 sont complètement oubliés, bien que certaines traces aient pu être retrouvées dès le xv^e siècle. Cela se justifie d'autant plus que, comme le signale Jacques Krynen, les griefs que Pierre de Cugnieres avait portés contre la juridiction ecclésiastique en 1329 ont abouti⁶². Selon lui, un demi-siècle

⁶¹ HENRI DE SPONDE, *Continuation des Annales ecclésiastiques du cardinal Baronius*, trad. par COPPIN Pierre, Paris, Jacques d'Allin, 1654, t. 1, p. 540.

⁶² KRYNEN Jacques, *L'empire du roi...*, pp. 252-260.

après l'assemblée, le Parlement de Paris a gagné la bataille juridictionnelle. À partir de la fin du ^{xiv}^e siècle, les universitaires et les chanoines de Paris considèrent sans doute Pierre de Cugnières comme celui qui posa la première pierre de l'affaiblissement de la juridiction ecclésiastique, suscitant leur haine et la dégradation de sa mémoire. À l'inverse, la description de Henri de Sponde au ^{xvii}^e siècle montre une tout autre compréhension des enjeux de l'assemblée de 1329. Le titre du paragraphe «XIV. La récompense de Pierre de Cunieres pour avoir attaqué l'Église et de Pierre Bertrand pour l'avoir défendu» est une référence explicite à l'événement. Cette interprétation justifie, pour Henri de Sponde, la dérision et la moquerie dont Pierre de Cugnières a été la cible pendant plusieurs siècles.

Ainsi, dans trois espaces sociaux parisiens du ^{xv}^e siècle – la cathédrale, la rue et l'Université – l'assemblée de 1329 et son principal acteur, Pierre de Cugnières, font l'objet d'une résurgence. Bien que celle-ci soit concomitante dans ces trois lieux, elle prend des formes distinctes. Cependant, ces formes sont tout de même liées, car ces espaces et les acteurs qui les constituent peuvent se confondre. Cette dynamique participe à la construction d'une mémoire collective parisienne. Pour Pierre de Cugnières, sa mémoire est mystifiée par celle de la figure de Pierre du Cugnet. Bien que l'assemblée de 1329 et Pierre du Cugnet ne soient pas explicitement associés, un lien implicite subsiste. Cependant, Pierre de Cugnières et Pierre du Cugnet tardent à être associés, le second faisant complètement oublier le premier. La plus ancienne attestation de cette association de l'homme et du personnage apparaît un siècle plus tard sous la plume de Gilles Corrozet (1510-† 1568) en 1550 dans son ouvrage sur les légendes antiques publié en 1550. Gilles Corrozet identifie Pierre de Cugnières comme celui que le « commun » appelle Pierre du Cuignet :

*« En ce temps vivoit maistre Pierre de Cugnières, que le commun appelle maistre Pierre du Cuignet, qui au nom du roy s'entremet d'oster le temporel aux prelatz de l'eglise et reformer leur vie en mieulx. Bertrand evesque d'Authun fut principal defenseur alencontre de luy: enfin le roy les accorda. »*⁶³

⁶³ GILLES CORROZET, *Antiquitez, histoires et singularitez de Paris, ville capitale du Royaume de France*, Paris, Estienne Groulleau, 1550, fol. 108 r.

Avant la seconde moitié du xvi^e siècle, les deux incarnations de Pierre de Cugnières se développent de manière inconsciente et concomitante. D'un côté une figure burlesque, populaire et littéraire du personnage, et de l'autre une figure politique, juridique et intellectuelle. Cette figure devient ainsi une sorte d'avatar de la mémoire collective parisienne tardo-médiévale.

Mémoriser pour gouverner. Les livres de missives suisses comme exemple de mémoire institutionnelle (1400-1529)

Hippolyte Souvay

Résumé

Qu'est-ce qu'archiver si ce n'est une forme de mémoire institutionnelle ? Cette pratique relève-t-elle de la mémoire collective proposée par Maurice Halbwachs ? Cette contribution entend illustrer cette proposition en mobilisant l'exemple des livres de missives issus des chancelleries des principales villes de l'ancienne Confédération en s'attardant sur les cas de Bâle, Berne et Soleure. Une approche codicologique, plaçant la matérialité et la structure de ces livres municipaux au centre de l'étude, est recontextualisée par l'attention accordée à l'impact de l'espace et de la société urbaine sur celles-ci. De la rédaction de leur contenu à leur mise en série, une astucieuse pratique de remploi documentaire permet de souligner l'importance de la mémorisation de l'action collective par les représentants de la communauté.

What is archiving if not a form of institutional memory ? Is this practice part of what Maurice Halbwachs theorised as collective memory ? The aim of this contribution is to illustrate this proposition using the example of missive books

produced by the chancelleries of the main cities of the Old Confederation. It focuses on the cases of Basel, Bern and Solothurn. The codicological approach focuses on the materiality and structure of these municipal books. It is recontextualised by considering the impact of urban space and society on these books. From the conception of their contents to the serialisation of the volumes, a skillful practice of documentary re-use highlights the importance of the memorisation of collective action by community representatives.

« [...] En dehors du rêve, le passé, en réalité, ne reparait pas tel quel, [...] tout semble indiquer qu'il ne se conserve pas, mais qu'on le reconstruit en partant du présent. [...] Les cadres collectifs de la mémoire ne sont pas constitués après coup par combinaison de souvenirs individuels, [...] ils ne sont pas non plus de simples formes vides où les souvenirs, venus d'ailleurs, viendraient s'insérer, et [...] ils sont au contraire précisément les instruments dont la mémoire collective se sert pour recomposer une image du passé qui s'accorde à chaque époque avec les pensées dominantes de la société. »¹

Dans *Les cadres sociaux de la mémoire* (1925), Maurice Halbwachs répond à la théorie des deux mémoires, développée par Henri Bergson – dont il fut l'élève – dans *Matière et Mémoire. Essai sur la relation du corps à l'esprit* (1896)². Cette théorie distingue la mémoire-habitude de la mémoire-image, également appelée mémoire-souvenir. Halbwachs en profite pour revisiter ses propres hypothèses, développées dans sa thèse de doctorat, sur la mémoire de la classe ouvrière³. Adoptant une approche sociologique, Maurice Halbwachs théorise le rôle central des *cadres sociaux* dans la construction de la mémoire individuelle et collective. Ces cadres incluent des concepts fondamentaux comme le temps ou le langage, mais aussi des constructions sociales plus spécifiques, telles que l'anniversaire. En structurant les perceptions sensorielles au

¹ HALBWACHS Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Éditions Albin Michel, 1994 [1925] (Bibliothèque de l'Évolution de l'humanité 8), p. VIII.

² BERGSON Henri, *Matière et Mémoire. Essai sur la relation du corps à l'esprit*, Paris, Presses universitaires de France, 2012 [1896].

³ HALBWACHS Maurice, *La classe ouvrière et les niveaux de vie. Recherches sur la hiérarchie des besoins dans les sociétés industrielles contemporaines*, Paris, Éditions Félix Alcan, 1912.

moment de l'expérience, ces cadres permettent à l'être humain de se souvenir et de se remémorer, facilitant la mobilisation et l'enregistrement du souvenir construit et permettant la constitution d'une mémoire⁴. Une décennie plus tard, Maurice Halbwachs revient sur le concept de mémoire collective, énoncé précédemment dans *Les cadres sociaux*. Il commence la rédaction d'un ouvrage, qu'il n'achève pas, sa déportation et sa mort au camp de Buchenwald en 1944 interrompant son travail. Les manuscrits de ce projet furent publiés à titre posthume : *La mémoire collective* (1950)⁵. Halbwachs écrit à propos des mémoires individuelles et collectives qu'il décrit comme s'interpénétrant perpétuellement :

« [...] L'individu participerait à deux sortes de mémoire. Mais suivant qu'il participe à l'une ou à l'autre, il adopterait deux attitudes très différentes et mêmes contraires. D'une part, c'est dans le cadre de sa personnalité, ou de sa vie personnelle, que viendraient prendre place ses souvenirs : ceux-là mêmes qui lui sont communs avec d'autres ne seraient envisagés par lui que sous l'aspect qui l'intéresse en tant qu'il se distingue d'eux. D'autre part, il serait capable à certains moments de se comporter simplement comme le membre d'un groupe qui contribue à évoquer et entretenir des souvenirs impersonnels, dans la mesure où ceux-ci intéressent le groupe. »⁶

La sociologie de la mémoire selon Maurice Halbwachs repose sur un principe comparable à celui des vases communicants en physique. Le contenu d'une mémoire individuelle influence celui de la mémoire collective à laquelle elle est rattachée. En retour, cette mémoire collective influe également sur chaque mémoire individuelle qui s'y rattache. Les mémoires individuelles empruntent des cadres aux mémoires collectives, tandis que celles-ci sont constituées de souvenirs issus de mémoires individuelles, les deux s'entretenant mutuellement. En ce sens, la mémoire collective est subséquentement assujettie à la communauté⁷.

⁴ HALBWACHS Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire...*, pp. 98-103.

⁵ HALBWACHS Maurice, *La mémoire collective*, Paris, Éditions Albin Michel, 2004 [1950] (Bibliothèque de l'Évolution de l'humanité 28).

⁶ HALBWACHS Maurice, *La mémoire collective...*, p. 97.

⁷ HALBWACHS Maurice, *La mémoire collective...*, pp. 51-52.

Parmi les formes de mémoires collectives étudiées par les historiens médiévistes, la mémoire des défunts occupe une place incontournable. En France, l'historiographie s'est intéressée très tôt au souvenir liturgique, proposant dès les années 1970 des études approfondies reposant sur l'analyse de vastes corpus testamentaires⁸. En Allemagne, l'historiographie consacrée à la mémoire des morts émerge à partir des années 1990 avec une approche radicalement différente : la *memoria* y est replacée au cœur des rapports sociaux des communautés qui la pratiquent⁹.

Ce concept de *memoria* est adopté par les germanistes français dès la fin des années 1990, donnant lieu à une série de travaux en langue française dans les années 2000. Ces recherches explorent la *mémoire* et la *memoria* en contexte urbain¹⁰, enrichissant ainsi l'état de l'art sur l'importance symbolique de la mémoire et mettant en lumière son rôle dans la construction de l'identité et de la communauté. Patrick Boucheron souligne cet aspect en affirmant : « La question de la mémoire et de ses remplois sociaux rencontrait celle des territoires, et de la ville, où le passé est toujours un présent en glissement »¹¹.

⁸ CHIFFOLEAU Jacques, *La Comptabilité de l'au-delà. Les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge (vers 1320-vers 1480)*, Rome, École française de Rome, 1980 ; LORCIN Marie-Thérèse, « D'abord il dit et ordonna... » *Testaments et société en Lyonnais et Forez à la fin du Moyen Âge*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2007.

⁹ Voir entre autres OEXLE Otto Gerhard, *Memoria als Kultur*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1995.

¹⁰ Une table ronde invita quinze chercheurs européens à « prendre acte des avancées récentes de la recherche en histoire médiévale sur la mémoire d'une part et sur la société urbaine de l'autre » ; BRAND Hanno, MONNET Pierre et STAUB Martial (éds.), *Memoria, Communitas, Civitas. Mémoire et conscience urbaines en Occident à la fin du Moyen Âge*, Thorbecke, Ostfildern, 2003 (Beihefte der Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte 55), ici p. 7 ; LAUWERS Michel, « Memoria. À propos d'un objet d'histoire en Allemagne », in : OEXLE Otto Gerhard et SCHMITT Jean-Claude (éds.), *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2003, pp. 105-126 ; RICHARD Olivier, *Mémoires bourgeoises. Memoria et identité urbaine à Ratisbonne à la fin du Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

¹¹ BOUCHERON Patrick, « La mémoire disputée : le souvenir de saint Ambroise, enjeu des luttes politiques à Milan au xv^e siècle », in : BRAND Hanno, MONNET Pierre et STAUB Martial (éds.), *Memoria, Communitas, Civitas...*, p. 203.

Dans sa thèse consacrée aux pratiques mémorielles liturgiques des bourgeois de Ratisbonne, Olivier Richard articule la *memoria* autour de trois concepts : la distinction sociale, l'intercession et la religion civique¹². Les habitants se remémorent et commémorent pour renforcer la cohésion de la communauté, lors de la vénération de saints ou de la commémoration d'événements historiques. Le concept de commune (*Gemeinde*), si cher aux villes médiévales, prend toute sa signification lorsqu'il est confronté au concept sociologique de la mémoire¹³.

Chaque individu puise dans la mémoire collective pour construire sa mémoire individuelle, qu'il s'agisse d'un souvenir d'une personne ou d'un événement. Par ses actions – qu'il s'agisse de faire un don aux pauvres, de léguer un objet à l'un de ses descendants ou de fonder un rituel religieux, tel qu'une messe anniversaire – l'individu stipule les modalités du souvenir de sa propre personne en mobilisant des cadres sociaux.

La communauté prépare également le souvenir que ses membres futurs gardent de leurs prédécesseurs, en utilisant des cadres sociaux et en produisant des supports de mémoire qui articulent la mémoire mécanique – la capacité d'enregistrer une information – et l'entité politique – la ville en tant qu'autorité¹⁴. Cet article examine les méthodes employées par les institutions d'une communauté urbaine pour enregistrer leurs décisions dans le but de construire une mémoire de leur action politique. La connaissance de son propre passé – qu'il soit proche ou lointain – est essentielle à l'exercice d'un bon gouvernement. Un arsenal scriptural varié est ainsi déployé : des vies de rois et de saints ainsi que des chroniques sont rédigées, des cartulaires sont également constitués¹⁵. Ce recours à l'écrit, bien qu'il soit cumulatif, est un

¹² RICHARD Olivier, *Mémoires bourgeoises...*, p. 3.

¹³ Au sujet de la *Gemeinde*, voir ISENMANN Eberhard, « Die städtische Gemeinde im oberdeutsch-schweizerischen Raum (1300-1800) », in : BLICKLE Peter et HOLENSTEIN André (éds.), *Landgemeinde und Stadtgemeinde in Mitteleuropa: ein struktureller Vergleich*, Munich, Oldenbourg, 1991, pp. 191-262, ici pp. 259-260.

¹⁴ Une ville bénéficiant de l'immédiateté d'Empire est une principauté ; principauté dont le prince n'est autre que son gouvernement ; voir HOLENSTEIN André, « Obrigkeit », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 24.08.2009, <<https://hls-dhs-dss.ch/de/articles/028734/2009-08-24/>>, consulté le 30.07.2024.

¹⁵ À propos du développement des cartulaires par la chancellerie du roi de France, voir BERTRAND Paul, *Les écritures ordinaires. Sociologie d'un temps de révolution documentaire*

phénomène complexe et non linéaire, marqué par des phases d'expansion suivies de périodes de contraction.

Pour décrire cette évolution séquentielle de la relation entre l'écrit et la société, Thomas Brunner propose le concept de « régime de scripturalité ». Ce dernier définit un état particulier en fonction de trois éléments : la palette des formes écrites produites, la pénétration de ces écrits dans la société et la perception que cette dernière a de l'écrit¹⁶. Dans le cas des villes autonomes administrées par elles-mêmes, l'autorité doit se souvenir pour gouverner. La nécessité d'assurer la traçabilité de l'information en matière de décision politique devient d'autant plus impérative dans les systèmes de gouvernement où le personnel est soumis à une rotation régulière¹⁷, comme c'est le cas des villes de l'ancienne Confédération. Bien que la nomenclature diffère, les gouvernements urbains médiévaux s'organisent selon des principes relativement similaires. Les bourgeois élisent leurs représentants au conseil, lequel nomme un magistrat qui exerce le pouvoir en concertation avec ledit conseil. La rotation du personnel politique est annuelle, biannuelle ou obéit à des cycles plus longs, mais toutes les villes dotées d'un régime de métiers observent des périodes de repos entre les mandats¹⁸.

(entre royaume de France et empire, 1250-1350), Paris, Éditions de la Sorbonne, 2015 (Histoire ancienne et médiévale 138), pp. 40-43. Pierre Chastang proposait en 2006 un tour d'horizon des travaux portant sur le phénomène de « cartularisation », voir CHASTANG Pierre, « Cartulaires, cartularisation et scripturalité médiévale : la structuration d'un nouveau champ de recherche », *Cahiers de civilisation médiévale* 45 (193), 2006, pp. 21-31.

¹⁶ BRUNNER Thomas, « Les sept âges de l'écrit. Les régimes de scripturalité du Douaisis (I^{er} siècle av. J.-C. – XII^e siècle de notre ère) ». *Revue historique* 692 (4), 2019, pp. 765-831, ici p. 767.

¹⁷ Pour Bâle, voir BERNER Hans, « Kommunale Entwicklung vom 16. bis 18. Jahrhundert », in : DEGEN Bernard, D'AUJOURD'HUI Rolf, MEYER Werner; BERNER Hans, BRASSEL-MOSER Ruedi, RÖTHLIN Niklaus, SARASIN Philipp, « Basel-Stadt », in : *Dictionnaire Historique de la Suisse*, 30.05.2017, <<https://hls-dhs-dss.ch/de/articles/007478/2017-05-30/>>, consulté le 18.07.2025. Pour Strasbourg, voir VON HEUSINGER Sabine, *Die Zunft im Mittelalter. Zur Verflechtung von Politik, Wirtschaft und Gesellschaft in Straßburg*, Stuttgart, Steiner, 2009 (Beihefte 206), p. 142. Plus généralement, voir ADRIAN Dominique, *Les chartes constitutionnelles d'Allemagne du Sud (XIV^e – XV^e siècle)*, Turnhout, Brepols, 2021 (ARTEM 29), pp. 153-157.

¹⁸ Les conseillers et autres magistrats sortants observent une période d'inéligibilité avant de pouvoir briguer un nouveau mandat ; voir ADRIAN Dominique, *Les chartes constitutionnelles...*, pp. 139-140.

Ce système de rotation existe également dans les régimes essentiellement patriciens, bien qu'il y soit plus lent et moins systématique¹⁹. Cependant, une figure structurante assure la continuité : le secrétaire du conseil, ou *Stadtschreiber*. Celui-ci reste en fonction pour de longues périodes, parfois même sur plusieurs générations avec une succession père-fils²⁰. Son action consolide les fondations d'un édifice politique et administratif autrement bien disparate²¹.

Siéger de manière continue relève davantage de l'exception que de la norme, ce qui entraîne des interruptions régulières dans la mémoire du gouvernement. Ces interruptions ne sont jamais totales, mais suffisent à rendre une transmission orale insuffisante pour répondre aux exigences de traçabilité de l'information. La chancellerie de la ville adopte ainsi des dispositifs pour consigner ce savoir, le rendant accessible. Sous la direction du secrétaire du conseil, la chancellerie institutionnalise une mémoire collective – celle du conseil – et s'impose comme l'origine de toute la production scripturale du gouvernement. Cette production fournit un support matériel permettant de construire ce que l'on pourrait qualifier de mémoire institutionnelle, mais encore faut-il la conserver²². Préserver

¹⁹ ADRIAN Dominique, *Les chartes constitutionnelles...*, pp. 138-142.

²⁰ C'est par exemple le cas de Niklaus Fricker et de son fils Thüring Fricker (vers 1429-† 1519), secrétaires à Berne; voir SCHMID Regula, «Fricker, Thüring», in: *Dictionnaire historique de la Suisse*, 22.02.2005, <<https://hls-dhs-dss.ch/de/articles/014740/2005-02-22/>>, consulté le 18.07.2025 et ESCH Arnold, «Berns Weg in den Burgunderkrieg», in: ESCH Arnold, *Beiträge zur Geschichte der Schweiz an der Wende vom Mittelalter zur Neuzeit*, Bern/Stuttgart/Wien, Paul Haupt, 1998, pp. 9-86, ici p. 24; Laurence Buchholzer et Olivier Richard qualifient les *Stadtschreiber* de «continuité faite homme» et de «mémoire vivante», voir BUCHHOLZER Laurence, RICHARD Olivier, «Jurer et faire jurer. Les serments des secrétaires municipaux (Rhin supérieur, xv^e-xvi^e siècles)», *Histoire urbaine* 39(1), 2014, pp. 63-84, ici pp. 66-67.

²¹ GLOOR Manuela, *Das Verwaltungsschriftgut der eidgenössischen Kanzleien im Spätmittelalter. Eine vergleichende Untersuchung der Städte Basel, Bern, Freiburg, Luzern, Solothurn und Zürich*, Masterarbeit, Bern, Universität Bern, 2011, pp. 40 et 80.

²² Morwenna Coquelin qualifie cette démarche de «mémoire administrative»; voir COQUELIN Morwenna, «Délibération montrée, délibération cachée. L'action du conseil erfurtois dans ses registres de correspondance (xv^e siècle-début xvi^e siècle)», in: OTCHAKOVSKY-LAURENS François et VERDON Laure (éds.), *La voix des assemblées: quelle démocratie urbaine au travers des registres de délibérations? Méditerranée-Europe, XIII^e-XVIII^e siècles*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2021, p. 176.

une trace des processus de prise de décision politique, c'est assurer la mémoire de l'action gouvernementale. Cet effort de mémorialisation est principalement motivé par des considérations pratiques d'efficacité, mais parfois aussi par un besoin de légitimation à travers le contrôle de l'information. L'importance du *Stadtschreiber* ne cesse de croître au sein du gouvernement et de l'administration naissante, rendant essentiel le maintien de la continuité même en son absence. Le conseil doit être en mesure de se remémorer l'action collective²³. Des sous-secrétaires ou certains membres du conseil peuvent assumer temporairement le rôle de suppléant. Toutefois, l'accès aux documents produits par la chancellerie demeure généralement réservé aux membres du conseil ou de la chancellerie²⁴.

Lorsque vient le moment de consigner l'information par écrit, c'est un individu, seul, qui accomplit l'acte scriptural. Ce scripteur tient la plume : il sélectionne l'information, choisit ce qu'il écrit et sous quelle forme²⁵. Dès lors, est-il juste de qualifier la mémoire institutionnelle – l'acte d'archiver l'information en l'enregistrant – de forme de mémoire collective ? La nature collective ou individuelle d'un souvenir consigné dans un document dépend-elle de son auteur ou de son scripteur ?

²³ JUCKER Michael, *Gesandte, Schreiber, Akten: politische Kommunikation auf eidgenössischen Tagsatzungen im Spätmittelalter*, Zürich, Chronos, 2004, pp. 110-129 ; SCHÜRCH Isabelle, *Bischöfliche Botschaften: Missiven als Medien der spätmittelalterlichen Herrschaft (Biel, 14.-16. Jahrhundert)*, München, UVK, 2022.

²⁴ En ce qui concerne les chancelleries urbaines, Morwenna Coquelin qualifie les documents produits par le secrétaire lors des séances du conseil « d'espace du secret » ; COQUELIN Morwenna, « Délibération montrée, délibération cachée... », pp. 173-174. Dominique Adrian souligne pour sa part l'importance du secret dans l'exécution des tâches de chancellerie augsbourgeoises ; voir ADRIAN Dominique, *Augsbourg à la fin du Moyen Âge. La politique et l'espace*, Ostfildern, Thorbecke, 2013 (Beihefte der Francia 76), pp. 236-237. Le caractère équivoque du travail des chancelleries princières, oscillant entre publicité et confidentialité, est également bien établi : « le registre, très public, est aussi très secret » ; voir GUYOTJEANNIN Olivier, « Introduction. Du « registre » au « registre ». Un art médiéval de la mémoire de gouvernement », in : ID., *L'art médiéval du registre. Chancelleries royales et princières*, Paris, École des chartes, 2018 (Études et rencontres de l'École des chartes 51), pp. 5-21, ici p. 18.

²⁵ BRUNNER Thomas, « Scripteur », in : VOCES, *Vocabulaire pour l'Étude des Scripturalités*, Strasbourg, ARCHE UR3400 (Université de Strasbourg), 2019, <<https://doi.org/10.34931/dcb3-st15>>, consulté le 18.07.2025.

Pour répondre à ces questions, nous nous appuierons sur les livres de missives conservés dans les archives suisses des cantons urbains de l'ancienne Confédération, en nous concentrant principalement sur les exemples bâlois, bernois et soleurois. Une rapide présentation de notre corpus documentaire introduira notre propos en accordant une importance particulière à la matérialité des livres de missives et notamment à leur structure interne. À la suite de ces considérations codicologiques, nous examinerons la production de ces volumes ainsi que les motivations de leur mise en série, avant de questionner plus en profondeur la relation entre l'écrit et son scripteur.

1. Les livres de missives

Le terme *livre de missives* désigne une forme spécifique de documentation épistolaire. Appelés alternativement *Missivenbuch* ou *missival*, ces documents adoptent la forme de codex. Les chancelleries qui introduisent ce type de registre en font généralement un usage pérenne, constituant de longues séries continues jusqu'à la fin de l'Ancien Régime²⁶. Les missives consignées dans ces livres sont initialement rédigées sur des cahiers, qui sont ensuite reliés pour former un livre. Nous privilégierons le terme *entrée* pour désigner chacune de ces missives, car elles constituent des unités textuelles distinctes. La reliure, ou mise en registre, des livres de notre corpus intervient après la rédaction des cahiers²⁷.

²⁶ Dans l'ordre d'apparition dans l'espace considéré par notre travail : Missivenbücher, Basel, 1409-1879, Staatsarchiv des Kantons Basel-Stadt (cité après : StABS), Älteres Hauptarchiv, Missiven, Konzepte abgehender Schreiben des Rates; Missivenbücher, Bern, 1414-1893, Staatsarchiv des Kantons Bern (cité après : StABE), Älteres Hauptarchiv, Kanzleiarchiv, Altes Kanzleiarchiv, Missiven und Bücher, A III; Missiven, Zürich, 1421-1799, Staatsarchiv des Kantons Zürich (cité après : StAZH), Alter Stadtstaat, Altes Hauptarchiv, Bücher, Missiven, B IV; Missivenbücher, Solothurn, 1456-1798, Staatsarchiv des Kantons Solothurn (cité après : StASO). Les archives de Soleure ont réinventorié les livres de missives soleurois et ont publié les nouvelles cotes en 2025 : CR-004-01.

²⁷ Ce procédé sera détaillé plus loin.

Les entrées des livres de missives ne sont pas des lettres prêtes à être expédiées. Elles sont le produit intermédiaire d'un processus scriptural complexe²⁸. Lorsqu'au cours d'une séance, le conseil décide de l'envoi d'une lettre, les conseillers discutent de son contenu et de ses modalités d'expédition. Le secrétaire du conseil prend des notes, soit sur des billets, soit dans les registres de délibérations²⁹. À partir d'une prise de notes sommaire et de ses propres souvenirs, le *Stadtschreiber* rédige une ébauche de la missive dans un cahier. Celle-ci est ensuite lue devant le conseil au cours de la séance suivante où elle peut être approuvée ou rejetée. Le secrétaire prend des notes directement sur le cahier : il rature, biffe, insère des commentaires dans les marges ou entre les lignes. Si les modifications sont trop importantes, il peut être amené à reprendre intégralement la rédaction de la lettre. Ce n'est qu'après un contre-examen et l'approbation par le conseil que la missive est expédiée³⁰.

Le processus décrit peut sembler linéaire³¹, mais les institutions et les acteurs mentionnés s'inscrivent dans un contexte urbain où les différentes institutions communales ne disposent pas toujours d'un espace spécifique

²⁸ HARTICH Patrizia, « Missivenbücher », in : *Südwestdeutsche Archivalienkunde*, 14.07.2017, <<https://www.leo-bw.de/en/themenmodul/sudwestdeutsche-archivalienkunde/archivaliengattungen/amtsbucher/missivenbucher>>, consulté le 18.07.2025.

²⁹ Au sujet des registres de délibération, voir OTCHAKOVSKY-LAURENS François et VERDON Laure (éds.), *La voix des assemblées...*, en particulier MABBOUX Carole, « Quelle place pour les registres de délibérations dans la promotion des institutions communales ? (Italie, 1250-1350) », pp. 21-33 et OTCHAKOVSKY-LAURENS François, « La délibération, acte fondateur de la démocratie urbaine médiévale », pp. 5-17.

³⁰ RICHARD Olivier, « Maîtriser la correspondance. Les livres de missives dans les villes du sud-ouest de l'Empire au XV^e siècle », in : ALAZARD Florence (éd.), *Correspondances urbaines. Les corps de ville et la circulation de l'information XV^e-XVII^e siècles*, Turnhout, Brepols, 2020 (Études Renaissance 29), pp. 120-121.

³¹ Tous les fonds de livres de missives ne semblent pas obéir à la même logique : en ce qui concerne le plus ancien livre de missives de Nuremberg conservé, qui semble être le septième d'une série dont les six premiers volumes ne nous sont pas parvenus, voir SPÄTH Sabrina, « Kanzlei- und Korrespondenzwesen im frühen 15. Jahrhundert. Das älteste Nürnberger Briefbuch (1404-1408) », in : HABERMANN Mechthild, FLEISCHMANN Peter et HERBERS Klaus (éds.), *Post aus Nürnberg*, Neustadt an der Aisch, Schmidt, 2024 (Nürnberger Forschungen 34) pp. 1-17, particulièrement p. 7 ; et plus généralement SPÄTH Sabrina, *Das älteste Nürnberger Briefbuch (1404-1408) : Struktur, Inhalt und Auswertung*, Neustadt an der Aisch, Schmidt, 2022 (Nürnberger Werkstücke zur Stadt- und Landesgeschichte 78).

dédié à leurs activités au ^{xv}^e siècle³². Le lieu des séances du conseil peut varier, ce qui explique l'intérêt de parfois le spécifier dans la *congregatio* d'une entrée de registre de délibérations³³. De plus, la salle du conseil ne se trouve pas systématiquement dans le même bâtiment que la chancellerie. Dans la petite ville impériale d'Esslingen, le domicile du secrétaire du conseil fait office d'atelier de chancellerie avant 1477³⁴. Le personnel de chancellerie est très mobile, se déplaçant fréquemment au sein de la ville mais aussi à l'extérieur, lorsqu'il se rend aux diètes ou part en ambassade. Les compétences scripturales, politiques et diplomatiques des *Stadtschreiber* font d'eux des représentants de prédilection³⁵. Cette mobilité impose le recours à des formats documentaires pratiques et légers. Il serait difficilement envisageable, pour un secrétaire, de transporter plusieurs kilogrammes de papier, plusieurs fois par semaine, entre la chancellerie et le lieu des séances du conseil. Les cahiers de missives, tout comme les petits livrets utilisés pour les registres de délibérations³⁶,

³² HARTRICH Patrizia, «Die Esslinger Missivenbücher – Kanzlei – und Kommunikationspraxis der Reichsstadt Esslingen im ausgehenden Mittelalter», in : MERSIOWSKY Mark, THALLER Anja et HALBEKANN Joachim (éds.), *Schreiben – Verwalten – Aufbewahren. Neue Forschungen zur Schriftlichkeit im spätmittelalterlichen Esslingen*, Ostfildern, Thorbecke, 2018 (Esslinger Studien 49), p. 182.

³³ La *Congregatio* est la première partie d'une entrée de registre de délibérations. Elle doit «indiquer les modalités de convocation, la liste des présents, l'ordre du jour et surtout la propositio, c'est-à-dire l'exposé des motifs assorti au besoin de pièces justificatives» ; OTCHAKOVSKY-LAURENS François, «La délibération, acte fondateur...», p. 8 ; MARET Audric, «Produire des registres de délibérations municipales à Marseille dans les années 1540. Disposer d'un outil politique performant», in : OTCHAKOVSKY-LAURENS François et VERDON Laure (éds.), *La voix des assemblées...*, p. 158.

³⁴ HARTRICH Patrizia, «Die Esslinger Missivenbücher...», p. 182.

³⁵ JUCKER Michael, *Gesandte, Schreiber, Akten...*, pp. 110-124 ; voir aussi WÜRLER Andreas, «Boten und Gesandte an den eidgenössischen Tagsatzungen : Diplomatische Praxis im Spätmittelalter», in : SCHWINGES Rainer Christoph et WRIEDT Klaus (éds.), *Gesandtschafts- und Botenwesen im spätmittelalterlichen Europa*, Stuttgart, Thorbecke, 2003 (Vorträge und Forschungen 60), pp. 287-312.

³⁶ Ces livrets très pratiques correspondent au type C de registres de délibérations défini par Konrad Wanner ; voir WANNER Konrad, «Die ältesten Ratsprotokolle der deutschsprachigen Schweiz, die Luzerner Kanzlei und die ältesten Tagsatzungsabschiede», in : GSCHWEND Lukas (éd.), *Grenzüberschreitung und neue Horizonte : Beiträge zur Rechts- und Regionalgeschichte der Schweiz und des Bodensees*, Zürich, Dicke, 2007, pp. 365-390, en particulier p. 367. Ce format documentaire est en usage à Fribourg en Nuithonie, à Berne, à Lucerne ou encore à Zurich ; voir RICHARD Olivier, «Le secrétaire et les

permettent de déplacer l'information d'un endroit à un autre sans crouler sous le poids des livres. Une fois l'aval du conseil obtenu, le scribe retourne à son atelier pour rédiger et expédier la lettre en s'aidant de l'ébauche annotée. La présence de nombreuses taches d'encre et de cire sur les pages des livres de missives témoigne de leur proximité immédiate lors la mise au net de la lettre à expédier. Un livre préalablement relié serait dans ce cas moins pratique.

2. La mise en registre : production d'un objet-livre

En servant de support de préparation à la mise au net d'une lettre, la copie préparatoire a rempli sa fonction initiale. Pourtant, le personnel de la chancellerie ne se débarrasse pas des cahiers remplis. L'analyse des entrées d'un livre de missives sous forme de nuage de points, dans un repère orthonormé où la date croissante figure en ordonnée et l'ordre d'apparition dans le livre en abscisse, révèle plusieurs phénomènes soutenant l'hypothèse d'une reliure postérieure à la rédaction des cahiers³⁷.

La projection du second livre bâlois (1420-1422) produit un motif en forme de vague³⁸. À mesure que les entrées se succèdent, elles progressent dans le temps, mais cette progression est ponctuée de rétrogradations. Le creux d'une vague correspond au début d'un cahier tandis que la crête marque sa fin. Cela montre que les entrées ne suivent pas une succession purement chronologique. De même, elles ne répondent ni à une organisation thématique, ni à une logique basée sur les destinataires. En revanche, la succession des cahiers est chronologique : la date de la première entrée d'un cahier est toujours antérieure à la date de celle du cahier suivant. Certains points sont très éloignés du reste du nuage : ces valeurs aberrantes peuvent

conseillers. Registres de délibérations et culture délibérative dans les villes du Rhin supérieur et de la Confédération au xv^e siècle», in : OTCHAKOVSKY-LAURENS François et VERDON Laure (éds.), *La voix des assemblées...*, p. 142.

³⁷ Voir figure 1 ; les entrées ne pouvant pas être datées précisément ne sont pas représentées.

³⁸ Missivenbuch, Basel, 1420-1421, StABS Missiven, Konzepte abgehender Schreiben des Rates 1409-1879, cote : Missiven A2.

avoir diverses explications. Parfois le scribe retourne simplement le cahier et commence à écrire à partir de la fin ; dans d'autres cas, il abandonne temporairement un cahier avant de le réutiliser faute de support disponible.

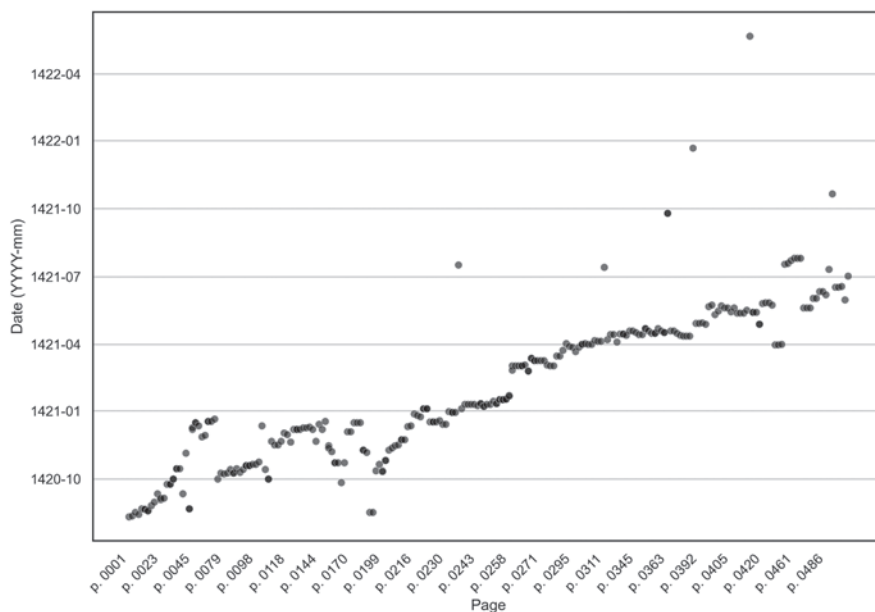


Figure 1 - Nuage de points. Chronologie des entrées du livre de missives A2 par page.
Source : StABS, Missiven A2.

Lorsque nous renouvelons l'expérience avec une série de six livres de missives bâlois (1421-1457), nous observons de nettes ruptures entre les cahiers de certains autres livres³⁹ : la continuité interne des volumes varie considérablement. Les volumes A4, A5 et A7 présentent des ruptures évidentes, tandis que les volumes A2, A3 et A6 sont continus. De plus,

³⁹ Voir figure 2 ; Missivenbücher, Basel, 1420-1457, StABS Missiven, Konzepte abgehender Schreiben des Rates 1409-1879, cotes : Missiven A2, A3, A4, A5, A6 et A7. La période couverte par ces volumes s'étend de 1420 à 1456 ; les entrées ne pouvant pas être datées précisément ne sont pas représentées.

la chronologie des volumes ne s'enchaîne pas systématiquement : de longs hiatus séparent la plupart d'entre eux, à l'exception des volumes A5, A6 et A7.

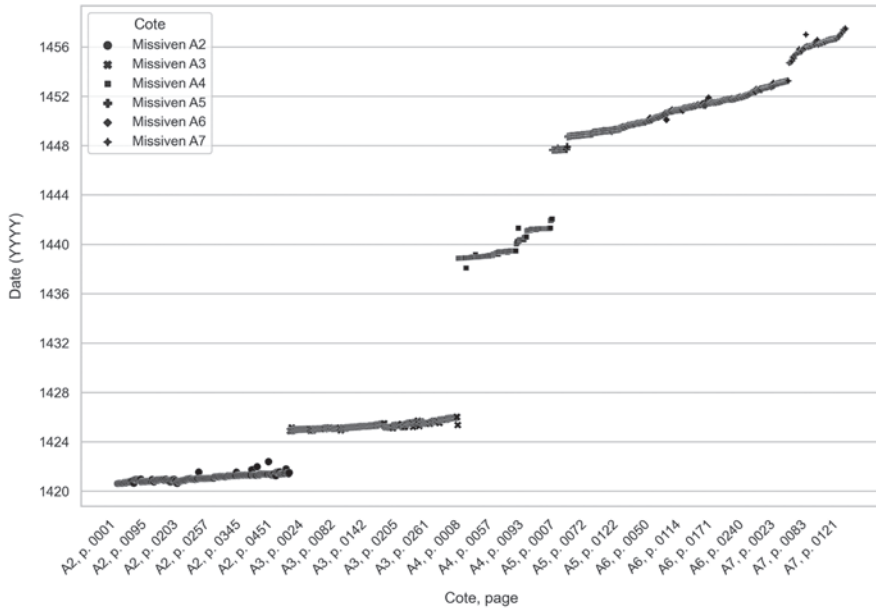


Figure 2 - Nuage de points. Chronologie des entrées du livre de missives A2 à A7 par page. Source : StABS, Missiven A2-A7.

Les livres de missives apparaissent comme des volumes composites, issus de l'assemblage de plusieurs unités codicologiques initialement distinctes⁴⁰. Néanmoins, elles demeurent le produit d'un processus scriptural identique, corroborant l'hypothèse formulée précédemment : les scribes utilisent des cahiers pour préparer les missives à expédier et leur reliure en livre intervient ultérieurement. Un rattrapage s'opère vraisemblablement à partir du moment où la chancellerie commence à assembler ces cahiers en registre. Les anciens

⁴⁰ MUZERELLE Denis, « Unité codicologique », « Volume » et « Volume composite », in : MUZERELLE Denis, *Vocabulaire codicologique : répertoire méthodique des termes français relatifs aux manuscrits, avec leurs équivalents en anglais, italien, espagnol, édition hypertextuelle*, Paris, Éditions CEMI, 1985, p. 60.

cahiers conservés dans l'atelier de la chancellerie étaient alors rassemblés, triés chronologiquement, puis reliés. Le risque de dégradation, de destruction ou d'égarement d'un document est plus important lorsqu'il s'agit d'un cahier que lorsqu'il s'agit d'un livre : cela explique les hiatus au sein d'un volume, mais aussi ceux entre deux volumes⁴¹.

La série des *Missivenbücher* conservée aux archives du canton de Soleure présente deux interruptions importantes. La première, entre 1471 et 1477, peut être attribuée, selon Silvan Freddi, à l'incendie du domicile du *Stadtschreiber* soleurois d'origine souabe Hans vom Stall (vers 1419-† 1499) en 1477⁴². La destruction de volumes municipaux en cours de réalisation à son domicile indique *a minima*, que le secrétaire du conseil n'hésite pas à ramener chez lui des documents relatifs au gouvernement. Cela suggère également que, à l'instar de celui d'Esslingen⁴³, l'atelier de la chancellerie soleuroise n'est peut-être pas encore installé dans un espace public dédié, mais coïncide plutôt avec le domicile du *Stadtschreiber*. Les comptes de la ville d'Esslingen témoignent du rachat de la maison du secrétaire du conseil sortant, Niklas von Wyle (vers 1415-† 1479, secrétaire d'Esslingen de 1447 à 1477), en 1478. La rémunération d'un sous-secrétaire y apparaît également pour la première fois. Le conseil réorganise la chancellerie en reprenant des éléments importants mis en place par Niklas von Wyle⁴⁴.

⁴¹ Sabrina Späth constate en revanche pour le plus ancien livre de missives conservé à Nuremberg (le septième volume de cette série), que l'unité codicologique a dû précéder la rédaction ; voir SPÄTH Sabrina, « Kanzlei-praxis und Korrespondenzwesen... », p. 7. Elle contredit HOLZAPFEL Julian, *Kanzleikorrespondenz des späten Mittelalters in Bayern. Schriftlichkeit, Sprache und politische Rhetorik*, München, Beck, 2008 (Schriftenreihe zur Bayerischen Landesgeschichte 159), p. 223.

⁴² Voir FREDDI Silvan, « Solothurn – Die Schriftüberlieferung einer kleinen Reichsstadt im Mittelalter », in : RICHARD Olivier, WITTMAN Helge et ZEILINGER Gabriel (éds.), *Kleine Reichsstädte. 10. Tagung des Mülhausers Arbeitskreises für Reichsstadtgeschichte. Mülhausen 20. bis 22. Februar 2023*, Petersberg, Imhof, 2024 (Studien zur Reichsstadtgeschichte 11), pp. 217-238 ; FREDDI Silvan, *St. Ursus in Solothurn. Vom königlichen Chorherrenstift zum Stadtschreiber (870-1527)*, Köln/Weimar/Wien, Böhlau, 2014 (Zürcher Beiträge zur Geschichtswissenschaft 2), p. 24. À propos de Hans vom Stall, voir MEYER Erich, « Stall, Hans vom », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 10.01.2013, <<https://hls-dhs-dss.ch/de/articles/014773/2013-01-10/>>, consulté le 01.07.2024.

⁴³ HARTRICH Patrizia, « Die esslinger Missivenbücher... », p. 182.

⁴⁴ Stadtarchiv Esslingen, Reichsstadt, Fasz. 128 A, comptabilité municipale de 1478 ; voir HARTRICH Patrizia, « Die esslinger Missivenbücher... », p. 182. À propos de Niklas

La seconde interruption, au début du xvi^e siècle, ne correspond à aucune perturbation physique. Entre 1499 et 1506, quatre *Stadtschreiber* se succèdent rapidement à la direction de la chancellerie. Silvan Freddi attribue la seconde interruption de la série des livres de missives soleurois à ce contexte tumultueux. La stabilité revient avec le débâchage du secrétaire biennois Hans Peter Seryant, qui devient secrétaire du conseil de Soleure pendant huit ans, de 1506 à 1514⁴⁵. Au cours de recherches entreprises dans le cadre de son mandat de collaborateur scientifique aux archives d'État de Soleure, Silvan Freddi retrouva trois cahiers de missives de la période concernée, deux d'entre eux reliés dans deux volumes d'une autre série : les *denkwürdige Sachen*, les choses mémorables⁴⁶, tandis que le troisième demeure un fascicule volant⁴⁷.

Les livres de missives appartiennent à la vaste palette des types documentaires conservés et mis à disposition de l'historien. Bien que la réalité documentaire recouverte par cette appellation générique soit très variée, elle répond à un besoin commun : conserver efficacement la communication active de la ville. Les premiers livres de missives suisses, pour leur part, se composent de copies préparatoires utilisées pour élaborer les mises au net⁴⁸. La terminologie germanophone, plus précise,

von Wyle, voir BODEMANN Ulrike, « Niklas von Wyle », in : *Neue Deutsche Biographie* 19, Duncker & Humblot, 1999, p. 259. En ligne : <<https://www.deutsche-biographie.de/pnd118635735.html#ndbcontent>>, consulté le 18.07.2025.

⁴⁵ FREDDI Silvan, « Solothurn – Die Schriftüberlieferung... », pp. 233-236.

⁴⁶ Traduit, le nom de cette série serait « les affaires / choses mémorables » ; Solothurn, StASO, Denkwürdige Sachen, vol. 17, pp. 150-162a (missives de l'an 1503), Solothurn, StASO, vol. 18, Denkwürdige Sachen, pp. 174-185a (missives de janvier à mars 1504). Au sujet des livres municipaux mixtes, voir les études de cas suivantes : à Esslingen : ENGELHARDT Jennifer, « Das Rote Buch der Stadt Esslingen – Intention und Entstehung eines dynamischen Stadtbuches », in : MERSIOWSKY Mark, THALLER Anja et HALBEKANN Joachim (éds.), *Schreiben – Verwalten – Aufbewahren...*, pp. 17-41.

⁴⁷ StASO, s.c. ; un fascicule volant contenant des missives de 1504 (missives d'août à octobre 1504). Les archives d'État de Soleure ont recoté une partie de leurs fonds. Le fascicule volant est intégré au fonds des livres de missives : Soleure, 1504, StASO, Missivenbücher, cote : CR-004-01/153/0001.

⁴⁸ Ni la définition de brouillon ni celle maquette, proposées par Denis Muzerelle dans son ouvrage de référence, ne semblent adéquates. Le terme de « copie préparatoire » exprime plus justement la raison d'être du document en question ; MUZERELLE Denis,

en contexte archivistique, emploie fréquemment le terme de *Konzept*⁴⁹. L'analyse du contenu des livres de missives permet de décrire de manière standard le processus scriptural à leur origine. Cette analyse infirme, dans ce cas précis, l'hypothèse selon laquelle les copies seraient préparées dans le livre – une pratique qui pourrait apparaître une fois le type documentaire bien installé dans les usages de la chancellerie – et soutient l'hypothèse selon laquelle les scribes travaillent à partir de cahiers.

Les livres de missives sont des volumes composites constitués d'unités codicologiques distinctes, mais issues d'un même processus scriptural. À l'origine, les carnets de missives n'étaient qu'un produit intermédiaire au sein d'un processus plus large. Cependant, une pratique astucieuse et innovante de remploi documentaire en fit un support de la mémoire du conseil. Les reliures ne font d'ailleurs pas l'objet d'une attention particulière et se limitent en général à de simples couvertures en parchemin. Celles-ci ont rarement traversé les siècles et la plupart des livres ont été restaurés au XIX^e ou au XX^e siècle et sont aujourd'hui reliés dans des couvertures en cartons.

Qu'est-ce qui motiva cette mise en registre? Les livres de missives ne représentent évidemment pas une trace exhaustive de la correspondance des villes – le conseil peut expédier séance tenante – mais c'est ce qui s'en rapproche le plus. Arnold Esch fut le premier à souligner le caractère complémentaire des archives produites et conservées par les chancelleries dans l'espace helvétique⁵⁰. Le contenu de ces cahiers est particulièrement précieux pour les chercheurs et chercheuses, car il offre un historique de la communication active du conseil, nous informant sur l'objet, les acteurs, les destinataires et la date des échanges. Là où dans les registres de délibérations du conseil figure une formule laconique de type «*An den von Friburg was*

«Brouillon», «Maquette» et «Mise au net», in: MUZERELLE Denis, *Vocabulaire codicologique...*, pp. 139 et 141.

⁴⁹ Ce terme souligne le caractère intermédiaire des textes contenus par le document. Le fonds au sein duquel sont conservés les livres de missives bâlois est appelé *Konzepte abgehender Schreiben des Rates 1409 – 1879*; voir StABS, Älteres Hauptarchiv, Missiven, *Konzepte abgehender Schreiben des Rates 1409 – 1879*.

⁵⁰ C'est le propos de son article sur l'entrée en guerre de Berne contre la Bourgogne; voir ESCH Arnold, «Berns Weg in den Burgunderkrieg...».

die von Straszburg har habend geschrieben»⁵¹, nous retrouvons dans l'entrée d'un livre de missives lui correspondant, le contenu de ce que Strasbourg a communiqué à Berne et que Berne fait suivre à Fribourg. La mise en registre s'impose comme une évidence dès lors que l'on considère son objectif et l'économie de temps qu'elle permettait à la chancellerie de réaliser. Les *Stadtschreiber Schuldrodel* bernois documentent l'activité du chancelier⁵². Ces rôles de créances établissent précisément la liste et le coût des activités de la chancellerie. Ils servent de justificatifs lorsque le secrétaire demande le remboursement des dépenses engagées au conseil. Cette activité soutenue démontre que la chancellerie n'aurait pu fonctionner efficacement sans adopter une démarche pragmatique. Les cahiers sont ainsi reliés en registres, permettant non seulement d'enregistrer le souvenir de l'action politique, mais aussi de gagner du temps. Le secrétaire peut désormais se remémorer sur demande les décisions du conseil.

Les livres de missives, au moins dans leurs débuts, sont des volumes composites issus de l'enregistrement de cahiers. Leur caractère intermédiaire, composite et pragmatique reflète l'évolution séquentielle de leur fonction : le recueil de copies préparatoires devient un document d'archive au moment de la reliure. Le produit intermédiaire d'un processus scriptural visant à transmettre des informations devient le produit final d'un emploi ayant pour but la mémorisation de ladite information et de son contexte⁵³. Ces livres appartiennent à la large palette d'écritures

⁵¹ Formule exemplaire : « à ceux de Fribourg, ce que ceux de Strasbourg nous ont écrit », tirée de *Ratsmanuale* (registres de délibérations du conseil de Berne) Band 1 : 10 Juni 1465 – 31. Dezember 1466, Bern, 1465-1466, StABE, A II Protokolle und Akten der Räte (1416-2023), cote: A II 1 Band 1.

⁵² *Stadtschreiber-Schuldrodel* (rôles de créances), Bern, 1466-1484, StABE, A I Rats- und Kanzleibücher (1191-20. Jh.), cote: A I 801 Band 1 (1466-1471), A I 802 Band 2 (1471-1484) ; voir aussi RICHARD Olivier, « Maîtriser la correspondance... », pp. 121-123.

⁵³ Le même processus a été constaté par Olivier Guyotjeannin concernant le registre d'actes royaux : « la voie s'ouvre au registre classique, mâtiné de cartulaires ou à tout le moins de livre mémorial, pendant quelques décennies, pendant un siècle même chez le roi de France, avant de durcir sa spécialisation, quand d'ailleurs il semble, dans sa technicité et sa routine, s'éloigner du premier cercle du pouvoir et devenir un outil quotidien de la chancellerie, avant une éventuelle et parfois tardive recharge d'autorité quand il se voit archivé » ; voir GUYOTJEANNIN Olivier, « Introduction. Du "registre" au "registre"... », ici p. 12.

grises, « dispositifs écrits, qui sont comme la trace visible et archivée de l'administration », produites et conservées en quantité croissante par les administrations à la fin du Moyen Âge⁵⁴. Ils attestent, non seulement, d'un phénomène de bureaucratisation de l'administration mais aussi d'une pratique pragmatique de l'écriture⁵⁵. La mise en registre constitue l'une des manifestations du processus de rationalisation de la conservation d'archives et participe à étendre le support de la mémoire collective des seuls « livres-monuments » à l'ensemble du matériel produit par les chancelleries⁵⁶.

3. La marge de manœuvre des secrétaires

Le secrétaire du conseil ne dirige pas seulement la chancellerie, mais joue aussi un rôle central dans la production des cahiers et donc des livres. C'est souvent lui qui tient la plume. Jusqu'à présent, nous avons pris soin de désigner par « scripteur » ou « scribe » la personne chargée de la mise par écrit. Cependant, en l'absence du secrétaire, cette tâche peut être confiée à un sous-secrétaire (*Unterschreiber*) ou même plus rarement à

⁵⁴ FOISSIER Arnaud, PETITJEAN Johann, REVEST Clémence, « Pour une histoire pratique de l'administration », in : FOISSIER Arnaud, PETITJEAN Johann et REVEST Clémence (éds.), *Écritures grises. Les instruments de travail des administrations (XIX^e-XVII^e siècle)*, Paris-Rome, École française de Rome / École nationale des chartes, 2019 (Collection de l'École française de Rome 565), pp. 6-25, ici p. 13.

⁵⁵ GRUBMÜLLER Klaus, KELLER Hagen et STAUBACH Niklaus (éds.), *Pragmatische Schriftlichkeit im Mittelalter. Erscheinungsformen und Entwicklungsstufen*, München, Brill / Fink, 1992, (Münstersche Mittelalter-Schriften 65).

⁵⁶ La conservation des chartes montpelliéraines au sein d'une *arca* à compter des années 1260, mise en évidence par Pierre Chastang, constitue une autre manifestation de ce phénomène. Elle est moins sophistiquée, mais plus précoce et constitue un prérequis à d'autres formes plus élaborées de conservation. Cette pratique se maintient néanmoins jusqu'au XV^e siècle ; voir CHASTANG Pierre, *La ville, le gouvernement et l'écrit à Montpellier (XIX^e-XIV^e siècle). Essai d'histoire sociale*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2013 (Histoire ancienne et médiévale 121), pp. 232-233. Yann Potin s'est intéressé à la construction du « Trésor » d'archives de la royauté capétienne ; voir POTIN Yann, *Trésor, écrits, pouvoirs. Archives et bibliothèques d'État en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, CNRS Éditions, 2020 ; en particulier pp. 143-145 ; mais aussi BERTRAND Paul, *Les écritures ordinaires...*, en particulier pp. 37-45.

un conseiller (*Ratsherr*) particulièrement lettré⁵⁷. Il est dès lors possible de questionner le caractère collectif de cette mémoire. Si le secrétaire réalise la copie préparatoire d'une missive, seul, dans son atelier, n'en devient-il pas l'auteur? Et les livres de missives ne sont-ils pas, de fait, des supports de sa mémoire individuelle? Arnold Esch écrit à propos de la marge de manœuvre du chancelier bernois: «*Vom einzeliligen Eintrag zum ganzseitigen Brief: Das klingt nach viel Spielraum*»⁵⁸. La marge de manœuvre du secrétaire est plus restreinte que ce que nous pourrions supposer. Lors de la lecture d'une ébauche de missive adressée au duc de Bourgogne en 1473, le conseiller Peter Kistler († 1480) accuse le secrétaire Thüning Fricker (vers 1429-† 1519) d'avoir détourné les mots du conseil et d'avoir distillé dans la copie préparatoire sa propre opinion⁵⁹. Cette remise en cause de la neutralité du *Stadtschreiber* bernois émane du *Twingherrenstreit* pourtant clos depuis deux ans. Le groupe politique de Peter Kistler avait tenté, en vain, de réduire l'influence politique des *Twingherren*, alors que ces derniers pouvaient compter Thüning Fricker parmi leurs fervents partisans⁶⁰. L'accusation portée par Peter Kistler semble minoritaire. Thüning Fricker est profondément offensé par ce réquisitoire et déclare qu'il démissionnera si Peter Kistler peut démontrer ce dont il l'accuse. Le secrétaire du conseil obtient finalement gain de cause face à un conseiller incapable d'étayer ses propos. La copie n'est pas amendée et est expédiée en l'état⁶¹.

La diatribe de Peter Kistler ne s'adresse pas seulement au secrétaire. Questionner l'intégrité d'un *Stadtschreiber* revient à remettre en cause l'aptitude du conseil à gouverner. En effet, l'embauche d'un secrétaire

⁵⁷ RICHARD Olivier, «Maîtriser la correspondance...», pp. 121-123; il renvoie notamment à MOMMSEN Karl, «Das Basler Kanzleiwesen des Spätmittelalters», *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde* 74, 1974, p. 163.

⁵⁸ «De l'entrée unilinéaire à la lettre d'une page, la marge de manœuvre semble large». Notre traduction.

⁵⁹ ESCH Arnold, «Berns Weg in den Burgunderkrieg...», p. 37. À propos de Peter Kistler, voir HÜSSY Annelies, «Kistler, Peter», in: *Dictionnaire historique de la Suisse*, 13.08.2007, <<https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/008092/2007-08-13/>>, consulté le 01.07.2024. À propos de Thüning Fricker, voir SCHMID Regula, «Fricker, Thüning...».

⁶⁰ UTZ TREMP Kathrin, «Twingherrenstreit», in: *Dictionnaire Historique de la Suisse*, 05.11.2013, <<https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/017165/2013-11-05/>>, consulté le 18.07.2025.

⁶¹ ESCH Arnold, «Berns Weg in den Burgunderkrieg...», pp. 37-38.

n'est pas un évènement anodin. La ville annonce une vacance, reçoit des candidatures accompagnées de ce qui se rapproche de nos lettres de recommandation contemporaines, et sélectionne le candidat le plus apte à exercer la fonction. Le choix n'est pas définitif et les secrétaires peuvent se succéder rapidement, faute de convenir au conseil⁶². La capacité du candidat à retranscrire fidèlement la volonté du conseil par un texte est déterminante. Le secrétaire est donc le scripteur de la lettre, mais il n'en est pas l'auteur. Ce rôle revient au magistrat et au conseil, les personnes morales qui incarnent, représentent et gouvernent la communauté urbaine. Lorsqu'il prépare une missive, le secrétaire agit au nom du conseil : son mandat prévoit qu'il en choisisse les mots. Ceux-ci doivent donc correspondre aux attentes du conseil⁶³. En cela, il exerce sans aucun doute une influence significative sur les décisions du conseil qu'il sert. Cette influence s'opère en amont du processus scriptural, avant même la séance qui décide de l'expédition d'une missive, au fil d'entrevues entre notables préparant la séance. Les tractations politiques précèdent la mise en production par le secrétaire. Tout au plus, peut-il conseiller ou recommander, mais son expertise n'en demeure pas moins reconnue.

Au moment de la rédaction, et à plus forte raison au moment de la mise en registre, la mémorisation ne s'effectue pas au profit d'un seul individu, mais bien au nom et au bénéfice d'une communauté. Le secrétaire crée un support capable de fournir les cadres nécessaires à la construction de la mémoire institutionnelle d'un groupe, dont la composition évolue chaque année.

Conclusion

L'évolution de cette pratique de l'écrit vers une mémorisation de l'action politique justifie l'emploi du terme de « mémoire institutionnelle ». Ainsi, une nouvelle étape de scripturalisation des institutions est franchie⁶⁴. Mettre

⁶² FREDDI Silvan, « Solothurn – Die Schriftüberlieferung... », pp. 233-236.

⁶³ BUCHHOLZER Laurence, RICHARD Olivier, « Jurer et faire jurer... », p. 77.

⁶⁴ BRUNNER Thomas, « Scripturalisation », in : *VOCES, Vocabulaire pour l'Étude des Scripturalités*, Strasbourg, ARCHE UR 3400 (Université de Strasbourg), 2019, <<https://doi.org/10.34931/pfgeb-0n46>>, consulté le 30.08.2024.

en série, puis relier des documents, est une initiative réfléchie, visant à assurer la traçabilité du travail des dirigeants de la communauté urbaine. Elle optimise le rapport souvenir-coût en favorisant le réemploi documentaire. Le personnel de chancellerie se montre pragmatique⁶⁵. Dans le cas des livres de missives, un écrit intermédiaire, qui sert à préparer une lettre, permet ensuite de se souvenir autant de l'envoi de celle-ci que de l'affaire qu'elle concerne. Ces livres ne sont pas les seuls témoins du développement scripturaire visant à assurer une mémorisation de l'action du gouvernement. Ils appartiennent à un « réseau » documentaire plus large, dont les éléments adoptent la forme de livres, de livrets et plus rarement de rôles⁶⁶. La généralisation de la production et de la conservation de documents intermédiaires, fruits de la production pléthorique d'administrations en plein développement, parmi lesquels figurent les livres de missives, témoigne d'une transformation du rapport des sociétés urbaines à l'écrit : les chancelleries franchissent le seuil d'un nouveau régime de scripturalité. Si le conseil a besoin du contexte d'un événement précis, il peut demander au secrétaire de consulter les registres de délibérations à la date indiquée. Les institutions sont désormais à même de se remémorer leurs propres actions, quand bien même leurs acteurs humains sont temporairement ou définitivement absents. L'administration ne repose plus uniquement sur les individus, mais plutôt sur les institutions. La ville est le théâtre d'un phénomène de bureaucratisation⁶⁷ ; bien que le souvenir direct concernant une décision demeure préférable, les institutions peuvent désormais s'en passer. Ce processus de rationalisation du traitement et de la conservation de l'information améliore sensiblement les conditions d'exercice du personnel politique et administratif. Le conseil gouverne plus efficacement tout en devenant moins dépendant d'individus

⁶⁵ Pour Sabrina Späth, l'activité de la chancellerie est en fait dictée par la rencontre d'une *städtisches Gedächtnis* (mémoire municipale), en tant qu'enregistrement de savoirs et d'informations, avec la pratique et le pragmatisme ; voir SPÄTH Sabrina, « Kanzlei praxis und Korrespondenzwesen... », p. 9.

⁶⁶ RICHARD Olivier, « Le secrétaire et les conseillers... », pp. 142-143. Au sujet du concept de *réseau documentaire*, voir BERTRAND Paul, *Les écritures ordinaires...*, pp. 244-247, ainsi que RAUNER Anne, « Réseau documentaire », in : VOCES, *Vocabulaire pour l'Étude des Scripturalités*, Strasbourg, ARCHE UR 3400 (Université de Strasbourg), 2019, < <https://doi.org/10.34931/27XP-RC11> >, consulté le 18.07.2025.

⁶⁷ WEBER Max, *Wirtschaft und Gesellschaft*, vol. 1, Tübingen, J. C. B. Mohr (Paul Siebeck), 1947 [1922] (Grundriß der Sozialökonomik 3), pp. 128-130.

ayant thésaurisé une connaissance du pouvoir, celle-ci devenant de fait un instrument de domination⁶⁸.

Cette mémoire n'est de toute évidence pas absolue, la part de l'oubli devant être prise en considération. Les lettres commandées par le conseil à la chancellerie sont probablement plus nombreuses que celles qui figurent dans les registres de délibérations. Les missives mentionnées dans ces registres ne se retrouvent pas systématiquement dans les livres de missives. Cette part de l'oubli, intentionnel ou accidentel, doit encore faire l'objet d'une attention particulière, puisque son étude pourrait permettre de déterminer ce qui justifie l'élaboration d'une copie préparatoire de missive et sa conservation.

Le moment de l'adoption du registre en tant qu'instrument de mémorisation institutionnelle coïncide avec celui du renforcement de l'autorité. Cette observation se vérifie à travers l'espace et le temps : elle se manifeste non seulement dans l'espace examiné par cet article⁶⁹, mais également ailleurs – dans l'Italie communale⁷⁰, les États pontificaux⁷¹

⁶⁸ À propos de la connaissance comme instrument de domination, voir SCHELER Max, *Die Wissensformen und die Gesellschaft*, Bern / München, Francke, 1960 [1926] (Max Schelers gesammelte Werke 8) ; LIPP Wolfgang, « Herrschaftswissen », in : RITTER Joachim (éd.), *Historisches Wörterbuch der Philosophie*, vol. 3, Basel, Schwabe, 1974, p. 1099.

⁶⁹ Les conquêtes de l'Argovie (1415) et du Pays de Vaud (1475-1536) font de Berne la ville au territoire le plus étendu au Nord des Alpes. Fribourg et Soleure connaissent des processus de territorialisation plus restreints et légèrement différés, mais s'affirment sur la scène diplomatique régionale dès le XVI^e siècle.

⁷⁰ Les registres comptables de Bologne ont été étudiés récemment ; voir CONTI Marco, « Notes, comptabilités et mémoire. L'élaboration des registres comptables de la Trésorerie de Bologne à la fin du XIII^e siècle », in : FOSSIER Arnaud, PETITJEAN Johann et REVEST Clémence (éds.), *Écritures grises...*, pp. 281-294 ; voir plus généralement pour le cas des registres de justice en Italie LETT Didier (éd.), *I registri della giustizia penale nell'Italia dei secoli XII-XV*, Roma, Publications de l'École française de Rome, 2021 (Collection de l'École française de Rome 580).

⁷¹ Werner Maleczek a récemment consacré une partie de son temps à l'étude et à l'édition des plus anciens registres pontificaux originaux ; voir MALECZEK Werner, « Les registres pontificaux du XIII^e siècle », in : GUYOTJEANNIN Olivier, *L'art médiéval du registre...*, pp. 37-54 ; voir aussi MALECZEK Werner (éd.), *Die Register Innocenz' III., 3. Band: 3. Pontifikatsjahr, 1200/1201. Erster Teil: Das erhaltene Registerfragment. Texte und Indices. Nach Vorarbeiten von Othmar Hageneder*, Wien, Verlag der österreichischen Akademie der Wissenschaften, 2023 (Publikationen des Historischen Instituts beim Österreichischen Kulturforum in Rom II/I/3.1).

ou la France capétienne⁷² – selon des chronologies différenciées, mais correspondant à des périodes de consolidation du pouvoir. Le développement des chancelleries en embryon d'administration procède d'une quête de légitimation et articule deux dynamiques convergentes : l'évolution locale du rapport entre écrit et pouvoir d'une part, et l'imitation des modèles de gouvernement pontificaux, impériaux et royaux, de l'autre⁷³. Les chancelleries s'arment : la mémoire individuelle des membres du gouvernement, sur laquelle repose leur aptitude à gouverner, s'appuie sur la mémoire institutionnelle pour reconstruire un passé, plus ou moins lointain, dont ils n'ont parfois pas été témoins, mais dont la connaissance demeure nécessaire. Conserver, et à plus forte raison, transformer des documents administratifs en support de mémoire revient à produire une mémoire collective de l'action publique reposant sur une production scripturale reconditionnée et sauvegardée.

⁷² John Balwin évoque un « moment Philippe Auguste » ; voir BALWIN John, « Le moment Philippe Auguste », in : GUYOTJEANNIN Olivier, *L'art médiéval du registre...*, pp. 25-36 ; mais aussi et surtout car plus exhaustif CANTEAUT Olivier, « Du bon usage des registres. Les pratiques administratives de la monarchie capétienne et la matérialité de l'enregistrement, du milieu du XIII^e siècle à 1328 », in : GUYOTJEANNIN Olivier, *L'art médiéval du registre...*, pp. 125-205.

⁷³ Selon Paul Bertrand, l'universalité de la portée perpétuelle des chartes peut être attribuée à l'imitation du modèle pontifical, non seulement par les rois, mais également plus tard par les seigneurs et les bourgeois ; voir BERTRAND Paul, *Les écritures ordinaires...*, pp. 51-52. Au sujet de l'influence des chancelleries impériales et papales sur les pratiques de chancellerie, voir GRÉVIN Benoît, « Les mystères rhétoriques de l'État : l'écriture du pouvoir en Europe occidentale (XIII^e-XV^e siècle) ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 63(2), 2008, pp. 271-300.

2. MÉMOIRE POLITIQUE

**« Tes pères furent, depuis longtemps,
rois et empereurs » :
la mémoire, l'oubli et la construction
du passé des premiers Capétiens**

Tomasz Dalewski

Résumé

Lorsque Hugues Capet monta sur le trône du royaume de Francie occidentale en 987, un événement qui marque traditionnellement le début du règne de la dynastie capétienne, il n'était pas le premier membre de sa famille à s'emparer de l'office royal. Ainsi, l'élévation royale de son grand-père, Robert de Neustrie, faisait partie de la rébellion contre le roi carolingien Charles le Simple dans les années 922-923. Depuis, l'histoire de l'usurpation de Robert a été employée par ceux défavorables aux Robertiens / Capétiens pour délégitimer le pouvoir qu'ils exerçaient en tant que ducs des Francs, puis rois. L'héritage douteux de Robert de Neustrie semblait également créer une nécessité de réimaginer le passé de la nouvelle famille royale, ce qui est visible à travers des chartes destinées au chapitre de Saint-Martin de Tours dont les Robertiens furent, tout au long du x^e siècle, des abbés laïcs.

When Hugh Capet ascended the throne of the West Frankish Kingdom in 987, an event marking the beginning of the new Capetian dynasty, he was not the

first member of his family to claim the royal crown. In 922, Hugh's grandfather, Robert of Neustria, briefly became a king during his rebellion against the Carolingian king Charles the Simple. Since then, the story of Robert's usurpation has been used by those unfavourable to the Robertian / Capetian family to delegitimize the power that they held as dukes of the Franks and later as kings. The problematic heritage of Robert of Neustria also seemed to create a necessity to reformulate the past of the new royal family, which becomes evident through the analyses of royal charters addressed to the chapter of Saint-Martin de Tours, where the Robertians held the office of lay abbots throughout the 10th century.

1. Robert le Pieux et ses ancêtres

Peu de temps après la mort de Robert II le Pieux (996-1031)¹, deuxième roi de la famille capétienne à régner sur la France depuis 987, un moine nommé Helgaud († vers 1031), de l'abbaye de Fleury, rédige une *Vie* consacrée au défunt souverain². Dès les premiers paragraphes d'une œuvre que nous pouvons qualifier de quasi-hagiographique, l'auteur souligne les caractéristiques extraordinaires de son protagoniste - son éducation, sa piété et son apparence physique - faisant de Robert un roi exemplaire. Helgaud met également en avant les origines nobles du souverain : selon lui, la dignité royale de Robert démontre précisément son héritage exceptionnel. Comme le déclare le moine de Fleury, la couronne posée sur la tête de Robert le désigne comme un descendant direct de la lignée royale de ses grands-parents et arrière-grands-parents³. L'importance des origines royales de Robert, signe manifeste de sa grandeur, est également mise en évidence dans le processus même de composition de la *Vita*. À la dernière étape de rédaction, l'hagiographe retravaille la préface de l'ouvrage pour comparer Robert au roi David en

¹ Les dates entre parenthèses correspondent, en l'absence d'obèle, aux dates de règne.

² HELGAUD DE FLEURY, *Vie de Robert le Pieux: Epitoma vitae regis Rotberti Pii*, éd. et trad. par BAUTIER Robert-Henri, LABORY Gillette, Paris, Éditions du CNRS 1965 (Sources d'histoire médiévale 1).

³ « *corona capiti imposita decernebat eum avis et attavis stirpe processisse regia* », tiré de HELGAUD DE FLEURY, *Vie de Robert...*, p. 58.

ajoutant une déclaration sur l'objectif de son travail : proposer un modèle de roi destiné à inspirer les générations présentes et futures⁴.

Dans une série de modifications similaires, Helgaud insère des informations supplémentaires sur les parents de Robert. Comme il l'indique, Robert est issu d'une « illustre famille », autant par son père Hugues que par sa mère Adélaïde. Helgaud précise que son « *inclita progenies* » trouve ses origines en Italie, « *ab Ausonie* »⁵. Bien que ce terme ait suscité quelques controverses historiographiques, il est clair qu'Helgaud ne s'est pas vraiment prononcé sur les origines réelles de Robert, mais lui a forgé un héritage romain et légendaire pour accroître son prestige⁶. En d'autres termes, les origines italiennes de la famille de Robert relèvent avant tout d'un procédé littéraire. Ce procédé s'inscrit dans la stratégie narrative du moine de Fleury, qui vise à présenter le héros de son œuvre comme un roi-modèle, distingué non seulement par ses mérites, mais aussi par son ascendance.

Le souci des origines nobles, et surtout royales, des souverains est un thème récurrent dans les textes qui visent à glorifier le pouvoir aux ^x^e et ^{xi}^e siècles. Pour mettre en valeur le prestige et les qualités exemplaires des rois et des empereurs, les auteurs médiévaux se réfèrent non seulement à leurs capacités personnelles, mais aussi à leur lignage. En effet, le modèle narratif et idéologique royal de l'Europe post-carolingienne est celui de la succession familiale : aux rois succèdent les fils, petits-fils ou parfois des cousins plus éloignés⁷. La prévalence de cette construction idéologique

⁴ Sur l'histoire de l'écriture de *Vita* voir l'introduction à l'édition, HELGAUD DE FLEURY, *Vie de Robert...*, pp. 42-47.

⁵ HELGAUD DE FLEURY, *Vie de Robert...*, p. 58.

⁶ Christian Pfister a insisté sur le fait que « *ab Ausonie* » se référerait à l'origine italienne de la mère de Robert, Adélaïde. Cette interprétation fut rejetée par Ferdinand Lot et Robert-Henri Bautier, qui y voyaient seulement une invention d'Helgaud ; PFISTER Christian, *Études sur le règne de Robert le Pieux*, Paris, F. Vieweg Libraire-éditeur, 1885, pp. 388-389 ; LOT Ferdinand, *Étude sur le règne de Hugues Capet et la fin du ^x^e siècle*, Paris, Libraire Émile Bouillon, 1903, pp. 200-204. Pour le résumé de la discussion, voir HELGAUD DE FLEURY, *Vie de Robert...*, note 2, p. 58.

⁷ Sur ce problème, voir notamment DHONDT Jan, « Élection et hérédité sous les Carolingiens et les premiers Capétiens », *Revue belge de philologie et d'histoire* 18, 1939, pp. 913-953 ; LEWIS Andrew W., *Royal Succession in Capetian France: Studies*

est si forte qu'une succession en dehors de la famille royale appelle à une longue justification de la part des auteurs contemporains, ce qui devient particulièrement visible avec l'ascension de la famille capétienne. Selon Richer de Saint-Remi († après 998), l'avènement d'Hugues Capet (987-996) en 987, après la mort du Carolingien Louis V (986-987) et malgré des prétentions de son oncle Charles de Lorraine, nécessite un discours élaboré. Ce dernier, prononcé par Adalbéron († 1030 / 1031), archevêque de Reims, devant les nobles francs réunis à Senlis, cherche à justifier ce changement dynastique. Bien que l'archevêque reconnaisse que l'obtention de la couronne ne peut dépendre uniquement du droit héréditaire, il propose cependant une série d'arguments destinés à exclure Charles de l'office royal malgré son héritage carolingien : sa femme de statut inférieur, ses alliances avec le pouvoir ottonien, ses conflits contre sa propre famille, entre autres⁸.

La question des origines royales des monarques revêt une importance particulière dans le contexte de l'établissement de nouvelles dynasties après 888, lorsque les souverains ne peuvent plus bénéficier du charisme associé à la descendance de Pépin le Bref (751-768). Qu'un roi carolingien ait eu des ancêtres royaux semblait une évidence, comme le montrent les nombreuses annales et généalogies royales produites sous les Carolingiens, lesquelles façonnaient aussi les mentalités des contemporains⁹. Cependant, l'idée que le pouvoir ait été transmis au sein d'une famille choisie par Dieu pour régner renforçait le droit prééminent des Carolingiens sur

on Familial Order and the State, London, Harvard University Press, 1981, (Harvard Historical Studies 100); SOT Michel, « Hérédité royale et pouvoir sacré avant 987 », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 43, 1988, pp. 705-733; DALEWSKI Zbigniew, « Patterns of Dynastic Identity in the Early Middle Ages », *Acta Poloniae Historica* 107, 2013, pp. 5-43; GRABOWSKI Antoni, *The Construction of Ottonian Kingship. Narratives and Myth in Tenth-Century Germany*, Amsterdam University Press, 2018 (Intellectual and Political History 3), pp. 47-66; BARTLETT Robert, *Blood Royal. Dynastic Politics in Medieval Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2020, pp. 1-5.

⁸ RICHER DE SAINT-REMI, *Historiae*, édité par HOFFMANN Hartmut, Hannover, Hahnsche Buchhandlung, 2000 (Monumenta Germaniae Historica Scriptores 38), IV, 10, pp. 237-239.

⁹ Sur l'importance des affaires dynastiques dans l'écriture historique de l'époque carolingienne, voir surtout MCKITTERICK Rosamond, *History and Memory in the Carolingian World*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, pp. 120-155.

la charge royale, à tel point que celui-ci devenait un élément central de la propagande royale au cours du IX^e siècle¹⁰. Cependant, les nouvelles dynasties qui accédèrent au pouvoir à partir de 888 et tout au long du X^e siècle après l'effondrement de l'empire carolingien, ne disposaient pas de cette longue tradition de succession familiale. Il semble donc que souligner les origines royales des rois post-carolingiens, qu'elles soient réelles ou inventées, témoigne de leur adhésion à ces structures narratives et idéologiques. En insistant sur l'héritage royal comme un aspect préliminaire de la « bonne gouvernance », un modèle restait toujours pertinent au XI^e siècle.

Dans ce contexte, l'image des origines de Robert le Pieux, créée par Helgaud, s'inscrit parfaitement dans les perceptions relatives à la royauté post-carolingienne. Le moine de Fleury cherche à établir un portrait résolument positif du roi, dont la famille vient tout juste d'accéder à la charge royale. La mention de son ascendance royale, ainsi que de ses origines « romaines », lui permet d'élever la famille de Robert à un statut véritablement royal, digne d'un souverain glorieux. D'autres auteurs contemporains désireux de s'attirer les bonnes grâces des premiers Capétiens, ont recours à une stratégie similaire. Le maître d'Helgaud, Abbon, abbé de Fleury († 1004), dans son *Apologeticus* – un ouvrage polémique visant à le défendre, auprès des rois Hugues et Robert, contre les accusations de l'évêque d'Orléans Arnoul –, s'adresse au second des rois capétiens en remarquant qu'il est « issu d'ancêtres royaux »¹¹. De même, Adalbéron, évêque de Laon, dans son *Poème au roi Robert*, écrit sous la forme d'un dialogue entre le roi et l'évêque, met dans la bouche de ce dernier, à l'adresse du monarque, les mots suivants : « Tes pères furent, depuis longtemps, rois et empereurs. Le lait que tu sucres est le don d'une

¹⁰ Voir DEHOUX Esther, « Une simple affaire de famille ? Usage et portée du mot “proles” dans la France de l'Ouest (IX^e-XII^e siècle) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* 140, 2012, pp. 241-266 ; AIRLIE Stuart, *Making und Unmaking the Carolingians 751-888*, London, Bloomsbury Publishing, 2020.

¹¹ « *Rodberte, quem atavis regibus editum* », tiré de ABBON DE FLEURY, *Correspondance. Apologétique. Œuvres canoniques*, éd. et trad. par JÉGOU Laurent, LABORY Gillette, Paris, CNRS Éditions, 2023 (Sources d'histoire médiévale 47), p. 170.

nourrice impériale»¹². La réponse de Robert est encore plus explicite : « Ce que donne la race, aucune volonté ne le rompt. Les lignées de nobles descendent du sang des rois. Pour les rois et les princes la naissance noble est la louange convenable »¹³. Ainsi, une fois encore, c'est l'ascendance royale d'un souverain que nous trouvons au cœur de l'éloge¹⁴.

Revenons à Helgaud. Si la question des origines « italiennes » de Robert a été largement considérée par l'historiographie comme une invention littéraire du moine de Fleury, la seconde affirmation de l'auteur concernant son héritage royal mérite une analyse plus nuancée. Helgaud souligne que la couronne de Robert le désigne comme issu de la famille royale par ses *avis* et *atavis*. Il semble évident que cette mention imprécise des ancêtres du protagoniste vise à inscrire sa charge royale dans une longue tradition de succession paternelle. Ainsi, Robert le Pieux, couronné en 987, peu après l'avènement de son père Hugues Capet, est présenté par Helgaud comme héritant d'un pouvoir remontant à au moins quatre générations. En réalité, nous aurions des difficultés à trouver à Robert un grand-parent royal. Cependant, il est vrai qu'il peut se vanter de certains ancêtres royaux, bien qu'Helgaud ait choisi de ne pas les nommer explicitement. Par sa grand-mère Hedwige († 903), Robert est l'arrière-petit-fils d'Henri l'Oiseleur (919-936), le premier roi de la dynastie ottonienne. Il est également, par son père Hugues et son grand-père Hugues le Grand (923-956), un descendant de Robert I^{er}, marquis de Neustrie et roi de Francie occidentale, qui s'était brièvement emparé de la couronne entre 922 et 923. En réalité, le manque de précision d'Helgaud concernant les ancêtres royaux du souverain capétien est précisément lié à l'héritage douteux et problématique de son *atavus* et homonyme.

¹² « *Patres namque tui longe rex, induperator / Lac tibi suggesti dat nutrix induperatrix* », tiré de ADALBÉRON DE LAON, *Poème au roi Robert*, éd. et trad. par CAROZZI Claude, Paris, Société d'Édition « Les Belles Lettres », 1979 (Les Classiques de l'Histoire de France au Moyen Âge 32), vv. 7-8, p. 2.

¹³ « *Quod genus attribuit, dirimit non ulla uoluntas. / Stemmata nobilium descendunt sanguine regum. / Regibus et ducibus bona laus est nobilis ortus.* », tiré de ADALBÉRON DE LAON, *Poème...*, vv. 21-23, p. 2.

¹⁴ Sur la perception de la royauté par Adalbéron, voir CAROZZI Claude, « Introduction », in : ADALBÉRON DE LAON, *Poème...*, pp. LXXV-LXXX.

2. L'ombre de Robert de Neustrie

L'avènement de Robert de Neustrie est un moment central de la rébellion des nobles de Francie occidentale contre Charles le Simple (893-922). Comme le rapporte Flodoard de Reims († 966) dans ses *Annales*, principale source pour ces événements, les nobles Francs, indignés par le comportement honteux de Charles et son favoritisme inexplicable envers son conseiller Haganon, se révoltent contre leur roi et choisissent Robert comme seigneur. Un an après son couronnement à Reims en 922, le *marchio* de Neustrie trouve la mort lors de la bataille de Soissons, alors qu'il affronte les forces loyales au roi carolingien. Toutefois, le décès de Robert ne met pas fin à la révolte. Malgré la perte de leur chef, les rebelles réussissent à contraindre Charles et ses partisans à fuir le champ de bataille. À la suite de cette défaite ou victoire en demi-teinte, Raoul, fils du puissant duc bourguignon Richard le Justicier (918-921) et gendre de Robert par son mariage avec sa fille Emma, est choisi par les grands pour lui succéder. Quant à Charles le Simple, il est par la suite capturé par Herbert de Vermandois, ce qui met fin à la guerre civile et assure la stabilité du règne de Raoul (923-936)¹⁵.

L'histoire de cette rébellion aristocratique dirigée par Robert de Neustrie et de sa mort à Soissons sur le champ de bataille a nourri un riche développement historiographique au cours du x^e siècle. Si les *Annales* de Flodoard présentent une vision largement pro-robertienne, reconnaissant la validité des motivations du roi-rebelle et la légitimité de son règne, les sources postérieures, en revanche, présentent majoritairement le couronnement de Robert comme une usurpation de la royauté, une tyrannie, voire un sacrilège¹⁶. Ainsi

¹⁵ LAUER Phillipe (éd.), *Les Annales de Flodoard*, Paris, Éditions Alphonse Picard et fils, 1905, pp. 2-15.

¹⁶ Sur les positions politiques de Flodoard voir surtout SOT Michel, *Un historien et son Église. Flodoard de Reims*, Paris, Fayard, 1993, pp. 195-200; LECOUTEUX Stéphane, « Le contexte de rédaction des Annales de Flodoard de Reims (919-966). Partie 1 : une relecture critique du début des Annales à la lumière de travaux récents », *Le Moyen Âge* 116 (1), 2010, pp. 51-121; LECOUTEUX Stéphane « Le contexte de rédaction des Annales de Flodoard de Reims (919-966). Partie 2: Présentation des résultats de la relecture critique du début des annales », *Le Moyen Âge* 116 (2), 2010, pp. 283-318; ROBERTS Edward, *Flodoard of Rheims and the Writing of History in the Tenth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019 (Cambridge Studies in Medieval Life and Thought 4, 113).

Adalbert de Magdebourg († 981), dans sa continuation de la *Chronique* de Régino de Prüm écrite vers 966, offre-t-il un récit dramatisé des événements de 923 : Charles le Simple, jugé victorieux par le chroniqueur, aurait personnellement tué Robert à Soissons, sa lance transperçant la langue parjure avec laquelle le rebelle avait prêté serment de fidélité au roi¹⁷. De l'autre côté du Rhin, Richer, vers la fin du x^e siècle, n'est guère plus indulgent envers Robert : le moine de Saint-Remi qualifie régulièrement le *marchio* de Neustrie de « tyran » et accuse de cupidité celui qui a tenté de s'emparer injustement de la couronne royale¹⁸. De même, Aimon de Fleury († après 1008), contemporain d'Helgaud, propose une vision bien plus sombre de l'ancêtre de Robert le Pieux que celle de son collègue. Dans ses *Miracula sancti Benedicti* rédigés au début du xi^e siècle, il n'hésite pas à parler de la « tyrannie » de Robert de Neustrie et de son « invasion » du royaume de Charles. Selon l'hagiographe, Robert a cherché à établir un « pouvoir tyrannique » dans le royaume des Francs pour récupérer la couronne, qu'il prétendait lui revenir par droit héréditaire puisque son frère Eudes (888-898) avait été le prédécesseur de Charles sur le trône¹⁹. Cette évolution de la tradition autour de Robert de Neustrie se dévoile assez clairement dans une partie des *Annales dites de Renaud*, qui vont jusqu'en 965. D'après Louis Halphen, ces *Annales* probablement composées vers la fin du xi^e siècle dérivent d'un recueil perdu de Saint-Maurice d'Angers²⁰. Bien que le scribe, pour l'année 917, annonce par un *incipit* le début de la chronique de Flodoard, le texte lui-même, et notamment la description de Robert de Neustrie, diffère radicalement de celle du chanoine de Reims. Les *Annales* décrivent Robert comme un tyran²¹.

¹⁷ ADALBERT DE MAGDEBOURG, *Continuatio Reginonis...*, p. 157.

¹⁸ RICHER DE SAINT-REMI, *Historiae...*, I, 16, pp. 52-53 et I, 46, pp. 79-81 ; voir aussi GLENN JASON, *Politics and History in the Tenth Century. The Work and World of Richer of Reims*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004 (Cambridge Studies in Medieval Life and Thought 4, 60), pp. 176-214.

¹⁹ DAVRIL Anselme, DUFOUR Annie et LABORY Gillette (éds.), *Les Miracles de saint Benoît*, Paris, CNRS éditions, 2019 (Sources d'histoire médiévale 45), pp. 200-202.

²⁰ HALPHEN Louis (éd.), *Recueil d'annales angevines et vendômoises*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1903, pp. XLVII-XLIX.

²¹ « *Rodulfus rex Francorum qui, occiso Roberto tiranno a Hlothariensibus, regnum suscepit* », tiré de HALPHEN Louis (éd.), *Recueil d'annales...*, p. 85. Sauf indication contraire, les traductions sont les nôtres.

Nous pouvons alors constater que la royauté de Robert de Neustrie, et par extension les origines royales de son arrière-petit-fils, ne sont pas aussi évidentes qu'Helgaud le suggère dans son récit. De plus, la réputation sinistre du roi-usurpateur semble jouer un rôle non négligeable sur la perception de sa descendance. Encore une fois, nous devons à Richer de Saint-Remi une explication des raisons pour lesquelles Hugues le Grand, fils et héritier de Robert, a choisi de soutenir le fils de Charles le Simple, Louis IV dit d'Outremer (936-954), au lieu de revendiquer la couronne pour lui-même après la mort de Raoul en 936. Selon le chroniqueur, Hugues a jugé criminelles et inacceptables aux yeux de Dieu les actions de son père. Le duc des Francs a donc estimé qu'il ne devait pas accéder à la dignité royale, tant il risquait de répéter les péchés de son père²². Bien que le récit de Richer, malgré sa condamnation des actes de Robert de Neustrie, n'exprime pas ouvertement une hostilité envers la famille capétienne, d'autres sources se montrent bien moins réservées. L'usurpation de Robert en 923 est même devenue un passage fondateur de la rhétorique anti-capétienne à partir de la seconde moitié du x^e siècle. Un exemple particulièrement éclairant est celui de l'*Historia Francorum Senonensis*, rédigée à Sens vers 1015. Ce texte, à la dimension anti-capétienne évidente, s'attaque ouvertement à la légitimité de l'avènement d'Hugues Capet en 987²³. Selon l'auteur anonyme, le roi de la nouvelle dynastie aurait collaboré avec l'évêque de Laon, Adalbéron, pour capturer Charles de Lotharingie, oncle du roi défunt Louis V et son héritier naturel, avant de revendiquer la couronne pour lui-même²⁴. Le père d'Hugues Capet, Hugues le Grand, est également présenté sous un jour peu flatteur : il est décrit comme un rebelle perpétuel, ayant causé de nombreux torts aux Francs. L'auteur ne s'arrête pas là. Les origines d'Hugues sont également entachées. Son père Robert de Neustrie est

²² RICHER DE SAINT-RÉMI, *Historiae...*, II, 2, pp. 97-98.

²³ EHLERS Joachim, «Die *Historia Francorum Senonensis* und der Aufstieg des Hauses Capet», *Journal of Medieval History* 4, 1978, pp. 1-25; McNAIR Fraser, «A Post-Carolingian Voice of Dissent: The *Historia Francorum Senonensis*», *The Journal of Medieval Latin* 28, 2018, pp. 15-47.

²⁴ WAITZ Georges (éd.), *Historia Francorum Senonensis*, in: PERTZ Georges (éd.), *Chronica et annales aevi Salici*, Hannover, Hahnsche Buchhandlung, 1861 (MGH SS 9), pp. 367-368.

présenté comme un envahisseur du royaume de Charles, tandis que son grand-père maternel, Herbert de Vermandois, est décrit comme un archi-traitre pour avoir emprisonné le roi carolingien²⁵. À partir de Robert, le lignage capétien est présenté comme un regroupement de traîtres, d'usurpateurs et de rebelles. Enfin, cette honteuse histoire d'usurpations capétiennes est également exposée dans la généalogie royale provenant du monastère de Saint-Aubin d'Angers, rédigée vers la seconde moitié du ^x^e siècle où les influences anti-capétiennes y sont clairement visibles. Hugues Capet et son fils Robert le Pieux y sont qualifiés de rois établis par « la tyrannie ». Le texte appelle, une fois de plus, leur ancêtre Robert de Neustrie « le roi tyrannique »²⁶.

L'histoire de la rébellion de Robert et de sa mort lors de la bataille de Soissons s'enracine ainsi profondément dans le discours anti-capétien au cours du ^x^e siècle. Face à une royauté capétienne naissante, encore loin d'être pleinement établie et sujette à la contestation, le passé de la nouvelle famille royale est mobilisé pour miner sa légitimité. L'ombre de Robert de Neustrie pèse lourdement sur la nouvelle famille royale, surtout si nous considérons que la prise de pouvoir par Hugues Capet lui-même reste controversée, en raison des prétentions avancées par Charles de Lorraine²⁷. Enfin, pour des auteurs comme Helgaud ou Abbon de Fleury, l'histoire familiale troublante des Capétiens pose un dilemme difficile. Les « bons souverains », qui pour eux sont sans aucun doute Hugues et Robert, auraient dû avoir des ancêtres royaux pour s'inscrire dans le seul modèle légitime de la royauté connu par le monde post-carolingien, celui du pouvoir royal héréditaire transmis au sein de la famille régnante. Seulement, comme Robert de Neustrie demeure une figure controversée au tournant des ^x^e et ^{xi}^e siècles, les partisans des Capétiens se retiennent

²⁵ WAITZ Georges (éd.), *Historia Francorum Senonensis...*, p. 366.

²⁶ « *Rodbertus* [Robert de Neustrie] *Rex tyrannicus* » ; « *Hugo item Rex factus per tirannidem simul cum Rodbertio filio* », tiré de S.N., *Ex genealogia regum Francorum a Pharamundo ad Philippum I*, in : DELISLE Léopold (éd.), *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, vol. 11, Paris, Victor Palmé, 1876, p. 170 ; voir aussi GUENÉE Bernard, « Les généalogies entre l'histoire et la politique : la fierté d'être Capétien, en France, au Moyen Âge », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 33, 1978, p. 452.

²⁷ SASSIER Yves, *Hugues Capet...*, pp. 204-236.

de les associer à sa royauté contestée, en privilégiant les notions vagues d'*avus* et *atavus*.

L'avènement de Robert I^{er} reste un point noir dans la tradition familiale capétienne. Il ne peut pas être utilisé pour renforcer la légitimité héréditaire de la nouvelle dynastie régnante, ce qui pousse à privilégier le silence. Ainsi, il n'est donc pas surprenant qu'une généalogie royale, écrite à Fleury à l'époque d'Henri I^{er} (1027-1060), fils de Robert le Pieux, ne mentionne pas le court règne de Robert de Neustrie, et affirme que ce fut seulement avec Hugues Capet que la dynastie capétienne s'est emparée de la couronne de France²⁸. Il est alors clair que Robert ne peut pas faire partie de l'héritage transmis à la nouvelle dynastie royale, que sa royauté ne constitue pas un appui pour Hugues Capet et Robert le Pieux. Cependant, l'effacement de l'usurpation de Robert du passé capétien va au-delà du silence conservé sur son avènement controversé : c'est son appartenance même à la famille capétienne qu'il faut remettre en question. À cette fin, la documentation de la collégiale Saint-Martin de Tours fournit une démonstration importante.

3. La reconstruction du passé capétien

La collégiale Saint-Martin de Tours devient la propriété de la famille robertienne dès la seconde moitié du ix^e siècle. Le premier ancêtre des Capétiens à occuper la charge d'abbé laïc est Robert le Fort († 866), qui reçoit en 866 des *honores* en Neustrie, en raison de ses exploits dans la lutte contre les envahisseurs vikings. Cependant, après sa mort lors de la bataille de Brissarthe la même année, ses possessions neustriennes sont conférées à Hugues l'Abbé († 886), membre de la puissante famille des Welf, proche de la cour de Charles le Chauve (843-877). Ce n'est qu'en 886 qu'Eudes, fils de Robert le Fort, reprend le contrôle de la communauté. Après son couronnement royal en 888, Eudes confie la

²⁸ WAITZ Georges (éd.), *Genealogia regum Francorum*, in: WAITZ Georges (éd.), *Supplementa Tomorum I-XII*, Hannover, Hahnsche Buchhandlung, 1881 (MGH SS, 13), pp. 249-250 ; GUENÉE Bernard, « Les généalogies... », pp. 452-453.

charge d'abbé laïc à son frère Robert, qui occupe cette fonction jusqu'à sa mort en 923. Après la bataille de Soissons, les *honores* de Robert, y compris l'office d'abbé laïc de Saint-Martin de Tours, sont transmis à Hugues le Grand²⁹.

Durant l'abbatiate de Robert de Neustrie, Saint-Martin de Tours devient véritablement le « lieu de mémoire » de la famille robertienne, notamment grâce à la commémoration liturgique des membres de la famille³⁰. Dans l'un des plus anciens diplômes connus de Robert, datant de 897, l'abbé laïc de Saint-Martin, agissant en tant que « comte et abbé », établit un office de prières pour son père « le glorieux Robert, comte et abbé de ce lieu », ainsi que pour son frère, « glorieux roi choisi par Dieu, son seigneur, et son frère germain Eudes »³¹. Dans un autre diplôme datant de 899, Robert restitue à l'abbaye certaines possessions prises par « son prédécesseur, seigneur Eudes qui était abbé puis roi des Francs, notre frère germain »³². Ces deux documents soulignent à la fois la continuité dynastique dans l'exercice de la charge abbatiale et les liens de parenté étroits – et évidemment prestigieux – unissant l'abbé au roi des Francs. De fait, sous Robert de Neustrie, la collégiale Saint-Martin de Tours devient l'endroit où le passé robertien, à travers la liturgie et les diplômes, est chéri, contemplé et mis en évidence.

²⁹ Sur la collégiale de Saint-Martin de Tours sous les abbés robertiens, voir NOIZET Hélène, « L'ascension du lignage robertien : du Val de Loire à la Francie », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 2004, pp. 19-35 ; voir aussi FARMER Sharon, *Communities of Saint Martin. Legend and Ritual in Medieval Tours*, Ithaca, Cornell University Press, 1991.

³⁰ FARMER Sharon, *Communities...*, pp. 23-30 ; WERNER Karl Ferdinand, « Les premiers Robertiens et les premiers Anjou (IX^e siècle-début X^e siècle) », in : WERNER Karl Ferdinand, *Enquêtes sur les premiers temps du principat français (IX^e –X^e siècle) / Untersuchungen zur Frühzeit des Französischen Fürstentums (9.-10. Jahrhundert)*, trad. par SAINT-SORNY Bruno, Paris, Jan Thorbecke Verlag, 2004, pp. 274-277.

³¹ « *gloriosum et a Deo electum regem, dominum et seniore ac germanum nostrum, Odonem* », tiré de BAUTIER Robert-Henri et DUFOUR Jean (éds.), *Recueil des actes de Robert I^{er} et de Raoul, rois de France (922-936)*, Paris, Imprimerie Nationale, 1978 (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France 13), note 40, pp. 153-154.

³² « *dominum et genitorem nostrum Rotbertum gloriosum, dum vixit in terris, comitem et ejusdem loci abbatem* », « *Praedecessor noster, domnus Odo tunc abba, exinde Francorum rex, germanus noster* », tiré de BAUTIER Robert-Henri, DUFOUR Jean (éd.), *Recueil des actes de Robert...*, note 41, p. 156.

Il n'y avait rien de nouveau dans ces pratiques au début du ^x^e siècle : le duc de Bourgogne Richard le Justicier (858-921) et le duc d'Aquitaine Guillaume I^{er} (vers 875-918) agissaient de même dans leurs propres « lieux de mémoire dynastiques », respectivement à Saint-Germain d'Auxerre et à Saint-Julien de Brioude³³. Cependant, si Robert de Neustrie s'engage activement dans la vie de la communauté de Saint-Martin, son successeur, Hugues le Grand, se montre beaucoup moins impliqué dans les activités de la collégiale. Ses interventions en faveur de cette communauté sont nettement moins nombreuses que celles de son père : dix-sept diplômes ont été émis sous Robert contre seulement neuf sous Hugues. Sous l'abbatiat de Hugues le Grand, un changement notable se produit dans les méthodes de commémoration du passé robertien, et particulièrement de Robert de Neustrie. L'évolution est visible dans la production documentaire du *scriptorium* de Saint-Martin de Tours.

Bien que nous ne possédions pas de chronique ou d'annales écrites à Tours au ^x^e siècle, la production diplomatique de la collégiale de Saint-Martin démontre l'attention particulière portée par les chanoines à la perception de leur passé et surtout à celui de leurs abbés robertiens. Une série de chartes royales à destination de la collégiale a été promulguée par les rois des Francs depuis l'époque de Louis le Pieux († 840). Toutes ces chartes – confirmant les immunités et les possessions accordées à l'abbaye par un roi et ses prédécesseurs – ont sans aucun doute été produites dans le *scriptorium* de Saint-Martin de Tours³⁴. Chaque nouvel acte reprend

³³ GUILLOT Olivier, « Formes, fondements et limites de l'organisation politique en France au ^x^e siècle », in : CAPITANI Ovidio (éd.), *Il Secolo di Ferro: Mito e Realtà del Secolo x. 19-25 aprile 1990*, t. 1, Spoleto, Presso La Sede Del Centro, 1991 (Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo 38), pp. 66-80 ; KOZIOŁ Geoffrey, *The Politics of Memory and Identity in Carolingian Royal Diplomas. The West Frankish Kingdom (940-987)*, Turnhout, Brepols, 2012 (Utrecht Studies in Medieval Literacy 19), pp. 535-555 ; AIRLIE Stuart, « The Palace of Memory: The Carolingian Court as Political Centre » in : JONES Sarah Rees, MARKS Richard et MINNIS A. J. (éds.), *Courts and Regions in Medieval Europe*, Woodbridge, York Medieval Press, 2000, pp. 1-20.

³⁴ Sur la production des documents à Saint-Martin de Tours au haut Moyen Âge, voir TESSIER Georges, « Les diplômes carolingiens du chartrier de Saint-Martin de Tours », in : PERRIN Charles-Edmond (éd.), *Mélange d'histoire du Moyen Âge dédiés à la mémoire de Louis Halphen*, Paris, Presses universitaires de France, 1951, pp. 683-692 ; NOIZET Hélène, « La transmission de la documentation diplomatique de Saint-Martin de

de larges parties des documents antérieurs, avec quelques modifications : le nom du roi émetteur, ceux des abbés receveurs ou des privilèges supplémentaires. Parfois, ces modifications sont plus substantielles et témoignent de l'intérêt de la communauté pour sa propre représentation. À titre d'exemple, les scribes sont attachés à la présence du corps de saint Martin dans la basilique de Tours. La formule indiquant cette présence, absente de la charte de Charles le Simple de 903 après le transfert du corps de saint Martin dans la cathédrale de cette même ville, réapparaît dans le diplôme royal de Raoul de Bourgogne lorsque les reliques retournent à la basilique reconstruite³⁵. Cette actualisation, en apparence mineure et sans importance, montre au contraire que les scribes de Saint-Martin ne se contentent pas de copier les actes antérieurs. Ils prennent soin de les mettre à jour pour refléter la réalité et transmettre le message souhaité par la communauté. Dans ce cas précis, le retour du grand saint évangéliste et thaumaturge au sein de la basilique dont il est le patron³⁶. Ces documents offrent ainsi un regard vers l'intérieur et permettent d'observer l'auto-représentation des chanoines ainsi que la manière dont ils établissent la perception de leur propre communauté et dont ils façonnent leur propre histoire ainsi que celle de leurs abbés : les ducs, puis les rois, des Francs. Dans ce contexte, la production diplomatique de la collégiale sert à l'établissement du passé de la famille capétienne au même titre que les textes écrits par Helgaud ou Abbon de Fleury. De plus, ce processus de réécriture, tout au long du x^e siècle, met en lumière la formation du passé capétien dans une perspective de longue durée. Nous allons maintenant examiner comment Robert de Neustrie est présenté dans les diplômes produits au sein du « lieu de mémoire » de sa famille. Cinq documents

Tours antérieure à 1150 », *Histoire et archives* 17, 2005, pp. 34-35 ; MAGNOU-NORTIER Élisabeth, « Étude sur le privilège d'immunité du iv^e au ix^e siècle », *Revue Mabillon* 60, 1984, pp. 492-497.

³⁵ « [...] *basilicae, in qua sanctissimus corpus ipsius eximii confessoris Christ beati Martini venerabiliter requiescit* », tiré de BAUTIER Robert-Henri et DUFOUR Jean (éds.), *Recueil des actes de Robert...*, note 15, p. 65.

³⁶ GASNAULT Pierre, « Le tombeau de saint Martin et les invasions normandes dans l'histoire et dans la légende », *Revue d'histoire de l'Église de France* 144, 1961, pp. 51-66 ; sur l'auto-représentation des chanoines de Saint-Martin de Tours, voir aussi FARMER Shanon, *Communities...*, pp. 51-62 et 195-221.

retiennent alors l'attention : ceux d'Eudes (896), Charles le Simple (903), Raoul (931), Louis IV (938) et Hugues Capet (990)³⁷.

Le premier, émis par le roi Eudes, accorde et confirme les immunités à la collégiale Saint-Martin de Tours, à la demande de Robert de Neustrie. Pour rédiger ce document, les scribes ont principalement copié la charte de Louis le Bègue de 878, en modifiant seulement le nom de l'abbé « Hugues » (c'est-à-dire Hugues l'Abbé) pour inscrire « Robert » à la place³⁸. Ils ont également ajouté qu'il était le « frère germain » du roi. Cette mise en avant des liens familiaux étroits unissant le monarque et l'abbé de Saint-Martin de Tours s'accorde parfaitement avec d'autres diplômes d'Eudes à destination de cette abbaye, démontrant l'existence de liens de parenté privilégiés entre l'abbé et un souverain, lui-même ancien dirigeant de la communauté³⁹. La même idée est reprise dans le deuxième diplôme, celui de Charles le Simple. Robert est alors appelé par le roi carolingien, sous la plume d'un scribe, « frère germain de notre prédécesseur, Eudes ». Cette mention constitue une nouvelle confirmation

³⁷ Les diplômes en question sont dans un ordre : TESSIER Georges et BAUTIER Robert-Henri (éds.), *Recueil des actes de Eudes, roi de France (888-898)*, Paris, Imprimerie Nationale, 1967 (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France 11), note 41, pp. 167-178 ; LOT Ferdinand et LAUER Phillipe (éds.), *Recueil des actes de Charles III le Simple : roi de France (893-923)*, Paris, Imprimerie Nationale, 1949 (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France 10), note 46, pp. 97-102 ; BAUTIER Robert-Henri et DUFOUR Jean (éds.) *Recueil des actes de Robert...*, note 16, pp. 60-70 ; PROU Maurice et LAUER Philippe (éds.), *Recueil des actes de Louis IV, roi de France (936-954)*, Paris, Imprimerie Nationale, 1914 (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France 5), note 9, pp. 25-29 ; DELISLE Léopold (éd.), *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, vol. 10, Paris, Victor Palmé, 1874, note 3, pp. 550-552.

³⁸ « *qui adiit serenitatem culminis nostri venerandus vir, noster quoque propinquus Hugo religiosus abba basilicae eximii confessoris Christi beati Martini* », tiré de GRAT Félix, DE FONT-RÉAULX Jacques, TESSIER Georges et BAUTIER Robert-Henri (éds.), *Recueil des actes de Louis II le Bègue, Louis III et Carloman II, rois de France (877-884)*, Paris, Imprimerie Nationale, 1978 (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France 12), note 15, p. 44 ; « *qui adiit serenitatem culminis nostri venerandus vir, noster quoque germanus Rotbertus, inclitus basilicae eximii confessoris Christi beati Martini* », tiré de TESSIER Georges et BAUTIER Robert-Henri (éds.), *Recueil des actes de Eudes...*, note 41, p. 174.

³⁹ Voir par exemple TESSIER Georges et BAUTIER Robert-Henri (éds.), *Recueil des actes de Eudes...*, note 34, pp. 147-150 et note 40, pp. 164-167.

de la position de Robert et témoigne de la continuité de la tradition familiale robertienne à Saint-Martin de Tours⁴⁰.

Le diplôme suivant, émis par le roi Raoul avec Hugues le Grand en tant qu'abbé de Saint-Martin de Tours, successeur de son père après la bataille de Soissons, prolonge cette idée de continuité dynastique. Comme attendu, le fils de Robert remplace son père en tant qu'intervenant, mais le personnage de Robert est toujours évoqué dans le texte. Le roi confirme la juridiction abbatiale sur les remparts construits par l'ancien abbé pour protéger la basilique des invasions normandes. Cette construction est également évoquée dans un autre diplôme de Charles à destination de la communauté tourangelles⁴¹. Dans ce fragment, le prédécesseur d'Hugues à la charge abbatiale est mentionné comme «Robert, autrefois très vénérable abbé de cet endroit, père du susmentionné Hugues, et roi très glorieux par la suite»⁴². En plus de l'idée de continuité dynastique dans l'exercice d'une charge abbatiale, déjà énoncée dans les actes précédents, les scribes de Saint-Martin de Tours osent donc une déclaration plus forte et audacieuse : ils reconnaissent la légitimité de l'avènement de Robert de Neustrie. Malgré sa mort fatidique lors de la bataille de Soissons⁴³, Robert est apparemment toujours considéré à Saint-Martin de Tours comme un roi légitime, ce qui n'est pas entièrement surprenant, compte tenu du fait que l'émetteur de ce diplôme est non seulement, son gendre, mais aussi son successeur direct. Jusqu'en 931, le statut royal de Robert constitue une source de fierté pour la communauté de Saint-Martin.

À peine quelques années plus tard, le document suivant, émis par Louis IV, raconte pourtant une histoire différente. Comme toujours, il

⁴⁰ «*quoniam addit serenitatem culminis nostri vir quidam specialius venerabilis, germanus quondam predecessoris nostri domini Odonis regis, fidelis noster Rotbertus*», tiré de LOT Ferdinand et LAUER Phillippe (éds.), *Recueil des actes de Charles...*, note 46, p. 98.

⁴¹ LOT Ferdinand et LAUER Phillippe (éds.), *Recueil des actes de Charles...*, note 98, pp. 225-227.

⁴² «*Roberti quondam venerabilissimi ipsius loci abbatis genitorisque saepedicti Hugonis et postea regis quamplurimum gloriosi*», tiré de BAUTIER Robert-Henri et DUFOUR Jean (éds.), *Recueil des actes de Robert...*, note 15, p. 65.

⁴³ Sur l'importance de la bataille de Soissons dans la culture politique de Francie occidentale, voir McNAIR Fraser, «After Soissons: The Last Years of Charles the Simple (923-929)», *Reti Medievali Rivista* 18.2, 2017, pp. 1-20.

reproduit largement des passages des actes précédents ; Hugues le Grand est cette fois-ci nommé « parent », *propinquus*, de Louis, probablement par sa belle-mère Rothilde, qui est la grand-tante de Louis. Cela souligne aussi les liens privilégiés qui unissent l'abbé de Saint-Martin et le roi des Francs⁴⁴. Cependant, un changement plus substantiel est introduit dans le fragment concernant Robert. Comme dans le diplôme précédent, Robert est mentionné dans le fragment évoquant les remparts qu'il a construits autour de la basilique. Comme auparavant, il apparaît en tant que père d'Hugues, « autrefois très vénérable abbé de cet endroit, et par la suite immensément glorieux »⁴⁵, mais cette fois-ci, il n'est plus qualifié de roi, le terme *rex*, présent dans la charte de Raoul, ayant disparu. Cette absence pourrait s'expliquer par le fait que le diplôme a été émis par le souverain carolingien, fils de Charles le Simple, contre lequel Robert avait mené sa rébellion. Louis IV pourrait fort bien refuser d'octroyer une titulature royale à celui qui a tenté de détrôner son père et causé son propre exil en Angleterre. De plus, les relations entre Hugues le Grand et Louis d'Outremer se compliquent en 938. Depuis 937, date à laquelle Louis, d'après les mots de Flodoard, « s'est séparé du gouvernement du prince Hugues »⁴⁶, le roi et le duc des Francs sont en conflit. Même si les deux parties parviennent à une paix temporaire vers la fin de 938⁴⁷ – ce qui a probablement permis à Hugues de recevoir cette charte royale – il est probable que Louis d'Outremer ne reconnaisse pas volontiers l'ascendance royale de son rival. Pourtant, cette explication n'est pas aussi évidente qu'elle ne le paraît. Le fils et héritier de Louis, Lothaire, mentionne dans l'un de ses diplômes les biens que « le roi Robert », a donnés à l'église Sainte-Croix à Orléans. Il semble que Lothaire n'ait pas de réticence à reconnaître la qualité royale de Robert⁴⁸. De plus, le diplôme

⁴⁴ « *adiit serenitatem culminis nostri vir venerabilis noster propinquus satis superque fidelis Hugo inclitus abba basilicae* », tiré de PROU Maurice et LAUER Philippe (éds.), *Recueil des actes de Louis IV...*, note 9, p. 26.

⁴⁵ « *Roberti, quondam venerabilissimi illius loci abbatis genitorisque saepedicti Hugonis et postea quamplurimum gloriosi* », tiré de PROU Maurice, LAUER Philippe (éds.), *Recueil des actes de Louis IV...*, note 9, p. 27.

⁴⁶ « *Ludowicus rex, ab Hugonis principis se procuratione separans* », tiré de LAUER Philippe (éd.), *Les Annales de Flodoard...*, p. 65.

⁴⁷ LAUER Philippe (éd.), *Les Annales de Flodoard...*, p. 71.

⁴⁸ BAUTIER Robert-Henri et DUFOUR Jean (éds.), *Recueil des actes de Robert...*, note 2, p. 13.

de Louis IV d'Outremer a certainement été produit à Tours, comme tous les actes précédents. La révocation de la royauté de Robert est donc en fait l'œuvre des scribes de Saint-Martin. Nous pouvons alors supposer qu'étant donné le caractère problématique de l'avènement de Robert et la tradition historiographique qui se développe autour de lui, surtout après la mort du roi Raoul (936) et le retour des Carolingiens sur le trône, la communauté de Saint-Martin de Tours préfère minimiser cet épisode controversé. Robert reste ainsi présenté comme un abbé, toujours vénérable, sans référence à sa fonction royale, jugée entachée par une usurpation lors d'une bataille contre un souverain légitime. Le diplôme continue néanmoins de porter la trace de la continuité dynastique de l'exercice de la fonction abbatiale : la royauté de Robert, seulement, est remise en cause.

Cet effacement de Robert de Neustrie de l'histoire de la famille robertienne / capétienne trouve sa conclusion dans la charte royale de son petit-fils, abbé de Saint-Martin et roi des Francs, Hugues Capet. Ce document doit s'adapter à une nouvelle réalité, où la fonction de roi et d'abbé est exercée par une seule personne. Désormais, les intervenants mentionnés dans la charte ne sont plus des abbés, mais le doyen Archenibaldus, et le trésorier Rainaud⁴⁹. En ce qui concerne Robert de Neustrie, comme dans l'acte de Louis IV, le diplôme omet de mentionner que Robert a exercé la fonction royale. Cependant, le document va encore plus loin. En effet, la charte d'Hugues Capet n'établit aucun lien de filiation entre l'ancien abbé et le roi actuel : Robert n'y apparaît que comme un ancien dirigeant de l'abbaye⁵⁰. Non seulement le roi-usurpateur n'est plus roi, mais il n'est pas lié avec le roi actuel, son petit-fils. Il semble que les scribes responsables de la rédaction du diplôme préfèrent passer sous silence la relation familiale entre Robert de Neustrie et le nouveau souverain.

⁴⁹ « *adiit serenitatem nostri culminis vir venerabilis noster quoque satis superque fidelis Archenibaldus Decanus ac Rainaldus Archiclavus Basilicae* », tiré de DELISLE Léopold (éd.), *Recueil des historiens...*, vol. 10, note 3, p. 550.

⁵⁰ « *Roberti quondam venarabillimi ipsius loci abbatis* », tiré de DELISLE Léopold (éd.), *Recueil des historiens...*, vol. 10, note 3, p. 550.

Conclusion

Pour conclure, malgré la prédominance du modèle idéologique qui met en avant l'appartenance à la famille royale comme prérequis pour un bon gouvernement, la figure de Robert de Neustrie ne peut être utilisée pour démontrer l'ascendance royale des Capétiens. Les auteurs tels qu'Helgaud, Abbon ou Adalbéron, conscients de l'histoire familiale problématique de la nouvelle dynastie, ne peuvent que faire des références ambiguës et imprécises sur le lignage des premiers Capétiens. Le souvenir de l'usurpation et de la mort de Robert de Neustrie est encore actuel au tournant des ^x^e et ^{xi}^e siècles. Il occupe une place notoire dans un discours anti-capétien, utilisé pour présenter la nouvelle lignée royale comme la progéniture d'un tyran et d'un usurpateur. Cependant, il apparaît que le silence gardé concernant l'héritage de Robert par des auteurs favorables à la nouvelle dynastie au tournant des ^x^e et ^{xi}^e siècles ne suffise pas aux chanoines de Saint-Martin de Tours. Les scribes tourangeaux vont plus loin, passant du silence à l'omission. Par sa production documentaire, la communauté de Saint-Martin de Tours, chef-lieu de la commémoration du passé robertien, façonne à nouveau l'histoire de la famille, faisant passer Robert de « frère germain » du roi régnant (Eudes) à « vénérable abbé » sans lien aucun avec la nouvelle dynastie de ses descendants. Plutôt que d'être un « lieu de mémoire » de la dynastie robertienne, comme c'est le cas pour plusieurs autres institutions contrôlées par les grands nobles du royaume, Saint-Martin de Tours devient ainsi, au cours du ^x^e siècle, un « lieu d'oubli » ou de reconstruction du passé troublant de la famille royale. Tout comme Helgaud de Fleury, les scribes de Saint-Martin comprennent l'importance des liens familiaux et de la continuité dynastique dans la valorisation du pouvoir et de la légitimité. Si certains liens peuvent être bénéfiques, d'autres sont dangereux ; en effet, lorsque les premiers sont exploités, les seconds doivent être effacés.

Mnémosyne au miroir, ou les lieux de mémoire exemplaires de la *Chronique du roi Pedro*

José Manuel Simões

Résumé

La *Chronique du roi Pedro*, rédigée par le chroniqueur portugais Fernão Lopes vers 1440, est un texte de légitimation politique et idéologique de la deuxième dynastie du royaume. Dans cette étude, nous analyserons quelques lieux de mémoire qui y sont mentionnés, ainsi que la manière dont ils ont été sélectionnés par l'écrivain en fonction du récit et de la propagande qu'il souhaitait faire pour défendre le monarque qu'il servait. En effet, Fernão Lopes cherche à associer une certaine mémoire collective du roi cruel à des lieux dont le souvenir évoque un autre personnage ou événement exemplaire du passé. Ce sont ces lieux qui tantôt le réhabilitent et l'excusent, tantôt fonctionnent comme la dimension concrète d'un miroir des princes (*specula principum*) qui contraste avec l'image d'un monarque qui n'est pas idéal, mais qui en même temps en légitime la lignée.

The Chronicle of King Pedro, written by the Portuguese chronicler Fernão Lopes around 1440, is a text of political and ideological legitimisation of the kingdom's second dynasty. In this study, we will analyse some places of memory mentioned in it, as well as the way in which they were selected by the writer

according to the narrative and propaganda he wished to make in defence of the monarch he served. Indeed, Fernão Lopes seeks to associate a certain collective memory of the cruel king with places whose memory evokes another exemplary figure or event from the past. These are places that sometimes rehabilitate and excuse him, and sometimes function as the concrete dimension of a mirror of princes (specula principum) that contrasts with the image of a monarch who is not ideal, but who at the same time legitimises the lineage.

« Car le passé c'est aussi un rite de mots et une façon de les prononcer. »¹

La *Chronique du roi Pedro*, rédigée en langue vernaculaire par le chroniqueur portugais Fernão Lopes (1380-† 1459) vers 1440, soit environ soixante-dix années après les événements relatés², n'est aujourd'hui plus perçue comme un simple récit descriptif ou, comme une grande partie de l'historiographie du Moyen Âge tardif, un « témoignage naïf »³. Au contraire, elle est reconnue comme une narration complexe, mêlant des éléments factuels et fictifs, et

¹ VILAS Manuel, *Ordesa*, Barcelona, Alfaguara, 2018, p. 260. Sauf indication contraire, les traductions sont celles de l'auteur.

² AMADO Teresa, « Fernão Lopes », in : LANCANI Giulia et TAVANI Giuseppe (éds.), *Dicionário da literatura medieval galega e portuguesa*, Lisboa, Caminho, 1993, pp. 271-273 ; AMADO Teresa, « Fernão Lopes », in : DUNPHY Graeme (dir.), *Encyclopedia of the Medieval Chronicle*, Leiden, Brill, 2010, vol. 2, pp. 1044-1045 ; GIVEN-WILSON Chris, « Fernão Lopes: the Father of Portuguese Historiography », in : AMADO Teresa et HUTCHINSON Amélia (éds.), *The Chronicles of Fernão Lopes*, London, Boydell and Brewer, 2023, vol. 1, pp. 3-10 ; MONTEIRO João Gouveia, *Fernão Lopes. Texto e Contexto*, Coimbra, Minerva, 1988, pp. 67-86 ; ROUND Nicholas, « Fernão Lopes and the Writing of a Late Medieval Portuguese History », in : AMADO Teresa et HUTCHINSON Amélia (éds.), *The Chronicles of Fernão Lopes...*, pp. 11-53.

³ GUENÉE Bernard, « Le Religieux et les docteurs. Comment le religieux de Saint-Denis voyait les professeurs de l'Université de Paris », *Comptes Rendus des Séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* 136 (4), 1992, pp. 675-676. Voir aussi GIVEN-WILSON Chris, *Chronicles. The Writing of History in Medieval England*, London, Hambledon, 2004, pp. 1-5 ; GIVEN-WILSON Chris, « Official and Semi-Official History in the Later Middle Ages », in : KOOPER Erik (éd.), *The Medieval Chronicle V*, Leiden, Brill, 2008, pp. 1-16 ; GUENÉE Bernard, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, 1980, p. 337 ; LACROIX Benoît, *L'historien au Moyen Âge*, Paris, Vrin, 1971, pp. 269-277. Nous suivons ici le texte portugais de l'édition critique de FERNÃO LOPES, *Crónica de D. Pedro*, éd. par MACCHI Giuliano, Lisboa, Imprensa Nacional-Casa da Moeda, 2007. Les citations en français de cette chronique sont extraites de FERNÃO

conçue pour légitimer politiquement et idéologiquement⁴ la deuxième dynastie du royaume portugais⁵ – c'est-à-dire, la dynastie d'Avis. Cette dynastie, inaugurée par João I^{er} du Portugal (1357-† 1433), maître de l'Ordre Militaire d'Avis, s'est maintenue au pouvoir jusqu'en 1580.

Éloquent sur ce projet de légitimation, véritable pierre angulaire de la chronique, un passage du texte relate un rêve prémonitoire de Pedro I^{er} (1320-† 1367), dans lequel son fils João sauve le royaume en flamme.⁶ Fils illégitime du roi Pedro, il accèderait au trône après la crise dynastique provoquée par l'absence d'un héritier né du mariage entre Leonor Teles (1347-† 1386) et Fernando I^{er} (1345-† 1383), dernier roi de la dynastie de Bourgogne (1367-1383)⁷. Au terme d'un long processus d'accession au trône, le nouveau roi serait alors acclamé par les *Cortes* (Cours) réunies à Coimbra, la même année⁸. Cette crise dynastique a plongé le royaume dans une guerre civile entre 1383 et 1385, tout

LOPES, *Chronique du roi D. Pedro I*, éd. par MACCHI Giuliano et trad. par STEUNOU Jacqueline, Paris, CNRS, 1985.

⁴ Sur la relation entre historiographie et légitimation politique voir GRAUS František, « Funktionen der spätmittelalterlichen Geschichtsschreibung », in : PATZE Hans (éd.), *Geschichtsschreibung und Geschichtsbewusstsein im späten Mittelalter*, Sigmaringen, Jan Thorbecke, 1987, pp. 27-37 ; GUENÉE Bernard, *Histoire et culture...*, pp. 332-336 ; LAKE Justin, « Current Approaches to Medieval Historiography », *History Compass* 13 (3), 2015, pp. 92-95 ; MARTIN Georges, « Le hiatus référentiel (Une sémiotique fondamentale de la signification historique au Moyen Âge) », *Cahiers d'Études Hispaniques Médiévales* 11, 1997, pp. 43-56 ; VALDALISO CASANOVA Covadonga, *Historiografía y legitimación dinástica. Análisis de la Crónica de Pedro I de Castilla*, Valladolid, Universidad de Valladolid, 2010, pp. 155-159.

⁵ AMADO Teresa, « Fernão Lopes... », pp. 1044-1045 ; COELHO António Borges, *História e oficiais da História*, Lisboa, Caminho, 2020, pp. 57-71 ; COELHO Maria Helena, *D. João I, o que re-colheu Boa Memória*, Lisbonne, Temas e Debates, 2008, pp. 69-77 ; ROUND Nicholas « Fernão Lopes... », pp. 11-53. La construction de ce processus de légitimation a été analysée, en relation avec l'aristocratie et les lettrés, dans les études de SANTOS Rui, *Representações da aristocracia nas Crónicas de Pero López de Ayala e Fernão Lopes*, thèse, Porto, Universidade do Porto, 2017, pp. 93-101 ; SIMÕES José, *Representar o saber. Os letrados na cronística medieval portuguesa*, Lisboa, Colibri, 2020, pp. 86-91.

⁶ FERNÃO LOPES, *Crónica de D. Pedro...*, p. 191.

⁷ GOMES Rita Costa, *D. Fernando*, Lisboa, Temas e Debates, 2009, pp. 199-230.

⁸ Auto de aclamação de D. João I, Coimbra, 1385, Arquivo Nacional da Torre do Tombo, cote: Gavetas, Gav. 13, mc. 10, n. 12 ; COELHO Maria Helena, *D. João I...*, pp. 78-97.

en attirant les ambitions de la couronne castillane, dont le roi, Juan I^{er} (1358-† 1390), revendiquait le droit au trône⁹. Cette rivalité se manifeste d'abord en 1384 avec le siège de Lisbonne – que le chroniqueur compare au siège de Jérusalem par Nabuchodonosor dans l'Ancien Testament¹⁰ – puis en 1385, avec la défaite de l'armée castillane à la bataille d'Aljubarrota¹¹.

Toutefois, la *Chronique du roi Pedro* ne fait référence à aucun de ces événements. Les grandes lignes de l'action offrent un récit qui s'étend sur une période chronologique de dix ans, entre 1357 et 1367 – correspondant au règne de Pedro, le personnage central de la narration¹². Durant ces années, l'auteur souligne l'application de la justice à travers des cas spécifiques, tout en identifiant une période de paix et de relative stabilité économique du pays, malgré le début de conflits dans les royaumes voisins, notamment entre le neveu du monarque portugais – Pedro I^{er} de Castille – et le roi Pedro d'Aragon (1319-† 1387)¹³. Outre le thème guerrier, qui occupe une part significative de l'œuvre, la chronique contient neuf petites histoires ou *exempla* qui se rejoignent dans une caractérisation psychologique, morale et politique du roi¹⁴. Cette

⁹ Pour un aperçu historique de cette période, voir aussi GREEN David, « The Chronicle of King Pedro of Portugal: historical context », in: AMADO Teresa et HUTCHINSON Amélia (éds.), *The Chronicles of Fernão Lopes...*, pp. 54-68.

¹⁰ FERNÃO LOPES, *Crónica del Rei Dom João I*, éd. par ENTWISTLE William et CINTRA Luís Lindley, Lisboa, Imprensa Nacional-Casa da Moeda, 1977, vol. 1, pp. 268-271.

¹¹ Voir aussi, sur tous ces points, le récit contemporain de JEAN FROISSART, *Chroniques*, éd. par AINSWORTH Peter et VARVARO Alberto, Paris, Le Livre de poche, 2004, pp. 224-276.

¹² Nous disposons de plus de 52 manuscrits de cette chronique, la plupart datés ou datables du xvi^e siècle, dont beaucoup contiennent le texte intégral, mais aussi certains incomplets. Voir AMADO Teresa, « Crónica de D. Pedro », in: LANCIANI Giulia et TAVANI Giuseppe (éds.), *Dicionário da literatura...*, pp. 182-184; MOREIRA Filipe, « Memória(s) do rei D. Pedro: episódios não incluídos na Crónica de Fernão Lopes », *Guarecer* 2, 2017, pp. 102-110.

¹³ FERNÃO LOPES, *Crónica de D. Pedro...*, pp. 75-121.

¹⁴ Pour une réflexion sur le rapport entre l'histoire médiévale et la morale, ainsi que sur la réception de la conception cicéronienne de l'histoire en tant que *magistra vitae*, de l'Antiquité au Moyen Âge, voir: GUENÉE Bernard, *Histoire et culture...*, pp. 27-29. Voir aussi LACHAUD Frédérique et SCORDIA Lydwine, « Introduction », in: LACHAUD Frédérique et SCORDIA Lydwine (éds.), *Le Prince au miroir de la littérature politique de l'Antiquité aux Lumières*, Mont-Saint-Aignan, Presses des Universités de Rouen et du Havre, 2007, p. 14: « Il existe en effet un lien fondamental entre le prince et l'histoire, dans la mesure où le prince est à la fois imitateur, utilisateur et créateur de l'histoire ».

dernière, vigoureusement ancrée dans une tradition orale, dépeint le roi comme « juste, mais excessivement impulsif et capable de manifestations d'une cruauté authentique »¹⁵. En réalité, cette image perdure dans l'historiographie et les biographies les plus récentes faites au Portugal¹⁶.

Cependant, si la représentation d'un roi appliquant la justice à la lettre et de manière scrupuleuse est déjà attrayante, l'analyse gagne en profondeur en déplaçant l'attention du personnage lui-même vers les espaces où se construit sa caractérisation psychologique, politique et gouvernementale. Ces derniers permettent de mettre l'accent sur les souvenirs qui y sont associés¹⁷. Dans ce cas, nous analyserons notamment les mots qui expriment les « lieux de mémoire »¹⁸ évoquant des temps et des événements passés, inscrits dans la mémoire collective¹⁹. Il s'agit de lieux qui ne sont pas de simples témoins neutres, mais des éléments actifs, construits et participant au récit. Non seulement ces lieux localisent l'action, mais ils lui confèrent également un substrat historique avec lequel elle dialogue²⁰.

¹⁵ « *justo, mas excessivamente impulsivo e capaz de manifestações de autêntica crueldade* », tiré d'AMADO Teresa, « Crónica de D. Pedro... », p. 183. Voir aussi VALDALISO CASANOVA Covadonga, « Deste rey Dom Pedro contão algũas cousas. A construção narrativa da memória do rei-juiz », *Guarecer* 2, 2017, pp. 142-143.

¹⁶ Par exemple, PIMENTA Cristina, *D. Pedro I*, Lisboa, Temas e Debates, 2007.

¹⁷ Pour une réflexion concernant l'intégration de l'espace dans l'analyse historiographique et ce que nous appelons le *spatial turn*, voir RAU Susanne, *History, Space and Place*, London, Routledge, 2019, pp. 14-23.

¹⁸ NORA Pierre, « Entre Mémoire et Histoire », in : NORA Pierre (éd.), *Les Lieux de Mémoire*, vol. 1, Paris, Gallimard, 1984, pp. XVI-XLII. Voir, dans le même ordre d'idées, ASSMANN Aleida, *Erinnerungsräume. Formen und Wandlungen des kulturellen Gedächtnisses*, München, C. H. Beck, 2018, pp. 298-327.

¹⁹ La notion de mémoire collective s'est exprimée dans l'œuvre de Maurice Halbwachs, auteur proche de l'école dite des Annales ; HALBWACHS Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Éditions Albin Michel, 1994 ; HALBWACHS Maurice, *La mémoire collective*, Paris, Éditions Albin Michel, 1997. Voir aussi JOUTARD Philippe, « Mémoire collective », in : DELACROIX Christian, DOSSE François, GARCIA Patrick et OFFENSTADT Nicolas (éds.), *Historiographies. Concepts et débats*, Paris, Éditions Gallimard, 2010, vol. 2, pp. 779-791. Influencée par l'école durkheimienne, elle part du principe que la mémoire individuelle s'inscrit dans la mémoire des groupes auxquels chaque individu appartient. Cela ne signifie pas que l'individu en soit écarté, car « ce sont cependant des individus qui se souviennent » ; HALBWACHS Maurice, *La mémoire collective...*, p. 94.

²⁰ RAU Susanne, *History...*, p. 91.

Nous examinerons ici certains cas particulièrement révélateurs, voire exemplaires, au sens propre de l'*exemplaritas*, c'est-à-dire de ce qui est « le plus parfait », telle que définie par Thomas d'Aquin (1225-† 1274)²¹. Nous examinerons également comment ces cas sont insérés dans des cadres narratifs que nous pourrions qualifier d'authentiques *exempla* médiévaux. Si nous les abordons comme des « récit[s] bref[s] donné[s] comme véridique[s] et destiné[s] à être inséré[s] dans un discours (en général un sermon) pour convaincre un auditoire par une leçon salutaire »²², nous pouvons nous interroger : quelles leçons ces lieux de mémoire exemplaires nous offrent-ils ? Cette question nous conduit à analyser comment ces lieux ont été sélectionnés et produits par l'écrivain en fonction du récit et de la propagande destinée à défendre le monarque qu'il servait. Nous porterons une attention particulière aux lieux identifiés par la toponymie ou reconnaissables par leur description, le lien entre ces lieux et la mémoire du royaume étant, dans certains cas, relativement évident.

1. L'expression de la mémoire : le cas de Belas

D'un point de vue historique, la date de production de la *Chronique du roi Pedro* correspond à une époque de transition entre les dernières années du royaume de Duarte I^{er} du Portugal (1391-† 1438) et les premières d'Afonso V (1432-† 1481), respectivement petit-fils et arrière-petit-fils de Pedro²³. En attribuant à Fernão Lopes la tâche d'écrire les

²¹ « Toujours, en effet, ce qui est le plus parfait est le modèle de ce qui est moins parfait dans sa réalisation particulière », tiré de TORRELL Jean-Pierre, *Recherches thomasiennes*, Paris, Vrin, 2000, p. 228 ; « *Semper autem id quod est perfectissimum, est exemplar quod imitantur minus perfecta secundum suum modum* », tiré de THOMAS D'AQUIN, *Summa Theologiae*, éd. par MOORE C. Thomas, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p. 70.

²² BREMOND Claude, LE GOFF Jacques et SCHMITT Jean-Claude, *L'exemplum*, Turnhout, Brepols, 1996, pp. 37-38. Voir aussi les différentes définitions d'Albert Blaise, Charles Du Cange, Jan Niermeyer et Olga Weijers ; BLAISE Albert, *Lexicon Latinitatis Medii Aevii*, Leiden, Brill, 1994, p. 357 ; DU CANGE Charles, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, Niort, L. Favre, 1884, t. 3, col. 357b ; NIERMEYER Jan, *Mediae Latinitatis Lexicon Minus*, Leiden, Brill, 1976, p. 391 ; WEIJERS Olga, *Terminologie des universités au XIII^e siècle*, Roma, Edizioni dell'Ateneo, 1987, pp. 254-260.

²³ DUARTE Luís Miguel, *D. Duarte*, Lisboa, Círculo de Leitores, 2005, pp. 257-269.

chroniques de ses ancêtres, il semble évident que la couronne ne cherchait pas simplement à produire un rapport purement historique. La nouvelle dynastie saisissait l'opportunité d'écrire sa propre histoire et ses propres « faits notables »²⁴.

Immergé dans son époque, le chroniqueur construit son discours mot par mot. Conscient de l'importance de sa tâche, il intègre des dimensions apologétiques, critiques ou extra-historiques, tout en manifestant une conscience claire de son appartenance au groupe des lettrés – qu'il distingue des trois autres qui complètent sa vision de la société²⁵. Même s'il cite – ou copie sans modification – des textes comme la *Chronique de Pedro I^{er} de Castille* de Pero López de Ayala (1332-† 1407), ou d'autres sources documentaires contemporaines, il les manipule pour obtenir les effets les plus significatifs en faveur de la couronne²⁶.

D'autre part, l'espace diégétique, élément fondamental dans la construction de la mémoire, sera également manipulé. Cet espace où les personnages évoluent, notamment le roi et son entourage, est marqué par une dynamique de mouvement. Le verbe « partir » est utilisé 83 fois, tandis que « arriver » l'est 73 fois. Les combinaisons « roi » et « parti » sont mentionnés 27 fois, et « roi » et « arrivé », 19 fois, traduisant ainsi la mémoire des déplacements royaux dans le cadre spatial ibérique. Dans ce contexte, nous distinguons des espaces plus vastes tels que le Portugal,

²⁴ DUARTE Luís Miguel, *D. Duarte...*, pp. 216-218.

²⁵ SIMÕES José, *Representar o saber...*, pp. 117-120.

²⁶ L'utilisation des textes d'Ayala par le chroniqueur portugais est bien connue, notamment grâce aux études de Tereas Amado et João Gouveia Monteiro ; AMADO Teresa, « Epílogos sem modelo em Fernão Lopes », in : LARANJINHA Ana Sofia et MIRANDA José Carlos (éds.), *V Colóquio da Secção Portuguesa da Associação Hispânica de Literatura Medieval*, Porto, Universidade do Porto, 2005, pp. 272-274 ; AMADO Teresa, *O passado e o presente. Ler Fernão Lopes*, Lisboa, Presença, 2007, pp. 50-58 ; AMADO Teresa, « Os pensamentos do cronista Fernão Lopes », *e-Humanista* 8, 2007, pp. 135-137 ; MONTEIRO João Gouveia, « Fernão Lopes e os cronistas coevos. O caso da Cronica do Condestabre », *Revista de História das Ideias* 11, 1989, pp. 37-61. Sur les sources de Fernão Lopes en général, voir AMADO Teresa, *Fernão Lopes contador de História: sobre a Crónica de D. João I*, Lisboa, Estampa, 1991, pp. 91-210 ; RUSSELL Peter, *As fontes de Fernão Lopes*, Coimbra, Coimbra Editora, 1941, p. 37 ; RUSSELL Peter, « Archivists as Historians: The Case of the Portuguese Fifteenth-Century Royal Chroniclers », in : DEYERMOND Alan (éd.), *Historical Literature in Medieval Iberia*, London, Queen Mary and Westfield College, 1996, pp. 67-83.

la Castille, l'Aragon et la Galice, ainsi que des localités spécifiques telles que Lisbonne, Séville, Valladolid et Tolède. À cela s'ajoute une grille spatiale plus générale, marquée par des agrégats de population tels que les «villes» (47 mentions), les «cités» (46 mentions), mais aussi des espaces moins précis tels que les «terres» (52 mentions) et les «lieux» (41 mentions).

Ces lieux, ainsi nommés, offrent un cadre symbolique aux petites histoires, probablement plus fictionnelles que réelles. Elles sont ainsi destinées à montrer la dimension personnelle des actions du roi, ainsi que son application de la justice²⁷, soulignée comme vertu dans le prologue de la chronique :

« De cette vertu de justice [...] le roi dom Pedro fit grand usage, comme peuvent le constater ceux qui le désirent, s'ils lisent une partie de son histoire. Puisque ce roi, animé d'un noble désir et par inclination naturelle, réfréna par son bon gouvernement les maux qui peuvent atteindre un royaume, tout en sachant qu'il fit preuve par ailleurs de défauts dont il aurait pu faire pénitence, je dois retenir qu'il eut le mérite d'être juste, mérite dont la feuille et le fruit sont une honorable renommée dans ce monde et un repos éternel dans l'autre. »²⁸

Ce thème de la justice est illustré dans la première des histoires, où Pedro fait égorger deux de ses serviteurs pour avoir volé et tué un juif²⁹. L'action se déroule dans le «palais de Belas»³⁰, lieu de séjour du «roi-juge»³¹, situé près de Sintra et de Lisbonne. Bien qu'une

²⁷ PIMENTA Cristina, *D. Pedro I...*, pp. 91-92; VALDALISO CASANOVA Covadonga, «Deste rey Dom Pedro...», pp. 135-160.

²⁸ FERNÃO LOPES, *Chronique du roi...*, p. 17 ; « *Desta virtude da justiça [...] husou muito el-rrei dom Pedro, segundo veer podem os que desejam de o saber, lendo parte de sua estoria. E pois que elle com boom desejo, por natural enclinação, rrefreou os males, rregendo bem seu rreino, ainda que outras mingoas per ell passassem de que peendença podia fazer, de cuidar he que ouve ho galar-dom da justiça, cuja folha e fruto he honrrada fama neste mundo e perduravell folgança no outro* », tiré de FERNÃO LOPES, *Crónica de D. Pedro...*, p. 6.

²⁹ FERNÃO LOPES, *Crónica de D. Pedro...*, pp. 28-30.

³⁰ FERNÃO LOPES, *Chronique du roi...*, p. 47 ; « *pousando ell nos paaços de Bellas* », tiré de FERNÃO LOPES, *Crónica de D. Pedro...*, p. 28.

³¹ Expression tirée de VALDALISO CASANOVA Covadonga, «Deste rey Dom Pedro...», p. 143.

tour-forteresse existât déjà à cet endroit, Pedro entreprit une campagne de travaux pour ajouter de nouvelles structures à l'édifice en fonction de ses besoins³². Ce qui, selon les termes du chroniqueur, signifierait qu'« il [l'a] fait construire »³³. Parmi les plus de mille deux cents documents produits par la chancellerie royale durant cette période, cinq y ont été précisément rédigés³⁴. Ils témoignent ainsi d'une série de voyages et de séjours au palais entre 1364 et 1366, l'année précédant la mort du roi, établissant un lien tangible avec cet espace. La narrativisation mise en œuvre par le chroniqueur a toutefois tiré profit non seulement de ce lien, mais aussi de la mémoire du lieu, associée à la famille Pacheco et plus particulièrement à Diogo Lopes Pacheco (1304-† 1393), le fils de Lopo Fernandes Pacheco (1280-† 1349)³⁵, magnat et conseiller d'Afonso IV.

Les terres et le domaine (*morgadio*) de Belas lui appartiennent et passent ensuite à son fils. Cependant, après la mort de sa première épouse, Pedro I^{er} demande au pape Clément VI (1291-† 1352) l'autorisation d'épouser Inês de Castro (1320-† 1355), avec laquelle il entretenait une relation. Inês, fille illégitime du Galicien Pedro Fernandez de Castro (1290-† 1342), l'un des nobles les plus influents de la cour d'Afonso XI de Castille (1311-† 1350) appartient à une prestigieuse lignée aristocratique – les Castro – connue pour occuper des postes clés dans la politique castillane³⁶. L'inquiétude de son père, Afonso IV, et de certaines factions de la noblesse quant à

³² PONTE Teresa, *Estruturas residenciais dos Condes de Pombeiro: o Paço de Belas*, thèse, Coimbra, Universidade de Coimbra, 2013, pp. 50-52.

³³ FERNÃO LOPES, *Chronique du roi...*, p. 47; « *que ell fezera* », tiré de FERNÃO LOPES, *Crónica de D. Pedro...*, p. 28.

³⁴ MARQUES António Oliveira (éd.), *Chancelaria de D. Pedro*, Lisboa, Universidade Nova de Lisboa, 1984, pp. 409-410, 426-428, 492, 501, 535.

³⁵ HOMEM Armando de Carvalho, « Conselho real ou conselheiros do rei? A propósito dos privados de D. João I », *História: Revista da Faculdade de Letras* 4, 1987, p. 49; HOMEM Armando de Carvalho, *O desembargo régio (1320-1433)*, Porto, Instituto Nacional de Investigação Científica, 1990, pp. 289-290, 353; LOURENÇO Vanda, « Lopo Fernandes Pacheco: um valido de D. Afonso IV », *Medievalista* 2, 2006. En ligne: <<https://doi.org/10.4000/medievalista.900>>, consulté le 27.09.2024.

³⁶ MATTOSO José (éd.), *Livro de Linhagens...*, vol. 2, p. 133. Voir aussi COSTA Adelaide et MENINO Vanda, *A rainha, as infantas e a aia. Beatriz de Castela, Branca de Castela, Constança Manuel, Inês de Castro*, Lisboa, Círculo de Leitores, 2012, pp. 418-423; PIMENTA Cristina, *D. Pedro I...*, p. 108.

une potentielle ingérence des Castro dans la politique portugaise, ainsi que les rivalités internes, conduisent à la mort d'Inês. Après être monté sur le trône, Pedro I^{er} fait exécuter les responsables de son meurtre et cherche à légitimer son mariage avec elle. Le domaine de Belas est alors confisqué par Pedro à la suite de ce meurtre, sur ordre du roi Afonso IV, dans lequel Diogo est impliqué³⁷.

En mars 1367, environ un mois après le couronnement de Fernando I^{er}, le domaine revient en possession de Diogo³⁸. Cependant, en 1373, ce dernier subit à nouveau la confiscation de ses biens, en raison d'une période d'instabilité politique et de désaccords entre les intérêts de la noblesse et ceux du roi³⁹. Tout comme son frère, João I^{er} rétablit l'honneur et la *fama* de ce noble en 1384⁴⁰, en le nommant conseiller, en confirmant son droit à ses biens, y compris le domaine de Belas :

« [...] nous ordonnons de remettre à Diego Lopez Pacheco, membre de notre conseil, tous les domaines et biens qui existent dans notre seigneurie et qui ont été pris et mis sous embargo parce qu'il n'a rien fait pour les faire perdre et parce que nous sommes certains que les Paaços de Bellas qui sont dans les limites de Lisbonne ont été faits dans le domaine propre dudit Diego Lopez avec toutes ses maisons. »⁴¹

Cependant, quelques années plus tard, en 1398, après la mort de ce noble, son fils, João Fernandes Pacheco⁴², est à nouveau exproprié pour

³⁷ GOMES Rita Costa, *A corte dos reis de Portugal no final da Idade Média*, Lisboa, Difel, 1995, pp. 267-268.

³⁸ Restituição de bens e de fama de Diego Lopez Pacheco, Santarém, 1367, Arquivo Nacional da Torre do Tombo, cote: Chancelaria de D. Fernando, liv. 1, fol. 4r-4v; GOMES, Rita Costa, *D. Fernando...*, p. 78.

³⁹ GOMES Rita Costa, *The Making of a Court Society. Kings and Nobles in Late Medieval Portugal*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 107.

⁴⁰ DIAS João (éd.), *Chancelarias Portuguesas. D. João I*, Lisboa, Universidade Nova de Lisboa, 2004, vol. 1, t. 1, p. 241.

⁴¹ « [...] mandamos entregar a Diego Lopez Pacheco do nosso conselho todallas herdades e bens que auja em nosso senhorio que lhe foram tomadas e embargadas Porquanto elle nom fez cousa per que as deuesse perder E porque nos somos certos que os paaços de bellas que som em termo de lizboa foram fectos na herdade propria do dicto diego lopez com todas suas casarias [...] », tiré de DIAS João (éd.), *Chancelarias Portuguesas...*, vol. 1, t. 2, p. 40.

⁴² HOMEM Armando Carvalho, « Conselho real... », p. 56.

trahison envers la couronne. Il est accusé d'avoir agi « contre nos royaumes en contractant avec le roi de Castille, notre ennemi, l'amenant à céder certaines places dans nos royaumes »⁴³.

Aucune de ces informations n'est mentionnée. Le chroniqueur avait inséré un sous-texte par le biais de la spatialité qui, à l'époque, était peut-être compréhensible : il évoquait simultanément le souvenir d'une famille noble qui l'avait servi et lui avait été fidèle, mais aussi la perte de ses biens à la suite d'actions contre la couronne. Il mentionnait aussi la sanction contre l'un des meurtriers d'Inês en s'appropriant ce lieu. Cet espace devient alors le reflet d'une justice exemplaire, mise en œuvre sur une longue période. Elle contraste avec la justice impitoyable, voire cruelle, illustrée dans l'histoire de l'égorgement des deux serviteurs. Pourtant, cette justice exemplaire est aussi conçue comme un exemple destiné à son époque où elle pouvait être interprétée comme un message adressé à l'aristocratie portugaise du milieu du xv^e siècle. Ce message portait en particulier sur l'expropriation des biens de la noblesse, plutôt que sur une simple application sommaire de la justice. En effet, le roi Duarte a promulgué, parmi de nombreuses autres lois, la *Lei Mental* (Loi mentale), dont l'objectif était de mettre un terme à l'aliénation des biens accordés par la couronne et de continuer à donner précisément aux nobles⁴⁴.

Pour le roi que Fernão Lopes a servi, la justice était l'essence même du pouvoir royal : il ne suffisait pas qu'elle fût respectée dans le royaume, mais elle devait être pleinement réalisée⁴⁵. Selon le chroniqueur – et, une fois de plus, en pensant à l'action législative de son monarque – il s'agit d'une vertu « [...] absolument nécessaire au roi, aussi bien qu'à ses sujets. En effet, si le roi est habité par la vertu de justice, il légifèrera de telle sorte que tous vivent dans la droiture et la paix, et ses sujets,

⁴³ « *pollas maldades e treições que Joham Fernandez Pacheco cometeo contra a nossa pesoa e contra nossos regnos em contractar com el rrey de castella nosso Jmigo pormetendo lhe a dar alguïs lugares dos nossos regnos* », tiré de DIAS João (éd.), *Chancelarias Portuguesas*..., vol. 1, t. 3, p. 55.

⁴⁴ DUARTE Luís Miguel, *D. Duarte*..., pp. 168-172.

⁴⁵ DUARTE Luís Miguel, *D. Duarte*..., pp. 172-178 ; VENTURA Margarida Garcez, *A corte de D. Duarte*, Vila do Conde, Verso da História, 2013, pp. 149-154.

eux-mêmes justes, observeront ses lois, ne commettant de ce fait nulle injustice contre quiconque. Semblable vertu, chacun peut l'acquérir par œuvre de bonne volonté»⁴⁶.

2. Au-delà du miroir : lettrés, savoirs et réminiscences

Une autre histoire raconte que le roi, partant de la région la plus au Nord du Portugal, l'Entre-Douro-e-Minho, et arrivant dans la ville de Porto⁴⁷, voulait « jouer quelque mauvais tour »⁴⁸, c'est-à-dire torturer et probablement tuer l'évêque de cette localité, parce qu'il entretenait une relation avec une femme mariée à « l'un des respectables habitants de cette ville »⁴⁹ :

« Lorsqu'il fut seul avec l'évêque, le roi se dévêtit aussitôt et demeura dans une tunique d'écarlate; de sa main, il arracha à l'évêque tous ses vêtements et commença à le questionner afin qu'il avouât la

⁴⁶ FERNÃO LOPES, *Chronique du roi...*, pp. 13-15; « *Esta virtude he mui necessaria ao rrei e isso mesmo aos seus sogeitos, porque avendo no rrei virtude de justiça, fará leis per que todos vivam dereitamente e em paz, e os seus sogeitosos seendo justos, comprirão as leis que ell poser, e comprindo-as nom faram cousa injusta contra nẽhuum E tall virtude como esta pode cada hũu gaanhar per obra de bõo entendimento [...]* », tiré de FERNÃO LOPES, *Crónica de D. Pedro...*, p. 4.

⁴⁷ FERNÃO LOPES, *Crónica de D. Pedro...*, p. 31.

⁴⁸ « *lhe queria jugar dalgũu maaio jogo* », tiré de FERNÃO LOPES, *Crónica de D. Pedro...*, p. 32.

⁴⁹ FERNÃO LOPES, *Chronique du roi...*, p. 51; « *d'hũu cidadão dos bõos que avia na dita cidade* », tiré de FERNÃO LOPES, *Crónica de D. Pedro...*, p. 31. La non-identification de cet évêque, qui pourrait être Pedro Afonso (vers 1290-† 1357) ou Afonso Pires de Soveral (1295-† 1372), n'est pas négligeable, puisque les frictions du roi avec le clergé sont connues et semblent avoir ici une représentation symbolique. Voir ANTUNES José, MONTEIRO João Gouveia et OLIVEIRA António Resende, « Conflitos políticos no reino de Portugal entre a Reconquista e a Expansão », *Revista de História das Ideias* 6, 1984, pp. 130-131; COELHO Maria Helena, « Bispos e Reis: oposições em torno de bens e jurisdições temporais », *Lusitania Sacra* 15, 2003, pp. 279-287. Les tensions entre le clergé et le roi apparaissent clairement dans les réponses données aux Cortes pendant son règne; MARQUES António de Oliveira et DIAS Nuno (éds.), *Cortes Portuguesas: Reinado de D. Pedro I (1357-1367)*, Lisboa, Instituto Nacional de Investigação Científica, 1986, pp. 13-27.

vérité sur le délit dont il était accusé ainsi ; et, tout en l'interrogeant, il maniait un grand fouet, prêt à le lever sur lui. »⁵⁰.

C'est donc un lettré, Gonçalo Vasques de Góis (1285-† 1367)⁵¹, qui en empêche le roi en prétextant qu'il a des lettres à lui montrer. La manœuvre finit par interrompre l'action et résoudre ce que ni le « vieux comte »⁵² et grand majordome (*mordomo-mor*) du roi, João Afonso de Telo (vers 1310-† 1381)⁵³, ni le « maître de l'Ordre du Christ »⁵⁴, Nuno Freire de Andrade (vers 1315-† 1372), deux des hommes les plus influents et les plus puissants du royaume, n'avaient réussi à résoudre⁵⁵. Ce dernier, selon Fernão Lopes lui-même, était l'homme à qui Pedro I^{er} avait confié l'« éducation »⁵⁶ de son fils João, le futur roi.

L'histoire est en elle-même très symbolique, mais elle est également révélatrice des tensions entre le roi et l'Église, qui atteint son apogée avec la promulgation du *Beneplácito Régio* (Sanction royale) en 1361. Cette ordonnance stipule que les décisions de l'Église ne doivent être rendues

⁵⁰ FERNÃO LOPES, *Chronique du roi...*, p. 53 ; « *El-rrei como foi adeparte com o bispo, desvestio-sse logo e ficou em hũa saya d'ezcarllata, e por sua mão tirou ao bispo todas suas vestiduras, e começou de o rrequerer que lhe confessasse a verdade daquell malefício em que assi era culpado ; e em lhe dizendo esto, tiinha na mão hũa grande açoute pera o brandir com elle* », tiré de FERNÃO LOPES, *Crónica de D. Pedro...*, p. 32.

⁵¹ Gonçalo Vasques de Góis est un fonctionnaire royal à la formation universitaire reconnue. Il occupe son poste pendant la phase initiale du royaume et, à partir de 1361, il devient un véritable « premier ministre du *desembargo*, participant à une série d'ordonnances destinées à clarifier les procédures entre les fonctionnaires royaux ; HOMEM Armando de Carvalho, *O desembargo régio...*, pp. 325-326.

⁵² FERNÃO LOPES, *Chronique du roi...*, p. 53 ; « *conde velho* », tiré de FERNÃO LOPES, *Crónica de D. Pedro...*, p. 32.

⁵³ Voir PIZARRO José Augusto, *Os Patronos do Mosteiro de Grijó (evolução e estrutura da família nobre, séculos XI a XIV)*, Ponte de Lima, Edições Carvalhos de Basto, 1995, p. 194.

⁵⁴ FERNÃO LOPES, *Chronique du roi...*, p. 53 ; « *meestre da cavalaria da hordem de Christus* », tiré de FERNÃO LOPES, *Crónica de D. Pedro...*, p. 9.

⁵⁵ FERNÃO LOPES, *Chronique du roi...*, pp. 52-53 ; FERNÃO LOPES, *Crónica de D. Pedro...*, pp. 31-32 ; SILVA João Pedro, *A Ordem de Cristo durante o Mestrado de D. Nuno Rodrigues Freire de Andrade (1357-1372)*, thèse, Lisboa, Universidade de Lisboa, 2010, pp. 28-70.

⁵⁶ FERNÃO LOPES, *Chronique du roi...*, p. 23 ; « *e depois o deu que o criasse* », tiré de FERNÃO LOPES, *Crónica de D. Pedro...*, p. 9.

publiques qu'avec l'accord de la couronne⁵⁷. À travers cet *exemplum*, le chroniqueur semble vouloir montrer qu'un stratagème imaginé par un lettré peut résoudre une situation complexe de manière relativement simple, là où deux grands nobles échouent⁵⁸. De manière presque anecdotique, il souligne ainsi l'importance des gens de savoir pour les monarques, valorisant la *sapientia* que le chroniqueur associe davantage aux lettrés, plutôt qu'aux nobles⁵⁹.

D'autre part, le théâtre de cette action se situe précisément à Porto. C'est dans cette région que Pedro a lancé ses principales attaques contre les forces de son père, auxquelles le frère d'Inês de Castro, Álvaro Pérez de Castro (1310-† 1384), aurait peut-être participé après l'assassinat de sa sœur⁶⁰. Pedro aurait également assiégé la ville, défendue au nom du roi par Álvaro Gonçalves Pereira (1300-† 1375 ou 1379), prieur de l'ordre des Hospitaliers et père d'un personnage clé du récit du chroniqueur : Nuno Álvares Pereira (1360-† 1431), que le chroniqueur compare à saint Pierre – tandis que Jean I^{er} est décrit comme le messie lui-même⁶¹. Les forces fidèles à Pedro n'auraient probablement pas voulu investir la ville

⁵⁷ MARQUES António de Oliveira, *Portugal na crise dos séculos XIV e XV*, Lisboa, Presença, 1987, pp. 377-379; SOUSA Bernardo Vasconcelos, «O reino de Portugal (Séculos XIII-XIV)», in : RAMOS Rui (dir.), *História de Portugal*, Lisboa, Esfera dos Livros, 2015, pp. 128-131. Voir aussi MARQUES António de Oliveira et DIAS Nuno (éds.), *Cortes Portuguesas...*, pp. 26-27.

⁵⁸ SIMÕES José, *Representar o saber...*, pp. 87-88.

⁵⁹ SIMÕES José, *Representar o saber...*, p. 120; SIMÕES José, «Guias de príncipes e perplexos. A honra letrada face ao Cisma em Fernão Lopes», *En la España Medieval* 44, 2021, p. 494. Voir aussi, sur l'appartenance des chroniqueurs au groupe des lettrés, MARAVALL José, «Los hombres de saber o letrados y la formación de su conciencia estamental», in : MARAVALL José (éd.), *Estudios de historia del pensamiento español*, Madrid, Instituto de Cooperación Iberoamericana, 1983, vol. 1, pp. 333-362; TATE Robert, «The Official Chronicler in the Fifteenth Century: A Brief Survey of Western Europe», *Nottingham Medieval Studies* 42, 1997, pp. 157-185.

⁶⁰ VASCONCELOS e SOUSA Bernardo, *D. Afonso IV*, Lisboa, Temas e Debates, 2009, p. 207. Álvaro était aussi le demi-frère de Juana de Castro (vers 1325-† 1374), seconde épouse de Juan I^{er} de Castille, qui a même ordonné sa mort, empêchée par María de Padilla. Voir FERNÃO LOPES, *Crónica de D. Pedro...*, p. 73; LÓPEZ DE AYALA Pero, *Crónicas*, Barcelona, Planeta, 1991, pp. 85-87.

⁶¹ REBELO Luís, *A concepção do poder em Fernão Lopes*, Lisboa, Livros Horizonte, 1983, p. 82.

en raison de « l'honneur du prieur Alvaro » que le futur roi a « toujours beaucoup aimé », qui lui a « rendu de nombreuses faveurs » et qui l'a « toujours très bien conseillé »⁶².

De manière paradoxale, Porto est une ville où, à l'époque de la rédaction, aucun noble, ecclésiastique ou même courtisan n'avait le droit de résider⁶³. C'est donc sur ce substrat symbolique que le chroniqueur a construit son texte, en y intégrant les temps historiques ultérieurs. Jean I^{er} réaffirme d'ailleurs ce privilège à plusieurs reprises entre 1385 et 1412, et, en 1436, les représentants de la ville demandent à Duarte I^{er} de le maintenir⁶⁴. Auparavant, Porto avait déjà été le théâtre d'une entrée festive de João I^{er}, la première après les *Cortes* de Coimbra, où il avait été acclamé roi⁶⁵, événement raconté *a posteriori* dans la *Crónica del rei Dom João*⁶⁶. Ainsi, la ville symbolise un autre lieu de justice exemplaire : l'affrontement personnel avec l'évêque est remplacé par la concession de privilèges. Porto, autrefois théâtre des luttes entre les ancêtres de la dynastie des Avis, devient un lieu d'acclamation et de célébration de cette même lignée.

En revanche, Lisbonne est le théâtre d'histoires au ton tout aussi cruel, comme la mort par le feu de la femme adultère d'un marchand, Afonso André⁶⁷, et l'égorgement de son amant⁶⁸, tandis qu'Afonso se réjouissait

⁶² « *por honra do prior dom Alvaro [...] o infante amou sempre muito [...] fez-lhe muitas mercees [...] conselhou-o sempre mui verdadeiramente* », tiré de MATTOSO José (éd.), *Livro de Linhagens do Conde D. Pedro*, Lisboa, Academia das Ciências, 1980, vol. 1, p. 241.

⁶³ COELHO Maria Helena, *D. João I...*, pp. 313-314, 328-329.

⁶⁴ DIAS João (éd.), *Cortes Portuguesas. Reinado de D. Duarte (Cortes de 1436 e 1438)*, Lisboa, Universidade Nova de Lisboa, 2004, pp. 89-92.

⁶⁵ FERNÃO LOPES, *Crónica del Rei Dom João I...*, vol. 1, pp. 341-343.

⁶⁶ « Le roi quitta Coimbra, comme il l'avait ordonné, pour Porto, qui était à dix-huit lieues de là, ville où il n'était jamais allé et où il ne pouvait la voir » ; « *Partio el Rey de Cojmbra como tinha hordenado pera o Porto, que eram dhij dezoito legoas, cidade homde nunca fora nem em logar dhu a diuissar podesse* », tiré de FERNÃO LOPES, *Crónica del Rei Dom João I...*, vol. 2, pp. 17-19.

⁶⁷ À ne pas confondre avec un autre Afonso André, fonctionnaire municipal, son homonyme et contemporain, mentionné par Mário Farelo ; FARELO Mário, *A oligarquia camarária de Lisbonne (1325-1433)*, thèse, Lisboa, Universidade de Lisboa, 2009, pp. 113, 315.

⁶⁸ FERNÃO LOPES, *Crónica de D. Pedro...*, p. 39.

de l'arrivée du roi dans la ville. Le contraste avec l'arrivée de João I^{er} à Porto est déjà évident. Cependant, Lisbonne apparaît ici comme un autre lieu qui sert d'exemple en termes d'application de la justice, puisque le marchand va se plaindre au roi lui-même⁶⁹. Celui-ci lui répondra qu'il a vengé les trahisons de sa femme⁷⁰. Cependant, cette application de la justice comme moyen de vengeance ne correspond pas au modèle de João I^{er} – et de Duarte I^{er} – tel que le chroniqueur le présentera plus tard. Lisbonne, en tant que théâtre de ce dernier récit, amplifie l'écho de cette action lui conférant une tonalité encore plus sombre.

Dans un autre épisode, le roi, incapable de dormir, ordonne de chanter et de danser dans toute la ville⁷¹. L'atmosphère autrefois lugubre de Lisbonne cède maintenant la place à une ambiance festive, non pas dans un sens naïf. Cette ambiance reflète plutôt une certaine folie qui contraste avec la vertu aristotélicienne de la tempérance⁷², recommandée par les miroirs aux princes (*specula principum*), tels que le *De regimine principum* de Gilles de Rome (vers 1243-† 1316)⁷³ et le *Speculum Regum* de Álvaro

⁶⁹ « et alla trouver le roi pour se plaindre de ce que celui-ci lui avait fait », tiré de FERNÃO LOPES, *Chronique du roi...*, p. 59 ; « foi-sse a el-rrei por se queixar do que lhe feito avia », tiré de FERNÃO LOPES, *Crónica de D. Pedro...*, p. 39.

⁷⁰ FERNÃO LOPES, *Crónica de D. Pedro...*, p. 39.

⁷¹ « [...] une nuit, le roi était dans son lit à Lisbonne et ne pouvait trouver le sommeil. Il fit lever les domestiques et tous ceux qui dormaient au palais », tiré de FERNÃO LOPES, *Chronique du roi...*, p. 83 ; « [...] jazia el-rrei em Lixboa hũa noite na cama, e nom lhe viinha sono pera dormir ; e fez levantar os moços e quantos dormiam no paaço », tiré de FERNÃO LOPES, *Crónica de D. Pedro...*, p. 60.

⁷² BEJCZY István, « The Cardinal Virtues in Medieval Commentaries on the *Nicomachean Ethics*, 1250-1350 », in : BEJCZY István, *Virtue Ethics in the Middle Ages Commentaries on Aristotle's Nicomachean Ethics, 1200-1500*, Leiden, Brill, 2007, pp. 209-217 ; BEJCZY István, *The Cardinal Virtues in the Middle Ages: a Study in Moral Thought from the Fourth to the Fourteenth Century*, Leiden, Brill, 2011, pp. 170-182 ; STRACK Georg, « Piety, Wisdom and Temperance in Fifteenth-Century Germany: A Comparison of Vernacular and Latin Mirrors for Princes », in : BEJCZY István et NEDERMAN Cary, (éds.), *Princely Virtues in the Middle Ages, 1200-1500*, Turnhout, Brepols, 2007, pp. 259-280. Voir aussi, sur les *specula principum* dans l'Occident médiéval, BEJCZY István, BRIGGS Charles et NEDERMAN Cary, « Western Medieval Specula, c. 1150-c. 1450 », in : PERRET Noëlle-Laetitia et PÉQUIGNOT Stéphane (éds.), *A Critical Companion to the 'Mirrors for Princes' Literature*, Leiden, Brill, 2022, pp. 160-196.

⁷³ BRIGGS Charles, *Giles of Rome's De regimine principum. Reading and Writing Politics at Court and University, c. 1275-c. 1525*, Cambridge, Cambridge University Press,

Pais (vers 1275-† 1349)⁷⁴. D'autant plus que le roi, sur un coup de tête, ordonne à tous ceux qui dorment dans le palais de se lever et « fait le tour de la ville en dansant avec les autres »⁷⁵.

Plus tard, Lisbonne deviendra non seulement le théâtre principal de la lutte dynastique entre Juan de Castille et João de Portugal, étant assiégée pendant plusieurs mois au cours de l'été 1384, comme mentionné précédemment, mais aussi le lieu où, en 1385, João sera acclamé à l'unanimité, selon les termes du même chroniqueur, comme « régisseur et défenseur » du royaume⁷⁶. Lisbonne devient ainsi un symbole puissant dans le discours chronologique, non seulement de la légitimité de la nouvelle dynastie, mais aussi d'un modèle de gouvernance très différent.

Nous pouvons encore citer un cas paradigmatique, déjà évoqué : le mariage entre le roi et Inês de Castro. Le chroniqueur se limite à utiliser les données fournies par la documentation à sa disposition pour réitérer son argumentation. Sa source principale est sans doute le « serment de Cantanhede », rédigé le 18 juin 1360, par lequel le roi présente sa version des événements et évoque les témoins⁷⁷. La situation de Fernão Lopes est délicate : il doit discréditer le mariage royal avec Inês, dont étaient issus deux fils rivaux de son demi-frère João I^{er} pour le trône en 1385. L'un d'eux avait même été acclamé roi du Portugal en Castille en 1398⁷⁸. Face à un document transcrivant les paroles du roi lui-même, attestant de la légitimité de ce mariage, le chroniqueur se trouvait dans une impasse.

1999, pp. 38-39 ; LAMBERTINI Roberto, « Il filosofo, il principe e la virtù: Note sulla ricezione e l'uso dell'*Etica nicomachea* nel *De regimine principum* di Egidio Romano », *Documenti e studi sulla tradizione filosofica medievale* 2, 1991, pp. 239-279.

⁷⁴ ÁLVARO PAIS, *Espelho dos Reis*, éd. par DE MENESES Miguel Pinto, Lisboa, Instituto de Alta Cultura, 1955, vol. 1, pp. 331-369.

⁷⁵ « e fez levantar os moços e quantos domiam no paaço [...] e meteo-sse pella villa em dança com os outros », tiré de FERNÃO LOPES, *Crónica de D. Pedro...*, p. 60.

⁷⁶ « Estonce o comum pobo livre e nom sojeito a algũs que o contraíro disto sentissem, lhe pedirom por mercê que se chamasse regedor e defensor dos regnos », tiré de FERNÃO LOPES, *Crónica del Rei Dom João I...*, vol. 1, p. 46.

⁷⁷ Juramento de D. Pedro I do matrimónio celebrado com D. Inês de Castro, Coimbra, 18 juin 1360, Arquivo Nacional da Torre do Tombo, cote: Gavetas, Gav. 15, mc. 20, n. 10, édité dans REGO António, *As Gavetas da Torre do Tombo*, vol. 5, Lisboa, Centro de Estudos Históricos Ultramarinos, 1977, pp. 410-415.

⁷⁸ COELHO Maria Helena, *D. João I...*, pp. 137-147.

Que pouvait-il faire dans une telle situation ? Néanmoins, Fernão Lopes a choisi de réduire le nombre de témoins mentionnés dans le document de 1360 :

« Dom Joham Affomso, comte de Barcelos, grand majordome ; Vaasco Martynz de Sousa, grand chancelier dudit seigneur roi ; maître Affonso das Leis, Johane Stevez et Lourenço Stevez, ses vassaux ; Joham Lourenço Bubalsa, chef de la garde du roi ; Martim Vaasquez, seigneur de Gooes ; Stevam Martinz Carvalhosa et Garcia Martinz de Faria, chevaliers ; Gonçalo Meendez et Johane Meendez de Vasconcellos, Alvaro Pereira et Gonçalo Pereira, Diego Gomez et Vaasco Gomez d'Aavreu, Lourenço Martinz de Bornes, Vaasco Fernandez Coutinho, écuyers et autres. »⁷⁹

En effet, il les réduit considérablement lorsqu'on compare cet ensemble de témoins avec celui mentionné dans la chronique :

« [...] dom João Afonso, comte de Barcelos, son grand chambellan [grand majordome], Vasco Martins de Sousa, son chancelier, maître Afonso das Leis et João Esteves, ses intimes, Martim Vasques seigneur de Gois, Gonçalo Mendes de Vasconcelos et João Mendes, son frère, Alvaro Pereira, Gonçalo Pereira, Diego Gomes, Vasco Gomes d'Abreu et plusieurs autres personnes. »⁸⁰

Les changements opérés par Fernão Lopes ne sont pas seulement quantitatifs, mais aussi qualitatifs, les termes utilisés pour qualifier les

⁷⁹ « Dom Joham Affomso, conde de Barcellos moordomo moor ; Vaasco Martynz de Sousa, chancelier moor do dicto senhor rey ; meestre Affonso das Leis, Johane Stevez e Lourenço Stevez, seu vassalos ; Joham Lourenço Bubalsa, guarda moor ; Martim Vaasquez, senhor de Gooes ; Stevam Martinz Carvalhosa e Garcia Martinz de Faria, cavaleiros ; Gonçalo Meendez e Johane Meendez de Vasconcellos, Alvaro Pereira e Gonçalo Pereira, Diego Gomez e Vaasco Gomez d'Aavreu, Lourenço Martinz de Bornes, Vaasco Fernandez Coutinho, scudeiros e outros », tiré de REGO António, *As Gavetas...*, p. 410.

⁸⁰ FERNÃO LOPES, *Chronique du roi...*, p. 159 ; « dom Joham Affomso conde de Barcellos, Vaasco Martynz de Sousa, meestre Affonso das Leis, Joham Estevez, Martim Vaasquez senhor de Gooes, Gonçallo Meendez de Vasconcellos, Johane Meendez, Alvaro Pereira, Gonçalo Pereira, Diego Gomez, Vaasco Gomez d'Aavreu e outros muitos », tiré de FERNÃO LOPES, *Crónica de D. Pedro...*, pp. 123-124.

témoins étant également modifiés. Toutefois, ces différences ne sont pas fondamentales. Cette réduction stratégique permet au chroniqueur de minimiser l'importance du témoignage en faveur de la légitimité du mariage, en adaptant son récit aux enjeux politiques de l'époque et à la nécessité de soutenir la légitimité de João I^{er} sur le trône. Il présente ensuite les témoignages rapportés dans le document de 1360 et inclut même la traduction d'une dispense apostolique envoyée par le pape Jean XXII (1249-† 1334) à son père alors que Pedro n'était encore qu'un enfant (1325)⁸¹.

La stratégie du chroniqueur repose précisément sur le fait de ne pas modifier grand-chose. Cependant, en ne changeant rien au document qu'il traite, Fernão Lopes transforme en réalité tout. Le lieu où cette question est discutée est précisément le palais « où l'on enseignait alors les Décrétales »⁸², une formule très proche de « à Coimbra, dans le palais de l'École des Décrétales »⁸³, utilisée dans le serment, à l'époque où l'université portugaise était établie à Coimbra⁸⁴. Lieu par excellence de l'étude du Droit, cet espace fournit le contrepoin parfait à ce qui, du point de vue de la lignée qu'il servait, était considéré comme erroné. C'est précisément à ce moment que le chroniqueur convoque un bref traité d'Aristote (384-† 322 av. J.-C.) sur la mémoire, et s'appuie sur l'autorité du Philosophe, pour présenter un argument décisif en faveur de la légitimité de João I^{er}. Il introduit ainsi le doute à travers l'image de ceux qui, « d'esprit plus subtil, cultivés et fort sages », se trouvant en ce lieu, « ne purent l'admettre : cela leur sembla tout à fait déraisonnable »⁸⁵.

⁸¹ FERNÃO LOPES, *Crónica de D. Pedro...*, pp. 126-129. Voir la transcription du texte latin dans BRÁSIO ANTÓNIO, « As razões de João das Regras nas Cortes de Coimbra », *Lusitania Sacra* 3, 1958, pp. 29-30, 37-40.

⁸² FERNÃO LOPES, *Chronique du roi...*, p. 163 ; « no paaço hum entom liiam de degrataaes », tiré de FERNÃO LOPES, *Crónica de D. Pedro...*, p. 125.

⁸³ « em Coimbra no paaço da Scola das Degretaaes », tiré de REGO ANTÓNIO, *As Gavetas...*, p. 410.

⁸⁴ « l'Université étant alors dans cette ville », tiré de FERNÃO LOPES, *Chronique du roi...*, p. 163 ; « seendo o estudo em essa cidade », tiré de FERNÃO LOPES, *Crónica de D. Pedro...*, p. 125.

⁸⁵ « mais sotiis d'entender, leterados e bem discretos [...] nom rreceberom isto em seus entendimentos, parecendo-lhe de todo seer muito contra rrazom », tiré de FERNÃO LOPES, *Crónica de D. Pedro...*, p. 131. Voir aussi SIMÕES JOSÉ, *Representar o saber...*, pp. 113-114.

Subséquentement, la mémoire elle-même devient l'un des thèmes centraux du chroniqueur. Dans l'ensemble de l'historiographie médiévale portugaise, cette chronique est la seule à aborder ce concept et, qui plus est, la seule à faire explicitement référence à la traduction latine du traité d'Aristote sur la *Mémoire et la réminiscence* (*De memoria et reminiscentia*⁸⁶), également commentée par Duarte dans son *Leal Conselheiro*, traité d'éthique et de morale et vrai miroir aux princes⁸⁷.

Dans ce cas, le chroniqueur d'Avis revendique sa connaissance de la philosophie d'Aristote et plus précisément du traité déjà mentionné par l'intermédiaire d'une référence explicite⁸⁸. Nous ne pouvons que spéculer sur le lieu, le moment et les circonstances dans lesquelles il a lu ce texte, il est néanmoins significatif et révélateur qu'il ait proposé une distinction entre mémoire et réminiscence dans les termes suivants :

« [...] on dit que l'on parle de mémoire lorsque l'image vue ou entendue d'une chose extérieure à l'homme est toujours présente dans la faculté mémorative, et que l'on parle de réminiscence lorsqu'une action ou une perception a quitté le champ de la faculté mémorative et se présente à nouveau au sujet à la vue d'une chose semblable. »⁸⁹

⁸⁶ CAEIRO Francisco Gama, «Aristotelismo em Portugal (período medieval)», in: LANCIANI Giulia et TAVANI Giuseppe (éds.), *Dicionário da literatura medieval galega e portuguesa*, Lisboa, Caminho, 1993, pp. 59-62. Sur la réception du traité d'Aristote au Moyen Âge, voir COLEMAN Janet, *Ancient and Medieval Memories. Studies in the Reconstruction of the Past*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, pp. 363-400, 465-537 et la contribution de Clarisse Reynard dans ce volume.

⁸⁷ DIONÍSIO João, «Nota sobre a recepção de um tratado aristotélico no Leal Conselheiro, de D. Duarte», in: KREMER Dieter (éd.), *Homenaxe a Ramón Lorenzo*, Vigo, Galaxia, 1998, vol. 1, pp. 177-183.

⁸⁸ «ils citaient là Aristote, cette grande lumière de la philosophie, dans un court traité qu'il a composé sur ce sujet», tiré de FERNÃO LOPES, *Chronique du roi...*, p. 171 ; «aquell claro lume da fillosophia Aristotilles em hũu breve trautado que disto compos», tiré de FERNÃO LOPES, *Crónica de D. Pedro...*, p. 132.

⁸⁹ FERNÃO LOPES, *Chronique du roi...*, p. 171 ; «[...] que a memoria he dita quando a imagem vista ou puvida dalgũa cousa de fora do homem he sempre presente na virtude memorativa, e rreminiscencia he quando algũa cousa feita ou ouvida sabio da virtude memorativa, e depois torna a nembrar per veer outra semelhante cousa [...]», tiré de FERNÃO LOPES, *Crónica de D. Pedro...*, p. 132.

Cette distinction, fondée sur le traité aristotélicien, sert une finalité concrète dans l'économie du texte. Elle permet au chroniqueur de structurer son récit en opposant la mémoire, comprise comme une simple conservation du passé, à la réminiscence, perçue comme un acte de remémoration active et réfléchie. Cette nuance renforce l'idée que la légitimité de João I^{er} repose non seulement sur des faits historiques, mais également sur une interprétation réfléchie et philosophique du passé. Si la majorité des gens ne se souviennent pas de ce mariage, « comment admettre, disent-ils, qu'un mariage aussi important que celui-ci, notable à tant de titres, eût pu être oublié si rapidement, aussi bien par celui-là même qui s'était marié que par tous ceux qui y avaient assisté, au point de ne se souvenir ni du jour ni du mois ? »⁹⁰ Bien que cela soit évident, cela montre que l'une des motivations de la chronique est aussi de formuler un nouvel argumentaire contre ceux qui peuvent représenter une menace pour les monarques d'Avis. Ainsi, un premier recours à la mémoire est observé ici, de même que les connaissances disponibles sur la mémoire, renforçant le discours légitimiste, érudit, bien entendu.

Conclusion

Les lieux de ces actions semblent fonctionner comme un miroir en négatif, renvoyant à la mémoire de lieux, de personnages ou d'événements exemplaires, mais opposés aux actions du roi. Cet usage est peut-être justifié par le fait que ce roi est le père de Jean I^{er}, celui qui, en réalité, légitime le mieux sa propre succession au trône. Sans pouvoir critiquer directement ce roi défunt, le chroniqueur le dépeint comme un justicier, mais met en lumière ses défauts en évoquant les espaces dans lesquels il évolue. Ainsi, l'œuvre de Fernão Lopes ne se limite pas à relater des événements passés ; elle participe activement à la construction d'une mémoire collective et d'une identité dynastique.

⁹⁰ FERNÃO LOPES, *Chronique du roi...*, p. 173 ; « *Pois como pode cabir em entendimento d'homem – diziam elles – que hũu casamento tam notavel como este, e que tantas rrazões tiinha pera seer nembrado, ouvesse em tam pequeno espaço d'esqueecer assi aaquelle que o fez como aos que foram presentes, nom lhe nembrando o dia nem o mes?* », tiré de FERNÃO LOPES, *Crónica de D. Pedro...*, p. 133.

Pour conclure, ces lieux jouent un double rôle : tantôt ils réhabilitent et excusent le roi, tantôt ils servent de miroir concret pour les princes, contrastant avec l'image d'un monarque imparfait, mais néanmoins légitime pour son lignage. La connaissance des lieux et des souvenirs évoqués dans cette chronique est essentielle, non seulement pour une compréhension approfondie du texte lui-même, mais aussi pour saisir le rôle de la mémoire dans l'analyse des récits médiévaux. En explorant ces espaces de mémoire, nous comprenons comment les récits historiques ont été utilisés pour façonner les perceptions collectives du passé, légitimer des dynasties, et transmettre des idéaux politiques et moraux. La recherche sur la mémoire dans ce contexte ouvre des perspectives riches et fécondes pour l'étude des textes médiévaux, révélant comment l'histoire, la mémoire et l'espace interagissent pour façonner des récits qui perdurent à travers les âges.

Conclusion : au-delà de la polysémie de la mémoire, l'enjeu identitaire

Julie Bévant, Clarisse Reynard et Quentin Savary

Les notions de « mémoire » et d'« oubli » sont porteuses de multiples significations. Si leur polysémie rend parfois leur harmonisation complexe, elle ouvre aussi un large champ d'étude pour appréhender la complexité de la mémoire médiévale. Les travaux pionniers de Mary Carruthers ont révélé comment, au Moyen Âge, la mémoire englobait les dimensions cognitives, morales et culturelles¹. Inspirées par cette approche, les contributions interdisciplinaires rassemblées dans ce volume explorent le potentiel de cette notion protéiforme, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives de recherche. Étudier la mémoire et l'oubli médiévaux dans

¹ « Memoria [...] was a part of litteratura: indeed, it was what literature in a fundamental sense, was for. Memory is one of the five division of ancient and medieval rhetoric; it was regarded, moreover, by more than one writer on the subject as the "noblest" of all these, the basis for the rest. Memoria was also an integral part of the virtue of prudence, that which makes moral judgement possible. Training memory was much more than a matter of providing oneself with the means to compose and converse intelligently when books were not readily to hand, for it was in trained memory that one built character, judgement, citizenship, and piety », tiré de CARRUTHERS Mary, *The Book of Memory. A Study of Memory in Medieval Culture*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008, p. 11.

des contextes littéraires, historiques, archivistiques ou philosophiques permet en effet de rendre compte de la cohérence de ce concept. Aussi diverses que soient les études portant sur la faculté cognitive humaine, sur l'identité d'Yvain, sur un livre de missives ou sur l'ange comme souvenir du paradis perdu, elles convergent toutes vers un même enjeu : celui de la continuité identitaire. Tout en acceptant cette polysémie, nous distinguons ici deux dimensions de la mémoire : la mémoire individuelle et la mémoire collective. Cependant, les cas de mémoire présentés dans chacune des contributions de ce volume témoignent, à leur manière, des dimensions personnalisantes de la mémoire – et de l'oubli – qui particularisent l'individu aussi bien que la collectivité. Ainsi, la mémoire, qu'elle soit individuelle ou collective, agit comme un fil conducteur qui relie le sujet et sa communauté à travers le temps.

Comme l'ont notamment montré les recherches de Maurice Halbwachs et celles de Pierre Nora, la mémoire est à distinguer de l'histoire en ce qu'elle désigne une réalité toujours actuelle, vivante, continue et concrète². Or, la mémoire médiévale est éteinte depuis des centaines d'années. La tâche du médiéviste est alors d'écrire l'histoire de cette mémoire qui, pour reprendre les termes de Jacques le Goff, en est la « matière première »³. Il s'agit ainsi de proposer la reconstruction *actuelle* – à savoir l'histoire – d'une reconstruction *ancienne*, qu'est la mémoire médiévale. Si cette mémoire n'est plus « vivante » au sens où l'entendaient Maurice Halbwachs ou Pierre Nora, les articles réunis dans ce volume montrent cependant, que cette mémoire reste singularisante et créatrice d'une identité au-delà du temps.

² D'après Maurice Halbwachs, « [e]n général l'histoire ne commence qu'au point où finit la tradition, moment où s'éteint ou se décompose la mémoire sociale. » ; HALBWACHS Maurice, *La mémoire collective*, Paris, PUF, 1968, p. 68. Selon Pierre Nora, « [...] la mémoire [...] est, par nature, multiple et démultipliée, collective, plurielle, et individualisée. L'histoire, au contraire, appartient à tous et à personne, ce qui lui donne vocation à l'universel. La mémoire s'enracine dans le concret, dans l'espace, le geste, l'image et l'objet. L'histoire ne s'attache qu'aux continuités temporelles, aux évolutions et aux rapports des choses. » ; NORA Pierre, « Entre mémoire et histoire. La problématique des lieux », in : NORA Pierre (éd.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Éditions Gallimard, 1984, t. 1, pp. XVIII-XIX.

³ LE GOFF Jacques, *Histoire et mémoire*, Paris, Éditions Gallimard, 1988, p. 10.

1. Identité individuelle, identité institutionnelle et collective

Les contributions de ce volume soulignent dès lors le rôle de la mémoire dans la constitution de cette identité aussi bien chez un individu – le chevalier au lion, CEnone, Phèdre ou Pénélope par exemple – qu'à diverses échelles institutionnelles.

La mémoire de la parole donnée est ainsi constitutive de l'identité personnelle. L'analyse menée par Ambre Bonte à partir du texte de Chrétien de Troyes (vers 1135-† vers 1183) illustre à quel point l'abandon de Laudine – qui avait pourtant accordé au chevalier un délai d'un an – et l'oubli de sa promesse conduisent Yvain à s'oublier lui-même. Alors au bord de la folie, il se souvient *in extremis* de sa promesse de sauvegarder sa raison, sa moralité et sa valeur personnelle. En menant une analyse du *Chevalier au lion* sous le prisme de la mémoire, cette étude souligne encore la sensibilité de son auteur pour l'individualité humaine, une sensibilité propre au genre romanesque, conduisant l'autrice à qualifier le roman d'« humaniste ».

Dans les textes universitaires, la mémoire humaine s'affirme même comme la condition de l'identité personnelle. Clarisse Reynard met en évidence cet aspect dans son analyse de la réception du traité d'Aristote sur la mémoire, une aptitude à revendiquer *a posteriori* une expérience personnelle qui confère à l'existence humaine un caractère unique. Ainsi, contrairement à l'animal irrationnel dont la mémoire imparfaite se limite aux fonctions vitales, l'être humain est doté d'une capacité réflexive. Par la mémoire, il se reconnaît comme le sujet de ses expériences passées, ce qui soutient la continuité de son identité, lui permettant de transcender l'instant présent.

Ce dépassement des frontières temporelles, mais aussi locales transparaît plus clairement encore au niveau fictionnel, notamment dans la traduction vernaculaire médiévale des *Héroïdes*, comme le montre Charlotte Guionneau dans l'article qu'elle lui consacre. Ces lettres d'amantes délaissées – qui cherchent à ressusciter le passé tout en espérant un avenir meilleur – invitent à une réflexion sur le rapport

entre l'identité et la temporalité, qui n'est pas à envisager dans une seule perspective linéaire. Dans un climat politique tendu, c'est au travers de ces lettres que Pénélope, Phèdre ou CEnone tentent de préserver leur identité perdue – celle d'amantes liées à tout jamais à un être absent. Ces lettres leur permettent également de continuer à exister pour ce qu'elles sont : des amantes nostalgiques d'un passé révolu. Enchâssées dans la monumentale *Histoire ancienne jusqu'à César*, elles donnent à entendre la voix personnelle de ces femmes, éloignées des combats et de leurs amants. Révision d'une histoire où seules compteraient les prouesses militaires, elles figurent un souvenir qui dénonce la guerre et témoignent de la précarité – tant psychologique que sociale – à laquelle ces amantes sont confrontées. Le clivage entre mémoire et histoire présenté ici semble correspondre à celui que Pierre Nora propose par rapport à ces deux notions⁴.

Pont entre diverses temporalités, la mémoire permet au sujet de se projeter vers un objectif de vie. Cela est vrai aussi bien à l'échelle individuelle qu'à l'échelle collective. Flavie Simiz illustre cette dynamique en étudiant la manière dont les membres de l'Ordre franciscain envisagent le Paradis perdu. Pour forger le souvenir de ce dont personne ne se souvient, l'iconographie, les pratiques et la rhétorique de l'Ordre des frères mineurs insistent sur le statut de l'ange comme aide-mémoire de la condition humaine avant la chute du Paradis. Cette vaste entreprise franciscaine s'inscrit également dans le culte des défunts et la volonté de créer une mémoire collective tournée vers l'au-delà. L'ange en tant que mémoire du Paradis rappelle aux hommes leur véritable identité, celle qui prévalait avant la Chute et celle que les ordres mendiants cherchent désormais à atteindre. Ainsi, il incarne la voie vers le Salut, conformément à l'idéal franciscain. Grâce à cette mémoire angélique, l'homme peut non seulement se remémorer cette condition passée, mais aussi se fixer pour but le retour à cet état perdu de perfection, au travers de la *reformatio* de son identité.

Souvenir du passé et des trépassés, la mémoire contribue encore à façonner les pratiques postérieures. Rosalie Grimard-Mongrain l'illustre

⁴ Voir notamment ci-dessus note 2.

dans son étude du *liber memorialis* du monastère de San Salvatore / Santa Giulia de Brescia, rédigé entre le VIII^e et le X^e siècle. En célébrant et en honorant la mémoire des membres disparus de leur communauté, les moniales prolongent leur existence au-delà de la mort. En effet, ayant laissé une trace dans ce livre fondateur, les disparus sont toujours membres de la communauté. Cela repose sur un double mouvement : les vivants jouent un rôle essentiel dans le maintien du souvenir des membres disparus, tandis que les morts permettent aux vivants de s'identifier comme faisant partie de cette communauté monastique. En outre, la liste des pèlerins, incluse dans le *liber memorialis*, tisse un réseau de liens entre les membres de la communauté, les donateurs et les fondateurs. Leur présence dans un même livre établit ainsi un réseau de filiation reliant des personnalités marquantes associées au monastère à différents moments de son histoire. Bien que le manuscrit cesse progressivement d'être annoté à partir de 924, puis qu'il ne le soit plus après 1366, il est précieusement conservé par les moniales, servant alors d'outil mémoriel.

Dans la première partie de ce volume, les contributions alternent entre deux motifs : celui de la mémoire individuelle et celui de la mémoire collective, quelle que soit l'ampleur de cette collectivité. L'étude de ces deux types de mémoire cristallise une tension entre, d'une part, le besoin d'appartenir à un groupe et de s'identifier à une collectivité et, d'autre part, la nécessité – tout aussi cruciale – de préserver l'unicité de sa propre existence. Cette tension paraît d'autant plus exacerbée au moment du trépas. Finalité commune à tout être, la mort efface en effet l'individu au profit du seul souvenir, que celui-ci s'efforce dès lors de prévoir de son vivant. Que ce soit par l'inscription de son nom dans un *liber memorialis* ou un obituaire, par la fondation de chapellenies ou messes anniversaires, ou encore par le legs d'objets personnels et du quotidien, l'être cherche à graver son existence terrestre dans un temps infini. Les stratégies mémorielles mises en place oscillent alors entre deux attitudes. D'une part, le nombre très important de messes, surtout au Moyen Âge tardif, ainsi que l'exigence d'une plate-tombe nominative et figurée sont des témoins de la volonté d'individualisation. D'autre part, le choix d'une sépulture auprès de sa *familia* ou de sa communauté ou encore le legs par un ecclésiastique d'un livre liturgique destiné aux altariens de sa

cathédrale permettent d'ancrer la mémoire d'un individu au sein d'un groupe donné. La mémoire d'un individu peut encore être altérée au profit de celle d'un autre individu ; elle est alors remplacée par une mémoire plus collective. Cela se produit notamment lorsqu'une plate-tombe est remployée pour une nouvelle sépulture ou qu'une confusion s'instaure sur l'identité d'un fondateur⁵. Cette tension entre mémoires individuelle et collective n'aboutit pas pour autant à une opposition. C'est ainsi que les noms listés dans les documents nécrologiques participent des deux, potentiellement copiés individuellement et renvoyant à un seul individu, ils sont toutefois lus les uns à la suite des autres, inscrivant l'être dans une communauté de prière. Il s'agit donc à la fois de souligner le caractère unique d'une identité donnée et d'explorer son inscription dans un réseau complexe de relations.

Ainsi, malgré son caractère irréductible, une identité n'est jamais à concevoir comme étant isolée. Les relations qui la lient aux autres définissent autant de qualificatifs : ami, parent, citoyen, chantre ou membre d'une guilde par exemple. Ces liens d'appartenance à des groupes donnés témoignent non seulement de l'attachement de l'individu, mais aussi de ses devoirs à l'égard de la collectivité. La mise par écrit de ces relations participe à la mémoire individuelle lorsque le sujet lui-même en rend compte, ou à la mémoire collective, lorsque c'est le groupe entier qui s'exprime par l'un de ses représentants. Une éventuelle distension de ces liens, qu'elle soit volontaire ou non, donne lieu à une forme d'oubli, de renoncement ou d'effacement. Outre ses manifestations silencieuses, l'oubli peut prendre différentes formes, notamment écrites, comme l'ostracisme ou la *damnatio memoriae*. Ainsi, si la mémoire occupe une place centrale dans la construction d'une histoire personnelle ou

⁵ Voir notamment sur ce sujet BISSEGGER Arthur, « Obituaires et mémoire des fondations d'anniversaires. Le cas de la paroisse de Villeneuve en Chablais (xiv^e-xv^e siècles) », in : PARAVICINI BAGLIANI Agostino, *La mémoire du temps au Moyen Âge*, Florence, Sismel, Edizioni del Galluzzo, 2005, pp. 117-125 ; MADIGNIER Jacques, « La mort et les chapitres cathédraux dans la Bourgogne des XIII^e-XV^e siècles », *Le Moyen Âge*, 124.3, 2019, pp. 615-650 ; TABBAGH Vincent, « Survivre par l'écrit chez les ecclésiastiques rouennais du xv^e siècle », *Tabularia*, 18 : *L'écrit et les morts dans la Normandie médiévale*, 2008, pp. 25-44.

institutionnelle, son pendant, l'oubli, joue un rôle tout aussi déterminant et son importance ne saurait être sous-estimée.

2. L'oubli comme pendant de la mémoire

Longtemps négligé par l'historiographie, l'oubli joue un rôle essentiel et est désormais reconnu comme un élément structurant de l'identité individuelle et collective, grâce aux recherches de Patrick Geary et aux récents travaux de Lucie Doležalová, de Patrizia Romagnoli et Barbara Wahlen, de Noëlle-Laetitia Perret et Hans-Joachim Schmidt⁶. Ce volume s'inscrit dans le prolongement de ce renouveau historiographique⁷. Puisque nous ne gardons trace d'une partie seulement de ce que nous avons vécu, mémoire et oubli apparaissent comme deux faces d'une même médaille, celle de l'identité à travers le temps. Les raisons de l'oubli sont multiples et leur complexité ne saurait être rendue ici. Il peut notamment s'agir d'un choix délibéré ou des mécanismes à l'œuvre dans la constitution du souvenir, dans la mesure où se souvenir et garder en mémoire c'est aussi – et dans tous les cas – opérer une sélection⁸. Et cela vaut tant à l'échelle individuelle qu'institutionnelle ou collective. Il reste néanmoins

⁶ DOLEŽALOVÁ Lucie (éd.), *The Making of Memory in the Middle Ages*, Leiden, Brill, 2010 ; GEARY Patrick, *La mémoire et l'oubli à la fin du premier millénaire*, trad. par RICARD Jean-Pierre, Paris, Éditions Aubier, 1996 ; PERRET Noëlle-Laetitia et SCHMIDT Hans-Joachim (éds.), *Memories Lost in the Middle Ages. Collective Forgetting as an Alternative Procedure of Social Cohesion*, Turnhout, Brepols, 2023 ; ROMAGNOLI Patrizia et WAHLEN Barbara (dirs.), *Figures de l'oubli (IV^e-XV^e siècle)*, Lausanne, Études de lettres, 2007.

⁷ Ce renouveau ne se limite pas aux études médiévales, mais il englobe également celles qui portent sur la Renaissance. Au sujet de la mémoire et de l'oubli à la Renaissance, nous renvoyons à BEUVIER Jean, PINET Guillaume et PAOLI Lorenzo (dirs.), *Imprimer en notre souvenance. Enjeux et pratiques de la mémoire et de l'oubli à la Renaissance*, Paris, Éditions Garnier, 2023.

⁸ Patrick Geary, citant Arnold de Ratisbonne (vers 1000-† vers 1050), montre que cette sélectivité de la mémoire est déjà valable au IX^e siècle : « Non seulement, il est permis aux choses nouvelles de modifier les anciennes, mais, si celles-ci sont désordonnées, on peut les rejeter totalement ; si elles sont conformes au bon ordre des choses sans être d'une grande utilité, on peut les ensevelir respectueusement. », tiré de GEARY Patrick, *La mémoire et l'oubli...*, pp. 24-25.

délicat d'établir une typologie précise des raisons qui nous poussent à oublier, à occulter le passé, à le taire ou à le maquiller.

La sélectivité inhérente à la mémoire et à l'oubli se manifeste notamment dans les cas de mémoire souillée, qui peuvent paradoxalement conférer une certaine notoriété. Thimothée Guyon éclaire le lien subtil entre célébrité, diabolisation et déformation – y compris nominale – d'une figure historique. À Paris, Pierre de Cugnières (ou Cugnet) (vers 1297-† 1345), reconnu comme le défenseur de la séparation des pouvoirs temporels et spirituels, est intégré aux chansons populaires. Il est associé dès la fin du ^{xiv}^e siècle à une statue de la cathédrale Notre-Dame, son image étant mobilisée à la fois par les voix de la rue et du clergé pour décrier sa position perçue comme hostile à l'Église.

Le cas de la *damnatio memoriae* est étudié par Tomasz Dalewski à travers les documents de l'abbaye de Saint-Martin de Tours concernant le roi des Francs Robert de Neustrie (vers 860-† 923). Ces documents pratiquent une *damnatio memoriae* partielle en ne présentant Robert qu'en tant qu'abbé de l'institution. Cette omission vise à sanctionner sa désobéissance à Charles le Simple (873-† 929) tout en protégeant la réputation de sa descendance. Ainsi, pour préserver la valeur de ses héritiers et la réputation de l'abbaye, les scribes de Saint-Martin de Tours détachent la dynastie royale de son ancêtre Robert.

Ces deux cas – mémoire souillée et *damnatio* – soulignent le caractère négatif de l'oubli, qu'il s'agisse d'occulter la royauté de Robert ou encore de diaboliser une position doctrinale anti-ecclésiastique en entreprenant une attaque *ad hominem*. Cependant, ce caractère négatif n'exclut pas une certaine dimension créative. Par exemple, le travestissement de la mémoire de Pierre de Cugnières conduit à la création d'un mythe. En outre, l'oubli peut se révéler sous un jour plus positif. C'est ce qu'illustre Timothée Sébert qui explore deux œuvres : le *Songe vert*, texte anonyme, et le *Jugement du Roi de Navarre* de Guillaume de Machaut (vers 1300-† 1377). Dans ces textes, oublier le passé récent et traumatisant de la peste permet de renouer avec un passé plus ancien et joyeux. Rappels d'une éthique courtoise, ces œuvres ouvrent une perspective temporelle tournée vers l'avenir. Plutôt que de ressasser le chagrin lié à la perte d'une amante, elles invitent à

célébrer le retour du printemps après l'hiver et l'épidémie. Gagnés au prix d'un effort véritable, l'oubli de la peste et l'inscription de cet épisode catastrophique dans une temporalité plus large s'accompagnent de vertus thérapeutiques. Il permet aux survivants de faire peau neuve en laissant derrière eux la tristesse de l'épidémie et de la mort, renouant ainsi avec leur identité première de personnages courtois.

Ces cas d'oubli manifestent une certaine construction d'identités individuelles et collectives. Ils rappellent ainsi que la mémoire est toujours construite pour répondre à différents besoins identitaires. La légitimité à régner peut nécessiter de redessiner l'arbre généalogique, omettant certaines branches. De même, le besoin d'aller de l'avant, dans la vie comme dans la poésie, nécessite de se délester des horreurs de l'épidémie, mais aussi de son statut de personne malade, convalescente, solitaire, voire veuve. Enfin, l'oubli a de si nombreuses facettes qu'il peut s'assimiler à une notoriété noircie. Rien de mieux qu'une figure méconnue du passé comme bouc-émissaire. Celui-ci acquiert une célébrité *post-mortem*, qui n'a que peu à voir avec la figure effective dont la collectivité croit se souvenir. Mémoire et oubli s'affirment alors comme de véritables outils, jouant du temps qui passe en leur faveur.

3. Mémoire et oubli, garants d'une continuité institutionnelle

Outre leurs fonctions singularisantes à l'échelle individuelle, mémoire et oubli peuvent également jouer le rôle d'outils institutionnels, à la fois administratifs et politiques. À ce niveau collectif, une temporalité élargie se déploie : il ne s'agit pas seulement de faire perdurer une identité au-delà de la mémoire individuelle, mais également au-delà de la mémoire générationnelle⁹. La conservation, l'archivage et l'utilisation de ces documents s'inscrivent ainsi dans une triple temporalité. Dans

⁹ Par « mémoire générationnelle », nous entendons ici une mémoire de quelques générations : souvenir de sa propre vie et des récits de ses aïeux, celle-ci ne dépasse pas une certaine longévité.

un premier temps, la mémoire écrite est produite. Puis, dans un deuxième temps, elle est conservée. Enfin, dans un troisième temps, elle fait l'objet d'un emploi ou d'une résurgence. Ce processus commence par un choix initial : intégrer une donnée spécifique à la mémoire d'un État ou d'une collectivité. Cette mémoire est ensuite préservée à travers le temps au moyen de documents classés, qui deviennent autant de témoins des actions passées, pouvant faire l'objet de résurgences. Il peut s'agir de souvenirs – et de résurgences – d'assemblées, de pactes ou de décisions politiques. Tout ce qui a été conservé dans les archives reste potentiellement mobilisable, prêt à resurgir selon les besoins ou les enjeux des membres futurs de l'institution. Ce troisième temps coïncide alors avec l'enjeu des archives.

L'importance de la mémoire gouvernementale ne devrait pas être minimisée, comme le démontre l'étude qu'Hippolyte Souvay consacre aux livres de missives dans l'espace urbain de la Confédération suisse. Ces ébauches de lettres ont été conservées et reliées, devenant autant de traces de la mémoire urbaine en cours d'élaboration. Ces livres de missives représentent un véritable lieu de « fabrique de mémoire »¹⁰, pour reprendre l'expression des éditeurs d'un récent volume collectif. Celle-ci assure la continuité administrative et politique au-delà de l'exercice professionnel, limité dans le temps, d'un *Stadtschreiber*. Avec ces missives, traces écrites des lettres adressées à d'autres cités, elle assure à la communauté urbaine une mémoire durable, dépassant celle de ses membres actuels et futurs, tout en préservant une identité propre. Comme le soulignait Danielle Gagnaux-Morel, à propos des archives de son canton, celles-ci « garantissent la stabilité des institutions »¹¹. Par conséquent, leur

¹⁰ BLANC François, DAFFLON Alexandre et DORTHE Lionel (dirs.), *La fabrique de mémoire. Histoire des Archives de l'Etat de Fribourg*, Neuchâtel, Alphil-Presses universitaires suisses, 2021.

¹¹ « [...] fondamentalement le rôle des Archives et de la Chancellerie demeure le même. Toutes deux garantissent la stabilité des institutions et œuvrent de façon symbiotique pour assurer le processus démocratique, la retraçabilité de l'information et l'authenticité des documents décisionnels, qu'ils soient écrits d'une belle écriture gothique sur une charte médiévale ou nés sous forme numérique », tiré de GAGNAUX-MOREL Danielle, « Préface » in : BLANC François, DAFFLON Alexandre et DORTHE Lionel (dir.), *La fabrique de mémoire...*, p. 8.

conservation est donc reconnue comme un outil politique au service du maintien institutionnel¹².

Le cas présenté par Thimothée Guyon constitue un exemple intéressant des souvenirs liés aux décisions étatiques et illustre le troisième temps de la mémoire institutionnelle : le temps de la résurgence. En l'occurrence, l'assemblée de 1329 et ses contributions aux débats sur les liens entre pouvoirs temporel et ecclésiastique sont remobilisés à un moment clé, alors que la France cherche à se positionner face aux papautés d'Avignon et de Rome durant le Grand Schisme (1378-1417). Cette résurgence est opérée par la collectivité parisienne. Au moment de trancher, les questions politiques du début du siècle refont surface comme une réminiscence, influençant le pouvoir décisionnaire dans la recherche d'une solution à adopter. Elle dote les membres habilités à informer la décision royale d'un souvenir d'un cas similaire, qui agit en partie comme un précédent. Cela est d'autant plus significatif que l'assemblée de 1329 n'avait pas eu de conséquences immédiates à son issue.

La contribution de José Manuel Simões marque également le rôle de la mémoire dans la légitimation de la souveraineté d'une dynastie portugaise. En rédigeant la *Chronique du roi Pedro* concernant le grand-père du commanditaire, Fernão Lopes (1380-† 1460) fait œuvre de propagandiste. En cherchant à retracer le parcours de l'aïeul du souverain qui l'emploie, le chroniqueur est soucieux d'esquisser le portrait d'un souverain juste et légitime. Pour ce faire, il s'attache à détailler ses déplacements, jouant ainsi avec les associations d'idées entre lieux, pouvoir et moralité que la collectivité peut s'approprier. Cette démarche, empreinte de subtilité, lui permet de souligner la valeur de son monarque sans tomber dans une apologie pure et simple de la lignée de Duarte I^{er}, tout en affirmant sa légitimité à régner.

Outil politique s'il en est, la mémoire constitue un moyen d'anticiper de futurs problèmes afin de les résoudre selon des pratiques déjà vécues

¹² La contribution de Tomasz Dalewski souligne également cet aspect s'agissant de la dynastie capétienne. Pour assurer la stabilité politique, le lien dynastique entre Robert de Neustrie et Hugues Capet est soigneusement occulté par les scribes de l'abbaye de Saint-Martin de Tours.

et admises. Tant les scribes de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, le chroniqueur Lopes que le *Stadtschreiber* répondent à ce besoin : mettre par écrit le strict nécessaire, de sorte que certaines questions problématiques ne se posent pas et, ultimement, que la légitimité du pouvoir politique reste solide et incontestée, affrontant le temps à l'aide de cette mémoire écrite. Dans ce programme, les écrits jouent un rôle fondamental. Leur rédaction, leur conservation et la capacité de les interpréter demeurent d'ailleurs toujours d'actualité.

Mosaïque autour de la mémoire et de l'oubli, les contributions réunies ici éclairent l'utilité et la spécificité de ces deux capacités, ainsi que leur caractère foncièrement humain. L'association entre mémoire et moralité, mise en lumière par Mary Carruthers, est confirmée par plusieurs cas étudiés dans ce volume. C'est l'absence de scrupules – et de morale – lors du coup d'état qui le place sur le trône de Francie qui vaut à Robert de Neustrie d'être effacé de la généalogie des souverains. C'est l'oubli de sa bien-aimée, et de la parole donnée, qui mène Yvain à s'oublier lui-même et à frôler la folie. C'est encore l'ange qui permet aux hommes déchus de se souvenir de l'état de béatitude qu'ils pourraient retrouver. Cependant, les souvenirs peuvent devenir trop lourds à porter, notamment à la suite d'une épidémie. Dans ce cas, la moralité commande de les abandonner, de s'en décharger pour mieux continuer à vivre¹³.

Les recherches psychologiques menées par Frederic Bartlett ont montré que nous ne retenons que ce qui peut être reconnecté au présent¹⁴. Or, tous les exemples de mémoire mentionnés dans les études réunies ici illustrent ce besoin de lier passé et présent. Cela explique l'intérêt de ce volume pour l'intériorité – comme dans les analyses augustinienes ou celles de Chrétien de Troyes –, pour la stabilité des villes et des États – à travers les livres de missives et les archives¹⁵ –, ou pour la quête du but de la vie humaine – avec les anges et le souvenir du Paradis perdu. Cela explique

¹³ Voir respectivement les articles de Tomasz Dalewski, Ambre Bonte, Flavie Simiz et Timothée Sébert dans ce volume.

¹⁴ Cité par GEARY Patrick, *La mémoire et l'oubli...*, p. 42.

¹⁵ Danielle Gagnaux-Morel l'affirmait clairement à propos des archives fribourgeoises. Voir note 7.

également l'attention portée à l'abandon de souvenirs pesants – comme dans le *Songe vert* –, à des héritages trop lourds à porter – comme celui des descendants de Robert de Neustrie¹⁶ –, et à tout ce qui contribue, de près ou de loin, à définir nos identités multiples : être humain, membre d'une corporation, issu d'une famille, habitant d'une ville¹⁷. Étudier la mémoire, c'est rassembler des fragments de récits en leur redonnant cohérence et sens. Étudier la mémoire, c'est peut-être avant tout chercher ce qui définit notre identité collective, notre humanité.

¹⁶ Voir respectivement les articles de Clarisse Reynard, Ambre Bonte, Hippolyte Souvay, Timothée Sébert et Tomasz Dalewski dans ce volume.

¹⁷ Sur ces niveaux multiples, nous renvoyons à KATTAN Emmanuel, *Penser le devoir de mémoire*, Paris, PUF, 2002, p. 38.

Notices biographiques

Julie BÉVANT est depuis 2020 assistante-doctorante en littérature française médiévale à l'Université de Genève. Elle prépare une thèse, intitulée *Faire la cour. Modèles littéraires et usages de la sociabilité dans les demandes d'amour (XIV^e-XV^e siècles)*, sous les directions des professeurs Yasmina Foehr-Janssens et Estelle Doudet. Elle y étudie la réception aux XIV^e et XV^e siècles des thèmes de la *fin'amor* dans le cadre de jeux courtois de questions-réponses. Elle a eu l'occasion d'enseigner sur des auteurs tels que Guillaume de Machaut, Jean Froissart et Alain Chartier, et s'intéresse à la poésie amoureuse, à la courtoisie sur un temps long ainsi qu'à l'art de la conversation.

Ambre BONTE est agrégée de lettres modernes et doctorante contractuelle à l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, au sein du laboratoire Fablitt. Elle réalise une thèse en littérature française intitulée *L'individu en question au XII^e siècle : les premiers romans en langue française comme espaces d'expérimentation*, sous la direction de Mireille Séguy. Ses recherches portent sur le genre romanesque au Moyen Âge central, l'émergence de la littérature en langue française, les phénomènes d'individuation médiévale dans la fiction ainsi que l'histoire des idées et des représentations au Moyen Âge.

Tomasz DALEWSKI est doctorant en histoire médiévale (Université Jean Moulin Lyon 3, CIHAM). Sa thèse de doctorat, préparée sous la direction de Marie-Céline Isaïa, porte sur l'utilisation du lexique de la tyrannie dans la culture politique et intellectuelle du X^e siècle en Francie Occidentale. Son domaine de recherche se concentre sur l'idéologie de la royauté (bonne et mauvaise) au haut Moyen Âge, l'identité dynastique des familles royales ainsi que le vocabulaire politique.

Rosalie GRIMARD-MONGRAIN a soutenu en février 2024 sa thèse intitulée *San Salvatore / Santa Giulia à Brescia. Un monastère de femmes et sa liturgie (VIII^e- X^e siècles)*, réalisée en co-tutelle entre l'Université de Montréal et l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis. Au cours de ses études doctorales, elle a également occupé les postes de chargée de cours et de co-rédactrice en chef des *Cahiers d'histoire*, la revue du département d'histoire de l'Université de Montréal. Elle est actuellement enseignante en histoire dans le secondaire.

Charlotte GUIONNEAU, agrégée de lettres modernes et ancienne élève de l'ENS de Paris, travaille depuis 2021 sur la figure de Pâris dans la légende troyenne médiévale, dans le cadre d'une thèse de doctorat dirigée par Catherine Croizy-Naquet (Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle). Elle s'intéresse particulièrement à la réception médiévale de l'Antiquité, à la question des réécritures en littérature, et à la construction poétique des personnages.

Thimothée GUYON est doctorant en histoire médiévale à l'Université Versailles-Saint-Quentin / Paris-Saclay. Il est rattaché au laboratoire Dynamique patrimoniales et culturelles (DYPAC) et de l'Institut des sciences sociales et du politique (ISP). Ses recherches portent sur les assemblées à la fin du Moyen Âge, leurs réceptions, leurs usages mémoriels et leurs historiographies à l'époque médiévale et moderne. Il s'intéresse particulièrement à l'influence des assemblées françaises tardo-médiévales dans la culture politique et juridique ainsi que dans la construction des rapports entre l'Église et l'État sur le temps long.

Noëlle-Laetitia PERRET est professeure associée à l'Université de Genève et membre associée à l'École pratique des hautes études - Université PSL, Paris. Après un doctorat en histoire médiévale obtenu à l'Université de Fribourg (2009), elle a bénéficié de subsides du Fonds national suisse de la recherche scientifique qui lui ont permis de mener des recherches et d'établir des réseaux de contacts en Suisse, en Europe et aux États-Unis. Nommée Maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Fribourg (2016), elle a ensuite soutenu une thèse d'Habilitation à diriger des recherches à l'École pratiques des hautes études à Paris (2021). Elle a été professeure assistante FNS à l'Université de Fribourg (2021), puis à l'Université de Genève (2022), avant d'être nommée professeure associée en 2025. Elle dirige actuellement un projet ERC/FNS consacré à l'histoire

de la diplomatie, intitulé « Forging Consensus: Dynamics of Power and Diplomatic Practices in Medieval and Modern Europe ».

Clarisse REYNARD est assistante-doctorante à l'Université de Genève. Sous la direction de Laurent Cesalli et Aurora Panzica, elle prépare actuellement une thèse consacrée à la mémoire dans les commentaires médiévaux du *De memoria et reminiscentia* en s'intéressant particulièrement aux commentaires du ^{xv}^e siècle. L'examen de la tradition interprétative précédente lui permet de mieux comprendre ce qui fait la spécificité du travail philosophique mené au ^{xv}^e siècle dans les commentaires qu'elle se propose d'éditer.

Quentin SAVARY est actuellement doctorant en histoire médiévale et assistant à l'Université de Genève. Sa thèse de doctorat – sous la direction de Mathieu Caesar – et ses recherches actuelles s'inscrivent dans une approche d'histoire culturelle et matérielle. Elles portent plus particulièrement sur l'histoire du livre aux prémices de l'imprimerie et sur l'histoire des bibliothèques ecclésiastiques à la fin du Moyen Âge dans les diocèses de Genève et Lausanne, dans un contexte de réformes plurielles.

Timothée SÉBERT est doctorant en littérature médiévale au sein du Centre d'études sur le Moyen Âge et la Renaissance (CEMR) de l'Université catholique de Louvain. Il y occupe une charge d'assistant qui l'amène à superviser les travaux pratiques liés aux cours d'ancien français, de latin et d'italien. Il est également membre du Réseau des médiévistes belges de langue française (RMBLF). Sa recherche doctorale porte sur les témoignages de peste dans la littérature française des ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles.

Flavie SIMIZ, doctorante en histoire médiévale sous la direction de Marielle Lamy à Sorbonne Université, travaille sur le sujet suivant : *Entre contestation et imitation : le paradigme angélique chez les Franciscains (XIII^e-XV^e siècles)*. Elle a suivi une classe préparatoire à l'École nationale des chartes au lycée Henri IV (section A) de 2016 à 2019, puis un master en histoire médiévale à Sorbonne Université de 2019 à 2021, et est agrégée d'histoire depuis 2022. Elle a ensuite enseigné en lycée avant d'obtenir un contrat doctoral à Sorbonne Université en 2023.

José Manuel SIMÕES est membre du Centre interdisciplinaire d'histoire, de cultures et de sociétés de l'Université d'Évora (CIDEHUS-UÉ) et, depuis 2018, il est étudiant dans le programme de doctorat PIUDHist. Il travaille actuellement sur une thèse intitulée : *Toute la terre. La construction de la mémoire des espaces dans l'historiographie médiévale portugaise (1140-1340)*.

Hippolyte SOUVAY, *alumnus* de l'École nationale des chartes et de l'Université de Strasbourg, est assistant diplômé et doctorant en histoire médiévale à l'Université de Fribourg. Sa thèse, préparée sous la direction d'Olivier Richard et intitulée : *La Confédération des Lettres : correspondance ordinaire des cantons urbains (XV^e-XVI^e siècles)*, examine la correspondance active des villes membres de l'ancienne Confédération. Ses recherches portent sur les pratiques de l'écrit des gouvernements urbains, le développement d'appareils administratifs municipaux, l'émergence de spécialistes laïcs de l'écrit au service des villes et l'évolution de l'alliance confédérée au crépuscule du Moyen Âge.

Table des matières

Avant-Propos

<i>Julie Bévant, Clarisse Reynard et Quentin Savary</i>	9
---	---

Introduction

<i>Noëlle-Laetitia Perret</i>	11
-------------------------------------	----

PARTIE 1 LA MÉMOIRE ET L'OUBLI,

ENTRE INDIVIDU ET COLLECTIVITÉ	23
--------------------------------------	----

1. MÉMOIRE INDIVIDUELLE..... 25

Fonctions de la mémoire dans les *Quaestiones de memoria et reminiscentia* (autour de 1300)

<i>Clarisse Reynard</i>	27
-------------------------------	----

Mémoire, oubli et remembrance

dans le *Chevalier au lion* de Chrétien de Troyes : un vecteur romanesque d'individualité?

<i>Ambre Bonte</i>	51
--------------------------	----

« Toutes les fois que il me souvient de toi » : les Héroïdes et la mémoire dans la cinquième mise en prose du *Roman de Troie*

<i>Charlotte Guionneau</i>	73
----------------------------------	----

2. MÉMOIRE COLLECTIVE..... 95

Le *Liber memorialis* du monastère de femmes San Salvatore / Santa Giulia à Brescia comme reflet de la mémoire de la communauté (VIII^e-X^e siècle)

<i>Rosalie Grimard-Mongrain</i>	97
---------------------------------------	----

Mémoire des hommes, mémoire des anges : la construction d'une mémoire collective du paradis au Moyen Âge dans les sources franciscaines <i>Flavie Simiz</i>	117
Mémoire d'après peste (xiv ^e siècle). Le souvenir comme enjeu et structure narrative du <i>Songe vert</i> et du <i>Jugement du Roi de Navarre</i> <i>Timothée Sébert</i>	137
PARTIE 2 LA MÉMOIRE ET L'OUBLI COMME OUTILS INSTITUTIONNELS	161
1. MÉMOIRE ADMINISTRATIVE	163
Les mémoires de l'assemblée de 1329 dans le premier xv ^e siècle à Paris : entre cabuseurs, crieurs et universitaires <i>Thimothée Guyon</i>	165
Mémoriser pour gouverner. Les livres de missives suisses comme exemple de mémoire institutionnelle (1400-1529) <i>Hippolyte Souvay</i>	187
2. MÉMOIRE POLITIQUE.....	211
« Tes pères furent, depuis longtemps, rois et empereurs » : la mémoire, l'oubli et la construction du passé des premiers Capétiens <i>Tomasz Dalewski</i>	213
Mnémosyne au miroir, ou les lieux de mémoire exemplaires de la <i>Chronique du roi Pedro</i> <i>José Manuel Simões</i>	233
Conclusion : au-delà de la polysémie de la mémoire, l'enjeu identitaire <i>Julie Bévant, Clarisse Reynard et Quentin Savary</i>	255
Notices biographiques	269

Achevé d'imprimer

en février 2026

pour le compte des Éditions Alphil-Presses universitaires suisses

Responsable de production : Anne Berthelley

Mémoire et oubli jouent un rôle crucial dans la formation de l'identité tant individuelle que collective, au sein de l'Occident médiéval. Ce volume rassemble des études explorant ces notions dans des contextes variés — philosophiques, littéraires, historiques et administratifs — et met en lumière les recherches les plus récentes sur les dynamiques de la mémoire, de l'oubli et de leurs résurgences au Moyen Âge.

Quelles traces sont dignes d'être conservées et transmises? Quelles expériences, au contraire, doivent être oubliées — parfois pour mieux vivre, parfois pour se reconstruire? Dans quelle mesure la mémoire et l'oubli relèvent-ils d'un choix conscient, ou au contraire, d'un processus involontaire? Existe-t-il une dimension éthique dans ces actes de remémoration ou d'effacement?

L'ouvrage accorde une attention particulière à la manière dont la mémoire participe à la définition des identités individuelles et collectives. Les contributions de la première partie analysent les multiples facettes de la mémoire et de son pendant indissociable, l'oubli, chez les maîtres ès arts, les poètes, et dans les monastères. La seconde partie, dévolue à la mémoire administrative et politique, présente les enjeux étatiques de la gestion de données qui, d'une génération à l'autre, façonnent l'identité des villes ou des dynasties.

ISBN 978-2-88930-734-0



9 782889 307340